

Communication au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mars 2017

Rapport de développement durable de l'Eurométropole de Strasbourg 2015.

L'article 255 de la loi du 12-7-2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Les finalités de ce rapport 2015, telles qu'elles sont mentionnées dans le décret du 17-6-2011, conduisent à établir le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire et aux modalités d'élaboration et de mise en œuvre des actions.

Le décret renvoie au cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable qui vise cinq finalités :

1. la lutte contre le changement climatique ;
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il retient aussi cinq éléments déterminants concernant la démarche à conduire pour de tels projets :

- stratégie d'amélioration continue ;
- participation ;
- organisation du pilotage ;
- transversalité des approches ;
- évaluation partagée.

Le présent rapport, dont l'ambition est de répondre au cadre de référence issu de la loi Grenelle 2, est articulé autour des 5 orientations et présente le bilan des ressources internes :

- Territoire résilient : climat, écologie urbaine, énergie, déchets.
- Territoire d'équilibre : urbanisme, aménagements, habitats, transports.
- Territoire naturel : voies, espaces publics, eau, assainissement.
- Territoire attractif : développement économique, tourisme, relations européennes et internationales.

- Territoire inclusif : politique de la ville santé, solidarité, équipements culturels, sport sécurité.
- Ressources : ressources logistiques, protocole, audit interne, commande publique.

Il reprend les ambitions en matière de développement durable sur le territoire de l'Eurométropole et met en perspective les réalisations qui y concourent.

**Communiqué le 3 mars 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 6 mars 2017**

Rapport de Développement durable de l'Eurométropole de Strasbourg 2015



SOMMAIRE

Avant-propos	page 4
Territoire résilient	page 5
1 - Plan Climat	page 5
2 - Transition énergétique	page 6
3 - Ecologie urbaine	page 9
4 - Collecte et valorisation des déchets	page 11
5 - Hygiène et santé environnementale	page 14
6 – Réseaux	page 15
Territoire d'équilibre	page 17
1 - Prospective et planification	page 17
2 - Urbanisme et aménagement	page 22
3 - Habitat	page 44
4 - Projets urbains	page 53
5 - Politique de la ville	page 62
6 - Mobilité et des transports	page 65
7 - Démarche intercommunale	page 76
Territoire naturel	page 77
1 - Aménagements des espaces publics	page 77
2 - Voies publiques	page 83
3 - Assainissement	page 85
4 - Distribution de l'eau	page 87
5 - Commission eau et assainissement	page 88
6 - Propreté urbaine	page 89
Territoire attractif	page 91
1 - Innovation	page 91
2 - Enseignement supérieur et recherche	page 94
3 - Industrie, commerce et artisanat et promotion des zones d'activité	page 94
4 - Emploi et économie sociale et solidaire	page 99
5 - Tourisme et accessibilité	page 102
6 - Entreprises créatives	page 104
7 - Agriculture locale, durable et innovante	page 105
8 - Marketing territorial et Eurooptimist	page 105
9 - Intelligence territoriale et Strasbourg 2030	page 107
10 - Eurodistrict et relations transfrontalières	page 107
11 - Strasbourg, Capitale européenne	page 108
12 - Coopération internationale	page 109

Territoire inclusif

- 1 - Solidarités et santé
- 2 - Service funéraire
- 3 - Equipements culturels
- 4 - Sport
- 5 – Sécurité et prévention de la délinquance
- 6 - SIRAC

page 110

page 110

page 113

page 114

page 117

page 123

page 130

Ressources

- 1 - Commande publique
- 2 - Ressources logistiques
- 3 - Construction et patrimoine bâti
- 4 - Audit interne
- 5 - Veille stratégique et documentaire
- 6 - Communication

page 132

page 132

page 133

page 143

page 154

page 156

page 156

Avant-propos

La loi du 27 janvier 2014 dite « d'affirmation des métropoles », à institué expressément l'« Eurométropole de Strasbourg », rappelant ainsi les fonctions européennes conférées à Strasbourg par les traités internationaux conclus entre les pays de l'Union européenne ou les 48 Etats membres du Conseil de l'Europe.

Comme l'ensemble des collectivités locales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, l'Eurométropole doit présenter, préalablement au débat budgétaire, un rapport sur la situation interne et territorial en matière de développement durable pour l'année précédente. Tel est l'objet du présent document qui constitue ainsi le premier rapport de développement durable publié par l'Eurométropole de Strasbourg. Il porte témoignage que nos services s'acquittent de leur mission avec une expertise reconnue et en cohérence avec les enjeux de durabilité.

A l'occasion de l'accord de Paris de décembre 2015, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée aux côtés de nombreuses autres agglomérations européennes et mondiales à réduire de 75% ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Il lui appartient désormais de fixer et mettre en œuvre les moyens pour y parvenir.

Les défis environnementaux, économiques et sociaux nous engagent à approfondir la construction d'un territoire équilibré, à faire preuve de résilience dans nos pratiques pour préserver notre patrimoine naturel, à favoriser l'innovation pour garantir que les générations futures disposeront des mêmes conditions de vie que celles d'aujourd'hui.

La contrainte de baisse forte et durable des ressources financières des collectivités locales nous engage sur la voie de la sobriété des ressources, à faire preuve d'intelligence collective pour répondre aux nouveaux enjeux du territoire.

A l'occasion de la présentation de ce rapport de développement durable, je veux saluer l'engagement de toutes les équipes qui œuvrent au quotidien au service du territoire et de ses habitants.

Engagées, sous l'autorité du Directeur général des services, dans une mobilisation cruciale, elles peuvent compter sur ma confiance et mon écoute.

Robert HERRMANN

TERRITOIRE RESILIENT

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, entre les territoires et entre les générations. Strasbourg s'est engagée depuis la signature de la Charte d'Aalborg en 1995. Lors de la COP 21, à Paris en décembre 2015, l'Eurométropole s'est engagée aux côtés de nombreuses agglomérations européennes à réduire de 75% ses émissions sur son territoire en 2050. Cette responsabilité envers les générations futures nous enjoint de changer nos modes de vie, réduire nos consommations, construire autrement, prendre soin de nos territoires, trouver d'autres modes de consommations, développer l'économie circulaire, agir pour développer l'agriculture périurbaine et les circuits courts. Ce sont autant de pratiques d'un écosystème urbain dynamique qui consomme, se transforme et entreprend des actions d'atténuation et d'adaptation, pour la résilience urbaine.



1 - Plan climat

2015 a été l'année de la conférence internationale sur le climat de Paris, la « COP21 ». Elle a été ponctuée de nombreux événements liés à l'actualité climatique aussi bien au niveau local qu'au niveau international.

Localement, l'Eurométropole de Strasbourg a organisé ou co-organisé les événements suivants :

- expositions sur le climat
- conférences grand public (dont l'intervention de Jean-Marie PELT)
- colloque sur la politique européenne climatique en présence de représentants de la commission européenne avec l'aide du Bureau Alsace (le « 35ème Observatoire Alsace Europe »)
- montages artistiques (Arche de Noé pour le climat en partenariat avec le ministère en charge de l'environnement, décoration de la verrière de la gare...)
- débats dans les écoles des communes de l'Eurométropole avec l'inspection académique et le rectorat
- etc.

Sur la scène nationale et internationale, le président de l'Eurométropole a représenté la collectivité dans plusieurs rencontres : sommet international climat et territoire en juillet, rencontre internationale des élus locaux en décembre. La présence de l'Eurométropole de Strasbourg sur un stand au grand palais à Paris en décembre durant la COP21 a permis de montrer les réalisations concrètes sur ce thème et de témoigner de notre engagement dans la démarche.

Pour la suite, la loi constitutive des métropoles de 2014 et celle sur la transition énergétique de 2015 affirment le rôle de chef de file de l'Eurométropole pour la réalisation d'un plan climat qui prendra en compte les contributions des différents acteurs privés et publics.

2- Transition énergétique

Au 1er janvier 2015, l'Eurométropole de Strasbourg est devenue Autorité organisatrice de l'énergie sur le territoire. Cette nouvelle compétence lui confère la légitimité de définition et de mise en œuvre d'une politique de transition énergétique associée à la mise en place d'une gouvernance spécifique.

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont l'ambition de devenir une agglomération à énergie positive d'ici 2030. La transition énergétique constitue une priorité pour la collectivité. Face à la raréfaction des énergies fossiles, à la précarité énergétique subie par une part croissante des concitoyens, aux défis climatiques pour préserver les ressources, au défi de l'emploi local, la transition énergétique constitue un changement notamment de « modèle » de développement et se doit d'être anticipée si nous ne voulons pas la subir.

L'objectif de transition énergétique s'articule autour de trois leviers indissociables :

- la sobriété énergétique, impliquant d'intégrer le critère « énergie » dans chacun de nos projets et de chacun de nos choix ;
- l'efficacité énergétique, notamment autour de la rénovation thermique des bâtiments (publics comme des logements privés), des immeubles tertiaires et des établissements industriels ;
- le développement des énergies renouvelables avec une production de 30 % d'énergies renouvelables.

Cet objectif s'articulera également autour de changements progressifs et sur le long terme

(planification, déplacements, urbanisme, aménagement...), sur des actions à très court terme (rénovation thermique des immeubles, précarité énergétique...). Si le territoire de l'Eurométropole est pertinent pour conduire une telle politique, il nécessite assurément une vision et des actions partagées au plan transfrontalier (notamment au niveau de l'Eurodistrict) afin de mieux coordonner les réflexions et les politiques d'ores et déjà engagées outre-Rhin.

Pour cela, la collectivité a élaboré une stratégie de transition énergétique définie autour de 8 axes opérationnels :

- 1) l'exemplarité de la collectivité par une diminution de ses consommations énergétiques avec la rénovation thermique des bâtiments publics, la sobriété dans les choix d'investissement, d'éclairage public et de chauffage,
- 2) un programme de rénovation thermique des logements,
- 3) le développement des énergies renouvelables par l'émergence d'outils de production diversifiés,
- 4) la lutte contre la précarité énergétique,
- 5) une stratégie de mobilité qui permet d'offrir un bouquet de solutions pour répondre aux besoins des usagers,
- 6) l'innovation et l'expérimentation pour anticiper la « fabrication » de notre territoire,
- 7) un plan de développement d'emplois (non délocalisables) dans les domaines de la rénovation thermique du bâtiment, de la gestion des déchets, des énergies renouvelables et de l'économie circulaire,
- 8) la mobilisation de tous nos concitoyens.

2.1 - Territoire à énergie positive

L'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV)

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a lancé fin 2014 un appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » auquel la collectivité a répondu avec le soutien de la ville de Kehl.

L'Eurométropole de Strasbourg et le Scoters figurent depuis le 9 février 2015 parmi les 212 territoires lauréats en France pouvant bénéficier d'un appui financier pour leurs actions en faveur de la transition énergétique.

Dans ce cadre, l'Eurométropole de Strasbourg, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et la Caisse de Dépôt et Consignations ont signé le 8 décembre 2015 une convention d'appui financier qui dote le territoire d'un fonds dans le financement d'actions concourant à la transition énergétique, avec une première enveloppe d'un montant de 500.000 €.

Huit actions ont été contractualisées dans le cadre de ce programme :

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	Montant Total de l'action	Auto-financement	Montant financement TEPCV

Ville de Strasbourg	Accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique	125 k€	125 k€	100 k€
Syndicat mixte pour le Scoters	Accompagnement à la construction de projets de territoire à énergie positive	40 k€	8 k€	32 k€
Ville de Bischheim	Assistance pour la réalisation de contrats de performance énergétique sur le patrimoine communal	75 k€	15 k€	60 k€
Ville d'Illkirch	Eclairage communiquant sur le tracé du tram	125 k€	25 k€	100 k€*
Eurométropole de Strasbourg	SEVE, dispositif d'appui à l'innovation verte dans les entreprises	135 k€	27 k€	108 k€**
	Etude sur les impacts et retombées économiques de la transition énergétique sur le territoire	30 k€	6 k€	24 k€
	Mobilisation citoyenne et transfrontalière	55 k€	11 k€	44 k€
	Etude sur le développement des EnR : comment lever les freins et mobiliser le financement citoyen participatif ?	40 k€	8 k€	32 k€
TOTAUX		625 k€	125 k€	500 k€

Une enveloppe complémentaire de 1,5 M€ pourrait être contractualisée avec l'Etat d'ici l'été 2016.

Afin de coordonner l'ensemble des actions du territoire concourant à la transition énergétique, la collectivité a créé un poste de Directeur de projet Transition énergétique en avril 2015. Cette nouvelle mission assure la coordination transversale des actions en matière d'énergie, en cohérence avec les futures orientations du PCAET et de la gouvernance énergétique du territoire. Elle doit permettre une meilleure cohérence dans la thématique, donner de la visibilité dans le domaine et mobiliser les différents partenaires.

2.2 - Géothermie profonde

Le bassin rhénan supérieur dispose de ressources géothermales exceptionnelles. Ce potentiel a généré plusieurs projets d'exploitation dans la région strasbourgeoise, comme du côté allemand.

Dans ce cadre, les missions du service ERP se définissent par :

- l'accompagnement des opérateurs afin d'intégrer leurs projets dans le cadre du développement du territoire,
- le suivi avec les services de l'Etat des différentes demandes des opérateurs,
- la mise en place de comité de pilotage de suivi des différents projets,
- l'expertise auprès des communes concernées par des projets,
- l'information auprès des communes du territoire

Parallèlement, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un réseau de chaleur à Illkirch utilisant la chaleur issue de la géothermie profonde est en cours.

Chiffres clés 2015 géothermie profonde :

- 1 agent s'occupe du suivi des projets.
- 2 opérateurs sur le territoire: Fonroche et le groupe Electricité de Strasbourg.
- 2 Permis Exclusifs de Recherche attribués sur le territoire par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie.
- 2 Autorisations de Recherche de gîtes géothermiques basse température délivrée par la préfecture du Bas-Rhin.

Potentialités et projets :

- Fonroche : 3 projets, chacun produisant 17MW thermiques et 6 MW électriques
 - Eckbolsheim : arrêté préfectoral d'autorisation de travaux miniers délivré
 - Port Autonome de Strasbourg : abandonné par Fonroche
 - Vendenheim : procédure d'instruction de la demande d'ouverture de travaux miniers en cours
- Groupe ES : 2 projets, pour une puissance totale de 20 à 30MW thermiques et 2 MW électriques.
 - Illkirch : arrêté préfectoral d'autorisation de travaux miniers délivré
 - Mittelhausbergen : projet abandonné suite à la caducité de l'autorisation basse température

Ces projets sont susceptibles de contribuer à la transition énergétique du territoire par l'alimentation des réseaux de chaleur communautaires ainsi qu'une production d'électricité locale et renouvelable.

3 - Ecologie urbaine

3.1 - Travail sur les risques technologiques

- Suivi de la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques
- Analyse des problèmes concernant les risques industriels, analyse les dossiers de demande au titre des ICPE, dossiers de cessation d'activités des industriels

3.2 - Travail sur les risques liés à la présence de galeries souterraines

- Diagnostics sur réseaux souterrains existants et interventions d'urgence dans le cas d'apparition de désordres en surface, en appui technique du BRGM
- Mise en place d'un marché de sécurisation des visites de cavités souterraines

3.3 - Suivi des travaux d'élaboration des études du futur plan de prévention des risques d'inondation

- Réflexion sur la future stratégie locale de gestion des risques d'inondation
- Suivi de l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme
- Initiation d'une politique de suivi des ouvrages hydrauliques de l'Eurométropole de Strasbourg (étude de dangers des digues)

3.4 - Agriculture

- Installation d'un jeune agriculteur en maraîchage et arboriculture biologique sur 4,10 ha à la Robertsau avec un magasin de vente directe
- Renouvellement du partenariat entre la Ville, l'Eurométropole de Strasbourg, la Chambre d'agriculture d'Alsace (CAA) et l'Organisation des professionnels de l'agriculture biologique d'Alsace (OPABA) pour la période 2015-2020
- 2 nouvelles exploitations en conversion à l'agriculture biologique soit au total 16 exploitants engagés dans l'AB pour un total de 170ha

3.5 - Génie écologique de la restauration des cours d'eau

- Réalisation de la 2^{ème} phase de restauration du Canal des Français dans le Parc de Pourtalès et remise en eau des 2 étangs
- Réalisation de la 2^{ème} phase de restauration du corridor écologique de l'Ostwaldergraben en faveur du crapaud vert soit un total de 1.050 m de cours d'eau restaurés en 2015

3.6 - Biodiversité

- Trame verte et bleue : intégration au futur PLUm achevée, prise en compte active dans les projets, édition d'une plaquette de communication
- Rendu et présentation de l'étude sur l'expérimentation Trame Verte et Bleue avec la LPO sur Vendenheim et le Parc d'Innovation d'Illkirch.
- Rédaction d'une charte pour la prise en compte des chiroptères et des oiseaux nicheurs dans la cadre des abattages d'arbres en partenariat avec les associations naturalistes et le CD67.

Les chiffres clés biodiversité

- 134 avis sur des projets ayant mobilisé l'expertise Biodiversité/TVB/Zones humides/Agriculture
- 0 kg de produits phytosanitaires de synthèse utilisés sur les voiries, les espaces verts, les écoles et les cimetières
- 40 signataires de la Charte « Tous unis pour plus de Biodiversité » dont 1 nouveau en 2015 (CTS)
- 6 jardineries de la Charte des Jardineries
- Plus de 200 personnes formées à la biodiversité et Zéropesticides.

3.7- Qualité de l'air

Le 25 septembre 2015, lors de la Journée de l'Air, l'Eurométropole de Strasbourg a été désignée lauréate de l'appel à projet « Ville respirable en 5 ans » publié le 3 juin 2015 par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie. Dans sa candidature la collectivité a développé pour son territoire une stratégie intégrée en matière de qualité de l'air, en cohérence avec les mesures pour la qualité de l'air préexistant sur son territoire ainsi que les dispositifs nationaux rassemblés au sein du Plan de Protection de l'Atmosphère mis à jour en juin 2014.

Le programme « Strasbourg, Ville et Métropole respirables en 5 ans » s'articule autour de 13 projets qui recouvrent 6 thématiques : transports et mobilité, industrie, agriculture, logement, innovation vecteur de croissance verte et planification urbaine. Une action transversale en matière de communication et d'éducation à l'environnement air a été annoncée.

D'autre part, une première conférence sur la qualité de l'air dans l'Eurométropole de Strasbourg s'est déroulée le 1er octobre 2015 à l'Ecole Nationale d'Administration autour de quelques experts nationaux, allemands et suisses. L'objectif était de livrer un diagnostic de la situation de la qualité de l'air sur le territoire de l'Eurométropole, de son bassin d'air le Rhin Supérieur, et d'en appréhender les conséquences économiques et sanitaires.

4 - Collecte et valorisation des déchets

Chiffres clés 2015 :

- 60 équipes de collecte chaque jour pour effectuer la collecte en porte à porte
- 158.431 bacs sur le territoire
- 640 conteneurs d'apport volontaire pour la collecte du verre
- 361 conteneurs d'apport volontaire pour la collecte des papiers, cartons et emballages
- 120.671 tonnes de déchets ménagers résiduels collectés en porte à porte
- 57,4 Kg de papiers, cartons et emballages collectés par an et par habitant
- 24 Kg de verre collectés par an et par habitant
- Près de 840 218 entrées en déchèterie
- 68,5 % de recyclage matière en déchèterie
- 204.157 tonnes de déchets entrées à l'usine d'incinération (23.955 tonnes incinérées, voir ci-après)

4.1- Collecte des déchets

Démarrage de la mise en œuvre de la redevance spéciale définitive

Depuis 2013, la collectivité met en place progressivement la redevance spéciale. En instaurant ce nouveau mode de financement de la collecte et du traitement des déchets d'activité professionnelle, la collectivité permet aux non-ménages de s'impliquer dans la gestion de leurs déchets en devenant acteurs de leur facture.

Les administrations, établissements publics et associations non soumis à TEOM, y compris les communes de l'Eurométropole, ont été les premiers concernés par le passage à la redevance spéciale dès 2013, mettant clairement en avant la volonté d'exemplarité de la collectivité.

En 2015, ce sont les clients concernés par la redevance intermédiaire (clients sur 2013 et 2014) ainsi que les commerces, anciens abonnés commerciaux, qui sont concernés par la contractualisation de la redevance spéciale. A fin 2015, celle-ci concerne 1200 clients pour une recette de 5,8M€.

Lancement de l'appel à projets TLC (Textile, Linge de maison, Chaussures)

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets ménagers et des différentes réglementations relevant de la «Responsabilité Élargie du Producteur » (ou REP) s'appliquant à de nombreux secteurs économiques (les équipements électriques et électroniques, le papier, les emballages, le mobilier, etc.), l'Eurométropole de Strasbourg souhaite soutenir la collecte, le réemploi et le recyclage des déchets sur son territoire et notamment la collecte des déchets de textiles, linge et chaussures (TLC) dont le tonnage collecté représente près de 3 Kg/an/habitant pour un gisement évalué à 10 Kg/an/habitant.

Il s'agit de placer cette filière dans une dynamique de création de valeur économique, sociale et environnementale. Pour cela, les services de la collectivité ont lancé mi-2015 un appel à projets pour la collecte et la valorisation des TLC. Les dossiers remis ont permis de réaliser une analyse des dossiers fin 2015 pour une attribution par secteurs géographiques, début 2016, aux opérateurs ayant répondu au cahier des charges.

Développement de la collecte sélective à travers du plan de relance Eco-emballages

La candidature de l'Eurométropole de Strasbourg a été retenue dans le cadre du plan de relance national pour le recyclage lancé par Eco-emballages. Sur les quatre projets proposés par la collectivité, trois ont été retenus par le jury national, représentant une dépense prévisionnelle pour la collectivité de l'ordre de 447.000 € et une aide financière prévisionnelle de l'ordre de 370.000 € de la part de l'éco-organisme.

Ces projets visent à améliorer les performances en matière de recyclage, notamment celles concernant la collecte du verre.

La collecte du verre, est un dossier auquel l'Eurométropole de Strasbourg attache une attention toute particulière avec le projet d'ajouter 50 conteneurs à verre sur des secteurs insuffisamment équipés. Cette densification est couplée à un projet innovant permettant une appropriation de ce mobilier urbain par les habitants : la création urbaine avec notamment du Street Art.

Ce volet artistique est une initiative de l'opérateur ACCRO, association qui intervient dans le champ de l'économie créative sur le territoire de l'Eurométropole.

L'objectif est de faire progresser les tonnages de déchets d'emballages recyclés de plus de 1000 tonnes supplémentaires dès 2018.

4.2- Traitement et valorisation des déchets

L'Eurométropole de Strasbourg s'est trouvée confrontée en 2014 à la découverte d'amiante dans les fours de l'usine d'incinération. Cette situation a donné lieu à 2 avenants au contrat de DSP en vigueur, l'un en janvier 2015, le second en juin 2015.

Ces avenants ont permis une reprise partielle de l'activité à partir du 31 mai 2015 après un arrêt complet de l'activité d'incinération depuis le 7 novembre 2014. Cet arrêt a fait suite à la demande de l'Inspection du travail (DIRECCTE) de réaliser un repérage amiante exhaustif des fours-chaudières avant toute intervention, y compris de maintenance.

Les lignes 3 et 4 ont été maintenues à l'arrêt pour permettre la réalisation des travaux de désamiantage de leurs ensembles fours-chaudières.

Les lignes 1 et 2 ont connu un fonctionnement irrégulier engendré par de nombreuses pannes, des difficultés dans la mise en œuvre des réparations liées à la présence de matériaux amiantés et la nécessité de mettre en place l'ensemble des protections nécessaires pour assurer la santé des salariés (confinements, sas, équipements de protection...) et des difficultés dans l'exploitation des lignes en lien avec l'identification de nouvelles zones contenant de l'amiante.

La reprise tardive de l'activité associée au fonctionnement partiel et erratique des installations (2 lignes sur 4 en activité avec des arrêts fréquents) a nécessité de détourner en 2015 près de 179.607 tonnes de déchets vers d'autres sites de traitement.

4.3- Plan local de prévention des déchets

Depuis 2010, la collectivité s'est engagée dans un Programme Local de Prévention (PLP) de ses déchets, conformément aux objectifs du Grenelle de l'Environnement. Signé avec l'ADEME, ce projet sur 5 ans engage l'Eurométropole à réduire de 7 % ses déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire, soit une réduction de plus de 17.000 tonnes. Les objectifs de réduction des 5 années du PLP ont été atteints en % grâce aux nombreuses actions menées par les services de l'Eurométropole et leurs partenaires.

	Objectifs Année 5	Résultats Année 5
Réduction de tonnage	- 17 314 tonnes	- 14 815 tonnes
% total de réduction	-7.14%	-6.11 %
Production de déchets par habitant	474.02 kg	473,76 kg
% réduction par hab.	-7.14 %/hab.	-7.19 %/hab.

Quelques résultats

- nombre de composteurs subventionnés : 2.500 subventions individuelles et 97 sites collectifs
- un réseau de jardinage et de compostage de 140 membres et 268 adhérents
- 220 opérations de broyage organisées
- 30.000 carafes Eau de Strasbourg distribuées
- 10.000 personnes sensibilisées au compostage
- 2.936 vélos réemployés
- 3 Programmes pédagogiques mis en œuvre : gaspillage alimentaire, fontaine à eau, compostage et jardinage
- 50.000 autocollants Stop Pub distribués
- une redevance spéciale enclenchée.

L'Eurométropole de Strasbourg lauréate de l'appel à projet « territoire zéro déchet, zéro gaspillage »

L'Eurométropole de Strasbourg a été désignée lauréate de l'appel à projet « territoire zéro déchet, zéro gaspillage », lancé en juin 2015 par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Cette décision reconnaît l'engagement de l'Eurométropole de Strasbourg en matière de réduction des déchets. En répondant à cet appel à projet, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage à poursuivre la réduction de ses déchets au-delà de 7 % (ce taux ayant déjà été atteint en 2015) sur les trois prochaines années.

Pour atteindre cet objectif, la collectivité poursuivra les actions qui ont déjà porté leurs fruits (compostage collectif et individuel, actions en faveur de la réduction du gaspillage alimentaire, développement du réemploi...) ainsi que les partenariats en cours. Elle développera une démarche de territoire en intégrant les sociétés d'économie mixte et l'Eurodistrict qui se sont engagés aux côtés de l'Eurométropole dans le cadre de cet appel à projet. De plus, la redevance spéciale sera finalisée auprès des entreprises et les études d'opportunité sur la redevance incitative seront lancées.

L'Eurométropole de Strasbourg est à présent lauréate des trois appels à projets « territoire à énergie positive pour la croissance verte », « Villes respirables en 5 ans » et « territoire zéro déchet, zéro gaspillage » lancés par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie dans le cadre de la politique nationale de transition énergétique.

5 - Hygiène et santé environnementale

Le service Hygiène et santé environnementale assure au nom de l'Etat, le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène et de santé environnementale et, au nom du maire, les attributions de ce dernier en matière d'hygiène publique. Ce service est chargé

d'étudier et de mettre en œuvre des mesures préventives et curatives ayant pour objet la protection de la santé des populations contre les risques liés aux milieux et modes de vie.

La compétence réglementaire de ce service s'exerce sur le territoire de la Ville de Strasbourg, à l'exception de la gestion de la fourrière animale et du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui sont de compétence métropolitaine.

Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sur le territoire de la métropole :

Après l'approbation du PPBE en 2014, l'année 2015 a été consacrée à la mise en œuvre de l'axe stratégique de ce plan à savoir l'amélioration des performances acoustiques des patrimoines municipaux dédiés à l'enfance et des immeubles d'habitat social, identifiés en dépassement de seuils acoustiques. Ce plan soutenu financièrement par l'ADEME a permis à ce stade :

- la résorption de 2 points noirs bruit (l'école du Rhin à Strasbourg, l'école Léon Délibes à Schiltigheim) par la réalisation de travaux phoniques,
- le lancement des études préalables aux travaux pour 6 autres établissements scolaires et 7 immeubles d'habitat social.

Construction de la fourrière animale et du refuge :

En parallèle des travaux de construction, l'exploitant de la fourrière animale métropolitaine a été désigné par procédure de marché public en mai 2015.

La livraison des locaux de fourrière et refuge pour animaux situés rue de l'Entenloch à Strasbourg a été effectuée en juillet 2015 avec installation des acteurs, respectivement le Groupe Sacpa pour la fourrière animale et la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour le refuge, en août 2015.

6 - Réseaux

6.1 - Réseau de chaleur Wacken

La délégation de service public relative à la construction et l'exploitation d'une chaufferie collective et d'un réseau de chaleur sur le site du quartier du Wacken à Strasbourg a été attribuée au groupement de sociétés Réseau GDS et EBM Thermique lors du Conseil de Communauté du 21 février 2014. Ce groupement a constitué la société ECO2Wacken dédiée à l'exploitation du service pour la durée de la DSP de 24 années et 3 mois.

La date prévisionnelle de mise en service de ce réseau de chaleur, fonctionnant à minimum 87% d'EnR, est prévue pour la saison de chauffe 2016-2017 (soit en septembre 2016).

Les chaudières biomasse utiliseront comme combustibles des plaquettes forestières et des rafles de maïs et les chaudières d'appoint fonctionneront au gaz.

Ce réseau, d'une longueur de plus de 5 km, délivrera près de 30 GWh de chaleur permettant d'éviter plus de 7.000 tonnes $eqCO_2$ / an (soit l'équivalent des émissions de 3.500 véhicules / an).

6.2 - Fourniture de chaleur d'une centrale de cogénération biomasse aux réseaux de chaleur de l'Esplanade et de l'Elsau

La centrale de cogénération d'une puissance électrique de 10 MW et d'une puissance calorifique de 22 MW, implantée sur un terrain du Port autonome situé rue du Rhin Napoléon à Strasbourg, est en cours de construction par le groupe Electricité de Strasbourg. Elle consommera 110.000 tonnes de bois par an, produites dans un rayon de 100 km. Elle produira 70 GWh d'électricité par an, qui seront achetés par l'opérateur local, et délivrera 81 GWh de chaleur renouvelable par an au réseau de chaleur de l'Esplanade et 31 GWh, au réseau de chaleur de l'Elsau via l'interconnexion, couvrant respectivement environ 70% et 20% des besoins énergétiques de chacun de ces réseaux.

Cette chaleur sera amenée à la chaufferie de l'Esplanade via une conduite d'extension du réseau permettant notamment la desserte des nouveaux quartiers Starlette et Citadelle.

Cette conduite sera réalisée et préfinancée sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole en vue du début de la fourniture de chaleur à la centrale thermique de l'Esplanade fin 2016.

6.3 - Réseau de chaleur de Hautepierre

Le réseau de chaleur des quartiers Hautepierre et Poteries trouve son origine dans une convention en date du 30 décembre 1967, par laquelle la Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg (SERS) a été chargée par la Communauté urbaine de Strasbourg de l'opération d'aménagement de la Zone à Urbaniser en Priorité de Hautepierre. Les parties ont convenu que cette opération comporterait la réalisation d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie collective. La SERS a donc procédé à l'établissement des ouvrages nécessaires à l'installation de ce chauffage collectif.

La chaufferie centralisée et le réseau de chaleur de Hautepierre ont été construits en 1973. L'exploitation en a été confiée à la Société Hautepierre Energie, filiale de Dalkia, jusqu'au 30 juin 2016. A compter du 1er juillet 2016, l'Eurométropole en aura la charge et a ainsi lancé une procédure de délégation de service public pour exploiter le réseau par délibération du 20 mars 2015.

Territoire d'équilibre

De nombreux facteurs peuvent conduire à des inégalités sociales et de territoire : site et géographie, histoire, ressources naturelles, capital humain, environnement et patrimoine, choix de développement. L'Eurométropole, par sa compétence première de planification urbaine et d'aménagement du territoire est le lieu de la construction d'une vision équilibrée d'un développement au service de la cohésion et de la solidarité, d'un égal accès aux services et au logement, de la rénovation urbaine comme de la revitalisation rurale. La solidarité intercommunale est la condition d'un développement durable.

1 – Prospective et planification urbaine

1.1 PLU de l'Eurométropole

2015 a été l'année d'un important travail de mise au point et de finalisation du projet de PLU, et donc du dossier, destiné à être arrêté dans un temps contraint dans la perspective de la caducité des POS (18 POS encore en vigueur sur le territoire de l'Eurométropole) le 27 mars 2017 et au regard de l'entrée de la Communauté de communes des Châteaux dans l'Eurométropole, le 1^{er} janvier 2017.

2015 a également été l'année de la dernière grande phase de concertation avant l'arrêt du PLU. Cette concertation s'est déroulée à tous les niveaux : avec les élus des communes et de l'Eurométropole, avec l'ensemble des partenaires publics ou privés associés depuis l'engagement de la procédure d'élaboration, avec les Personnes publiques associées (PPA), avec les associations locales et le grand public. A noter l'important travail collaboratif mené avec les services de l'Etat, notamment dans les domaines de l'habitat et de l'environnement.

En parallèle, le travail fin en communes s'est poursuivi en vue des derniers ajustements susceptibles de permettre d'atteindre un consensus sur le projet de PLU.

L'arrêt est intervenu, en Conseil de l'Eurométropole du 27 novembre 2015. Afin d'atteindre l'objectif d'une approbation en Conseil le 16 décembre 2016, la consultation « post arrêt » des communes membres de l'Eurométropole et des PPA a été lancée le 3 décembre 2015.

Avancée du dossier

Elaboration du dossier d'arrêt

- poursuite du travail et finalisation de l'ensemble des documents du PLU et en particulier sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP thématiques, métropolitaines, intercommunales et communales) et les Programmes d'orientation et

- d'action –POA- (POA Habitat et POA Déplacements), les justifications, l'évaluation environnementale ainsi que l'ensemble des annexes, notamment les cartographies ;
- finalisation du règlement écrit et notamment la prise en compte du volet « Air Climat Energies » dans le PLU ;
 - contrôle de l'ensemble des emplacements réservés ;
 - finalisation de la saisie du règlement graphique (plan de zonage et plan risque), des contrôles de qualité de la saisie et des données. Evolution de la structure des données et des représentations, en lien avec l'avancée des réflexions techniques ;
 - préparation de la phase de concertation grand public, tenue au courant des mois de mai et juin 2015, de la consultation des PPA... ;
 - mise en place du PLU « arrêté » dans ELYXWEB et création des rapports tels que les tableaux de superficies de zones ou la liste des emplacements réservés.



Arr

êt du PLU

- écriture de la délibération d'arrêt du PLU ;
- reprographie du dossier d'arrêt du PLU (50 exemplaires) pour la consultation des personnes publiques, des communes et des autres instances administratives ;
- début de la consultation, le 3 décembre, grâce à la mobilisation du service, de celui de la reprographie et aux déménageurs, qui ont livré le dossier dans les communes ;
- saisine du Tribunal administratif et rencontre de son Président, pour anticiper la phase d'enquête publique ;
- lancement de la mise en place d'un espace collaboratif pour le travail avec la commission d'enquête.

Concertation/collaboration avec les élus

- en réunions de travail avec les élus des communes tout au long de l'année.

- en réunions de travail régulières entre le Vice-président Yves BUR, la Direction de projet et les Maires des communes.
- en Conférence des maires.
- en réunion du COPIL du PLU (03/07/2015).
- lors du séminaire PLU du 30/10/2015, au CSC l'Albatros à Lingolsheim.

Travail avec les partenaires

- avec la Chambre d'Agriculture de la Région Alsace (CARA), poursuite du travail sur la traduction réglementaire des orientations du PADD qui concernent l'agriculture ;
- avec les services de l'Etat, sur le contenu du PLU concernant les aspects environnementaux, notamment le risque d'inondation, la prise en compte de la politique de l'Habitat ...
- production des annexes sanitaires avec les services de l'Eau, de l'Assainissement, de la Propreté et des déchets ;
- poursuite du travail partenarial sur la structuration des SUP (DDT, CD, ESR + les services PB, SITR, GCT) ;
- avec des partenaires tels le PAS, la SPL Deux Rives, la SNCF/RFF ...
- rencontre avec Gaz de Strasbourg, l'ASPA..., pour l'intégration de la thématique « Air, Climat, Energies » dans le PLU ;
- avec la Fédération des promoteurs immobiliers ;
- avec les autres services de l'Eurométropole.

Une réunion avec l'ensemble des Personnes publiques associées (PPA) à l'élaboration du PLU s'est tenue le 30 avril 2015.

Travail avec les associations

Outre un travail spécifique qui s'est poursuivi en 2015 avec certaines associations dites « naturalistes », deux réunions d'information et d'échange se sont tenues le 5 mai 2015, avec les associations « naturalistes » puis avec l'ensemble des associations locales.

Concertation grand public

En 2015 s'est déroulée la 4^{ème} phase de concertation, qui a permis à l'ensemble des habitants de s'informer et d'échanger sur les impacts concrets du projet de PLU sur le territoire. Cette phase de concertation s'est appuyée sur des expositions, du 12 au 20 mai, avec un espace dédié dans chaque commune et au Centre administratif et reposant en grande partie sur la présentation des plans de zonage du PLU.

Un cycle de réunions publiques s'est tenu du 18 au 21 mai, par grands secteurs géographiques, à Illkirch-Graffenstaden pour le secteur sud, à Lingolsheim pour le secteur ouest, au siège de l'Eurométropole pour le secteur centre et à Vendenheim pour le secteur nord.

Enfin, 2015 a été marquée par la mise en service du nouveau géoportail de l'Eurométropole, comportant notamment la carte interactive du PLU, qui permettait à tout un chacun de consulter les règles associées à chaque parcelle du territoire, via le site « www.cartothèque.strasbourg.eu ».

Réputée se tenir pendant toute la durée d'élaboration, la concertation est demeurée ouverte via le dossier de concertation du PLU, disponible dans toutes les mairies de l'Eurométropole et dans les mairies de quartiers de Strasbourg et via la mise à jour et le relais d'informations sur la page internet www.strasbourg.eu et la page facebook dédiée au PLU.

1.2 Modification des documents d'urbanisme

Procédures POS/PLU communes hors Strasbourg

- approbation de la modification n°8 du POS de Lingolsheim ;
- approbation de la modification n°1 du PLU d'Ostwald ;
- approbation de la modification n°7 du POS de Bischheim ;
- approbation de la modification n°9 du POS de Schiltigheim ;
- mise en compatibilité du PLU d'Eckbolsheim / ZAC Jean Monnet ;
- mise en compatibilité du PLU d'Ostwald / ZAC Rives du Bohrie ;
- modification simplifiée n°1 du POS d'Eschau ;
- modification n°8 du POS de Fegersheim ;
- modification n°5 du POS d'Entzheim ;
- modification n°11 du POS de Wolfisheim (approuvé en juin 2015) ;
- mise à jour des POS de Reichstett et de La Wantzenau et du PLU de Vendenheim portant sur les PPRT Wagram Terminal, Butagaz et Lanxess Elastomères ;
- mise en compatibilité du POS de Mundolsheim liée à la déclaration d'utilité publique du quartier du Parc (DUP approuvée par le Préfet le 24 février 2016) ;
- modification n°2 du PLU de Vendenheim portant sur la requalification du site de l'ancienne raffinerie de Reichstett (approuvée en décembre 2015) ;
- modification n°13 du POS de Reichstett, n°4 du POS de Mundolsheim, n°3 du PLU de Lampertheim et n°3 du PLU de Vendenheim (montage des dossiers et enquête publique) portant sur la zone commerciale nord.

Procédures POS Strasbourg

- mise en compatibilité du POS avec le projet de voirie de liaison entre l'A 350 et la rue Fritz Kieffer.
- mise à jour du POS n° 16 (18/06/2015), suite à la déclaration de projet du planétarium.
- approbation de la modification n° 37 du POS (27/11/2015).

1.3 Règlement local de publicité

Le dossier de RLP a été ralenti suite à la résiliation pour faute du prestataire (Athantor), en charge de la réalisation des études. Un nouveau prestataire (Cadre et cité) a été désigné fin 2015. Le service a géré la transition, en lien avec la DUAH et le service Juridique de l'Eurométropole.

1.4 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Strasbourg

- l'équipe Bailly-Leblanc, maître d'œuvre, a poursuivi l'élaboration des différentes pièces du PSMV dont le règlement graphique après les enquêtes de terrain du Sud de la Grande-Île, du Finkwiller et de la Krutenau. Ce travail est vérifié et complété par la DRAC, maître d'ouvrage, pour l'État, et la DUAH, pour l'Eurométropole.
- rapport de présentation soumis à la Commission locale du secteur sauvegardé et ajouté au dossier de concertation ;
- première version complète du règlement écrit, en réécriture avec plusieurs services ;
- règlement graphique sur l'ensemble du sud de la Grande-Île, complété des fiches immeubles et espaces publics ;
- travail sur les OAP thématiques, notamment déplacements, paysage et espace public, nature
- un avenant à la convention de financement et de travail partenarial a été voté.
- 2 commissions locales du secteur sauvegardé se sont tenues, en juin et en décembre.

1.5 Parc naturel urbain de Strasbourg (PNU)

Pour ce qui est du PNU « Ill-Bruche », qui concerne les quartiers de l'Elsau, de la Montagne-Verte et de Koenigshoffen, l'OAP thématique propre à ce secteur a été finalisée.

Dans le cadre du démarrage de la démarche pour l'extension du PNU de Strasbourg, qui concernera les quartiers de la Robertsau-Wacken et du Conseil des XV, le service a animé la réunion relative aux éléments du patrimoine au sens large (architectural, urbain, paysager et naturel), en présentant les éléments clés de compréhension de l'évolution des secteurs concernés.

1.6 Ceinture verte de Strasbourg

Bilan au 6 décembre 2015 de la loi de 1990 sur les anciennes zones issues des lois de 1922/27 abrogées

Réalisé en lien avec le service GCT, il concerne l'actualisation annuelle des droits à bâtir dans ces secteurs construits partiellement.

A signaler : les surfaces des deux zones ont été précisément recalculées en 2015. Elles intègrent dorénavant les polygones exceptionnels.

Rappel : la loi du 5 décembre 1990 limite l'emprise constructible de chacune des deux zones à 20% des surfaces globales respectives des dites zones, déduction faite des emprises déjà construites.

- périmètre régi par l'ancienne loi de 1922 (superficie totale de 624,71 ha) : la zone compte 2.392 constructions, d'une surface bâtie de 57,47 ha ;
- périmètre régi par l'ancienne loi de 1927 (superficie totale de 184,70 ha.) : la zone compte 790 constructions, d'une surface bâtie de 12,42 ha.

1.7 Autres contributions

- Zone Atelier Environnementale Urbaine : direction et animation de la ZAEU avec le Laboratoire Image et Ville de l'Université de Strasbourg.
- Programme de travail partenarial Eurométropole/ADEUS :
Comme chaque année, le service organise le contenu du Programme de travail partenarial avec l'ADEUS et prépare la délibération y afférente, sur la base de la consultation des directions et services de l'Eurométropole ;
- participation à divers groupes de travail et contributions à diverses études liées à des sites stratégiques, des projets d'équipements, d'aménagements d'espaces publics ou encore de mise en place de procédures opérationnelles ;
- participation à l'appel à projet « Ville respirable en 5 ans » remporté par la collectivité. Le service a été contributeur par la réalisation de l'OAP « Air Climat Energies » du PLU ;
- travail sur le foncier : mise en place, en partenariat avec les services GCT et PFI, de cartes de stratégie foncière ;
- contribution à une publication du CEREMA sur l'intégration du volet « Air Climat Energies » dans le PLU.

2 – Urbanisme et aménagement

En 2015, l'activité a été particulièrement marquée par la phase de finalisation du PLU intercommunal (et plus particulièrement de l'intégration du volet Habitat) en vue de son arrêt en novembre et l'élaboration du protocole de préfiguration du NPNRU.

2.1- Quartier Deux Rives

Heyritz

Ce projet a vu la qualité de son aménagement reconnue au travers de sa désignation en tant que Grand Prix 2015 de l'aménagement urbain et paysager et du Label éco-jardin. Les réflexions en vue de poursuivre un front urbain sur la partie ouest du Heyritz ont fait l'objet de nombreuses réunions afin d'offrir une réponse conciliant fortes contraintes environnementales et mixité programmatique et sociale.

La Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat composée de 6 services, 5 missions ou directions de projets, et 213 agents au 31 décembre 2015. Elle est une direction stratégique et opérationnelle qui a en charge la définition et la mise en œuvre des politiques et des projets à toutes les échelles et à toutes les étapes du projet urbain : planification territoriale, droit du sol, définition et programmation des projets urbains, mise en œuvre opérationnelle. Elle est ainsi le lieu où se traduisent et s'assemblent sur le territoire les différentes politiques territoriales : habitat, environnement, transports, économie.

La DUAH intervient également en appui dans le domaine du projet urbain pour les communes.



Zac Etoile

Après un démarrage de travaux en 2014, 2015 a vu sortir de terre 8 opérations immobilières sur les ilots ZD1, 3, 4 et 5. Les premiers habitants de l'opération de Bouwfonds Marignan (ZD4) ont pris possession de leurs logements au dernier trimestre 2015. Les livraisons d'opérations se poursuivront tout au long de 2016 sur l'ensemble de ces ilots.

Suite à la consultation lancée en novembre 2014 sur l'îlot ZD6-St Urbain, ADIM-Est a été retenu en mars 2015. Fin novembre 2015, l'équipe LAN a été désignée lauréate du concours d'architectes organisé par le promoteur. Il s'agit sur cet îlot de réaliser d'ici fin 2019 un programme mixte de 22 000 m² de surface de plancher, dont 2 500 m² de bureaux, 2 500 m² de commerces, 5 000 m² pour un hôtel 4 étoiles (120 chambres) et 11 500 m² pour du logement (environ 150 logements).

Presqu'île Malraux

- Après une première étape d'aménagement réalisée autour des Docks concomitamment à l'arrivée des premiers habitants, activités et restaurants au courant de l'été 2014, les travaux se sont poursuivis sur l'ensemble de la presqu'île avec l'ouverture de la nouvelle passerelle enjambant le bassin d'Austerlitz.
- La Maison universitaire internationale (MUI) a ouvert ses portes en septembre, les travaux de gros œuvre de l'INET sont achevés et ceux du second œuvre sont en cours en vue d'une ouverture à la rentrée 2016.
- Le 26 octobre 2015 a eu lieu la pose de la première pierre des tours A et B des Black Swans et le permis de construire de la 3^{ème} tour (C) a été déposé le 29 septembre.

Zac Danube

L'éco-quartier Danube est l'un des projets « phare » de l'aménagement urbain des Deux-Rives permettant la mise en œuvre d'un laboratoire de la ville de demain « grandeur nature ».

Dans le cadre de l'appel à projet EcoCité, ce secteur constitue un lieu privilégié d'expérimentations de nouvelles techniques environnementales et constructives, de nouveaux comportements en terme de mobilité et de nouvelles modalités d'élaboration des projets, dans le cadre d'un partenariat renforcé entre les différents acteurs engagés.

La mise en œuvre des 700 logements et des 18.000 m² de bureaux et commerces de la ZAC Danube s'opère en 3 tranches opérationnelles, prévoyant 50% de logements sociaux et 10% en autopromotion ; les livraisons seront échelonnées de 2015 à 2020-21 :

- les permis de construire de la 1^{ère} tranche opérationnelle ont été délivrés en 2013/2014 et représentent 320 logements dont environ 160 logements étudiants. La livraison du premier bâtiment (Ecoterra - 14 logements en accession sociale) est intervenue le 22 juillet 2015 ;
- les travaux relatifs à la 3^{ème} tranche commenceront en 2018 et s'échelonneront jusqu'en 2020-2021. C'est également dans cette troisième tranche que le programme mixte d'une école maternelle et de logements sera réalisé par l'équipe NUNC désignée lauréate du concours le 16 novembre 2015.



ZAC et SPL Deux-Rives

Faisant suite à la création de la ZAC des Deux-Rives approuvée le 21 février 2014, le Conseil communautaire du 19 décembre 2014 a désigné la SPL « Deux-Rives » en qualité de concessionnaire de la ZAC des Deux-Rives et a approuvé le traité de concession à conclure pour une durée de 15 ans. Le contrat de concession signé a été notifié le 12 janvier 2015 à la SPL « Deux-Rives ».

Au printemps 2015, la SPL Deux-Rives a lancé deux consultations de maîtrise d'œuvre urbaine, l'une sur le territoire complet des 74 hectares de la ZAC, l'autre sur le territoire de la COOP. Les lauréats ont été désignés mi-juillet 2015.

- accord cadre « territoire » : équipe TER – Henri BAVA et associés :
Cette équipe aura pour mission principale l'élaboration du « plan-guide » de la ZAC des Deux-Rives. Elle devra assurer la cohérence globale du projet urbain et se verra confier des missions de maîtrise d'œuvre d'espaces publics sur le périmètre de la ZAC ;
- accord cadre « Coop » : équipe Alexandre CHEMETOFF et associés :
Cette équipe aura pour mission l'élaboration du plan-guide de la Coop et se verra confier des missions de réhabilitation du bâti et de maîtrise d'œuvre d'espaces publics sur le périmètre de la Coop. Ce site sera prioritairement dédié aux activités culturelles et à l'économie numérique.

Les éléments des plans-guides élaborés à partir de l'automne jusqu'en mars 2016 seront intégrés au dossier de réalisation de la ZAC des Deux-Rives qui sera arrêté fin 2016 parallèlement aux premières consultations « promoteurs » lancées en priorité sur le secteur est de la ZAC (Rives du Rhin).

Opérations immobilières

- Forgerons / NLE

Les travaux démarrés début 2014 ont été livrés en septembre 2015.

- Forgerons / Vinci Immobilier

La réunion publique du 20 février 2015 a permis de relancer la phase opérationnelle du secteur Kurvau / Forgerons comprenant un réaménagement des espaces publics (paysagement, piste cyclable, apaisement de la circulation) et la réalisation de 20 logements en locatif social et 24 en promotion. Après une procédure de déclassement actée en mai 2015, les travaux sur l'espace public ont débuté en juin.

- SPA

A l'issue d'une consultation « promoteurs », le groupement Vinci immobilier-Domial a été retenu en mars 2013 pour un programme mixte comprenant près de 180 logements et une résidence hôtelière d'environ 160 chambres. Le permis de construire a été obtenu en juillet 2014 pour un démarrage des travaux début 2016 et une livraison fin 2017. La commercialisation des logements a été lancée en mars 2015 et après le déménagement de la SPA à Cronembourg, les travaux de démolition des anciens locaux a démarré à l'automne 2015 en lien avec les chantiers du tramway ;

- îlot Coulaux

Les 128 logements de la Strasbourgeoise-habitat (îlots Coulaux et Kratz) font l'objet d'une opération de réhabilitation et résidentialisation : les travaux sont en cours d'achèvement. Cette opération est suivie par la construction de 35 nouveaux logements au sud de l'îlot Coulaux. Le PC a été délivré en février 2015, les travaux ont débuté en septembre 2015 pour une livraison fin 2017 ;

- îlot Jeanne d'Arc

Le permis de construire de cette opération de 150 logements engagée avec Habitation Moderne (50% en locatif social, 50% en accession dans le cadre d'un partenariat avec Bouwfonds et Edifipierre) a été délivré début 2013. Les travaux ont démarré mi-2014 pour une livraison en 2016 ;

- clinique Rhéna

Les travaux ont débuté au courant de l'été 2014 ; le gros œuvre a été achevé fin 2015 afin de permettre une mise en service de la clinique en 2017 ;

- maison médicale

La clinique Rhéna a organisé une consultation promoteurs pour la réalisation de la première opération de cabinets médicaux. ICADE a été désigné avec Rey-Lucquet pour la maîtrise d'œuvre, le PC déposé en mars a été délivré le 9 juillet 2015. Les travaux ont démarré fin octobre 2015 pour une livraison au printemps 2017 concomitamment à l'ouverture de la clinique Rhéna.

- îlot Bois

Les travaux préalables à l'aménagement ont débuté à l'été 2015 (dépollution, VRD), le 1^{er} PC a été déposé fin 2015 par Bouygues pour un démarrage des travaux début 2017.

2.2- Arc Ouest

Zone commerciale nord

L'année 2015 a été marquée par l'élaboration de l'avant-projet devant permettre la mise au point du dossier de réalisation par FREY-SCI FORUM, aménageur désigné en décembre 2013. En parallèle, un important travail de définition des caractéristiques du secteur nord qui comprendra près de 400 logements a été mis en place. Ce travail est mené en parallèle de l'affinement des esquisses financières du projet et de nombreux ateliers sur les mobilités, notamment au sujet du réaménagement des carrefours ou bien du cahier des charges du nouvel accès depuis l'autoroute. Un planning a été validé afin d'approuver le dossier de réalisation en juin 2016.

ZAC Jean Monnet

L'année 2015 a permis de travailler sur l'élaboration du projet. Deux groupements de promoteurs et bailleurs ont été mis en concurrence pour en retenir un seul qui réalisera l'ensemble de l'opération.

En parallèle, le dossier de Déclaration d'utilité publique a été déposé en préfecture afin d'acquiescer les terrains nécessaires à l'opération et un avis favorable a été obtenu de la part du commissaire enquêteur. Les propriétaires de la plus grosse partie des terrains sont rentrés dans une logique de négociation ce qui a permis d'avancer sur des solutions de relocalisation.

ZAC Rives du Bohrie

Cette ZAC représentant à terme plus de 1.200 logements sur 50 hectares a en effet vu le démarrage des travaux d'aménagement en septembre 2012. L'ensemble des travaux d'aménagement du site ont eu lieu durant l'année 2015.

Vigie-Forlen

Des études préalables à la création d'une ZAC ont été lancées suite à la délibération du Conseil de CUS le 22 février 2014. Un plan guide a été validé en fin d'année 2015 et doit faire

l'objet d'études plus approfondies pour en évaluer le coût et les recettes potentielles ainsi que la mise en œuvre opérationnelle. Les études ont permis d'affiner la programmation du projet Altarea-Klepierre sur la base d'une extension de 15.000 m² et d'un programme orienté vers l'équipement de la maison. Des négociations sont en cours avec le groupement afin d'affiner leur projet.

ZAC Baggersee

Le projet Baggersee a connu une année de questionnement et d'approfondissement du projet sur plusieurs points relatifs à la programmation notamment.

La programmation des équipements sportifs a été finalisée ce qui a permis de les positionner en proximité de l'école et de la crèche.

Un gymnase répondant aux besoins de la ZAC est programmé ainsi qu'une emprise pour un gymnase communautaire.

Un projet de complexe aquatique « Tournesol » a émergé et est envisagé avant la réalisation de la ZAC ce qui complètera utilement l'offre de loisir dans le secteur.

2.3- Rénovation urbaine de Cronembourg

En 2015, la participation des habitants à l'élaboration du projet de territoire a été au cœur de l'actualité du PRU de Cronembourg. Cette démarche de participation s'est inscrite dans le cadre du Contrat de Ville signé en juillet 2015 et du protocole de préfiguration du NPNRU.

L'équipe du PRU s'est ainsi mobilisée du mois d'avril à octobre afin de partager avec les habitants un bilan des actions et des opérations déjà menées dans le cadre du premier projet de rénovation urbaine et d'identifier des pistes de travail en vue de la transformation future du quartier. Le forum qui s'est tenu le 19 octobre a été un des temps forts de cette phase de concertation.

- rencontre des habitants en pied d'immeubles d'avril à juillet 2015 ;
- balade urbaine le 3 juillet 2015 ;
- le Forum Contrat de Ville et rénovation urbaine s'est tenu le 18 octobre 2015.

Cœur de quartier – secteur Einstein-Haldembourg

L'avancement du chantier de l'EPSAN et des travaux de voirie a marqué le lancement d'un réaménagement complet du secteur Einstein-Haldembourg. Parallèlement à la procédure d'expropriation actuellement en cours, le projet de réhabilitation des locaux d'activités de la copropriété Einstein se concrétise peu à peu.

Dans l'optique de créer une nouvelle centralité renforçant l'attractivité économique du cœur de quartier, les études du projet construction de l'opération DOMIAL en lieu et place de l'ancien mutant se poursuivent en coordination entre les équipes de maîtrise d'œuvre, les futurs occupants du rez-de-chaussée commercial et la LOCUSEM.

- l'enquête parcellaire de la galette commerciale 4 place Haldembourg s'est tenue début septembre, l'ordonnance d'expropriation a été notifiée le 18 décembre 2015. La collectivité est propriétaire des murs depuis décembre 2015 ;

- l’emménagement des A’Cro du Vélo dans l’ancien local de la Poste de l’immeuble situé rue Einstein a eu lieu en mars 2015. Les études pour le réaménagement de ce local qui sera mutualisé avec l’association Emmaüs ont démarré en septembre 2015. Les travaux de transformation de l’ancien local de la rénovation urbaine en cabinet de kinésithérapie ont démarré fin 2015.

Secteur Est

Le cercle Lavoisier a fait l’objet de travaux de réhabilitation et de résidentialisation en 2015. Ce chantier initie par ailleurs la mise en place de la collecte enterrée dans la cité de Cronenbourg. Son déploiement est aujourd’hui étudié avec le bailleur CUS-Habitat et en coordination avec les services de la collecte et de la valorisation des déchets sur le secteur Paracelse-Fresnel-Becquerel-Marie-Jeanne de Lalande.

- les travaux de réaménagement des rues Langevin, Einstein et Becquerel se sont déroulés de juillet à décembre 2015 ;
- le chantier de l’EPSAN suit son cours, la mise en service de l’établissement est prévue à la rentrée 2016 ;
- les travaux de réhabilitation et de résidentialisation du cercle Lavoisier et du n°21 ont démarré en avril 2015 ;
- les aires de jeux du mail Martine de Bertereau ont été livrées en mars 2015.

2.4- Rénovation urbaine de HautePierre

L’engagement des dernières opérations de la convention et la signature de l’avenant de clôture à la convention ANRU.

Année d’achèvement du PRU engagé fin 2009, 2015 a été consacrée à la mise en place de la clôture administrative, financière et opérationnelle de la convention ANRU.

En termes d’avancement opérationnel, le PRU est engagé fin 2015 à 93% : 109 opérations sur les 111 de la convention ont été mises en étude ou en chantier entre 2009 et fin 2015. 65 % de ces opérations ont d’ores et déjà été livrées. Au niveau financier, 131 M€ de dépenses ont été engagés sur 150,47 M€ d’investissement global de la convention ce qui représente 87.30% du montant global.

Evolution de la convention ANRU

L’année 2015 a permis la formalisation de l’avenant de clôture, la tenue des négociations avec l’ANRU et notamment la présentation de l’avenant devant le comité d’engagement le 28 mai 2015 puis sa signature par l’ensemble des parties le 22 décembre 2015.

La clôture de la convention s’est formalisée à travers :

- l’abandon de 4 opérations sur des secteurs visés par le NPNRU et 4 études d’ingénierie ;
- le renforcement financier de 9 opérations de réhabilitation et de résidentialisation de CUS-Habitat mailles Karine, Jacqueline et Catherine ;
- la mise en place d’un financement en accession sociale à hauteur de 0,2 M€ pour l’opération *Cervantes* maille Jacqueline ;

- des fongibilités financières entre 10 opérations d'aménagement de la ville et de l'Eurométropole ;
- la régularisation financière aux coûts réels de 54 opérations soldées et livrées.

Ces modifications ont permis de dégager 2,11 M€ d'économies de subventions qui ont été redistribuées à hauteur de 207 000 € sur HautePierre pour financer principalement l'opération d'accès sociale « Cervantes ».

En ce qui concerne le Contrat de Ville, la direction de projet a participé à la coproduction des cahiers de quartiers HautePierre et Cronenbourg qui ont défini les objectifs opérationnels du Contrat de Ville ainsi qu'à la mise en place du dispositif de pilotage en lien avec la DGA, les services de l'Etat et des collectivités.=

Pour le NPNRU, 4 axes ont fait l'objet d'un travail approfondi :

- la mise en place d'une première phase de concertation : une vingtaine de rencontres ont ainsi été organisées au cœur des mailles (présences en pieds d'immeubles et balades urbaines) qui se sont soldées par la tenue le 4 juillet d'un forum de concertation. Le bilan de cette concertation sera présenté et diffusé en avril 2016 ;
- la réalisation de premières esquisses d'aménagement urbain pour les mailles Brigitte et Eléonore. Ces premiers éléments de projet alimenteront l'étude de cadrage urbaine qui sera engagée dans le cadre du protocole de préfiguration.

Pilotage du volet urbain du PRU

Au niveau opérationnel, l'année 2015 a été marquée par l'achèvement d'un nombre significatif d'opérations :

- équipements et espaces publics : ouverture de la Maison de HautePierre qui regroupe 7 services publics de proximité ainsi que livraison de tous les aménagements d'espaces publics au cœur des mailles Jacqueline et Catherine ainsi que la place André Maurois et l'allée du théâtre de HautePierre (anciennement place du maillon) maille Irène ;
- équipements privés : livraison par la LOCUSEM du supermarché ALDI maille Irène et ouverture au public en février ;



- logements : achèvement des dernières réhabilitations et de résidentialisation de CUS-Habitat, mailles Jacqueline et Catherine (1 395 LLS). Secteur Athéna, livraison par SPIRAL de son opération de 86 logements dont 55 en accession et 31 en LLS pour le compte de Batigère et mise en chantier de 225 logements par Domial, European-Homes et Habitat de l'III.

En parallèle, la direction de projet a engagé, la consultation d'opérateurs du 1% logements en vu de la réalisation, avenue Molière, de deux opérations de logements locatifs libres de respectivement 22 et 18 logements maille Catherine. Cette consultation a permis de retenir, Domial-Plurial qui réalisera dès le 2^{ème} semestre 2016, la construction de 18 logements et maisons de ville.

La direction de projet a mené des négociations avec la société ADIM-Est pour la construction d'une opération de locaux tertiaires de 8.260 m² SP maille Eléonore. Engagé en phase PC, l'opération devrait débuter fin 2016, une fois la cession de l'assiette d'opération réalisée à l'été 2016. Une partie de l'opération devrait être réservée à des locaux à tarifs adaptés, notamment à destination des jeunes entreprises sortant de la pépinière située avenue Dante.

Missions transversales : sortie de Hautepierre nord de l'ASERH et cessions foncières

Avec l'achèvement des opérations d'aménagement et la mise en place des dernières régularisations foncières entre l'Eurométropole, la SERS et les bailleurs, la direction de projet a pu mettre en place la procédure opérationnelle de sortie de Hautepierre nord du dispositif d'entretien assuré par l'ASERH qui sera effective au 31 décembre 2016 pour l'ensemble du quartier sauf les mailles Eléonore et Brigitte-secteur parc social, qui en sortiront quant à elles au 31 décembre 2022.

Menée en partenariat avec la Mission Domanialité publique et le service Habitat, la démarche s'organise autour de 5 volets :

- opérationnel : élaboration des études d'aménagement des emprises extérieures des copropriétés en lien avec la DEPN et présentations des projets aux copropriétaires pour validation et mise en œuvre opérationnelle ;
- social : présentation de la démarche de sortie de l'ASERH aux 30 copropriétés et ASL de Hautepierre et négociations pour sa mise en œuvre ;
- juridique : élaboration et présentation aux conseils syndicaux et leurs syndics des projets de délibération d'assemblée générale autorisant la sortie des copropriétés de l'ASERH ;
- administratif : organisation des assemblées générales extraordinaires des 110 copropriétés de l'ASERH (Hautepierre nord et Poteries) et présentations du projet d'ensemble et de sa mise en œuvre opérationnelle dans ces AGE à fin d'accord et validation ;
- financier : mise en place de la fin de la dotation communautaire pour l'entretien des espaces extérieurs aux échéances opérationnelles prévues via les délibérations des conseils municipal et eurométropolitain.

La finalisation de la démarche passera par la tenue, en juillet puis octobre 2016 de deux assemblées générales extraordinaires de l'ASERH au cours desquelles l'ensemble des

représentants des copropriétés et leurs syndicats, ainsi que les 10 bailleurs sociaux membres de l'association, délibéreront sur le processus et ses échéances opérationnelles.

2.5- Rénovation urbaine de la Meinau et du Neuhof

NPNRU et Contrat de Ville

La concertation a été menée au 2^{ème} trimestre 2015 sur les perspectives pour le territoire dans le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain et du Contrat de Ville. Environ 450 personnes, acteurs ou habitants, ont été rencontrées dans les divers lieux d'échanges proposés : stands extérieurs, visites de quartier, forums, etc. Cette concertation fera l'objet de la parution d'un cahier de la concertation au 2^{ème} trimestre 2016 qui constituera une première étape de l'élaboration du NPNRU 2015-2024.

Avec la réforme de la géographie prioritaire les cités du Neuhof et de la Meinau sont réunies au sein d'un QPV de 16.000 habitants qui a été retenu par l'ANRU pour bénéficier du NPNRU.

Etudes urbaines

Les études urbaines en lien avec les architectes-conseils des PRU Neuhof (Ateliers Lion) et Meinau (Verdier-Tappia) ont porté en 2015 principalement sur :

- la préfiguration du NPNRU : secteurs Lyautey, Hautefort et Marschallhof au Neuhof et secteur Weeber-Imbs à la Meinau ;
- la reconversion de l'ancien hôpital Lyautey au Neuhof dans la perspective d'une possible acquisition par l'Eurométropole du foncier auprès de l'Etat ;
- l'urbanisation du terrain libéré par la démolition du 1 rue Schulmeister à la Meinau en vue du lancement d'une consultation de promoteurs.

PRU Neuhof

Au 1^{er} décembre 2015, 89 % des dépenses de 283 M€ programmées à la convention ANRU étaient réalisées et 96,5 % engagées.

Habitat et logement

- engagement en janvier 2015 des 38 logements sociaux par Domial (Concession Eurométropole) correspondant à la 3^{ème} tranche de l'opération de résorption de l'habitat insalubre du Polygone ;
- dans le secteur du Marschallhof, Somco a livré la démolition du 2-12 rue Schach (155 logements) et CUS Habitat celle du 13 rue de Marschallhof (10 logements). L'année 2015 a vu par ailleurs la conclusion des études de maîtrise d'œuvre des nouveaux espaces publics et de la construction de 45 logements par SOMCO dont le permis de construire sera déposé début 2016 ;

- engagement en mai 2015 par Habitation Moderne des travaux de construction d'une résidence séniors de 41 logements sur le secteur de la Kibitzenau ;
- poursuite par Habitation Moderne des travaux de réhabilitation-résidentialisation de la cité Solignac pour une livraison prévisionnelle en mai 2016 (hors convention ANRU : 250 logements),
- livraison entre février et juillet 2015 des travaux de réhabilitation et résidentialisation de 107 logements par CUS-Habitat : rues de Brantôme et de Thiviers et 101-103 avenue du Neuhof,
- démarrage en janvier 2015 par CUS-Habitat de la réhabilitation-résidentialisation de 113 logements situés rue Saint-Exupéry et rue du Commandant François, pour une livraison prévisionnelle en 2017 ;
- livraison des travaux de construction de 62 logements locatifs et en accession privée et sociale par Spiral, allée Reuss, dont 47 logements vendus en VEFA à SNI ;
- livraison en juillet 2015 de 15 logements par NLE rue de Clairvivre (VEFA Pierres et Territoires) et de 9 logements dont le second-œuvre reste à achever à leur commercialisation ;
- livraison fin 2015 des commerces du pôle de proximité de la rue de Clairvivre : Norma, tabac, pharmacie, café ;
- démarrage en octobre 2015 d'un programme d'habitat en locatif libre de 50 logements par Edifipierre sur un terrain cédé par CUS Habitat à la Foncière Logement au Ballersdorf ;

En complément des opérations de logement inscrites à la convention ANRU du Neuhof, des opérations de diversification de l'habitat ont été engagées en périmètre de rénovation urbaine, ces opérations sont menées par Bouygues Immobilier :

- démarrage des travaux de construction de 57 logements en accession à la propriété rue Ingold, réalisé en deux phases, pour une livraison de la première phase prévue en janvier 2017 ;
- suite à la vente du foncier par CUS Habitat et l'Eurométropole, démarrage en septembre 2015 de la construction de 35 logements au 75 avenue du Neuhof, pour une livraison prévisionnelle en mars 2017 ;
- suite à la modification du POS en 2014, réalisation des travaux de construction de 52 logements en accession au 2 avenue du Neuhof sur un ancien terrain industriel.

Espaces publics sous maîtrise d'œuvre DEPN

- prolongement de la rue d'Aigurande et de la piste cyclable en lisière de l'aérodrome (Ville et Eurométropole) raccordée à la rue du Commandant François ;
- réaménagement de la rue de l'Aéropostale en accompagnement des opérations de logement menées à la cité des aviateurs par CUS Habitat et dans le quartier des musiciens par Domial ;
- aménagement des abords du nouveau centre commercial rue de Clairvivre et de la Maison de l'Enfance du Neuhof.

Equipements publics sous maîtrise d'œuvre DCPB

- livraison fin 2015 des locaux restructurés du Centre social et culturel du Neuhof rue de la Klebsau ;

- travaux de restructuration de l'ancien manège à chevaux rue de Solignac en salle des fêtes municipale pour une livraison prévue début 2016,
- travaux de construction des locaux sportifs et conviviaux du stade Walter, rue de la Klebsau pour une livraison des travaux au 2ème trimestre 2016.

PRU Meinau

La convention ANRU de la Meinau, signée le 11 décembre 2006, a fait l'objet de la signature de l'avenant de sortie en décembre 2015. Ce dernier permettra de conforter l'intervention sur la réhabilitation du parc social (1^{ère} tranche du secteur Weeber-Imbs) et sur les espaces publics majeurs du quartier (avenue de Normandie et rue Schulmeister).

Au 1^{er} décembre 2015, 71,02 % des dépenses de 232 M€ programmées à la convention ANRU, suite à la signature de l'avenant de sortie, étaient réalisées et 74,81 % engagées.

L'année 2015 a marqué l'avancement du PRU Meinau à travers les opérations suivantes :

Habitat et logement

- démarrage en décembre 2015 des travaux de démolition par CUS-Habitat de la tour 1 rue Schulmeister pour une livraison de l'emprise libérée en avril 2016. Une consultation de promoteurs sur ce foncier portant sur 65 logements en accession à la propriété a été menée en 2015 par l'Eurométropole et CUS-Habitat. Un permis de construire a été déposé par le promoteur Spiral fin 2015 ;
- poursuite du chantier de construction de 50 logements par Domial rue du Rhin Tortu dont 17 logements bénéficient d'une prime ANRU ;
- dépôt en octobre 2015 du permis de construire concernant 40 logements en accession réalisés par la SCI Strasbourg Eurométropole Accession sur le terrain libéré par la démolition de la tour 33 avenue de Normandie ;



© Frédéric Maigrot pour Strasbourg Eurometropole

- travaux en cours de réhabilitation-résidentialisation des 100 logements des bâtiments B et B1, rues Riestelhuber et route de la Meinau, par la Sibar ;

- lancement des travaux de construction de 57 logements rue Schulmeister par Icade pour la Foncière Logement (FL) en vue d'une livraison en 2017.

En complément des opérations de logement inscrites à la convention ANRU de la Meinau, des opérations de diversification de l'habitat ont été engagées en périmètre de rénovation urbaine :

- poursuite des travaux de construction de 35 logements en accession privée et sociale par Alprim rue du Rhin Tortu en vue d'une livraison début 2016 ;
- démarrage des travaux fin 2015 concernant 20 logements en accession, rue Riestelhuber, par Pierres et Territoires ;
- livraison des bâtiments Nord et centre (30 logements) par Pierres et Territoires, rue de Savoie, et engagement en octobre 2015 de la construction du dernier bâtiment qui sera livré en 2017.

Espaces publics sous maîtrise d'œuvre DEPN

En 2015, les espaces publics situés à l'Est de la cité de la Canardière ont été livrés :

- prolongement de l'avenue de Normandie intégrant le site dédié au BHNS ;
- livraison de l'extension du square de la Peupleraie.

Equipements publics

L'année 2015 a permis, avec la signature de l'avenant de sortie à la convention ANRU de la Meinau, de consolider le plan de financement et d'envisager la concrétisation des projets de relocalisation :

- de la régie de quartier « Meinau services » sur deux niveaux de l'opération réalisée par Domial avenue de Normandie ;
- du jardin d'enfants bilingue « Le Playgroup » dans des locaux situés rue Schulmeister en rez-de-chaussée du programme de logements porté par la SCI Strasbourg Eurométropole Accession. CUS Habitat fera l'acquisition des locaux en vue d'une location à l'association du Playgroup.

2.6- Géomatique et connaissance du territoire

Réalisations et évènements marquants

Mise en ligne sur internet d'une bibliothèque de cartes interactives

L'acquisition en 2015 de l'outil Woosmap offre la possibilité d'une diffusion web des productions cartographiques de la collectivité. Cette cartotheque a progressivement été alimentée avec plusieurs cartes d'intérêt général sur le territoire. Une quinzaine de cartes thématiques ont ainsi été diffusées (densité de population, revenus fiscaux, typologie socio-démographique...). L'ensemble des cartes thématiques produites en 2016 seront ainsi mises en ligne, pour le grand public ou avec un accès restreint.

Expérimentation de logiciels libres de Système d'Information Géographique (SIG)

Ce projet, destiné à mettre en œuvre des solutions complémentaires à la plateforme SIG ELYX, a démarré en 2014 par une étude de faisabilité. Il repose principalement sur la mise en

œuvre d'un nouveau logiciel de SIG libre dénommé QGIS. En 2015, le projet a continué de monter en puissance jusqu'à devenir un outil incontournable pour la production courante, au travers de la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion de base de données.

Acquisitions de données 3D

Le service a fait réaliser une photographie aérienne en 3D à partir des clichés obliques de la mission de prise de vue aérienne 2013.

Mission de coopération décentralisée à Douala

En lien avec la direction des Relations internationales et l'Institut régional de coopération décentralisée, la coopération décentralisée avec la Communauté urbaine de Douala en matière de SIG a connu un temps fort avec l'envoi de deux ingénieurs du service à Douala pour une mission d'expertise d'une semaine. Cette mission entrait dans le cadre du volet SIG d'un projet de refonte du réseau d'assainissement pluvial de Douala porté par l'Agence Française de Développement (AFD).

Activités 2015

Gestion des données de références

Données de référence topographiques

Le programme de révision des données topographiques de référence concernait la zone Centre de l'Eurométropole de Strasbourg auquel il faut adjoindre les mises à jour courantes pour un total d'environ 110.000 changements sur l'année, soit une relative stabilité.

Les partenaires de la CIGAS (Commission de l'Information Géographique de l'Agglomération de Strasbourg) nous ont fait parvenir 69 demandes de lever topographiques qui ont pu être traités dans les délais contractuels.

Données de référence du parcellaire cadastral

594 croquis d'arpentage traités pour la mise à jour de la BD parcellaire auxquels s'ajoute le contrôle de 230 croquis réalisés dans le cadre du marché d'arpentage.

Données de référence cartographiques et du filaire de voies

Mise à jour des données cartographiques à différentes échelles et production de cartes de communes et plans d'agglomération. Mise à jour du filaire de voie (224 objets voies créées ou modifiées en 2014).

Prestations topographiques

- 22 prestations topographiques de terrain avec plus de 6 733 points altimétriques levés et 553 points implantés. Si le nombre de prestations a baissé par rapport à 2014, le volume de données générées a augmenté ;
- entretien du canevas de points planimétriques : 163 points contrôlés (soit environ 3,5% des points matérialisés) ; cette valeur est stable par rapport à 2014.

Prestations concernant le foncier (hors voirie et domaine public)

Coordination des travaux d'arpentage avec la mission Domainialité publique et utilisation d'un même marché public.

- réalisation de 35 procès verbaux d'arpentage et 11 rétablissements de limites ;
- instruction de 10 dossiers de possessions trentenaires.

Le nombre de dossiers traités est resté stable par rapport à l'année précédente.

Prestations concernant les adresses

- 101 dossiers d'attribution suivis sur Strasbourg aboutissant à la création de 178 nouvelles adresses (incluant 5 opérations de renumérotage) par arrêtés municipaux en 2015. Au total, 988 adresses ont été créées ou modifiées sur l'Eurométropole ;
- 89 demandes d'attestations d'adresses sur la commune de Strasbourg.

Contrôle du RIL

575 adresses contrôlées sur le terrain pour la mise à jour du Répertoire des immeubles localisées (RIL) de l'INSEE.

Réfection du réseau de repères altimétriques en partenariat avec l'IGN

- mise en place par l'IGN de 12 triplets (zone de points de référence altimétrique nationaux) sur le territoire de l'Eurométropole ;
- nivellement de la station permanente Etoile au centre administratif par l'IGN ;
- diagnostic de 422 repères de nivellement (27% du total) ;
- premier cheminement test de 10 km aller-retour entre Plobsheim et Fegersheim.

Plan de Corps de rue Simplifié (PCRS)

- poursuite de la participation aux réunions (2 en 2015 après 5 en 2014) du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) sur la définition du standard PCRS. Strasbourg a été utilisé à plusieurs reprises comme exemple et modèle lors de ces réunions et travaux techniques. Le standard a été adopté au niveau national cet été ;
- réalisation d'un diagnostic des données topographiques d'ESR par rapport au standard PCRS.

Base Adresse Nationale (BAN)

- participation au groupe de travail BAN de l'AITF ;
- participation au groupe de travail BAN et signalement de modifications d'adresses et de voies de CIGAL.

Travaux de l'atelier de géomatique

Les activités du département de l'atelier de géomatique ont représenté en 2015 un montant de recettes de 193.253 € HT correspondant pour la plus grande part au traitement de 7.000 demandes de notaires (6.300 en 2014). L'atelier de Géomatique a en outre réalisé 1.100 prestations gratuites pour les services de l'Eurométropole, leurs prestataires ainsi que les communes.

Productions notables

- géoréférencement, mosaïquage et orthocorrection de photographies aériennes historiques (1.986 réalisée, 1.992 en cours) ;
- plans de sécurité et supports graphiques pour le plan de sécurisation du Marché de Noël ;
- lancement de l'état des lieux des données foncières GIMA gérées par PFI en vue de préparer l'étude du cycle de vie des données ;
- mise en place et alimentation de la structure permettant de consulter des fichiers multimedia depuis Elyx ;
- mise en ligne interne de l'ensemble des cartes utilisées par la Mission sécurité civile ;
- mise en ligne "publique" des Vitaboucles et des résultats des élections régionales.

Etudes et projets

Observation du territoire

Etude la structure du parc social Eurométropole et de ses dynamiques de peuplement

Le service Géomatique a été sollicité par le service de l'Habitat de la Direction Urbanisme et Territoires afin de produire un diagnostic territorial portant sur la structure du parc de logements sociaux et ses dynamiques de peuplement.

Ce diagnostic a mobilisé l'exploitation géographique de trois principales bases de données :

- le fichier RPLS 2013 (DREAL), qui localise à l'adresse les 50.000 logements sociaux présents sur le territoire de l'Eurométropole et décrit leurs caractéristiques ;
- le fichier INSEE détail logements 2012, qui permet d'analyser le peuplement des logements sociaux à travers différents caractéristiques des ménages ;
- les fichiers 2015 de la demande en logements sociaux et des attributions (AREAL), permettant d'analyser le profil des 20.000 demandeurs et des 4.700 ménages auxquels ont été attribué un logement social.

Observation des Quartiers Politique de la Ville (QPV)

En octobre 2015 ont été diffusés sur le site de l'INSEE les premiers jeux d'indicateurs socio-économiques permettant de caractériser le profil socio-démographique des QPV.

Ces données ont été explorées à travers des outils d'analyse statistique multivariée permettant de croiser un large ensemble d'indicateurs et de comparer les situations sociales relatives des différents quartiers. Dans le cadre d'une co-publication avec l'Observatoire Régional de Santé Alsace (ORSAL), ces analyses ont été étendues à l'ensemble des QPV d'Alsace.

Définition d'un découpage géographique du territoire Eurométropole en « bassins de vie »

Le service Planification et prospective territoriale a sollicité le service pour l'aider à définir des bassins de vie cohérents pour le suivi du PLU. La définition des bassins de vie s'est appuyée sur un ensemble d'analyses géographiques illustrant le fonctionnement du territoire en termes de flux (navettes domicile-travail, mobilités scolaires, fréquentations d'équipements), de profil socio-démographique, d'armature urbaine ou encore de découpage politique et administratif (cantons, directions de proximité).

Analyse des aires d'attractions des mairies de quartier

La Direction Générale a lancé en 2015 un projet d' « Optimisation des moyens de la collectivité à l'échelle des territoires ». Il s'agit de travailler à la fois sur l'organisation, les missions et les locaux. C'est un projet qui doit concourir à l'évolution de l'organisation de l'Eurométropole et au décloisonnement des métiers en favorisant la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et la mobilité interne. Dans cette perspective, le service a été sollicité pour produire un diagnostic relatif à la localisation des équipements de la collectivité et à leur fonctionnement sur le territoire.

Exploitation géographique de bases de données métier

En 2013, le service Voies publiques a lancé un marché d'acquisition de données à grand rendement : restitution d'une base de données géographique sur les thématiques « signalisation », « chaussées » et « usages de la voie ». Une exploitation géostatistique de des données « usage de la voie » à permis de produire une première typologie du territoire mettant en évidence les types de secteurs principalement dédiés à l'usage du piéton, des cycles ou de la voiture.

Exploration des données WIFILIB

La société AFONE, en partenariat avec l'Eurométropole, déploie un réseau Wifi d'accès public à internet nommé WifiLib. Le SSITR dispose d'un échantillon des données brutes générées lors des connexions d'équipements aux bornes du réseau WifiLib. Ces données contiennent des informations sur les 38 bornes aujourd'hui installées (localisation), les sessions, les matériels et les clients. Dans le cadre d'une recherche exploratoire, le SSITR a sollicité le service pour analyser géographiquement ces données, à partir d'un échantillon de plus de 200.000 enregistrements datant du mois d'août 2015.

Attractivité des médiathèques

Le service des médiathèques s'est adressé au département Etude et usage pour qu'il lui propose des éléments cartographiques sur l'attractivité des médiathèques de l'Eurométropole.

Après avoir géolocalisé les abonnés à leur lieu de résidence, a pu être représentée la densité lissée d'emprunts et de retour d'ouvrages, et ceci par médiathèque (exemple de la bibliothèque de Cronenbourg). Une carte de l'attractivité théorique des médiathèques a également été réalisée ; ces aires d'attraction tiennent compte de la distance à vol d'oiseau entre chacune d'entre elles par rapport à l'étendue de l'Eurométropole.

Accompagnement du service Propreté Urbaine

La cellule qualité de ce service s'est adressée au service Géomatique pour obtenir une assistance à la mise en place d'une base de données de gestion de ces différents éléments. Plus particulièrement dans une démarche de qualité, une réflexion a été entamée sur la mise en place géographique de l'IOP (indice objectif propreté).

Projet SIG 3D

Production de données

- production de l'ortho3D

- projet de fin d'études INSA : création de données 3D de végétation et exploitation des bases de données 2D pour l'exploitation et la visualisation 3D ;
- extension de la couverture de la modélisation 3D des bâtiments en LoD2 à l'ensemble du territoire de l'Eurométropole (14 communes de la 2^{ème} couronne, 45 000 bâtiments)

Partenariats

Mise en place du partenariat Equipex-GeoSUD permettant d'accéder gratuitement à des images satellites.

CIGAS

Animation de la CIGAS (Commission de l'Information Géographique de l'Agglomération de Strasbourg) : 5 comités techniques, un comité exécutif. Une réflexion a été engagée sur la refonte de la convention constitutive du partenariat et des modalités de calculs des parts de financement des partenaires. Elle a permis de formuler des propositions de principes de fonctionnement généraux pour cette nouvelle convention.

CIGAL

Un bilan du partenariat a été effectué collégalement et une réflexion s'est tenue pour jeter les bases d'un nouveau schéma d'orientation pour ce partenariat, dans un contexte marqué par de fortes évolutions des membres fondateurs (Départements et Région).

2.7 - Police du bâtiment

Autorisations au titre du droit des sols

En 2015, au titre des ADS, le service a instruit 10 094 dossiers (+ 4 % par rapport à 2014). La hausse concerne principalement les CU. Ont été instruites 406 demandes de CU supplémentaires, soit une augmentation de 7 %. Les DP sont elles également en augmentation de l'ordre de 4 %. En revanche, les demandes de PC accusent une diminution d'une quarantaine de dossiers (- 3 %).

Les proportions restent globalement stables dans le total général. La part des CU représente près de 2/3 des demandes (59 %) et la part des déclarations préalables qui portent sur des petits travaux se stabilise aux alentours de 30 % des demandes. Les permis de construire représentent, quant à eux, près de 12 % des dossiers déposés.

Plusieurs opérations de grande ampleur ont été autorisées en 2015 :

- 146 logements, 4.855 m² de bureaux et 274 places de stationnement dans le quartier d'affaires international ;
- 56 logements dans le lotissement les « les Coteaux du Kolbsenbach » à Lampertheim ;
- 263 logements dans le lotissement « Le Corbusier » à Illkirch Graffenstaden ;
- 26 logements dans le lotissement « Sous les Platanes » à Illkirch Graffenstaden.

Le nombre de logements autorisés en 2015 par le service s'établit à 2.855, dont 76 % sur Strasbourg (2.196). A ce chiffre, s'ajoutent les 1.323 logements autorisés par les 3 communes de l'Eurométropole instruisant leurs dossiers (Bischheim, Schiltigheim et Ostwald étant précisé que la commune d'Ostwald bénéficie des services de la Police du bâtiment depuis le 1^{er} janvier 2016), soit un total de 4.178 logements autorisés en 2015. Ce nombre nettement moins important que celui de 2014 reste à un niveau plus élevé que les années précédentes. Il convient, toutefois, de signaler que sur 6 ans le nombre de logements autorisés par le service s'élève ainsi à 22.367 soit une moyenne de 3.727 logements par an pour 25 communes et 4.141 logements en moyenne par an pour toute l'Eurométropole sur les 6 dernières années. L'année écoulée se situe donc dans la moyenne annuelle.

2015 est restée importante en matière de lotissements : ont ainsi été délivrés 6 permis d'aménager des lotissements dont 4 pour des lotissements supérieurs à 10 lots. Le nombre total de lots autorisés est de 79 lots pour une surface de plancher de plus de 170.000 m². On peut ainsi citer le quartier d'affaires international au Wacken, le parc d'activités de Sury à Vendenheim et un lotissement privé composé de maisons individuelles et de collectifs à Oberschaeffolsheim.

Délais

En 2015, la durée moyenne d'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme est restée quasiment stable. Ainsi, le délai moyen d'instruction des déclarations préalables se maintient à 30,5 jours et celui des permis de construire se situe à 54 jours en 2015 contre 53 jours en 2014, soit une légère augmentation de un jour.

Le délai d'instruction d'une demande de PA lotissement a augmenté sensiblement en 2015 : 92 jours contre 72 jours en 2014. Cette augmentation s'explique par le fait que la procédure des lotissements se révèle de plus en plus compliquée surtout en site industriel et qu'elle nécessite un travail de synthèse des avis des services consultés et de coordination très important.

285 refus ont été opposés au courant de l'année dont 189 oppositions à déclaration préalable, ce qui représente 2/3 des refus. Les refus pour les petits travaux sont souvent liés à des avis défavorables de l'Architecte des bâtiments de France dans le cas où le maire est en compétence liée. Ces refus débouchent, toutefois, souvent sur des autorisations après modification du projet.

Les refus de PC se chiffrent à 79 et représentent 27 % du total. Ce nombre est en diminution par rapport à 2014 (- 15%) 168 pour Strasbourg et 117 pour les 24 autres communes pour lesquelles intervient l'Eurométropole de Strasbourg.

Recours

Le nombre de recours gracieux, contentieux et d'interventions du contrôle de légalité (94 en 2015) est en diminution (115 en 2014).

Les recours gracieux représentent toujours la part la plus significative : 58, soit plus de 60 % du total. Ce qui signifie que de nombreux recours gracieux ne sont pas transformés en recours contentieux suite aux réponses fournies par la collectivité.

Par ailleurs, le nombre de lettres d'observations du contrôle de légalité s'est stabilisé à 7.

La procédure de référé suspension apparue en 2012 devant le Tribunal administratif, suite à un commencement de travaux, continue à se confirmer en 2015. Ainsi, 3 référés suspension ont été déposés et à 3 reprises le juge administratif les a rejetés.

Recettes

La taxe d'aménagement (TA) prend progressivement la suite de la TLE. Elle s'applique aux demandes d'autorisations d'urbanisme déposées depuis le 1^{er} mars 2012 génératrices de surface taxable. Sa liquidation relève depuis cette date des services de l'Etat (DDT). Elle est versée, comme la TLE, en deux fractions égales. La première moitié est due un an après la délivrance de l'autorisation et le solde deux ans après. La mise en œuvre de cette réforme a été laborieuse. Les services de l'Etat ont en effet rencontré de nombreuses difficultés pour procéder à la liquidation des taxes de 2012: effectif, informatique, instructions contradictoires.

Ainsi, près 5,6 M€ de TA ont été encaissés en 2015 contre 1,7 M€ en 2014 dont la moitié a été reversée aux communes d'implantation des projets conformément à la délibération du 29 septembre 2011. La part de la ville de Strasbourg représente près de 1,2 M€.

Le Conseil de l'Eurométropole a par ailleurs décidé d'étendre le taux majoré de TA déjà délibéré en 2014 à 2 nouvelles friches industrielles à Schiltigheim (Caddie et Alsia) par délibération du 27 novembre 2015.

Enfin, la TLE en voie de disparition a néanmoins permis l'encaissement d'une recette résiduelle de 94.704 € en 2015.

La TLPE mise en recouvrement fin 2015 porte sur un montant de 855.887 € contre 828.587 € en 2014, soit une augmentation de 27.300 € (+ 3 %).

Le service de la Police du Bâtiment a commencé à réaliser avec une aide conséquente du service Géomatique un relevé exhaustif des dispositifs en place. Des écarts importants ont pu être constatés entre les déclarations effectuées par les exploitants et la situation réelle sur place. Ces écarts n'ont pas tous pu être facturés en 2015 pour des raisons de procédure, mais les factures seront établies au début de 2016.

Ce relevé va, en outre, se poursuivre tout au long de l'année 2016 et devrait avoir 2 conséquences : générer des recettes supplémentaires et permettre de réduire le nombre de dispositifs, un des objectifs recherché par le code de l'environnement.

D'une manière générale, le montant global des recettes mises en recouvrement par le service pour le compte de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole s'établit à 7,42 M€ contre 5,74 M€ en 2014, soit une augmentation de 1,7 M€ (+ 29 %).

En revanche, le montant des redevances d'occupation du domaine public par les emprises de chantier ou d'échafaudage est légèrement à la baisse (166.102 € contre 179.015 €) pour un nombre d'autorisations supérieur (343 contre 263).

2015 a encore donné lieu à la perception d'une participation pour non-réalisation d'aires de stationnement au titre d'un permis de construire délivré en 2014. Mais c'est la dernière année où cette participation apparaîtra, car elle a été supprimée à compter du 1^{er} janvier 2015 par la création de la TA et ne produira plus aucun effet en 2016.

Le montant total des recettes 2014 se décompose de la manière suivante :

- taxe locale d'équipement (TLE) : 94.704 € (part Ville de Strasbourg : 77.178 €)
- taxe d'aménagement (TA) : 5,6 M€ (part Ville de Strasbourg : 1,2 M€)
- participation pour non-réalisation d'aires de stationnement : 103.124 €
- occupation du domaine public : 166.102 €
- redevance annuelle pour les enseignes : 438.505 €
- taxe locale sur la publicité extérieure : 855.887 €.

2.8- Politique foncière et immobilière

Opérations immobilières et foncières

Plan de cession

L'Eurométropole a créé une commission patrimoine chargée de :

- piloter la réflexion sur le plan stratégique du patrimoine de l'Eurométropole,
- valider les opportunités et les conditions de cession,
- donner un avis sur les propositions de cession.

Deux biens propriété de l'Eurométropole, ont été vendus pour un total de 528.000 € :

- 49, route de l'Hôpital ;
- 126, route de Mittelhausbergen

Accompagnement foncier de projets structurants

Le service intervient au titre des acquisitions à effectuer à l'amiable ou par voie d'expropriation dans le cadre de la réalisation du champ captant à Plobsheim et des ouvrages annexes ; le budget nécessaire de 1,94 M€ est porté par le service de l'Eau ; il s'agit d'acquérir et de mettre en place des servitudes sur plus de 400 parcelles privées.

Dans le cadre des opérations de rénovation urbaine sur le secteur de Cronembourg, l'Eurométropole a poursuivi en 2015 le projet de restructuration du secteur Einstein-Haldembourg et la procédure d'expropriation engagée en 2014. A ce titre une ordonnance d'expropriation a été rendue en décembre 2015 concernant le bâtiment situé au 4 Place de Haldembourg. Parallèlement à la procédure engagée, l'Eurométropole a acquis par voie amiable plusieurs locaux. Le montant total des acquisitions et indemnités à réaliser sur ce projet se porte à 4 M€.

Dans le cadre du projet du Quartier d'affaires International et de la consultation s'y rattachant, le service a été amené à participer au montage juridique qui aboutira à la mise en vente de l'emprise foncière correspondant à l'opération de construction du lot 1-2 destiné à accueillir des immeubles à usage principal d'habitation et des immeuble des bureaux,

Instruction des DIA et du droit de préemption urbain

L'Eurométropole a réceptionné 3.627 DIA (1 909 pour Strasbourg et 1.718 dans les autres communes), soit une hausse de 687 par rapport à 2014 (+ 20 %).

Les préemptions opérées par l'Eurométropole ont passé de 6 en 2014 à 16 en 2015

L'effort budgétaire consacré aux DPU s'est élevé à 3,4 M€, répartis comme suit :

- 2,1 M€ (10 préemptions) pour répondre aux objectifs du PLH
- 0,3 M€ (4 préemptions) pour des projets de voirie et d'équipements collectifs
- 0,8 M€ (1 préemption) pour la préservation d'activités économiques
- 0,2 M€ (1 préemption) pour la préservation d'espaces naturels

Gestion du patrimoine foncier non bâti

Le département gestion du non bâti est largement impliqué dans différentes actions :

- la politique agricole communautaire avec la mise en place de baux à ferme incluant des contraintes ou pratiques respectueuses de l'environnement ; le travail transversal avec la Mission agriculture périurbaine ;
- implication dans différents thèmes ou réflexions comme le Parc naturel urbain), le PLH, les réserves foncières où les situations évoluent comme pour le futur PLU communautaire.

Recherche de sites

En 2015, la procédure de «Recherche de sites», mise en place fin 2009 au sein du service, a enregistré 28 demandes, soit une hausse de 12 % par rapport à 2014. Le nombre de demandes validées, conformément à la procédure en place, se monte à 7, soit 2 demandes de plus par rapport à 2014. Il est à noter qu'en 2015, 10 % des demandes ont trouvé une solution.

Actuellement, 11 demandes restent en cours d'instruction (principalement en attente du positionnement des services et directions thématiques) et 7 demandes validées pour 2015 en séance d'arbitrage sont en attente de trouver une solution. Une majorité de ces demandes concernent une activité recevant du public (difficulté de trouver des locaux compatibles ERP).

Réserves foncières

Certains Maires de commune ont manifesté leur accord de principe pour la reconstitution de réserves foncières sur leur ban communal, à l'occasion de préemptions exercées par l'Eurométropole (Plobsheim, Eschau), à l'appui des secteurs retenus par le Service de la planification urbaine.

Les périmètres définis prioritairement par l'Eurométropole sur l'ensemble du territoire de l'agglomération restent à être validés définitivement dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal, en concertation avec les maires. Les secteurs ainsi définis permettront d'engager une démarche de reconstitution des réserves foncières Eurométropole en 2016.

3 - Habitat

3.1 Chiffres clés

- Le budget réalisé du service s'est élevé à 29,8 M€ (investissement et fonctionnement) soit + 14,2 % par rapport à l'exercice 2014 (26,1 M€). Cela représente près de 1.415 mandats (1 071 en 2014 et 750 en 2013) au total dont 962 (604 en 2014 et 314 en 2013) pour le parc privé.
- le budget réalisé au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat est de 8,6 M€ (7,4 M€ en 2014) dont 2,4 M€ pour le parc privé (1,2 M€ en 2014).

Parc de logements aidés

- près de 2.000 logements aidés ont fait l'objet d'une décision de financement, qu'il s'agisse de logements locatifs sociaux publics (1.322) et privés ou d'accession sociale à la propriété (60 PSLA) ;
- en droit commun, 1.464 logements locatifs sociaux publics ont fait l'objet d'une décision de réhabilitation (1.448 en 2014, 1.770 en 2013, 1.369 en 2012, 1.654 en 2011) ;
- 4 opérations ont fait l'objet d'une demande de subvention au Fond d'aménagement urbain (demande validée pour un montant de 182.240 €) ;
- près de 3.040 logements composent aujourd'hui le contingent réservataire de l'Eurométropole de Strasbourg qui ont permis le relogement de plus de 366 ménages en 2014 ;
- 540 dossiers instruits en 2015 dans le cadre de l'Accord collectif départemental pour 221 attributions (au 31/12/2015) ;
- environ 300 situations individuelles de relogement ou d'accès à un logement ont été traitées en appui des travailleurs sociaux du territoire (situations d'expulsion locative, mutations problématiques, courriers de particuliers aux maires).

Assistance au montage de projets

- 6 opérations d'aménagement étudiées et suivies (cahiers des charges de consultation, fiches préconisations...) ;
- 66 déclarations d'intention d'aliéner étudiées pour réaliser du logement locatif social, 7 dossiers de consultation ont abouti après montage avec les communes ou le service PFI sur des biens fonciers ou immobiliers à mobiliser pour du logement aidé (préemptions ou acquisitions amiables, biens relevant du patrimoine des collectivités) permettant la réalisation de 112 logements locatifs sociaux et 14 logements en accession sociale ;
- 3 projets ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique (résidence intergénérationnelle Habitat et Humanisme, résidence personnes âgées Cocon 3S, résidence personnes en situation de handicap Ti'Hameau) ;
- une assistance a été portée à plusieurs communes (Mundolsheim, Holtzheim, Wolfisheim, Eschau) pour leur permettre de réaliser du logement locatif social sur leur territoire dans des opérations privées ; dans le même registre, des opportunités foncières ont été

analysées pour permettre aux élus locaux de se positionner vis à vis des promoteurs ou des propriétaires vendeurs. »

Aide aux particuliers

- 873 logements privés ont été financés sur la dotation de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et les fonds propres de l'Eurométropole :
 - 294 en PIG et 579 en copropriétés, dont 750 en réhabilitation énergétique ;
 - 38 en diffus au titre de l'adaptation du logement au handicap ;
- 22 dossiers de Garantie des risques locatifs (GRL) sur les fonds propres de l'Eurométropole ;
- 147 dossiers de demandes d'autorisation de changement d'usage en 2015 dont :
 - 135 instruits autorisant l'activité professionnelle dans le logement dont 79 meublés de tourisme ;
 - 10 dossiers en attente d'éléments complémentaires (9 meublés de tourisme) ;
 - 2 dossiers classés sans suite (abandon des projets de meublés de tourisme).
- environ 94 particuliers renseignés par écrit sur des demandes diverses ;
- dans le cadre de l'aide à l'accession sociale, le service a instruit 124 demandes de subvention et en a validé 104 pour un montant total de 305 000 € ; pour des questions budgétaires, le dispositif ne sera pas reconduit et a pris fin au 31 décembre 2015.
- le partenariat avec le Conseil départemental et les services de l'Etat (DREAL et DDT) s'est poursuivi en 2014 dans le cadre du guichet unique national sur la rénovation énergétique et de sa déclinaison locale en « Point rénovation info service » (PRIS) sur le département.

3.2 Axes transversaux

Elaboration du PLU faisant office de PLH

Le service a contribué activement à la démarche PLU au travers du groupe de travail Habitat du PLU (apport méthodologie, préparation des réunions et séminaires). Pour ce faire, un travail de partage des enjeux avec les élus (vice-présidents, élus des communes) sur les questions d'habitat a dû être mené (réunion d'information PLH destinée aux élus).

Suivi du 4^{ème} PLH

Le service expérimente depuis 2014 la mise en œuvre de trois nouveaux observatoires : l'Observatoire local des loyers (OLL), l'observatoire de la promotion immobilière (CECIM) et l'observatoire des copropriétés (POPAC). Ces nouveaux observatoires permettent au service un suivi plus précis du marché de l'immobilier privé et une connaissance plus approfondie des besoins des copropriétés en rénovation.

Réforme des « attributions » des logements locatifs sociaux

En 2015, le service a engagé un travail avec l'Etat, les communes, l'AREAL et les associations afin de définir une stratégie d'attribution des logements locatifs sociaux à l'échelle de l'Eurométropole et d'élaborer un Plan partenarial de gestion de la demande et d'Information des demandeurs (PPGDID), rendus réglementairement obligatoires. En parallèle, le service a

participé activement à des groupes de travail nationaux, pilotés par la DHUP, en lien avec la démarche de réforme des attributions. Au travers de ces groupes de travail, le service habitat a contribué à l'élaboration du projet de loi « égalité et citoyenneté ». Ce travail amorcé en 2015 se poursuivra sur les prochaines années par la mise en œuvre et le suivi du PPGDID sur 6 ans, la mise en place de la Conférence intercommunal du logement (CIL).

3.3 Parc public

En 2015, le travail d'actualisation des besoins en cours d'année (en lien avec les bailleurs), et le lien fait avec les services de l'Etat (DREAL) a permis d'optimiser l'enveloppe de dotation, y compris avec l'obtention en toute fin d'exercice d'un complément exceptionnel, permettant l'ajout d'une ultime opération en 2015.

Ceci a permis à l'Eurométropole de financer l'ensemble de la programmation prévisionnelle pour le parc public (1.322 logements locatifs sociaux, soit 150 dossiers annoncés par les bailleurs, et 81 dossiers effectivement instruits jusqu'à l'agrément par la cellule parc public dont 3 dossiers ANRU).

On mentionnera ainsi une programmation portant initialement sur 150 opérations présentées par les bailleurs dans le cadre des réunions de programmation, puis l'instruction par la cellule parc public de 78 dossiers en droit commun (soit 2.846 logements dont 1.322 logements locatifs aidés nouveaux, 60 PSLA et 1.464 logements locatifs aidés réhabilités).

Etude énergétique du parc social

Le travail débuté en 2010 avec l'étude énergétique du parc HLM en Alsace par l'AREAL et ayant conduit en 2013, à la mise en place entre les différentes collectivités territoriales de la Région (dont l'Eurométropole), la DREAL et la CDC d'un dispositif d'aides commun, s'est poursuivi.

Pour 1.448 logements agréés en PALULOS pour 2014 (7 dossiers), 2015 a vu 1.464 logements agréés en PALULOS, dont 1.211 dans le cadre du dispositif de réhabilitation thermique pour une enveloppe de 2,56 M€. Les derniers arbitrages intervenus fin 2015 conduisent pour les quatre années à venir à considérer le nombre de 1.500 logements comme étant le maximum finançable.

Délégation des aides à la pierre

La délégation des aides à la pierre se termine également pour la période 2010-2015, et le service en lien avec les services de la DDT, a entamé le travail pour le renouvellement de la délégation, dans le cadre d'une convention de délégation des aides à la pierre 2016-2021. Les réunions de travail se poursuivent en vu d'un passage en délibération pour juin 2016 (attente de l'enveloppe de dotation Etat pour l'année 2016, et des objectifs liés, ces éléments devant être intégrés à la convention).

Rapprochement des thématiques habitat et emploi

Outre la collaboration habituelle avec différents acteurs du logement social (bailleurs, Etat, Ville de Strasbourg, CG67, communes, CIL), il peut être mentionné qu'en 2015, le rapprochement effectué entre l'Eurométropole et Action Logement a permis d'aboutir à la mise en place d'une « convention cadre de territoire » visant à décliner sur le territoire du bassin d'emploi de l'Eurométropole les engagements pris respectivement par Action Logement et par l'Eurométropole au soutien de la production de logement.

Espaces extérieurs des grands ensembles

Concernant l'entretien des espaces extérieurs des grands ensembles d'habitat social, un groupe de travail a abouti à une proposition de refonte du dispositif d'aides à l'aménagement des espaces extérieurs dont bénéficient 11 bailleurs sociaux et l'ASERH. La refonte de ce dispositif a été actée par délibération en décembre 2015 et devrait, à terme, permettre à la collectivité de réaliser une économie substantielle et d'avoir une équité de traitement entre les bailleurs.

Demande de logement social

Le service a engagé un travail sur la gestion de la demande de logement social, en lien avec l'AREAL et les bailleurs sociaux. Ce travail s'est poursuivi en 2015, conformément à la feuille de route politique de son élu.

Appel à solidarité accueil des réfugiés

Le service a été mobilisé dans le cadre de l'appel à la solidarité lancé en fin d'année par les deux collectivités en faveur de l'accueil des réfugiés à Strasbourg et de son agglomération. L'appel à solidarité relayé auprès des bailleurs a donné lieu à la mise à disposition d'une trentaine de logements par les bailleurs sociaux, répertoriés par le service habitat pour transmission ensuite à la préfecture. Le service effectue également un suivi des attributions de ces logements (13 réfugiés accueillis en 2015), et effectue les actualisations nécessaires en lien avec les bailleurs sociaux, pour conserver un tableau à jour sur les capacités d'accueil des réfugiés au sein du parc social.

3.4 Parc privé

Sur la base des orientations de l'ANAH, l'Eurométropole a poursuivi son action sur l'habitat privé :

- la poursuite du Programme d'intérêt général « Habiter Mieux » avec le volet renforcé aux copropriétés afin d'inciter un maximum de copropriétaires à engager des travaux d'économie d'énergie ;
- la poursuite de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH copropriétés dégradées) sur 6 copropriétés dégradées » avec la mise en place d'un avenant 2015-2017;
- la poursuite du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) avec l'alimentation d'un observatoire des copropriétés.
- le Contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique (CLE) 2010-2017 dans le cadre du « Fonds d'aide à la rénovation thermique » des logements privés (FART)

- la mise en place d'un protocole avec total pour l'affectation des « CEE collectivités » du programme « Habiter Mieux » en lien avec l'ANAH ;
- des aides aux handicaps et à la perte d'autonomie ;
- le lancement du programme investissement d'avenir sur 6 copropriétés à l'Esplanade ;
- le lancement d'une boîte à outils pour remettre des logements vacants sur le marché.

Programme d'intérêt général (PIG) « Habiter Mieux »

Le PIG «Habiter Mieux » ainsi que les aides propres ont permis de rénover 294 logements et de créer 6 nouveaux logements dans d'anciens locaux à usage autre qu'habitation dont 71 locatifs (7 intermédiaires et 64 sociaux), 223 appartenant à des propriétaires occupants. Comme chaque année, une adaptation locale des plafonds des loyers conventionnés intermédiaires et sociaux pour inciter à pratiquer du loyer social a été menée en lien avec l'ADEUS et la FNAIM.

Afin de favoriser le logement social, d'autres aides sur le budget de l'Eurométropole ont été mises en œuvre :

- une prime forfaitaire de 1.500 € en cas de conventionnement social ou très social avec ou sans travaux pour 102 logements ;
- la sécurisation des loyers par la prise en charge par l'Eurométropole de la prime d'assurance « garantie des risques locatifs (GRL). 22 propriétaires ont pu en bénéficier, ce qui a permis à des locataires modestes d'accéder à un logement.

Le service a développé le volet « copropriétés » du PIG à travers plusieurs partenariats :

- le partenariat Eurométropole-FNAIM (cofinancement du poste d'éco-conseillère avec l'ADEME et la Région). En 2015, la FNAIM a accompagné des conseillers syndicaux et des syndicats dans le montage de leur programme de travaux et les a encouragés à profiter des aides du dispositif Région et Eurométropole s'ils acceptaient de réaliser un bouquet de travaux compatibles BBC ;
- un groupe de travail copropriétés a été organisé régulièrement entre le service, la FNAIM et les points info énergie, ce qui a permis d'aider plusieurs copropriétés à définir et voter un programme de travaux éligible aux aides et permettant la maîtrise des charges énergétiques.

En 2015, plusieurs copropriétés ont lancé des programmes de travaux conséquents :

- la copropriété 16 rue des Vignes à Illkirch avec 16 logements où la totalité des 16 logements a été conventionnés avec l'ANAH ;
- la copropriété 271 route de Schirmeck à Strasbourg avec 12 logements où 2 logements ont bénéficié d'aides de l'ANAH ;
- la copropriété « le Saverne » 23-27 rue d'Orbey à Strasbourg avec 30 logements où 10 logements ont bénéficié d'aides de l'ANAH ;
- un immeuble de la copropriété 14-18 rue de Balbronn à Strasbourg avec 24 où 11 logements ont bénéficié d'aides de l'ANAH.

Contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique (CLE)

Pour 438 logements, le gain énergétique, après travaux, a dépassé les 25 %, ce qui a permis aux propriétaires de bénéficier du fonds d'aide à la rénovation thermique proposant une prime de 2100 à 2.600 €. L'Eurométropole a pris en charge :

- les évaluations des logements réhabilités pour les propriétaires occupants (à hauteur de 100 %) ;
- les audits énergétiques (à hauteur de 20 %) pour les copropriétés avec une majorité de propriétaires éligibles aux aides ANAH. 2 copropriétés ont pu bénéficier de cette aide en 2015.

A noter que via le fonds d'aide partenarial (Warm Front 67) auquel le service de l'Habitat siège, il a été possible d'attribuer des aides complémentaires aux propriétaires occupants impécunieux en situation de précarité énergétique pour des travaux de rénovation.

En 2015, 1 propriétaire a pu bénéficier de ces aides complémentaires pour un montant de travaux de 26.899 € et des aides Warm Front de 2.700 €.

Aide au handicap

L'Eurométropole instruit les aides spécifiques demandées par les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie liée au vieillissement. En 2015, 38 logements ont pu bénéficier des aides de l'ANAH et de l'Eurométropole et 32 logements ont bénéficié uniquement d'aides de l'Eurométropole.

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

En 2015, l'accompagnement des copropriétés a permis de réaliser :

- 6 bilans financiers (coût pris en charge par l'Eurométropole) ;
- le vote de programmes de travaux pour 2 copropriétés (Eléonore 1 pour 2,76 M€ HT et Eléonore 2 pour 6,23 M€ HT) soit 494 logements ;
- la formation des conseillers syndicaux et des copropriétaires (prévention ou traitement des impayés, maîtrise des charges, fluidification du processus de décision collective) ;
- des actions contre les impayés de charges en lien avec les syndic ;
- des prêts « missions sociales » en partenariat avec Procivis pour solvabiliser le reste à charge des copropriétaires ;
- le montage d'éco-prêts à taux zéro individuels et d'éco prêt collectifs, l'avance de subvention.

Ces actions ont représenté plus de 100 réunions avec le service, l'équipe d'animation, les représentants des conseillers syndicaux, les syndicats, les bureaux d'étude, les associations et les différents acteurs de la copropriété.

Logement indigne

Dans le cadre du dispositif départemental d'éradication du logement indigne et non décent (DDELIND), 29 nouveaux logements ont fait l'objet d'un signalement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg en 2015 et 20 dossiers ont été clôturés.

Le PIG « Habiter Mieux » a permis en 2015 la réhabilitation de 35 logements indignes et très dégradés, dont 7 occupés par des propriétaires occupants modestes.

Parallèlement, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le service Hygiène et santé engagé des procédures coercitives (arrêtés préfectoraux avec possibles sanctions judiciaires si le propriétaire n'engage pas les travaux nécessaires à la résorption de l'insalubrité). Ainsi, en 2015, toutes procédures confondues (concernant l'insalubrité remédiable ou irrémédiable, les dangers ponctuels, les interdictions d'habiter relatives à des caves, des sous-sols ou des greniers...) :

- l'ARS a pris un arrêté préfectoral sur le territoire de l'Eurométropole hors Strasbourg (sur un total de 17 dans le Bas-Rhin hors Strasbourg) contre 13 en 2014 ;
- le SHRS a pris 8 arrêtés concernant 16 logements et a lancé des travaux d'office réalisés dans le cadre de 3 arrêtés suite à la carence des occupants pour un montant de 2 894 €, elle a fait 2 signalements au Procureur de la République du fait du non respect de l'interdiction d'habiter pour 2 bailleurs d'un immeuble.

Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC)
6 comités de suivi et 2 comités techniques ont été organisés en 2015. 9 copropriétés ont été étudiées et classées dont 3 ayant bénéficié d'un accompagnement social et technique. 6 copropriétés sont toujours en cours d'accompagnement par rapport à :

- une étude des aides financières par profil de copropriétaires en fonction du scénario de rénovation choisi ;
- une enquête pour déterminer la proportion du public éligible à l'ANAH ;
- un accompagnement du syndic et du conseil syndical sur le contrat de chauffage urbain ;
- un accompagnement du conseil syndical dans la réalisation d'un audit énergétique.

Un site internet dédié aux copropriétés a été créé afin de réunir toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement d'une copropriété et au bon déroulement d'un projet de rénovation (aspect règlementaire, technique, informations générales, coordonnées des structures à contacter en fonction de leur demande...).

Lutte contre les logements vacants

En 2015, l'Eurométropole a lancé l'élaboration d'une boîte à outils à destination des propriétaires bailleurs en difficultés pour permettre la remise sur le marché des logements vacants mais également promouvoir et encourager l'accès des ménages modestes au parc privé grâce au conventionnement obligatoire de ces logements.

La connaissance quantitative du nombre de logements vacants

Grâce à l'exploitation du fichier annuel 1767 bis que de la Direction Générale des Impôts (DGI), la Collectivité a pu mettre en évidence le nombre de logements inoccupés dont la vacance peut être qualifiée de « structurelle » (vacance de plus de 3 ans).

- 3.284 logements vacants depuis au moins trois ans en 2013 sur l'ensemble du territoire ;
- 3.314 logements vacants depuis au moins trois ans en 2014 sur l'ensemble du territoire, soit 30 logements vacants supplémentaires.

Dans le cadre de cette expérimentation 25 rendez-vous individuels avec les propriétaires en difficultés ont été organisés en présence des communes et du service Habitat.

Les nouveaux dispositifs de lutte contre les logements vacants

Dans les communes-test, le travail partenarial avec la collectivité a permis aux communes tests de pouvoir mieux cibler les possibilités d'actions et les aides propres qu'elles pourraient proposer.

- Schiltigheim a mis en place le remboursement de l'assurance de garantie loyers impayés pour tout propriétaire de logements vacants qui accueillera un ménage orienté par le CCAS ;
- Vendenheim a choisi d'abonder de 100% les primes de l'Eurométropole en cas de logements vacant depuis plus de 24 mois (1.500€) et en cas de conventionnement ANAH social (1.500 €). En 2015, 5 logements ont pu bénéficier de ces primes et du conventionnement social.

Au niveau de l'Eurométropole

- la collectivité a lancé en décembre un appel à référencement à destination des entreprises (dont entreprises et structures de l'insertion) pour les travaux de rafraîchissement et de mises aux normes non pris en charge par l'ANAH. Ce référencement doit permettre la formalisation d'un catalogue d'entreprise pour faciliter la prise de contact entre les entreprises et les propriétaires bailleurs. Près de 30 dossiers de candidatures ont été réceptionnés ;
- les organismes bancaires ont également été sollicités lors d'une réunion qui a réuni 6 banques différentes. L'objectif de la rencontre était de permettre de présenter la problématique du point de vue des freins financiers. L'Eurométropole a pu travailler en particulier avec deux banques dans la perspective de conclure des conventions de partenariat ciblées sur la lutte contre la vacance.

Information aux communes

En décembre, l'Eurométropole a organisé un atelier avec toutes les communes afin de leur faire part des expériences menées en 2015 avec les communes tests et amorcer la prise en charge de la thématique à l'échelle de l'intercommunalité (18 communes étaient présentes). Cette réunion a également été l'occasion de communiquer un dossier de travail contenant une cartographie des logements vacants pour chaque commune ainsi que la base DGI correspondante.

Primes de l'Eurométropole versées en 2015 dans le cadre du conventionnement social et de la remise en location d'un logement vacant depuis au moins 24 mois

L'ANAH ne subventionnant plus la sortie de vacance des logements, l'Eurométropole a maintenu des primes supplémentaires sur fonds propres pour inciter la remise des logements vacants sur le marché. Ces primes ont intégrées la boîte à outils en cours d'élaboration. En 2015, la prime de 1.500 € sur la sortie des logements vacants depuis plus de 2 ans conventionnés ANAH avec ou sans travaux a bénéficié à 12 logements.

Dispositif d'accompagnement des propriétaires impactés par le Plan de prévention des risques technologiques du Port aux pétroles à Strasbourg et de Lanxess à la Wantzenau

En 2015, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé par l'Eurométropole, concrétisant la volonté de proposer aux propriétaires le recours à un accompagnement personnalisé pour la mise en conformité de leur logement face aux différents risques industriels. Financée à 80% par la DREAL et 20% par l'Eurométropole, cette mission, d'une durée de 30 mois, a débuté en novembre 2015. Le prestataire, un bureau d'études spécialisé en gestion des risques technologiques, assure dans ce cadre l'information des propriétaires et la réalisation des diagnostics des logements, l'aide à l'élaboration du programme de travaux et au montage des dossiers de financement, l'aide au suivi et au contrôle des travaux. Ce dispositif expérimental est un des plus avancés en France.

3.5 Interventions sociales liées à l'habitat

Le service a participé activement à un certain nombre de commissions règlementaires, telles des commissions d'attribution de logement (organisées par les bailleurs sociaux de l'Eurométropole), des commissions de médiation, permettant ainsi l'accès au logement des publics en difficulté.

En 2015 l'Eurométropole a mis en place les modalités de fonctionnement du contingent réservataire de logements de l'Eurométropole (3040 logements identifiés auprès des 21 bailleurs de l'Eurométropole de Strasbourg) ce qui représente la gestion d'un flux annuel de 200 à 260 logements par an.

Dans le cadre du PDALHPD, la mise en œuvre des différentes actions (Bureau d'accès au logement, MOUS Départementale, Fonds solidarité logement, Accord collectif départemental, Intermédiation locative) a nécessité de nombreuses réunions et travail de coordination.

A noter quelques dossiers complexes en 2015:

- la poursuite du travail concernant l'efficacité des dispositifs financés par le FSL ;
- l'évaluation du PDALPD 2010-2014 et la réécriture du futur PDALPD 2015-2020 dont la signature est prévue courant 2016 ;
- la mise en œuvre de l'accord collectif 2014-2016 entre l'Etat, l'Eurométropole, le Conseil départemental et l'AREAL et qui cible l'objectif partagé de 1.250 attributions.

L'Eurométropole continue à soutenir, avec le Conseil départemental, l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) portée par Habitat et Humanisme Gestion Alsace.

En 2015, le service a poursuivi son soutien aux associations œuvrant dans le domaine du logement et de l'information des habitants : Confédération nationale du logement (CNL), Confédération syndicale des familles (CSF), Consommation, logement et cadre de vie (CLCV), Par Enchantement, Alter Alsace Energie, Chambre de consommation d'Alsace. Il a par ailleurs accompagné, avec le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales, la création d'un nouvel outil d'aide à l'accès au logement pour les jeunes actifs, CAP LOJI, afin de suppléer l'arrêt de l'activité du Service logement jeunes en fin d'année 2014.

3.6 Communication

En 2015, le service a poursuivi les actions de communication pour la promotion de la politique de l'habitat et des dispositifs d'aides au grand public à travers :

- l'information sur les déclinaisons concrètes de la politique de l'habitat à Strasbourg et dans les communes de l'Eurométropole (exemples de réalisations en matière d'habitat social, de réhabilitation de logements par des particuliers) sous forme d'un cahier spécial Habitat dans Le Mag' Strasbourg Eurométropole
- la rencontre des 28 communes de l'Eurométropole avec le vice-président, pour présenter la politique habitat et mieux connaître les spécificités de chaque commune
- l'information sur des temps forts (semaine de l'Energie, lancement de la Maison Universitaire Internationale, enquête sur le logement des jeunes menée par CAP LOJI) via des articles dans les périodiques de l'Eurométropole ou sur son site interne

4 – Projets urbains

Chiffres clés

- suivi de près de 50 opérations à Strasbourg et 25 opérations dans les communes
- 8 zones d'activités économiques pilotées et 4 nouvelles à l'étude
- 3 nouvelles études urbaines engagées
- 26 opérations en pilotage en phase opérationnelle
- 20 projets en habitat participatif

4.1 Développement urbain durable

Ecocité Strasbourg, métropole des Deux-Rives

Le développement des actions Ecocité initiées en 2011 (tranche 1) dans les deux catégories de projets, îlots démonstrateurs du projet Deux-Rives et mobilités innovantes s'est poursuivi en 2015 :

- accompagnement du volet administratif et financier pour les projets :
 - dont la mise en œuvre est déjà effective (bornes transfrontalières de recharge de véhicules électriques, étude MRV, Ecocentre 2.0 (inauguration avril 2015) ;
 - dont le modèle économique de l'action est à l'étude par la CDC qui a donné un accord de financement sur ses fonds propres (Alsace Auto 2.0) ;
- participation à l'avancement des actions de mobilité à développer :
 - Pass Mobilité : mis en œuvre sur le volet des déplacements depuis février 2014, poursuite du montage des parkings mutualisés de l'écoquartier Danube avec dépôt en décembre 2014 d'une fiche action auprès du PIA pour solliciter des subventions ;
 - transport urbain de marchandises : présentation au 2^{ème} semestre 2015 des études pré-opérationnelles concernant d'une part la mise en œuvre d'un système de logistique urbaine et d'autre part le fret-tram ;
- coordination ou pilotage des différents projets d'îlots démonstrateurs et études transversales :

- îlot bois bio-sourcé, Port du Rhin (400 logements BEPAS à BEPOS) : rédaction d'un cahier des charges et passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évaluation de l'îlot bois ;
Pour les lots 1 à 3 : calage de la stratégie d'études techniques de faisabilité par les équipes avec appui du cercle de qualité et validation par les partenaires du PIA, poursuite de la conception architecturale, validation par les élus des projets architecturaux des lots 1 et 2 et demande de financement auprès du PIA fin novembre, dépôt du PC du lot 2 en décembre, recherche d'équilibre financier pour le lot 3 non aboutie, prorogation des avenants au protocole de réservation foncière ;
Suite à la désignation par jury des opérateurs immobiliers du lot 4 en octobre 2014, lancement par les lauréats d'une procédure de conception-réalisation, participation à l'analyse des offres, montage et délivrance du permis d'aménager par la Ville, engagement des travaux de terrassement et de dépollution ;
- îlot producteur d'énergies renouvelables, ZAC Etoile (90 logements BEPAS) : poursuite des travaux du 1^{er} programme (SIRIUS) et démarrage des travaux du second (Green One), PC obtenus pour les deux programmes d'habitat participatif Etoile de Nomény et Habitat de l'III, instruction du PIA pour une subvention d'investissement au programme d'Habitat de l'III et actualisation de la fiche action pour les programmes menés par Pierres et Territoires ;
- îlot D à gestion énergétique intelligente, ZAC Danube (70 logements BEPOS) : finalisation du cahier des charges de consultation et lancement pour le choix de deux opérateurs immobiliers (Bouygues Immobilier et Cirmad), choix du lauréat en mars 2016 ;
- tour de logements à énergie positive Elithis, ZAC Danube (66 logements /commerces/tertiaire BEPOS) : travail d'approfondissement sur le montage financier du projet avec accord du PIA et du Crédit Agricole en août et septembre 2015 pour la prise de participation au capital de la société porteuse du projet (Foncière), finalisation du montage juridique (promesse de vente avec SERS, VEFA, pacte d'actionnaires) ; accompagnement du projet par la collectivité sur le volet du stationnement et du foncier en lien avec la SERS ;
- outil d'évaluation de la durabilité des projets urbains : bouclage de la construction de l'outil tout en avançant dans l'analyse de la durabilité des 3 projets urbains « tests » (Danube, Bohrie, Portes du Kochersberg), implication forte des parties prenantes pour l'optimisation et les corrections de l'ensemble des fonctionnalités eu égard à la richesse de l'outil et aux nombreuses liaisons - interactions existantes entre plusieurs indicateurs clés, finalisation de l'outil en tout début d'année 2016 ;



- tranche 2 Ecocité : dans le cadre d'un nouvel appel à projets, engagement d'un travail partenarial avec les services des collectivités, le pôle de compétitivité Fibres Energivie, la SPL Deux rives et les autres partenaires publics et privés, afin d'identifier de nouvelles actions innovantes à mettre en œuvre ainsi qu'un second périmètre opérationnel à Reichstett-Vendenheim, complétant celui des Deux-Rives, présentation du dossier de candidature pour cette tranche 2 (2015-2017) en comité de pilotage, validé par les élus puis déposé le 24 septembre 2015 auprès des services de l'Etat.

Démarche d'aménagement et d'habitat durables

- le « Référentiel pour un aménagement et un habitat durables » approuvé fin 2013 fixe les engagements et les préconisations de la collectivité en matière de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale et constitue le socle des cahiers des charges des opérations initiées par l'Eurométropole. L'année 2015 a été consacrée à l'application et au suivi du respect de ces préconisations dans les projets urbains, notamment pour 3 projets :
 - la ZAC des Vergers Saint-Michel (Reichstett) : choix des axes d'excellence en relation avec le plan-guide ;
 - la ZAC Jean Monnet (Eckbolsheim) : consultation et analyse des offres ;
 - la ZAC des Deux Rives : le travail a été axé sur la question de la stratégie énergétique mise en place sur la ZAC.
- appui aux services et aux communes dans l'élaboration de quartiers durables :

- projets d'habitat Deux-Rives (ancien site SPA, îlot Jeanne d'Arc) pour aider à définir et optimiser les niveaux de performance énergétiques ainsi que les systèmes d'approvisionnement énergétiques ;
- opérations d'aménagement menées sur le Wacken : travail mené sur l'approvisionnement en froid par géothermie du quartier d'affaires international pour l'ensemble des lots et sur les Rives du Bohrie – îlot D : travail sur une optimisation du plan guide d'aménagement sur cet îlot en vue de mieux intégrer les principes bioclimatiques, les flux d'entrées-sorties et les formes urbaines ;
- futur projet urbain « agroquartier Mélanie » : expertise centrée sur les enjeux de biodiversité, circuits courts, maraîchage et participation citoyenne ;
- poursuite du travail dans le registre de l'appropriation et de la participation citoyenne avec la relance de la démarche engagée pour le projet Rives de Bohrie (îlot G), visant à la labellisation nationale « éco-quartier » ;
- poursuite du travail de sensibilisation, communication et présentation de la politique de développement durable de la collectivité.

4.2 Conception urbaine et coordination territoriale

Etudes d'orientation, émergence de projets, coordination urbaine

- îlot de la Maison du Bâtiment : synthèse et analyse des réflexions des promoteurs privés et proposition volumétrique de construction sur les terrains de la collectivité ;
 - parcelle propriété de la collectivité : évaluation de la question d'une étude d'impact au cas par cas avec l'autorité environnementale, lancement de la procédure de déclassement d'une partie du foncier incluant la reconfiguration du carrefour entre la rue de l'Eglise Rouge et la rue Kablé, lancement d'une étude historique de pollution ;
- Hohberg/Poteries : lancement d'une démarche de « projet de territoire » sur un secteur élargi incluant notamment le Hohberg et Poteries visant à produire un état des lieux dont un recensement des besoins en équipements pour le quartier de Koenigshoffen ;
- cité Nucléaire: mise à jour du plan-guide et production de prescriptions urbaines sur les secteurs place de Haldenbourg, expertise et appui aux services sur les secteurs du projet immobilier Einstein, du mail Lavoisier et rue du Rieth pour la DEPN ;
- secteur place de l'Abattoir : réalisation d'une étude à la demande de la DDEA pour vérifier les conditions d'implantation d'un supermarché bio sur des terrains propriété de la collectivité ;
- PRU HautePierre : poursuite du travail de définition et de coordination du projet d'aménagement d'un campus d'enseignement incluant la construction d'une mosquée, désormais intégré au sein du PLU en cohérence avec le projet engagé par l'association DITIB ;
- agroquartier Mélanie : suite à la réalisation d'une étude urbaine à l'échelle du quartier, présentation des enjeux de développement et d'une feuille de route aux élus, établissement de scénarios et pistes de développement intégrant le travail de benchmark et d'analyse des enjeux sur le volet agricole, lancement du marché d'étude de faisabilité, de l'AVP tram, pilotage d'une étude urbaine sur les potentiels de mutation en lien avec l'arrivée du tram prise en compte ensuite dans le PLU ;

- Hirondelles (Lingolsheim) : dans l'optique du NPNRU, ajustement des prescriptions urbaines et du phasage du plan guide, accompagnement de CUS-Habitat et de la commune dans la désignation d'un lauréat pour la construction des lots H, G et F, recadrage du projet de Bouygues Immobilier dans le respect des prescriptions notamment des jardins de devant et dans un souci de qualité urbaine et architecturale en articulation avec les espaces publics à venir ;
- Centre de tri (Schiltigheim) : finalisation du cahier de charges pour la nouvelle consultation de promoteurs, analyse des offres des promoteurs ayant abouti à la sélection d'un projet mixte logements, résidence jeunes actifs et activités artisanales. Dans le cadre de l'extension de l'entreprise Feyel, production d'une étude urbaine globale sur l'évolution du secteur et présentation de l'étude à Feyel ;
- Ecrivains (Bischheim-Schiltigheim) : présentation aux élus de la synthèse de l'état des réflexions pour un projet urbain sur le quartier des Ecrivains; à la demande du service des Constructions culturelles, sociales et administratives, réalisation d'une expertise de l'étude du cabinet d'architecture SPITZ intitulée « étude d'urbanisme et de valorisation foncière d'un terrain situé à l'angle de la route de Bischwiller et de la route de Wissembourg » pour l'implantation d'un projet de médiathèque sur ce site ;
- ancienne raffinerie (Reichstett) : formalisation du partenariat avec la Région Alsace pour le financement des études, du portage foncier et du projet, finalisation des conditions de l'acquisition des fonciers non urbanisés par l'Eurométropole auprès de Brownfields, accompagnement de l'élaboration du projet d'aménagement de Brownfields sur la partie Nord, rédaction d'une première version du cahier des charges des études à engager sur les zones Est et Sud et concertation avec les associations environnementales ;
- ZAC Jean Monnet (Eckbolsheim) : suivi et analyse des projets des promoteurs retenus à concourir en appui à la direction de projets (réalisation d'une feuille de route des aménageur/promoteur(s) visant à faire évoluer les comportements environnementaux, faciliter l'appropriation du site par les futurs habitants et les riverains, apporter une qualité de vie et une animation du quartier), participation à la sélection d'un projet et formulation des demandes d'amélioration ;
- Hoenheim Gare : réalisation d'une étude d'opportunité sur un territoire d'environ 15 ha autour du pôle multimodal d'Hoenheim : ce travail a été présenté aux élus de la commune et a permis d'identifier un potentiel d'urbanisation de 250 logements côté canal (site actuel des jardins familiaux de la Grossmatt) et d'identifier des programmations en suspend à l'est du terminus tram (vocation économique ou mixte logement/économique) en vue d'un arbitrage en 2016, accompagnement urbain du PC du SDIS en lien avec la Police du bâtiment.

Travail thématique transversal en appui aux directions/services pilotes

- PLU : poursuite du travail engagé sur le projet de règlement écrit et de zonage, participation active à la rédaction d'OAP sur les thématiques énergies renouvelables, nature et biodiversité et trame verte et bleue, suivi et contribution à la mise en place de la démarche « Strasbourg Grandeur Nature » ;
- analyse et prescriptions urbaines en appui transversal : analyse des capacités d'un site en amont d'un projet (PFI), rédaction de prescriptions pour l'aménagement d'espaces publics (DEPN), avis sur l'insertion urbaine de projet ou sur un permis d'aménager (PB et DCPB) ;

Suivi de la qualité urbaine, paysagère et environnementale des projets

- Deux-Rives : accompagnement de l'urbanisation du secteur Neudorf/Port du Rhin via le suivi du projet de permis d'aménager du lotissement « ilot bois », le suivi des projets immobiliers avec notamment un suivi spécifique du projet Ecocité « ilot bois », le suivi des aménagements des espaces publics (nouvelle aire de camping-cars au Port du Rhin ; accompagnement de l'urbanisation de la phase 2 du Heyritz en cadrant les conditions d'urbanisation (cahier de prescriptions urbaines, architecturales et environnementales) ;
- Campus Esplanade : participation aux réflexions de l'Unistra sur le site de l'Esplanade, notamment pour la rédaction des préconisations urbaines concernant des projets de construction d'équipements (maison du personnel, planétarium, G2EI Descartes) ainsi que sur les interfaces spatiales entre la ville et le campus ; rencontres du CROUS avec la direction de proximité concernant la cité Paul Appel et le devenir des espaces publics, dans l'optique de déterminer des orientations courant 2016 ;
- écoquartier Tanneries (Lingolsheim) : poursuite du travail d'expertise et de suivi du projet dans ses composantes urbaines et architecturales (expertise de 3 lots) ;
- ZAC Baggersee (Illkirch) : en lien avec la direction de projets, réalisation de plusieurs documents et études : mise à jour du plan de composition général et du schéma d'orientations urbaines, définition du périmètre de projet et rédaction de prescriptions pour l'implantation d'un complexe aquatique privé, suivi des propositions urbaines et architecturales pour le projet Immochan ;
- Zone commerciale nord: appui à la direction de projets sur le suivi du volet urbain et environnemental du projet de la zone commerciale nord, à la fois sur le plan de composition général mais également sur les projets des îlots sud et centraux ainsi que pour la partie d'habitation (analyse des plans et des cahiers de prescriptions (CPAUP) réalisés par les différentes maîtrises d'œuvre) ;
- zones d'activités : accompagnement urbain et paysager concernant les entreprises souhaitant déposer un permis de construire sur les ZA aménagées en régie (réalisation des cahiers de prescriptions urbaines, architecturales et environnementales avant transmission aux entreprises maîtres d'ouvrage : KIRN à Illkirch, Lidl à Entzheim).

4.4 Aménagement opérationnel

Pilotage de projets urbains

- Halles : finalisation de la faisabilité technique et urbaine du projet avec le groupement de maîtrise d'œuvre urbaine, travail sur la faisabilité économique (chiffrages et élaboration de bilans prévisionnels d'aménagement) et sur le montage opérationnel par le biais d'un projet urbain partenarial (PUP) et d'une convention associée, après validation politique du projet redéfini à la mi-2015 poursuite des négociations avec Hammerson sur le montant des participations financières (vente des charges foncières et PUP) et sur les différentes clauses à insérer dans le protocole d'accord, suivi du travail de conception architecturale des extensions commerciales avec Hammerson et son maître d'œuvre, parallèlement, participation à la mise en œuvre des procédures administratives nécessaires à la réalisation du projet (réalisation d'un dossier d'étude d'impact au cas par cas, suppression des alignements de voirie dans le périmètre de projet, régularisations foncières EUROMÉTROPOLE/VDS) ;

- Manufacture : aboutissement du travail de scénarios tant programmatiques, opérationnels, juridiques que financiers, qui a permis de déboucher sur une feuille de route clarifiée (confirmation des grandes polarités vocationnelles de la collectivité avec une priorisation du pôle universitaire, de la « néo-auberge » et du redéploiement partiel des locaux de la Haute Ecole des Arts du Rhin, intégration d'activités économiques et de services présentant un modèle économique équilibré, choix du portage de l'opération par la SERS dans le cadre d'une opération en propre), finalisation des négociations foncières avec l'acquisition par la SERS du site au 30 septembre 2015, discussions avec l'Unistra et les services l'Etat pour convenir du montage opérationnel et discuter des modalités d'acquisition d'une partie du site et initiation par l'Unistra de la rédaction du programme technique détaillé de G2EI ;
- Campus des technologies médicales « Techmed » : poursuite du travail de négociation avec les HUS, participation à la rédaction de l'acte de vente, suivi des opérations préalables à l'acquisition menées par les HUS (réseaux, démolitions), réalisation d'une étude comparative sur les montages opérationnels possibles et de nouveaux bilans prévisionnels d'aménagement, conduite des discussions avec la DREAL pour la réalisation d'une étude d'impact au cas par cas et avec la DRAC pour l'instruction d'un dossier de fouilles archéologiques préventives et enfin participation aux réunions du comité partenarial avec la DDEA, pilote de l'opération ;
- ZAC «Les Vergers de St Michel » (Reichstett) : suite au Conseil de CUS du 19 décembre 2014 qui lui a attribué la concession de la ZAC, la société CM-CIC Aménagement foncier s'est attelée à la mise en œuvre du projet sous le pilotage du service : négociation foncière avec les différents propriétaires, discussion et accord avec l'exploitant et le propriétaire du supermarché en voie de finalisation, consultation et désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre Lollier ingénierie, établissement du dossier d'études préalables avec une 1^{ère} esquisse du plan de composition, aboutissement de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

Coordination et interface avec les différents opérateurs en charge des projets

- Caserne Marcot : suite à l'abandon du projet des Compagnons du Devoir sur le site, des hypothèses programmatiques orientées vers le volet économique ont été étudiées ;
- Terrain Wollek : suivi des travaux de réfection de la rue Adèle Riton en lien avec le projet immobilier, des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la piste cyclable longeant le projet et des études techniques relatives au projet de renaturalisation des berges du canal ;
- Rotonde : poursuite du suivi opérationnel avec le changement de destination du programme de bureaux de l'îlot 4 en hôtel, l'évolution du programme de logements de l'îlot 2 de 71 à 81 logements avec un nouveau promoteur, l'évolution du montage des résidences seniors de l'îlot 1 avec un nouveau gestionnaire ;

Appui aux communes dans la mise en œuvre de leurs projets

- Quartier du Parc (Mundolsheim) : suivi ponctuel en lien avec la commune et le concessionnaire (SERS) des études pré-opérationnelles et de la réalisation des études environnementales et règlementaires (finalisation et instruction du dossier de DUP, suivi de l'enquête publique, suivi et relecture du dossier de mise en compatibilité du POS,

instruction du dossier d'étude d'impact, suivi de la constitution du dossier de permis d'aménager) ;

- Opération Schwemmloch (La Wantzenau) : assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la commune pour ce projet concédé à la SERS en 2011 avec amendements apportés dans la mise en œuvre de cette opération avant désignation d'une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre ;
- Cœur de ville (Oberhausbergen) : poursuite de l'étude urbaine lancée en 2014 à la demande de la commune sur le centre de la commune et sa valorisation, production en lien avec la DMT et la DDEA des orientations et simulations d'aménagement sur trois secteurs identifiés et retranscription dans le PLU.

Aménagement en régie des zones d'activités économiques pilotées par l'Eurométropole

- études générales ZA : l'étude lancée en 2014 sur la fiscalité des ZA existantes a été finalisée en lien avec la DDEA et la direction des Finances, complétée par une analyse des coûts d'investissement des zones. De plus, une étude prospective sur le potentiel de développement des ZA à court et long terme a été réalisée.

Plusieurs zones sont en cours d'achèvement ou d'aménagement :

- extension ZA Est-Joffre (Holtzheim) 23 ha : finalisation des acquisitions foncières et règlement des indemnités agricoles, réalisation du diagnostic d'archéologie avec mise en évidence des vestiges qu'il y a lieu désormais de fouiller, obtention des arrêtés (préfectoral et ministériel) pour destruction et capture des espèces protégées (crapaud vert et calamite), finalisation de la phase PRO et démarrage de la rédaction de l'ensemble des pièces des marchés publics des travaux, en parallèle, le projet a été retenu dans l'appel à projet « tranche 2 Ecocité » au titre des actions en faveur de la biodiversité et zones d'activités ;
- extension ZA quadrant II (Entzheim) 7 ha : démarrage des travaux de viabilisation, de restauration du verger et de création des noues de compensation de la zone inondable ;
- ZA quadrant IV (Entzheim) : accompagnement avec la DDEA et la DEPN du développement de la société Lidl sur le site (vente du foncier, prise en charge des travaux d'accès, de la placette de retournement à recréer et du passage petite faune, déclassement d'une partie de la voie publique nécessaire au projet Lidl, dépôt du PC), suivi de la mise en œuvre notamment sur les aspects techniques, paysagers et du respect de la prise en compte des préconisations environnementales globales du site ;
- ZA des trois Maires (Bischheim-Hoenheim) : remise à la DDT du rapport sur le suivi scientifique de la mesure compensatoire pour destruction d'une partie de la zone humide ;
- ZA de la Neuhard (Eschau) : des études de faisabilité technique ont été réalisées pour les besoins d'implantation de la société EILS qui, compte tenu des travaux d'accès nécessaires et du coût du foncier, a finalement abandonné son projet d'implantation sur Eschau ;
- parc des Tanneries sud (Ostwald) : réalisation par la DEPN d'un diagnostic VRD de la voie en boucle avant remise en état pour l'accueil d'une ou deux entreprises sur l'îlot central, approfondissement des études de pollution sur le spot principal préalablement identifié.

D'autres zones sont en phase d'études opérationnelles :

- ZA du Château Sury (Vendenheim) : poursuite des acquisitions amiables, obtention des arrêtés de DUP et de cessibilité et poursuite de la procédure d'expropriation, évaluation des indemnités agricoles, délivrance du permis d'aménager, étude en cours pour l'aménagement de la voie d'accès (problématique de zone inondable à lever auprès de la DDT) ;
- extension nord de la ZA Neuhard (Eschau) : recours administratif contre la décision du Préfet de soumettre le site à une étude d'impact (suite au cas par cas), dépôt du permis d'aménager, étude engagée pour la vente d'un seul tenant à une entreprise déjà présente sur le site ;
- par ailleurs, 4 ZA ont fait l'objet d'études d'opportunité en vue de leur extension : la Redoute à Niederhausbergen-Mundolsheim (arbitrage attendu), la Vigie (est) à Ostwald, la Neuhard (sud) à Eschau et la ZA Gaggenau à Lipsheim (étude en cours) et 2 secteurs ont fait l'objet d'études de faisabilité à Blaesheim et à Oberschaeffolsheim avec un avis défavorable de l'Eurométropole. Enfin, le service est en attente des conclusions de l'étude d'accessibilité et de trafic menée par l'aéroport, en vue du développement de ses futurs sites d'activités économiques.

Pilotage et suivi administratif des zones d'aménagement concédées en lien avec les aménageurs

- vérification et validation des comptes rendus financiers annuels (CRF) pour l'ensemble des opérations concédées en lien avec le service du Contrôle de gestion et les directions de projets : Danube, Etoile, HautePierre-Poteries et renouvellement urbain du Polygone à Strasbourg, Parc d'Innovation à Illkirch, Rives du Bohrie à Ostwald et zone commerciale nord à Vendenheim (approbation en Conseil de l'Eurométropole du 18 décembre) ; par contre, le compte rendu financier de la SEM E3 à Schiltigheim n'a pu être approuvé, car dans l'attente des conclusions d'une analyse juridique commandée par l'Eurométropole sur la rétrocession des espaces publics ;
- ZAC Poteries : avenant n°15 à la concession d'aménagement approuvé au Conseil de l'Eurométropole du 30 janvier 2015 visant à mettre en place les conditions de clôture de la concession (acompte sur résultat, prolongation de la concession de 3 ans) ; organisation d'un comité de pilotage en octobre sur le devenir des trois derniers terrains de la ZAC (poursuite de l'urbanisation et lancement d'une étude (décembre 2015/avril 2016) sur les besoins en équipements publics du quartier et des secteurs environnants ; en terme opérationnel, livraison de la placette Mitterrand au sud de la ZAC et construction en cours de 298 logements (Nexity, Bouygues et Promogim) ;
- ZAC E3 (Schiltigheim) : avenant n°3 visant à proroger la concession de 3 ans approuvé en Conseil de l'Eurométropole du 25 juin 2015, procédure de rétrocession des voiries et plan d'eau - tranche 2 toujours en cours, aucune cession réalisée en 2015.

Mise en place de marchés à disposition des services de la DUAH

- relance des marchés d'études préalables (études de faisabilité et d'expertise urbaine, études de prestations écologiques et géotechniques) avec la rédaction de l'ensemble des pièces techniques et la consultation des communes de l'Eurométropole quant à leur intérêt d'adhérer à un groupement de commande dans une démarche de réflexion

globale du développement urbain (4 communes intéressées, soit Eckbolsheim, La Wantzenau, Plobsheim et Strasbourg) ;

- études réalisées en 2015 : études de faisabilité urbaine pré-opérationnelles (groupement pluridisciplinaire Verdier/Tappia) portant sur l'étude urbaine et paysagère pour le réaménagement de la place de Haguenau, l'expertise urbaine sur le projet d'agroquartier Robertsau et le complément à l'étude de faisabilité urbaine sur l'ancien site de la raffinerie de Reichstett ; études de prestations géotechniques (Hydrogéotechnique) pour l'extension du parc d'activités sud à Eschau Neuhard et l'extension du groupe scolaire du Schluthfeld.

5 – Politique de la Ville

L'année 2015 a été une année charnière entre l'ancien dispositif contractuel, le Contrat urbain de cohésion sociale signé en 2006, et le nouveau Contrat de ville, issu de la loi Ville et cohésion urbaine de février 2014.

Au cours de cette année, l'équipe a assuré le suivi des actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et l'élaboration puis le début de mise en œuvre du nouveau Contrat de Ville 2015 – 2020.

Les activités de la mission se sont centrées sur le suivi des dernières actions financées dans le cadre du CUCS, l'évaluation de ce dispositif et la mise en œuvre des groupes de travail pour la rédaction de la convention cadre du futur Contrat.

5.1- Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Chiffres clés de la programmation 2015 du Contrat urbain de cohésion sociale

- 321 propositions d'actions reçues (301 en 2014), étudiées lors de 8 réunions d'instruction tenues avec les partenaires contractuels du CUCS
- 84 actions soutenues financièrement par l'Eurométropole de Strasbourg
- 741.244 € de subventions attribuées par l'Eurométropole de Strasbourg.

Nom du territoire	Nb de projets spécifiques au territoire	Nb de projets interquartiers sur ce territoire
ZUS Cronembourg - Strasbourg	18	42
ZUS HautePierre - Strasbourg	29	61
Quartier Poteries - Strasbourg	2	18
ZUS Meinau - Strasbourg	14	43
ZUS Neuhaus - Strasbourg	35	46
ZUS Port du Rhin - Strasbourg	9	26
ZUS Elsau – Montagne Verte - Strasbourg	20	39

ZUS Koenigshoffen - Strasbourg	10	33
ZUS Grand Ried – Strabsourg / Schiltigheim	2	27
ZUS des Ecrivains - Bischheim	8	32
ZUS des Hirondelles - Lingolsheim	0	10
Quartier du Marais - Schiligheim	6	14
Quartier Musau- Strasbourg	1	16
Quartier Gare / Laiterie- Strasbourg	6	27
Quartier Gare Ste Marguerite - Strasbourg	1	21
Quartier Spach - Rotterdam- Strasbourg	3	12
Quartier de la Grossmatt Hoenheim	3	3
Quartier Libermann Illkirch	7	9
Quartier du Wihrel Ostwald	0	7
Tous périmètres Ville de Strasbourg	8	50
Tous périmètres Eurométropole	15	52

Thématiques prioritaires du CUCS	Nombre de projets déposés :
1 Amélioration de l'habitat et du cadre de vie	14
2 Prévention de la délinquance et citoyenneté	131
3 Emploi et développement économique, formation	40
4 Accès aux savoirs et réussite éducative	117
5 Promotion de la santé, prévention et accès aux soins	19

5.2- Activités réalisées au titre du nouveau contrat de ville

L'évolution législative a apporté des changements notables dans l'organisation, les contenus et les cibles de la politique de la ville de l'Eurométropole de Strasbourg. Au cours de l'année 2015, plusieurs ajustements ont été apportés au dispositif, parmi lesquels :

- *une nouvelle géographie prioritaire des quartiers* : les 18 quartiers prioritaires de la Politique de la ville de l'Eurométropole (QPV) sont répartis sur 5 communes, Bischheim, Illkirch, Lingolsheim, Schiltigheim et Strasbourg. Ils accueillent 77.000 habitants (16% de la population). Sept de ces quartiers sont éligibles au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine. Plusieurs territoires et communes sont sortis de la politique de la ville (ex : Hoenheim, Ostwald). Il a été convenu d'assurer une continuité des interventions auprès des associations en 2015 ;
- *le pilotage affirmé par les intercommunalités*, en lien étroit avec les cinq communes concernées, a donné une nouvelle organisation du pilotage du projet ;
- *la mise en place de conseils citoyens* : chaque commune a défini sa stratégie pour leur mise en place ;
- *la réunion dans un contrat unique de l'ensemble des interventions projetées* : 19 programmes ont été élaborés, organisés autour de

- o trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi
- o quatre axes transversaux : jeunesse, lutte contre les discriminations, égalité femmes hommes, apprentissage du français.

Le Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg a été voté à l'unanimité le 26 juin 2015 et signé le 10 juillet 2015.

5.3- Les temps de forts de l'activité en 2015

- Elaboration de la convention cadre : la tenue de groupes de travail partenariaux, à l'échelle de chaque territoire et sur chaque thématique, a abouti à l'écriture de 19 programmes thématiques et de 18 cahiers de quartier. Ces groupes de travail partenariaux se sont déroulés en moyenne une à deux fois par mois.
- Installation des instances techniques et politiques : au niveau central, une équipe projet Etat - Eurométropole a piloté le processus et préparé les Comités de pilotage restreints et élargis nécessaires aux validations. Au niveau territorial, les groupes territoriaux se sont réunis en juin et septembre 2015 dans la perspective des futurs comités de suivi par QPV à installer en 2016.
- Lancement des phases de concertation : plusieurs temps participatifs ont été mis en œuvre, en lien avec les services de chaque commune en charge de la proximité et de la démocratie locale, pour recueillir l'avis et les attentes des habitants et des acteurs de terrain : réunions en pied d'immeubles, forums Contrat de ville et rénovation urbaine (5), manifestations de quartier et balades urbaines en présence des élus, rencontre des acteurs de terrain dans le cadre des ateliers territoriaux de partenaires.
- Création d'un support de communication : initié en vue des temps de concertation sur les quartiers et pour donner une identité visuelle au Contrat de ville, ce travail sera finalisé en 2016, de manière articulée avec la communication sur le renouvellement urbain.
- Elaboration des conventions thématiques (4) et territoriales (18) : la mise en œuvre des orientations fixées dans la convention cadre nécessite de préciser les objectifs opérationnels et les priorités d'action. Ce travail de programmation fine a été engagé sur 4 thématiques (éducation et culture, développement économique et emploi, renouvellement urbain, gestion de proximité) et sur les 18 quartiers prioritaires.
- Nouveau programme de renouvellement urbain : en lien avec les équipes de la DUAH, l'équipe Contrat de ville a accompagné l'élaboration du protocole de préfiguration des futurs programmes de renouvellement urbain des 7 quartiers concernés.
- Appel à projets 2016 : pour le soutien aux initiatives associatives dans les quartiers prioritaires, l'appel à projet 2016 a été préparé en 2015 selon les modalités habituelles (rédaction d'une note de cadrage, mise à jour du site internet de la ville et de l'Eurométropole, diffusion). 467 dossiers ont été reçus et enregistrés en fin d'année 2015.
- Conseils citoyens : chaque commune a procédé à un tirage au sort et un appel à volontaires pour préparer leur mise en œuvre.

6 – Mobilité et transports

6.1 Déplacements

Stratégie, planification et accompagnement des projets urbains

Déclinaison des orientations politiques en outils de prospective, planification et études pré-opérationnelles par mode ou territoire.

L'importance des projets urbains a également dû être accompagnée d'une expertise sur leurs impacts en matière de desserte, de circulation et de stationnement.

- Elaboration du PLU métropolitain :
 - pilotage de l'intégration du Plan de Déplacements Urbains dans le PLU, à travers la rédaction du POA et de l'OAP Déplacements travail d'intégration de nouveaux emplacements réservés et tracés de principe favorables aux modes actifs (piétons, cyclistes) et extensions tram/BHNS. Dans ce cadre, le service a également travaillé à l'élaboration d'une vision de stratégie ferroviaire ambitieuse basée sur une augmentation de la fréquence des TER, une meilleure diamétralisation, une intégration tarifaire et à terme la mise en place d'une offre ferroviaire urbaine de type RER. Un travail technique de mise en œuvre a été engagé avec la Région.
 - Partage avec les élus et les services de nouvelles orientations portées par le service : la hiérarchisation du réseau viaire, le ferroviaire...
- Expertise / Accompagnement / Pilotage d'études déplacements dans le cadre de la réalisation de projets urbains (y compris instruction de permis de construire et aménager) dont :
 - les Halles ;
 - Wacken Europe ;
 - Zac Baggersee ;
 - « Axe Heyritz/Kehl » (Danube, Malraux, Deux-Rives, Fronts du Neudorf, etc.) ;
 - « Schéma Directeur Ouest » ;
 - Campus des technologies médicales
 - Zone commerciale Nord
 - Friches brassicoles de Schiltigheim
 - etc.
- Suivi (sur les plans stratégique, technique et financier) des projets d'infrastructures routières, de transports en commun et de gestion du trafic poids lourds (écotaxe PL...) portés par d'autres Maîtres d'Ouvrage et faisant l'objet de contractualisations :
 - VLIO – Maître d'ouvrage : Conseil Départemental du Bas-Rhin.
 - RD1083 - Maître d'ouvrage Conseil Départemental du Bas-Rhin
 - Aménagement multimodal de l'axe RN4/A351 et TSPO – Maître d'Ouvrage : Etat
 - Rociade Sud 2^{ème} Phase – Maître d'ouvrage : Etat

- Requalification, gestion trafic et protections phoniques A4/A35 et projet GCO – Maître d’ouvrage : Etat ;
 - LGV Est et Rhin-Rhône – Maître d’Ouvrage : Réseau Ferré de France.
- Projets de création ou de réaménagement de voiries ou d’espaces publics :
 - Elaboration des éléments de programme « déplacements tous modes » pour les études de renouvellement ou création de voiries par la DEPN, participation aux concertations, etc.
 - Accompagnement dans la priorisation des investissements voirie
 - Implication dans le suivi et la coordination des petits travaux de voirie, participation à un outil de suivi du patrimoine et meilleure intégration des données service dans le SIG
 - Renouvellement des marchés à bons de commandes pour les études multimodales (4 lots renouvelables 3 fois) ;

Modes actifs et nouvelles pratiques de déplacements

Vélo

Les actions vélos locales s’inscrivent dans une participation active au niveau national tant pour la diffusion des bonnes pratiques strasbourgeoises que des innovations réglementaires nécessaires au développement de la pratique (évolutions du Code de la Rue). Strasbourg maintient sa position de première ville cyclable de France.

- Vélhop : pilotage de la DSP (notamment au niveau du déploiement géographique, de la tarification, des actions de promotion) Strasbourg Mobilités. Avenant à la DSP pour intégration de la gestion des parkings vélo Tanneurs et Ste Aurélie, évolution tarifaire, mise à disposition des vélos réformés aux associations
- Mise en place de Vélostras, réseau structurant vélo : décision et budget pour réaliser par tronçons l’élargissement de la piste du canal de la Marne au Rhin
- Autres projets vélo :
 - mise à jour du schéma directeur vélo : identification des maillons manquants et priorisation avec les référents vélo des communes. Concertation avec des groupes thématiques mobilités actives des Conseils de quartier ;
 - mise en œuvre d’une enquête téléphonique et d’un baromètre sur Strasbourg.eu pour évaluer la politique vélo ;
 - mise en œuvre de la politique de stationnement sur voirie : déploiement de l’offre en stationnement sur voirie (1000 arceaux installés sur le territoire de l’EMS) et expérimentation de range-vélos rue du 22 Novembre en vue de leur déploiement de manière massifiée en périphérie du plateau piétonnier, implantation d’arceaux supplémentaires dans le cadre du Marché de Noël
- Le suivi des projets de communication

- Suivi des actions de communication vélos
- Réalisation d'une nouvelle carte grand public des aménagements cyclables
- Participation (stand et interventions) au colloque international Velocity à Nantes
- Organisation de la Fête du vélo ;
- Les actions d'accompagnements
 - Accompagnement et financement des associations oeuvrant dans le domaine du vélo (Cadr67, Bretz'selle, Vélostation, A'Cro du vélo)

Piétons

Mise en service de l'aménagement du réseau piéton magistral (action 10) : études sur l'aménagement du tronçon nord de la route du Polygone

Management de la mobilité

- PDIE (Plan de Déplacement Inter Entreprise)
 - Port Autonome de Strasbourg : négociation du cofinancement et des modalités d'aménagement bus et vélo, coanimation de groupes de travail inter entreprises.
 - Parc d'Innovation d'Illkirch : mise en place de l'Istop, autostop organisé pour les salariés de la zone.
 - Autres PDIE actifs : Wacken, Espace Européen de l'Entreprise.
- PDE : Ateliers de conseil individualisé en mobilité.
- Pédibus : Etude, désignation de prestataires puis test sur 6 écoles, pérennisation sur l'école Camille HIRTZ.
- Autopartage : suivi et interface avec les services pour l'ouverture de nouvelles stations, lancement du nouveau service YEA ! en mai,
- Au boulot à Vélo : toujours plus d'inscrits (107), une remise des Prix avec plus de 200 personnes,
- Optimix : lancement de la démarche et de la plateforme, 10 premières entreprises.

Stratégie d'innovation

- Sélection et incubation de projets : audition de porteurs de projets, appels à projets européens, lien avec le pôle véhicules du futur
- En lien avec la DDEA portage de la candidature et concrétisation de l'accueil du congrès Européen des ITS : tâche relevant de la DMT :
- Montage de projets collaboratif avec les acteurs du territoire
- Conception, sélection, aide à la réalisation des démonstrateurs

ITS : billettique et information

Poursuite du travail partenarial avec la Région sur le développement de Vialsace

Transport de marchandises

- Portage de l'étude de faisabilité d'un centre de logistique urbaine (CDU)
- Conception d'une stratégie d'évolution du système logistique
- Co-construction avec les acteurs du marché gare d'une solution de mutualisation
- Va débiter : information des évolutions réglementaires

Véhicules électriques

- En cours : procédure d'appel à concurrence pour la gestion des bornes de l'EMS
- Etudes des conditions d'accueil d'un nouvel opérateur

L'Eurométropole : Autorité Organisatrice de la Mobilité

- Organisation et suivi des réunions d'arbitrages « Vie du Réseau » et « arbitrage AOM » : préparation, accompagnement, suivi et mise en œuvre des décisions politiques.
- Préparation fin de contrat de concession de l'exploitant urbain : amorce d'une réflexion juridique sur les montages envisageables dans le cadre législatif en vigueur. Mise en place du séminaire avec des élus « Fin du Contrat de concession », qui a eu lieu le 24 août 2015.
- Tarification
Proposition d'une stratégie tarifaire à court et moyen terme en lien avec l'évolution billettique :
 - La majoration des tarifs CTS de 1,79 % à compter du 1^{er} septembre 2015 ;
 - Avancement des négociations multipartenaires (AOM et exploitants français et allemands) sur la tarification transfrontalière qui sera appliquée dans le cadre de l'extension du tram vers KEHL en 2017.
- Préparation et passation de l'avenant n° 25 à la convention de concession CUS/CTS signé le 20 février 2015 portant notamment sur les actualisations des paramètres financiers un an après la mise en service des extensions tram A et D et la création de la ligne G de bus à haut niveau de service et sur l'allongement de la durée de vie des bus de 14 à 20 ans.
- Report du projet « Bus à haut niveau de service (BHNS) de rocade, 1^{ère} phase Neuhoof - Lingolsheim et ce malgré un financement obtenu (2.5M€) dans le cadre d'un appel à projets de l'Etat (dit Grenelle)
- Amélioration de la vitesse commerciale
 - Mise en place d'aménagements légers favorisant la vitesse commerciale de la ligne 17 permettant une économie de fonctionnement de 86K€ / an ;

- (Rq : ce travail a constitué un « test grandeur nature » pour la méthodologie appliquée à la Ligne 15) ;
- Elaboration de l'avant-projet pour une amélioration de la vitesse commerciale de la Ligne 15 (= expérimentation d'une « ligne bus structurante ») ;
 - Restructuration du réseau bus sur le « secteur sud » de l'Eurométropole:
 - Préparation de la mise en œuvre de la 2^{ème} phase (aménagement de voirie, besoins de renforts, estimation des coûts de fonctionnement et des potentiels de fréquentation) avec les partenaires CTS, CTBR, CG67 + travail collaboratif fort avec les communes concernées ;
 - Restructuration du réseau bus sur le « quadrant nord » de la l'Eurométropole :
 - Participation aux premières réflexions menées par la CTS
 - Intermodalité : élaboration de la Convention entre l'Eurométropole et la Région Alsace portant sur l'intégration tarifaire (=> possibilité fin 2016, pour les résidents de l'Eurométropole possédant un abonnement au réseau urbain de la CTS, de prendre le train sur l'ensemble du territoire de l'agglomération) ;
 - Réorganisation des services spécifiques :
 - Ajustements des services scolaires et mise en place de circuits expérimentaux (S15, 984)
 - Convention pour la mise en place d'un transport scolaire exceptionnel reliant le lycée Couffignal de Strasbourg aux communes de Holtzheim, Lingolsheim et Ostwald
 - Restructuration des services spécifiques :
 - Restructuration des navettes du Neudorf, du Zénith, des Hus, ligne 13 et maintien de la navette d'Entzheim
 - Restructuration des circuits scolaires : définition et application des critères de maintien, accompagnement/rencontres des communes, rectorat et parents d'élèves, convention confiant l'organisation d'un transport scolaire à la commune d'Oberhausbergen
 - Transports des personnes à mobilité réduite (Mobistras) :
 - Réforme du service : retour à l'objet initial de la DSP avec l'arrêt des dessertes des ESAT et accueil de jour afin de maintenir la qualité de service et assurer la viabilité économique du service
 - Accompagnement à la décision politique
 - Rencontre avec les établissements concernés
 - Avenant à la DSP/Délibération : règlement de la situation 2013/2014 et ajustements pour tenir compte de la réalité du service
 - Négociations financières avec le délégataire
 - Participation à la commission d'accès régulant les personnes ayant droit de bénéficier des services adaptés aux personnes à besoins spécifiques ;
 - Suivi du contrat de délégation de service public (DSP) entre l'EMS et la société VEOLIA (service MobiStras), y compris indicateurs et enquête de qualité de service.

- Mise en place d'un dispositif exceptionnel dans le cadre des mesures préfectorales de sécurité du marché de Noël
 - Relation partenariales avec les associations des usagers TC
- Réunion trimestrielle ASTUS/EMS/CTS :
- Echanges sur les enjeux des projets transports, partage de la vision usager et de la qualité de service.
 - Suivi des actions de l'association sur l'année.
 - Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement de 12 3220 €.

La qualité de l'air

- Implication du service dans l'Appel à projets « Villes respirables en 5 ans »
 - Propositions et rédaction de fiches actions (Centre de Distribution Urbain, Vélos à Assistance Electrique, Points multiservices Vélostras, CRISTAL)
 - Rédaction d'une fiche sur la préfiguration d'une Zone de circulation restreint ; benchmark avec les autres agglomérations en France et Europe (GART, CEREMA), participation aux groupes de travail du GART, rédaction d'un CCTP sur une étude de faisabilité technique et d'acceptabilité socio-économique pour la préfiguration d'une ZCR ; dont la mission sera lancée en 2016
 - Participation à la convention financière avec la DREAL
- Travail technique sur la mise en œuvre d'une restriction de circulation lors des pics de pollution, transmission d'une proposition de périmètre et de modalités de contrôle (effectué avec le SIRAC) à la DREAL ; en attente de leur part
- Suivi annuel du Plan de Protection de l'Atmosphère
- Réunion trimestrielle avec les associations sur la qualité de l'air
- Réunion trimestrielle interservices sur l'Air

6.2- Projets de Transports

Les études

L'équipe projet a suivi l'étude de définition « amont » du projet de tramway dans les quartiers de la Gare et de Koenigshoffen (Etudes PLD secteur gare, études géotechniques, topographiques et préparation de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du GETAS)

Le Service "Conduite de projets de transports" a assuré le pilotage des études d'avant-projet suivantes :

Prolongement "Nord" de la ligne de tram "E" dans le quartier de la Robertsau

Ce projet consiste en la prolongation de la ligne « E » à partir de la station « Robertsau Boecklin » -terminus actuel- en direction du Nord du quartier de la Robertsau au niveau de la rue de la Renaissance. Le projet a été pris en compte dans le cadre du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

L'année 2015 a été marquée par la délivrance d'un avis favorable sur le projet de délibération de l'Eurométropole - visant à approuver les études d'avant projet - par le conseil municipal du 14 décembre 2015, puis par l'approbation par le Conseil d'Eurométropole du 18 décembre 2015 des études d'avant-projet et l'autorisation pour la mise en œuvre des procédures d'autorisations administratives, d'enquête publique et de déclaration d'utilité publique nécessaires à la réalisation du projet.

Le projet de tram "Ouest" Koenigshoffen / Hohberg

Ce projet consiste en l'extension de l'infrastructure existante depuis le quartier Gare centrale vers les quartiers strasbourgeois de Koenigshoffen. L'année 2015 a été marquée par le démarrage des études préliminaires de tracé ainsi que la préparation de la phase de concertation règlementaire (délibération du 18 décembre 2015).

Actions liées aux opérations de tram en 2015

Volet foncier

Pour l'extension Sud des lignes A et E à Illkirch : finalisation des transactions avec des riverains intéressés par l'acquisition de bandes de terrain constitutives de délaissés de terrains.

Extension Nord de la ligne tram E à la Robertsau : le travail d'identification des terrains et propriétaires compris dans l'emprise de l'emplacement réservé s'est poursuivi conformément à l'évolution du projet.

Extensions Ouest (Koenigshoffen) du tramway : tenue de diverses réunions de travail avec le service Politique foncière et immobilière de l'EMS et la direction de proximité du quartier Koenigshoffen.

Volet indemnisation

Les derniers dossiers relatifs aux extensions Nord Ouest (HautePierre – Poteries) sont en cours d'expertise. La Commission d'indemnisation a statué sur une dizaine de demandes d'avance sur indemnisation (extension D vers Kehl et extensions A et E à Illkirch). Les travaux d'Illkirch étant quasiment achevés, les premières requêtes au TA en vue de la désignation d'un expert ont été introduites.

Dossier de sécurité régularisé (DSR)

Depuis le 9 mai 2003, le décret 2003-425 sur la Sécurité des Transport Publics Guidés (STPG) régit les obligations diverses de l'AOT et de l'exploitant en matière de sécurité des voyageurs tramway. Ainsi depuis cette date, entres autres obligations, un Dossier de Sécurité (DS) doit être approuvé par les Autorités Préfectorales avant chaque mise en service de lignes ou extensions nouvelles de tramway.

Le décret avait prévu un réexamen périodique de la sécurité des réseaux tous les dix ans et un examen de la sécurité des réseaux mis en service avant mai 2003 consistant en l'approbation d'un Dossier dit de "Sécurité Régularisé" (DSR).

2014 avait vu la finalisation de l'instruction technique de ce dossier déposé à l'origine en mai 2010 par la CUS et impliquant un réexamen complet du réseau constitué par les lignes "A/D/B/C" dans leur périmètre d'avant 2007 instruit en 2013 et 2014. Les réponses aux questions du Service Technique des Remontées Mécaniques et Transports Guidés (STRMTG) et les engagements de l'Eurométropole en tant qu'AOM et de son Exploitant CTS ont été déposés auprès du préfet du Bas-Rhin le 9 juin 2015. Un avis concernant ce dossier a été rendu le 23 novembre 2015 par le préfet, impliquant un suivi régulier des thématiques abordées et notamment de la problématique des obstacles fixes.

En phase chantier et livraison

- Extension de la ligne A/E vers Illkirch

En 2015 les travaux portaient sur la réalisation de la plate-forme tramway des sous-stations, des locaux techniques et des stations tramway, des voiries, des systèmes et équipements et enfin des plantations. Cette période de chantier a été accompagnée par des lettres d'information aux riverains et un journal du tram.

La première soudure de rails, opérée le 10 avril 2015, a marqué le début des aménagements de surface. Un moment convivial a été organisé à cette occasion en présence des élus, des riverains et de la presse.

- Extension de la ligne D vers Kehl

L'assemblage et la construction des deux ouvrages d'art (pont sur le bassin Vauban et pont sur le Rhin) a été en 2015 l'une des phases les plus visible et spectaculaire du chantier : lancement des ponts opéré en août pour l'ouvrage Citadelle et en décembre pour le pont sur le Rhin.



© Jérôme Dörkel / Strasbourg Eurométropole

- PEM de Vendenheim

Les travaux consistaient à transformer un passage souterrain réservé jusqu'ici à l'usage exclusif de la clientèle du chemin de fer en un ouvrage fonctionnel à "usage mixte" ouvert à la circulation générale du public pour favoriser une liaison inter quartier. Le passage a été inauguré au mois de juillet.

- PEM de Geispolsheim

Les travaux réalisés ont permis la création d'un espace central d'échanges regroupant du stationnement de courte et de longue durée, l'aménagement d'un espace fonctionnel, accessible et qui s'intègre dans l'environnement urbain, l'amélioration des conditions d'accueil et d'information des voyageurs ainsi que le développement de l'offre de stationnement pour les vélos. L'inauguration du PEM Geispolsheim s'est tenue le 3 octobre 2015.

6.3- Stratégie et gestion du stationnement

Définition des documents et des objectifs stratégiques

Article 12 du PLU communautaire

- Participation à l'élaboration de l'article 12 du PLU intercommunal qui fixe des normes de stationnement pour tous les projets de construction
- Travail de concertation avec les communes pour trouver des normes répondant aux besoins en tenant compte de la spécificité des différents secteurs de l'Eurométropole

Etude sur les capacités des parkings en ouvrage et préconisations sur l'amélioration de l'offre

Une étude a permis de faire un bilan sur l'utilisation des capacités offertes pour le stationnement en ouvrage. Elle a également permis de mettre en évidence des optimisations possibles qui ont été présentées aux élus début 2016. Ces propositions donneront lieu à des actions d'optimisation des places offertes en 2016 et 2017.

Etudes terrain dans le cadre d'une extension du stationnement payant

- Depuis l'extension du stationnement payant de 2010, de nombreux résidents des zones limitrophes se plaignent de l'effet report.
- Le service a étudié la pertinence d'une extension du périmètre
- Proposition de secteurs prioritaires et d'un phasage opérationnel en tenant compte des contraintes imposées par le contrat de DSP existant
- Une concertation se déroulera courant 2016 suite à ce travail, avec une mise en œuvre opérationnelle envisageable au premier semestre 2017 sous réserve de validation

Dématérialisation des paiements

- Une étude de cadrage a été lancée pour dématérialiser les titres de stationnement des résidents d'ici la fin 2016.
- Une option consiste aussi à rendre possible le paiement par téléphone pour tous les usagers, dans un second temps.

Mise en œuvre opérationnelle

Gratuité du stationnement pour les personnes handicapées

- Analyse des conséquences de la loi du 18 mars 2015 qui a instauré la gratuité du stationnement pour les personnes titulaires de la carte européenne de stationnement
- Mise en œuvre de la loi avec une application différenciée en voirie qui est désormais gratuite et en ouvrage qui reste payant dès lors que les parkings disposent de bornes de paiement en entrée et sortie, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nouvelle tarification au ¼ d'heure dans les parkings en ouvrage

La tarification au ¼ d'heure mise en œuvre au 1er juillet dernier a permis de spécifier l'usage des parkings selon la courte, moyenne ou longue durée, ceci afin d'inciter les clients au report vers les parcs les moins saturés, voire au report modal (transport en commun, vélo, autopartage). Les parcs de courte durée, très sollicités car hyper centraux, doivent en effet permettre une rotation importante des véhicules. Cela nécessite de limiter le nombre d'abonnés, notamment en journée et le samedi, pour offrir plus de places aux clients horaires.

Il s'agit aussi d'inciter les abonnés à prendre un engagement de longue durée dans les parcs très occupés ou à changer de parking au profit d'un parc moins saturé.

Ainsi, une nouvelle logique de spécialisation des parkings a été mise en œuvre en fonction de la durée de stationnement et on dénombre ainsi trois catégories :

- Parking à utilisation recommandée de courte durée (hypercentre) avec un tarif progressif pour limiter les stationnements longs
- Parking moyenne durée en proximité immédiate du centre ville avec tarifs dégressif
- Parking longue durée moins chers et dégressif dès deux heures de stationnement

Une campagne de communication a été réalisée avec des affiches dans les parkings, des flyers pour les commerçants et la mise en ligne de tous ces documents sur le site internet de la collectivité

Réflexion sur les modalités de stationnement dans le secteur payant ayant conduit à des modifications votées en décembre 2015, pour une application au 1^{er} janvier 2016

- Mise en place du paiement continu de 9h à 19h sur voirie

Le stationnement devient payant entre 12h et 14h, afin de permettre une meilleure rotation des véhicules, et de réduire le trafic lié à la recherche de stationnement. Les usagers sont alors davantage incités à stationner en ouvrage.

- **Politique en faveur des résidents**

Le tarif Résidéo passe de 39 € par mois à 25 € par mois, pour inciter davantage les résidents de l'Ellipse à stationner leur véhicule dans un parking offrant plus de capacité : parking Centre historique- Petite France et le parking P1 des Halles.

Le tarif sur voirie a été adapté pour tenir compte du paiement entre 12h et 14h qui était gratuit jusqu'alors. Le titre a été adapté à 15€ par mois en fonction des tarifs pratiqués dans les autres grandes villes (15 € au minimum et jusqu'à 40

- **Forfaits journaliers**

Les forfaits journaliers sont désormais dégressifs suivant le nombre de zones où ils permettent de stationner : 11€ toutes zones, 8€ orange et verte, 3€ verte uniquement.

- **Travail sur les abonnements dans les parkings**

Les formules d'abonnement ont été adaptées à la stratégie de spécialisation des parkings mise en place en juillet 2015 à l'occasion de la tarification au ¼ d'heure.

Ainsi, les abonnements sont moins chers dans les parkings disposant de capacités et plus chers dans les parkings saturés pour inciter à des transferts de contrat permettant de libérer des capacités pour les clients occasionnels en augmentant le foisonnement.

- **Parking vélos en ouvrage**

- Réalisation d'un parc en ouvrage de 360 places dans le parking tanneurs et réalisation d'un avenant à la DSP Velhop pour en confier la gestion à Strasbourg mobilités. Le parking a été ouvert début 2016.
- Etude pour l'agrandissement du parking vélo St Aurélie (360 places supplémentaires) et réflexion sur le mode de gestion du parking vélo existant ayant conduit à des modifications par avenants en décembre 2015. La gestion du site reviendra à Strasbourg mobilités après la réalisation d'un programme de travaux prévus en 2016.

- **Observatoire du stationnement**

- L'observatoire est un outil innovant qui doit permettre de disposer de statistiques fiables sur l'occupation et la rotation des places de voirie notamment afin de faciliter les prises de décisions quant aux orientations stratégiques de la politique de stationnement de la collectivité
- Un travail sur le déploiement de l'outil avec PARCUS a été entamé en 2015 et il se poursuit en 2016.

- **Schéma d'accessibilité programmée : AD'AP**

- Instruction des Ad'ap en lien avec les délégataires des parkings en ouvrages
- poursuite des travaux engagés sur les parkings homme de fer et gare courte durée

- **Modernisation et rénovation des parkings :**

- Fin des travaux sur bateliers avec les mises aux normes et ouverture 24H/24H par le délégataire conformément au cahier des charges de la DSP
- Travaux de rafraîchissement sur le parking Gutenberg à l'été 2015

- Poursuite des réflexions sur le montage opérationnel permettant de rénover les parkings des halles dans un nouveau un cadre contractuel. Le projet a été temporisé pour tenir compte de la réflexion globale du projet des Halles qui devrait déboucher sur un projet définitif en 2016.
 - **Voie lourde des halles**
 - Participation au comité techniques pour les travaux de la voire lourde
 - Suivi du contentieux entre la ville et le Syndic sur la participation financière de la ville
 - **Gestion des résidents**
 - Suivi des formalités administratives pour les 10200 dossiers résidents actifs et vente des forfaits en ligne ou au guichet du centre administratif

7 – Démarche intercommunale

La démarche intercommunale vise à assurer le bon fonctionnement des instances de concertation de l’Eurométropole de Strasbourg tout au long de l’année 2015, notamment les onze réunions de la Conférence des maires et onze réunions des DGS des communes de l’Eurométropole.

Le Président a engagé une visite de chacune des communes de l’Eurométropole. Quatorze communes ont été visitées en 2015 : Mundolsheim, Hœnheim, Wolfisheim, Blaesheim, Niederhausbergen, Souffelweyersheim, La Wantzenau, Reichstett, Fegersheim, Eckwersheim, Illkirch-Graffenstaden, Mittelhausbergen, Plobsheim et Oberschaeffolsheim.

Le 30 octobre 2015, un séminaire a été organisé à l’attention des élus des 28 communes de l’Eurométropole sur le thème « l’Eurométropole un an après, enjeux et perspectives du PLU ».

Par ailleurs, la Mission intercommunalité a préparé le rapport relatif aux mutualisations entre les services de l’Eurométropole et ceux des communes membres. Ce document, qui comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat, a été élaboré en étroite concertation avec les DGS de communes et les directions de l’Eurométropole et débattu en conférence des Maires. Le Conseil de l’Eurométropole l’a approuvé dans sa séance du 18 décembre 2015.

La Mission intercommunalité

anime l’espace collaboratif des DGS des communes, « AGORA DGS », en gérant les forums, en mettant à disposition des documents et en permettant la consultation des ordres de jour et des dossiers de réunions. Les invitations et relevés de conclusions des réunions DGS sont entièrement dématérialisés. Le bilan 2015 en quelques chiffres :

- 8.640 connexions des DGS au site collaboratif, soit 30 % de plus qu’en 2014 ;
- 4.477 fichiers téléchargés soit deux fois plus qu’en 2014 ;
- 955 contributions dans les forums de discussion.

Enfin, dans le cadre de la réforme territoriale, des groupes de travail composés d'élus du Conseil départemental et de l'Eurométropole se sont réunis les 23 juin et 16 septembre 2015 pour définir les axes de réflexion et la méthode de travail permettant de rechercher un consensus sur la future répartition des compétences. Quatre réunions du comité de pilotage technique ont permis d'analyser les transferts possibles, leurs conséquences juridiques et les modalités de compensation financière des charges transférées.

La Préfecture a engagé une procédure de fusion avec la Communauté de communes des Châteaux dans le cadre du schéma directeur de coopération intercommunale. Deux réunions de pilotage avec les élus ont été organisées pour fixer un calendrier et une méthode de travail et six groupes de travail thématiques ont été mis en place pour travailler à la convergence des politiques et des compétences.

Territoire naturel

Le caractère vital des milieux et des ressources qui composent notre environnement (eau, air, sols) fait de leur préservation la condition fondamentale du développement humain. Nos modes de vie tendent à leur porter atteinte. Ainsi nos aménagements d'espaces publics, nos voiries, visent à intégrer le souci constant de sobriété et d'équilibre entre l'espace utilisé et la conservation des milieux. L'attention portée à l'eau et au traitement des eaux usées est le gage d'un prélèvement raisonné de cette ressource essentielle. Sa protection et le respect des équilibres généraux sont indispensables. Ainsi la propreté de nos espaces urbains et ruraux est-elle également un enjeu de sensibilisation à la qualité de vie aujourd'hui et à la préservation de notre patrimoine commun pour l'avenir.

1 – Aménagements des espaces publics

En 2015, le budget d'investissement 2015 de la Direction des Espaces publics et naturels s'élève à 32,1 millions €, dont 5,9 millions € pour les projets courants, 21,7 millions € pour les projets spécifiques, et 4,5 millions € pour les projets de renouvellement urbain (ANRU). En outre, la part du budget annexe de l'Eau consacrée aux projets s'élève à 5,6 millions €, et celle de l'Assainissement à 14,2 millions € pour l'exercice 2015.

177 projets sur l'espace public ainsi que 43 projets réseau Eau et Assainissement ont été menés à terme en 2015.

1.1 Aménagement espace public de Strasbourg

Rue de Phalsbourg : réaménagement complet de cette voirie avec la création d'une zone 30, l'organisation du stationnement sous forme de niches et la rénovation de l'éclairage public

Avenue de l'Europe : réaménagement complet de cette voirie avec la mise aux normes des trottoirs, pistes cyclables et arrêts de bus, maintien des pavés naturels sur la chaussée à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France et rénovation de l'éclairage public.

La Direction des Espaces publics et naturels assure la gestion stratégique et patrimoniale, la conduite des projets opérationnels et d'entretien significatif (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre), l'entretien courant et l'exploitation dans les domaines de compétences eurométropolitains suivants : voirie, ouvrages d'art, signalisation statique, jalonnement, signalétique, arbres d'alignement. Pour des raisons opérationnelles, cette Direction assure également la conduite des projets et l'entretien significatif (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) dans les domaines de l'Eau, de l'Assainissement et de la « signalisation dynamique ».

Rue de Bruxelles : réaménagement complet de cette voirie avec la création d'une zone 30, l'organisation du stationnement sous forme de niches et la rénovation de l'éclairage public.

Rue du Lazaret : réaménagement complet de cette voirie avec la création d'une zone 30, la rénovation de l'éclairage public et l'organisation du stationnement sous forme de niches.

Place et quai Jeanne Helbling et nouvelle traversée du bassin d'Austerlitz (passerelle Camille Claudel) :

Les vastes dimensions du site de l'opération permettent de dégager des ambiances variées adaptées aux différentes fonctions et aux différents usages de ces espaces.

- Le franchissement du bassin participe au renforcement des liaisons inter-quartiers. Constitué d'un franchissement haut au niveau de la presqu'île André Malraux et d'une partie basse au niveau de l'eau, le franchissement permet à la fois de répondre à un besoin de développer les liaisons entre le Nord et le Sud et à un souhait de rapprochement avec l'eau du bassin. Un escalier sans contremarches relie ces deux espaces à vocations différentes de manière assez discrète, en conservant une importante transparence pour rappeler l'ancienne vocation portuaire du fond du bassin d'Austerlitz.
- La végétalisation de la place Jeanne Helbling apporte l'espace de respiration et d'ombre attendu dans un site aujourd'hui caractérisé par sa minéralité.
- Traversé par de nombreux cheminements piétons et cyclistes, mais aussi par des voies libres de tout mobilier pour le passage des véhicules de secours, l'espace entre les Docks et la tour constituera un lieu de centralité, avec un apport végétal important et diversifié.

Les travaux sont répartis entre la SERS, la CUS et la Ville, chacun pour la maîtrise d'ouvrage des équipements de sa compétence.

Rue de l'Aéropostale : réaménagement complet de cette voirie avec la création d'une zone 30, la rénovation de l'éclairage public et l'organisation du stationnement sous forme de niches.

Prolongation de la rue d'Aigurande: cet aménagement a permis de désenclaver une partie du Neuhof et de rendre plus lisible la circulation sur le secteur. Une voirie de 6 m de large et du stationnement a ainsi été aménagée avec l'installation d'un éclairage public et d'un bassin de stockage des eaux pluviales.

Aménagement des abords du centre commercial Rue Brantome : aménagement de plusieurs cheminements piétons, l'accès aux quais de livraison et l'installation d'un éclairage public.

Rue Epstein : réaménagement de cette voirie qui dessert le nouveau CSC du Neuhof. Création d'une zone 30 et organisation du stationnement sous forme de niches avec rénovation de l'éclairage public.

Secteur Solignac : cet aménagement a permis de réorganiser et simplifier la circulation sur ce secteur avec une voirie en double sens, en zone 30, l'organisation du stationnement sous forme de niches et la mise en place d'un éclairage public.

Rue Liza Krugell: ce réaménagement a permis de créer un cheminement piétons sécurisé avec une noue d'infiltration pour les eaux pluviales et d'installer un éclairage public.

Rue du Baggersee: ce réaménagement s'est réalisé en continuité de la première tranche de 2009. Il consiste en la réalisation d'une aire de retournement sous forme de giratoire, la création d'une zone 30, la rénovation de l'éclairage public, la création de trottoirs et l'organisation du stationnement sous forme de niche.

Maille Catherine : les travaux comprenaient le réaménagement complet des espaces publics de la maille dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de HautePierre. Le projet s'est articulé autour de nouvelles places (la place Comtesse de Ségur et la place Léopold Sédar Senghor) et des parcs Sindbad et des Frères Grimm. Des nouvelles voiries Marguerite Yourcenar et George Sand ont été aménagées sous le régime de « zone 30 » afin de permettre une circulation au cœur de la Maille. Le projet s'est accompagné par la création d'aires de jeux, de nouveaux chemins piétonniers ainsi que l'aménagement d'un jardin partagé.

Places André Maurois et du Maillon : les travaux comprenaient le réaménagement complet de la place André Maurois et d'une intervention partielle sur la place du Maillon afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions le marché hebdomadaire de HautePierre.

Maille Jacqueline : le projet de rénovation urbaine engagé sur le quartier vise à créer des espaces publics plus agréables à vivre. Le quartier est envisagé comme un quartier jardin. Les perméabilités piétonnes sont assurées et les circulations apaisées avec la création de zone 30. Ainsi, les travaux se sont achevés avec les plantations d'alignement.

Parking voitures provisoire Jardin des Deux Rives : en raison des projets immobiliers, les espaces libres utilisés pour le stationnement lors des grandes manifestations (symphonie des Deux Rives par exemple) ne sont plus utilisables. Un parking provisoire a donc été créé au sud du jardin des Deux rives, au niveau de l'auberge de jeunesse.

Route de La Wantzenau, rue Silberrath, rue Hugo Grotius et rue Denise Bindschedler : le réaménagement des voiries aux abords de l'Ecole Européenne de Strasbourg a consisté à restructurer l'espace public en favorisant les déplacements des modes actifs, en aménageant pour les rues de desserte une zone 30, tout en maintenant et en améliorant les fonctionnalités urbaines et circulatoires d'origine sur la route de La Wantzenau. La restructuration de ces rues a été accompagnée par une rénovation des réseaux ainsi que d'une réfection complète de l'éclairage public.

Rue de l'Auberge de Jeunesse: le réaménagement de cette rue venait accompagner la restructuration du camping de Strasbourg et officialiser l'accès principal à cet équipement. La rue a été aménagée en zone 30 et de rencontre afin de favoriser les déplacements des modes actifs.

1.2 Aménagement des espaces publics des communes

Accès Eco-Quartier à Hoenheim : l'opération visait à réaliser la voirie d'accès à l'Eco-Quartier de Hoenheim depuis la route de la Wantzenau, d'une longueur de 110 m et constituée d'une chaussée de 6 mètres de large ainsi que d'un trottoir.

Rue des Rossignols à Mundolsheim : les principaux objectifs du réaménagement de cette voie en zone de rencontre visaient à réduire la vitesse, clarifier la gestion des modes actifs (piétons, cyclistes), développer le maillage cyclable et assurer la gestion du stationnement. Le renouvellement du réseau d'eau potable et la réhabilitation du réseau d'assainissement a également été pris en compte.



Passerelle cyclable route de Hausbergen à Schiltigheim : cette opération constituait le dernier maillon de l'axe Ouest / Est de Schiltigheim destiné aux modes actifs de déplacement. Il leur assure ainsi un cheminement continu et sécurisé entre les quartiers Ouest (Espace Européen de l'Entreprise, facultés) et les secteurs plus centraux de Schiltigheim à l'Est. Les travaux ont consisté à reprendre le profil en travers et la réhabilitation du pont existant route de Hausbergen et à construire une nouvelle passerelle destinée aux modes actifs de déplacement.

Rue de la Ville (entre rue de France et la limite communale de Hoenheim) à Souffelweyersheim : le réaménagement et la requalification de cette voie structurante en artère multimodale ont permis d'améliorer les déplacements pour les piétons, les cyclistes

avec la création d'une piste cyclable bidirectionnelle et les transports en commun. Des chicanes ont été mises en place pour réduire la vitesse.

Rue des Cerises- à Eckbolsheim : ce réaménagement du 1^{er} tronçon de la rue des Cerises a permis de créer des trottoirs larges et agréables, de rénover la chaussée ainsi que d'aménager des plateaux ralentisseurs aux carrefours avec les rues du Stade et de la rue de la Couronne.

Zone d'activités rue de la Tour Haute à Illkirch Graffenstaden : le réaménagement complet de la voie était nécessité par la vétusté de son revêtement. Outre la rénovation de la chaussée, le stationnement a été revu par la création de niches longitudinales et d'une aire de livraison.

Rue du Général Leclerc à Ostwald : le réaménagement complet de ces 2 premiers tronçons de l'artère principale d'Ostwald visait la création d'une zone 30, la sécurisation des piétons par des trottoirs aux normes pour personnes à mobilité réduite, la prise en compte de la demande de stationnement par la création de plusieurs « niches » à proximité des commerces, le repositionnement des arrêts bus et enfin la mise aux normes et la reconfiguration du carrefour avec la rue Schweitzer. Ces travaux étaient accompagnés par la réhabilitation du réseau d'assainissement et le renouvellement du réseau d'eau potable.

Rue du Général Leclerc à Wolfisheim/tranche 1 : première tranche de travaux sur cet axe principal traversant la commune d'Est en Ouest, ce tronçon visait la création de trottoirs agréables adossés à une piste cyclable bi-directionnelle, la prise en compte du stationnement ainsi que la restructuration de l'entrée Ouest de la commune en réduisant la vitesse suite à la mise en service du contournement d'Oberschaeffolsheim / Wolfisheim. Les travaux de voirie ont été accompagnés d'une rénovation des conduites d'eau et d'assainissement.

Rue du Tramway à Eschau : création d'une voie verte bidirectionnelle, parallèle à la chaussée existante, permettant aux piétons et cyclistes de rejoindre le pont franchissant le canal du Rhône au Rhin.

Pôle d'échange multimodal (PEM) de Geispolsheim : les objectifs de cette opération consistaient à créer un espace central d'échanges qui regroupe du stationnement de courte et de longue durée (60 places), aménager un espace fonctionnel et accessible, mais à dominante paysagère pour une meilleure intégration dans l'environnement urbain, améliorer les conditions d'accueil et d'information des voyageurs, développer les équipements dédiés aux vélos et permettre une nouvelle desserte de la gare pour les bus. L'opération s'est accompagnée d'une requalification de la rue du Nouveau Passage pour faciliter et sécuriser l'accès au PEM depuis le réseau viaire existant.

Rue du Ried à La Wantzenau : la création d'un giratoire au débouché de la rue du Ried sur la RD 468 a permis de sécuriser l'insertion des poids lourds desservant la zone industrielle et d'assurer la continuité de l'itinéraire cyclable le long de la route départementale.

Rue du Général de Gaulle/tranche 2 et rue Jeanne d'Arc à Lipsheim : ces deux rues parallèles du cœur du village ont été réaménagées en assurant une mise aux normes des trottoirs, en organisant le stationnement par des niches réparties en quinconce pour rompre le caractère

rectiligne et pacifier la circulation automobile. Des zones pavées en chaussée mettent en évidence les intersections.

Rue du Général de Gaulle/tranche 2 à Oberschaeffolsheim : le réaménagement de la rue du Général De Gaulle entre la rue du Notariat et la rue de la Musau, a requalifié la voie et sécurisé la traversée d'agglomération suite à la mise en service du contournement d'Oberschaeffolsheim / Wolfisheim. Un carrefour avec priorité à droite, plus urbain a remplacé le giratoire. L'aménagement comprend la mise aux normes des trottoirs, la réorganisation des stationnements ainsi que la création de zones d'espaces verts. Les placettes centrales ont également été mises en valeur.

Place du Gymnase à Reichstett : réaménagement de la place en accompagnement du projet de rénovation de la salle des fêtes mené par la commune.

Bassin de dépollution STEP à Blaesheim : les travaux consistaient au renforcement du réseau d'assainissement et à la construction d'un bassin de pollution enterré d'une capacité de 2.300 m³ sur le site de l'ancienne station d'épuration.

Passerelle Niederbourg à Illkirch Graffenstaden : les études de diagnostic menées sur la passerelle Niederbourg ont conduit le service à programmer des travaux de rénovation afin de pérenniser l'ouvrage. Les travaux visaient à restaurer la protection anti- corrosion, et comprenaient un décapage complet, le remplacement des longerons et des solives support de lamage, et enfin une remise en peinture.

2 - Voies publiques

2.1 - Projets de proximité

En 2014, Voies Publiques a assuré la maîtrise d'ouvrage d'environ 3.000 projets de proximité, consistant en des adaptations ponctuelles de la voirie, du mobilier urbain ou de la signalisation, sur l'espace public de la communauté urbaine. La maîtrise d'œuvre d'environ 250 études, dont un tiers a donné lieu à des travaux, a été assurée par SICEP. Ces projets répartis de manière équilibrée entre Strasbourg (51%) et les autres communes (49%) répondent à une logique d'amélioration du cadre de vie combinée, le plus souvent, à des objectifs de sécurisation.

Le budget consacré aux projets de proximité s'est élevé en 2015 à 1,6 M€, issu du budget de Voies Publiques ou financés pour des projets spécifiques par d'autres directions (DMT, DUAH, PRU,...).

2.2 - Voirie

L'entretien curatif, visant à réduire au plus vite les dégradations évolutives et/ou dangereuses du domaine public a généré environ 2321 interventions en 2014 (dont 1390 réfections de nids de poule).

Les travaux d'entretien préventif complètent ces actions de réparation par la programmation d'interventions visant à prévenir l'apparition de désordres sur les chaussées et les trottoirs et à assurer ainsi la pérennité du réseau routier communautaire.

En 2015, 88 opérations distinctes ont été réalisées, réparties équitablement entre Strasbourg et les autres communes de la CUS. Elles ont permis de renouveler les revêtements d'environ 15 kilomètres de rues et de 2,5 kilomètres de trottoirs. Ces travaux ont correspondu à un volume financier de 3,8 M€.

Dans la continuité de ce qui avait été initié en 2013, le département Voirie a poursuivi l'expérimentation d'un recours aux enduits superficiels d'usure (ESU) dans 4 rues de l'Eurométropole, cette technique permettant de régénérer les caractéristiques de surface des chaussées à un coût nettement moindre que la solution classique des enrobés à chaud.

2.3 - Equipements de la rue

L'activité du département des Equipements de la rue, au-delà des opérations d'entretien courant du mobilier urbain, de la signalisation horizontale, verticale et du jalonnement, a été marquée en 2015 par 2 actions particulières :

- remise à niveau de la signalisation horizontale sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (0,8 M€)
- début de la mise à jour de la base de données signalisation.

Il faut également noter un nombre très élevé d'interventions curatives portant sur le mobilier urbain et la signalisation verticale. Environ 3.045 opérations de réparation ont ainsi été menées en 2015.

2.4 - Gestion du domaine public

4 005 chantiers sur l'espace public ont été réalisés en 2015.

- Les marchés de réfections de fouille

Le département de gestion du domaine public routier a réalisé après travaux de gestionnaires de réseaux :

- des travaux des réfections de voirie (réfection de trottoirs et/ou de chaussée) pour un montant de 888 k€ en fonctionnement ;
- des travaux des réfections de voirie (réfection de trottoirs et/ou de chaussée) pour un montant de 301 k€ en investissement, travaux refacturés aux gestionnaires ;

- Etudes sur le domaine public

En 2015, dans le cadre de ses nouvelles missions, le département de gestion du domaine public routier a étudié puis émis des prescriptions et avis sur 386 documents d'urbanisme, dont 340 Permis de construire.

2.5- Ingénierie et gestion du patrimoine

Processus MOA Gestionnaire

- Participation à 42 CTMO
- 110 réponses à des demandes d'éléments de programme
- 58 analyses de cahiers des charges de maîtrise d'œuvre
- 19 demandes d'intégrations dans le domaine public traitées

Gestion du patrimoine

La base des données patrimoniales propres au service des voies publiques comporte 23.343 tronçons sur le filaire de voirie, 33.700 support de signalisation verticale, 57.539 panneaux et panoneaux. Elle a été intégrée et est exploitée sous QGIS.

Plans de gestion

Un plan de gestion pour le service des voies publiques est en cours de rédaction et doit être finalisé pour septembre 2016.

Programmation des travaux d'entretien préventif

- Voirie : mise en place d'un outil de programmation pluriannuel (période 2016-2020) en 2014. Mise à jour pendant la période du présent rapport d'activités en trois fois, suivant les baisses budgétaires successives. Le maintien de la donnée a donc nécessité environ 185 000 opérations de contrôle et mise à jour au cours de l'année 2015.
- Equipements de la rue : un traitement en masse de la base de données a été conçu et réalisé afin d'établir le programme d'entretien préventif de la signalisation horizontale suivant des critères de gestion patrimoniale.

3 - Assainissement

Chiffres clés 2015 :

- 126 agents et 30 métiers différents
- stations d'épuration dont une de 1.000.000EH (Strasbourg – La Wantzenau) et 2 stations de prétraitement Fegersheim et Geispolsheim
- Conformité en performance et équipements : 100%
- 65.000.000 m³ d'eaux usées traitées en 2015 correspondant à plus de 180.000 m³/j.
- Nombre total d'ouvrages sur le réseau : 94.193
- 1.658 km de réseau de collecte des eaux usées
- 483.194 habitants desservis par le service de l'assainissement

3.1- Blaesheim : lancement des travaux du schéma directeur assainissement

Le premier bassin d'une capacité de 2.300m³ sur les 116.000m³ à réaliser d'ici 2027 est sorti de terre pour réduire les impacts milieux dans le cadre des travaux du schéma directeur de

l'assainissement. Ce bassin s'accompagne d'un renforcement du réseau sur près de 2.000m pour répondre également à la réduction des risques d'inondation lors d'événement pluvieux intenses (orages). Ce bassin sera mis en service dans le courant de l'année 2016.

Réalisé sur l'ancien site de la station d'épuration de Blaesheim et en coordination avec le SIVOM du bassin de l'Ehn, les travaux sont financés à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

3.2 - Assainissement non collectif : démarrage du soutien financier de l'agence de l'eau

En 2015, l'Eurométropole de Strasbourg et son service public d'assainissement non collectif ont construit un partenariat de 4 ans avec l'Agence de l'Eau Rhin - Meuse pour accompagner la mise en conformité des installations.

Chaque propriétaire d'une installation d'assainissement non conforme sur le territoire peut bénéficier depuis le courant de l'année 2015 d'un appui technique et financier de l'Eurométropole de Strasbourg et de l'Agence de l'eau Rhin Meuse avec une participation financière à hauteur de 60 % et jusqu'à 5.400 € HT maximum par installation pour sa mise en conformité. 159 installations sur le territoire pourraient bénéficier de cette opération.

3.3 - Injection du biométhane

L'unité de production et d'injection de biométhane implantée sur le site de la station d'épuration de Strasbourg – La Wantzenau a été inaugurée en septembre 2015.

Le biogaz issu de la digestion des boues est purifié pour devenir du biométhane. Le dispositif industriel est piloté par une société dédiée, Biogénère (RGDS et SUEZ).

Le projet avait obtenu en 2012 l'appui du programme LIFE+ de la Commission Européenne, pour son exemplarité en matière de transition énergétique du territoire.

L'installation produira 1,6 millions m3 de gaz vert/an, soit l'équivalent de la consommation de 5.000 logements BBC, et permettra d'éviter 7.000t/an de rejets de CO². Cela permettra à la station d'épuration d'afficher une réduction de 66 % de ses émissions de gaz à effet de serre, soit deux fois les objectifs du plan climat, avec 5 ans d'avance.

3.4 - Double certification ISO 9001 et OHSAS 18001

Premier service de la collectivité à obtenir une double certification qualité et sécurité, le service de l'assainissement a redoublé d'efforts pendant 18 mois pour obtenir les certifications Qualité ISO 9001 et Santé et sécurité au travail OHSAS 18001 en juin dernier. Outil de management, le projet a contribué à valoriser les métiers de chacun, à capitaliser l'expérience acquise et à améliorer l'image extérieure du service.

Outre le travail sur les processus, les documents et les indicateurs, propres à toute démarche de certification qualité, la recherche de gains en termes de santé et de sécurité a fait bouger les lignes au sein de la collectivité : la norme OHSAS 18001 impose certaines procédures, comme l'analyse de l'ensemble des risques en vue de l'établissement à terme d'une fiche individuelle d'exposition. L'expérience du service de l'assainissement sera ainsi profitable à d'autres services de la collectivité.

4 - Distribution de l'Eau

Chiffres clés 2015 :

- 188 postes et 35 métiers différents
- 32.207.522 m³ d'eau mis en distribution
- 88.239 m³ d'eau mis en distribution en moyenne chaque jour sur l'unité de distribution de Strasbourg
- 483.194 habitants desservis en eau potable sur l'ensemble du territoire
- 66.785 abonnés

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est de 99.65 % (calcul sur un total de 849 prélèvements du contrôle réglementaire en sortie des usines de production jusqu'au robinet du consommateur).

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques est de 99.76 % (calcul sur un total de 849 prélèvements)

2.89 € TTC : prix moyen du m³ d'eau à Strasbourg sur la base d'une consommation de 120 m³ abonnement et assainissement compris au 01/01/2016.

4.1 - Captage de Plobsheim

Après des années d'études préparatoires, le forage d'un puits de reconnaissance, puis l'enquête publique en 2013 et l'arrêté préfectoral en septembre 2014, les travaux doivent commencer au printemps 2016, pour une mise en service programmée en 2018. Six forages et une station de pompage seront installés au sein d'un périmètre de protection immédiate de 11 hectares. En exploitation normale, cet équipement fournira 1000 m³ par heure mais il est dimensionné pour pouvoir prendre le relais de la station de Strasbourg-Polygone en cas d'accident avéré.

Pour raccorder la station au réseau de distribution, 18 km de conduites sont à poser entre Plobsheim, Illkirch et le Polygone. Un chantier d'envergure, dont les travaux ont été attribués fin 2015.

4.2 - Un service certifié

Le Service de l'Eau vient de conclure son premier cycle de certification liée au Management de la Qualité ISO 9001. Un audit en vue de sa reconduction a été réalisé avec succès en décembre 2015.

Durant cette période de trois ans, l'engagement continu de l'équipe d'encadrement avec tous les agents du Service de l'Eau a pu contribuer favorablement à l'amélioration de l'activité en intégrant de nouvelles pratiques, un meilleur partage de l'information, une participation aux réflexions pour l'avenir du service et donc agir en vue de la satisfaction des usagers du

service. Les enquêtes de satisfaction ont mis en valeur la confiance dans le service, ainsi que les attentes exprimées par les usagers.

4.3 - Assurer la fonction d'autorité organisatrice de 16 nouvelles communes

La loi (MAPTAM) de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 a érigé l'Eurométropole de Strasbourg en autorité organisatrice de ses compétences obligatoires, dont font partie les compétences eau et assainissement.

Les décrets d'application ont conduit les 16 communes périphériques de l'Eurométropole et membres des syndicats d'Eau à se retirer afin que l'Eurométropole puisse exercer l'intégralité de sa compétence en eau potable. Ainsi, l'Eurométropole de Strasbourg exerce depuis le 1^{er} janvier 2015 sa fonction d'autorité organisatrice pour l'ensemble de son territoire pour la compétence eau potable (réseaux de transport et de distribution d'eau potable, ouvrages de production et de stockage) soit environ 400 km de conduites, 5 réservoirs et 6 stations de pompage, représentant 27 % du réseau total et 18 438 abonnés de plus. Le SDEA, conserve l'exploitation des installations d'eau potable, ainsi que la maîtrise d'œuvre des études et travaux sur ces 16 communes. Quant à l'Eurométropole, elle assure la maîtrise d'ouvrage et le pilotage des interventions sur les installations d'eau potable. Globalement, le niveau d'investissement sur ce territoire a été maintenu grâce à l'implication des équipes du service de l'eau de l'Eurométropole qui a permis la continuité de service sur le territoire.

5 - Commission Eau et Assainissement

Dans le cadre de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 une gouvernance des thématiques de l'eau et de l'assainissement a été mise en place par le biais d'une Commission ad hoc.

La Commission Eau et Assainissement a été installée le 11 juin 2014. Depuis, 14 commissions se sont tenues et ont traité des sujets très variés dont :

- la construction du nouveau partenariat entre l'Eurométropole et le SDEA :
- l'intégration des 16 communes dans une politique territoriale concertée (assortie d'une proposition d'un scénario de convergence tarifaire voir ci-après) ;
- le suivi de la mise en œuvre des schémas directeurs d'alimentation en eau potable (Champ captant de Plobsheim) et de l'assainissement ;
- l'évolution des règlements (eau et assainissement) ;
- la gestion des eaux pluviales (noues, déconnexion des eaux pluviales) ;
- le zonage d'assainissement et l'accompagnement réhabilitation ANC.

D'autres sujets de réflexions ont été initiés comme la tarification sociale, l'anticipation d'évolution réglementaire (arrêté assainissement 21/07/15), le développement de l'innovation au travers de partenariats de recherche (ENGEES, LUMIEAU – Stra - micropolluants)

Convergence tarifaire sur l'ensemble du territoire

Depuis le 1er janvier 2015, l'Eurométropole est autorité organisatrice du service public de l'eau potable et de l'assainissement sur l'ensemble de son territoire. Les services ont travaillé durant l'année 2015 sur la convergence tarifaire. En effet, des tarifs de ventes d'eau s'appliquent sur l'ensemble du territoire et ont vocation à converger progressivement selon une prospective qui intégrera une part fixe, une part variable liée au nombre de m³ et la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau Rhin - Meuse.

Cette prospective tarifaire est le fruit d'un travail de concertation qui a été menée au sein de la Commission eau et assainissement tout au long de l'année 2015.

6 - Propreté urbaine

Chiffres clés 2015 :

- 364 postes, dont 299 agents balayeurs et 40 préposé(e)s aux toilettes publiques

- Gestion des déchets

Le tonnage des déchets ramassés en 2015 par le service Propreté Urbaine sur l'ensemble du territoire communautaire public s'élève à 7.994 tonnes, dont 4.373 tonnes de déchets incinérables et 3.415 tonnes de sables de balayage.

- Viabilité hivernale

22 opérations de déneigement ont été menées au mois de janvier et février 2015. Toutes ces opérations n'ont été que des interventions ponctuelles : ponts, passerelles, places, pistes cyclables... Aucune opération généralisée pour Priorité 1, ni Priorité 2. Environ 150 tonnes de sel ont été utilisées.

- Politique canine

3,85 millions de sachets canins fournis sur le territoire de la CUS en 2015. 142 canisites et 9 aires d'ébats constituent le maillage du territoire.

- Graffiti et affiches sauvages

Le marché d'enlèvement de graffiti et affiches cumule 6.419 interventions, dont 70.203 m² de graffiti effacés ou recouverts, et 22.750 m² d'affiches décollées.

- Enlèvements de 2 roues

430 vélos à l'état d'épaves retirés de l'espace public sur demande de la police municipale.

Les districts de nettoyage ont effectué 184 opérations de nettoyage de fond. Ces opérations consistent à mettre en place un panneau d'interdiction de stationner (interdiction de stationner) sur des tronçons de rues encombrées habituellement de voitures en stationnement, et de boîtier de flyers informant les riverains, de la date et heure de l'opération, permettant ainsi de procéder à un nettoyage approfondi des trottoirs et caniveaux.

Détail des opérations de nettoyage de fond par district :

S.Centre	21
S.Ouest	28
S.N.Est	44
S.Sud	32
C.Nord	49
C.Sud	10

Manifestations exceptionnelles

Février :

14/02/15 Manifestation KURDES (14 agents)

22/02/15 Carnaval du Bouc Bleu à Schiltigheim-Bischeim-Hoenheim (24 agents)

Avril :

06/04/15 Carnaval de Strasbourg (23 agents)

Mai :

17/05/15 Courses de Strasbourg (13 agents)

30/05/15 Braderie de la Krutenau

Juin :

01/06/15 Braderie de Bischheim (2 agents)

10/06/15 Braderie du Neudorf (16 agents)

13/06/15 Marche des Visibilités (9 agents)

13/06/15 Braderie de Koenigshoffen (10 agents)

22/06/15 Fête de la Musique (76 agents)

27/06/15 Braderie d'Illkirch (8 agents)

Juillet :

25/07/15 Braderie de Strasbourg (70 agents)

Août : 04/08/15 Johrmarik de Schiltigheim (16 agents)

Novembre/Décembre : Du 27/11 au 24/12/15 Marché de Noël (80 agents)

Interventions en astreinte : les opérations en astreinte (nuit, week-end et jours fériés) consistent à mettre en sécurité les voies de sécurité du domaine public, suite à des accidents, des phénomènes météorologiques, des dégradations ou des ramassages de cadavres d'animaux. En 2015, 125 interventions ont été effectuées par les agents en astreinte.

Territoire attractif

A travers une stratégie partagée avec les acteurs du territoire, l'Eurométropole a fait le choix d'une dynamique de développement basée sur des modes de production et de consommation responsables. L'innovation et la recherche sont constitutives d'une démarche ouverte vers l'avenir, créative, durable au service d'un développement qui respecte les hommes et le territoire et dont l'ambition est de devenir une métropole d'influence au sein du bassin rhénan et en Europe.

L'année 2015 est marquée par l'élaboration d'une stratégie de développement économique « Strasbourg Eco 2030 » qui, adoptée par le Conseil de l'Eurométropole en décembre 2015, s'appuie sur les facteurs clés de réussite suivant :

- le renforcement de la métropole comme lieu d'innovation (secteurs clés comme les med tech, fertilisation croisée, accompagnement des transitions de l'économie traditionnelle, smart city : développement des mobilités innovantes, French Tech) ;
- la valorisation de sa position géographique aux croisements des corridors européens (soutien à l'aéroport, renforcement du Port autonome) et son statut de « hub européen » (campus européen) ;
- une gouvernance mobilisant les grands partenaires du territoire (collectivités, chambres consulaires, leaders économiques), dans le cadre d'un leadership partagé ;
- une vision collective à long terme (2030) permettant d'ajuster les actions de chacun à court terme et les synergies à court terme.

La Direction du développement économique et de l'attractivité est impliquée dans de nombreuses activités pour le développement économique du territoire : création des zones d'activités et d'immobilier d'entreprises, accompagnement des entreprises qui s'implantent, financement des grandes infrastructures, financement - à travers l'Université et les pôles de compétitivité - de la recherche et de l'innovation, soutien à l'attractivité du territoire, animation de réseaux (French Tech, club des Eurooptimist), financement d'actions favorisant l'insertion professionnelle particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce cadre stratégique permet aux actions de la collectivité et de ses partenaires de se renforcer mutuellement et d'outiller l'Eurométropole dans son rôle particulier pour l'élaboration du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation ; les métropoles co-élaborent et co-adoptent en effet le SRDEII sur leur territoire.

1 - Innovation

L'innovation est désormais déterminante dans la genèse de la valeur ajoutée dans l'économie mondiale. La métropole strasbourgeoise dispose d'atouts clés à cette fin :

- une université et une recherche internationalement reconnues ;
- l'émergence de secteurs d'avenir comme les technologies médicales ;
- des pôles de compétitivité qui favorisent le développement de projets collaboratifs de recherche et développement ;
- une très grande diversité des secteurs d'activité qui permet une fertilisation croisée favorable aux idées, aux expérimentations, à la créativité ;
- un bassin d'emploi aux métiers variés qui facilitent l'émergence de compétences pointues et recherchées.

Par son action, la Direction a contribué à ces dynamiques d'innovation.

1.1- Parc d'Innovation

- Inauguration du centre de biologie intégrative
- Première pierre du bâtiment de la société JZ produits naturels. Produits de médecine chinoise
- ITS (Immune Technology System) : implantation au sein du Bio-incubateur de l'ESBS de la filiale française d'ITS, société de biotechnologies d'origine anglaise
- Implantation de la société BEAM – spécialisé dans la fabrication additive
- Implantation de la société Caliatys, filiale d'Air liquide
- ES Géothermie - Construction d'une centrale géothermique de production de chaleur lancement de l'enquête publique

1.2- Campus des technologies médicales

- Recrutement d'un responsable communication campus grâce au soutien de l'Idex
- Délibération pour l'acquisition des terrains sur le site de l'hôpital civil (1.5hectares – 6 millions €)
- Développement d'un étage supplémentaire au ph8 pour l'hébergement de start-up
- Obtention du label thématique FrenchTech sur les technologies médicales.
- Afin de renforcer ses liens avec Covidien (devenu depuis un groupe de Medtronic), partenaire historique de l'institut depuis sa création en 1994, l'IRCAD a mis à la disposition de l'industriel 3 étages de l'IRCAD 2. Medtronic a de ce fait délocalisé à Strasbourg son centre européen de formation destiné aux équipes marketing et force de vente d'Elancourt (Yvelines). Près de 4.500 journées de formation se sont ainsi déroulées à l'IRCAD 2 entre mai 2014 et mai 2015, permettant aux collaborateurs de Medtronic d'enrichir leurs compétences au contact des professionnels de santé présents sur le campus de l'IRCAD.
- Intuitive Surgical : la société américaine Intuitive Surgical, leader mondial de la chirurgie mini-invasive assistée par robot, a choisi d'installer son plus gros centre de formation en Europe sur un étage de l'IRCAD 2, afin de donner l'opportunité aux nombreux chirurgiens en formation à l'Institut de tester les robots Da Vinci. Intuitive Surgical bénéficie de l'environnement académique de l'IRCAD pour former les chirurgiens aux nouvelles technologies de robotique chirurgicale. 6 robots Da Vinci, équipés de double- consoles et de simulateurs de chirurgie, se déploient sur les 370 m² du tout nouveau laboratoire expérimental.

1.3- Pôles de compétitivité

- Maintien du soutien de l'Eurométropole aux quatre pôles de compétitivité du territoire.
- L'Eurométropole maintient également son soutien à l'incubateur SEMIA (à hauteur de 90.000 € par an) afin d'assurer la création d'entreprises innovantes sur son territoire dans les secteurs clés de sa feuille de route Strasbourg Eco 2030.
- Cette stratégie est renforcée par la mise en place d'accords bilatéraux avec chaque partenaire.

1.4- Economie verte

- Démarche d'écologie industrielle sur le Port Autonome de Strasbourg (PAS) : (partenariat Eurométropole – PAS – ADEME - Région Alsace - Groupement des Usagers des Ports / GUP - entreprises) : la dynamique est entrée dans une nouvelle phase avec la mise en œuvre de 7 synergies (valorisation de coproduits, achats groupés) et l'implication des entreprises dans le financement de la démarche et dans sa gouvernance.
- Soutien et présence de l'Eurométropole de Strasbourg au Forum Développement Durable 2015 (rendez-vous incontournable du monde du Développement Durable dans l'est de la France, organisé par l'association Idée Alsace).
- Appui au montage et financement de projets de R&D de très haut niveau avec l'Université de Strasbourg, le CNRS et les pôles de compétitivité ecotechnologies Hydroeos et Fibres-Energivie (ce dernier est issu de la fusion entre Alsace Energivie et Fibres depuis le 1^{er} janvier 2015).
- Lancement à titre expérimental de l'appel à projets d'ingénierie verte « Sève » (Solution d'Economie Verte en Entreprise) qui rapproche entreprises du territoire et étudiants de l'Université de Strasbourg dans le cadre de projets d'innovation verte.

1.5- Economie numérique

Mise en œuvre de la stratégie de développement de l'économie numérique délibérée en mars 2011 :

- poursuite du déploiement de services mobiles sans contact sur le territoire de l'Eurométropole (technologie NFC)
- Soutien à Alsace Digitale pour la gestion et l'animation des espaces de coworking la Plage Digitale et Shadok, l'animation de l'écosystème numérique local et la mise en œuvre de projets structurants : la collectivité soutient Alsace Digitale à hauteur de 90 000 €, dans le cadre d'une convention de partenariat triennale (2015-2017)
- Co-pilotage de l'initiative partenariale French Tech Alsace dans le cadre du Pôle Métropolitain Strasbourg Mulhouse : obtention du label French Tech sur la thématique MedTech / BioTech

- Soutien à l'organisation d'évènements : TMTPredictions, Startup Weekends Strasbourg, Hacking Health Camp (1^{ère} édition en France), EdgeFest, Technology Fast 50

1.6- Mobilités innovantes

Les mobilités innovantes sont un axe fort de la feuille de route Strasbourg Eco2030. L'Eurométropole de Strasbourg a adopté en décembre 2015 une nouvelle stratégie mobilités innovantes qui s'intègre dans le plan de déplacements urbains de la collectivité. Cette stratégie tend à développer les services mobilités, en intégrant les technologies numériques propres aux systèmes de transport intelligent (ITS), et dynamiser le territoire grâce à des projets phares à l'horizon 2020. Le premier projet est l'accueil à Strasbourg en 2017 du 12^{ème} Congrès européen sur les ITS sur le thème des « ITS au-delà des frontières ». En préfiguration l'Eurométropole était présente (via un stand) aux ITS 2015 à Bordeaux.

2 - Enseignement supérieur et recherche

2.1- « Strasbourg aime ses étudiants »

Renouvellement pour la 6^{ème} année consécutive de l'opération « *Strasbourg aime ses étudiants* » : une cinquantaine de manifestations proposées tout au long de l'année, avec un temps fort en septembre pour accueillir les nouveaux étudiants français et étrangers.

- présence d'un stand d'information de la collectivité à « l'Agora de rentrée/guichet multiservices » et lors des « Journées des Universités et formations post-bac » ;
- organisation de parcours thématiques, visites des institutions européennes et tours en bateau-mouche ;
- propositions d'évènements gratuits dans les lieux emblématiques de la Ville : nocturne au musée historique de Strasbourg, visite des coulisses de l'Opéra, présentation d'ARTE ;
- publication d'une brochure rassemblant les événements de la rentrée proposés par les nombreux acteurs du territoire ;
- relais d'informations via les réseaux sociaux (page facebook Strasbourg aime ses étudiants, compte twitter@StrasEtudiants) et l'agenda en ligne www.etudiants.strasbourg.eu

Soutien aux initiatives en faveur de la vie étudiante et universitaire : soutien des projets des associations étudiantes, dispositif de bourses de niveau master (pour les étudiants de l'Université de Strasbourg, l'ENGEEES, l'INSA et l'ISU), soutien du dispositif Carte culture, etc.

2.2- Opération Campus

- Immobilier universitaire et scientifique et espaces universitaires
1^{ère} pierre du Centre de recherche en biomédecine de Strasbourg/CRBS-CPER 2007-2013 + plan campus
Inauguration parc central du campus de l'Esplanade-plan campus
Inauguration de l'Institut de biologie moléculaire des plantes/IBMP-CPER 2007-2013

Ouverture de la Maison universitaire internationale/MUI-plan campus
Inauguration de la Faculté dentaire-CPER 2007-2013
Inauguration de la résidence CROUS pour alternants/campus d'Illkirch-PIA

- Partenariat et diplomatie économique
20 ans du Mastère d'études spatiales/MSS de l'ISU
Accueil de délégations japonaises universités et entreprises (Université/Tokyo, Shubu ,Okayama)

- Accompagnement et facilitation
Délivrance des permis de démolir et construire pour la reconversion par l'IRCAD de la clinique des Diaconesses (Hospitel, logements étudiants en santé, extension hôtel du Haras, opération immobilière privée)

- Suivi des subventions
 - 445.000€ : soutien aux opérations inscrites dans le Contrat triennal Strasbourg capitale européenne (2015-2017),
 - 447.000€ subventions de fonctionnement à des organismes en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche :
 - 92.000€ soutien à des colloques, projets de recherche, chaires, prix scientifiques

3 - Industrie, commerce, artisanat et promotion des zones d'activités

Concernant l'accompagnement des entreprises du territoire, la DDEA :

- détecte sur le terrain, les besoins des entreprises,
- accompagne les projets en mobilisant les leviers opérationnels et les outils propres à la collectivité (vente de foncier aux entreprises, autorisations d'urbanisme, accessibilité)
- contribue par son expertise à la maîtrise des enjeux urbains et environnementaux de la collectivité (Plan local d'urbanisme).

3.1- Artisanat et commerce

- Accompagnement des artisans dans la promotion des métiers et soutien aux associations de commerçants et artisans à travers des aides logistiques et des subventions pour des animations structurantes.
- Animation de la convention de partenariat avec la Fédération française du Bâtiment Bas-Rhin autour des thématiques suivantes : marché publics, délai de facturation, stationnement.
- Signature d'une Convention avec la Fédération nationale de l'industrie du béton.
- Appui à l'organisation de manifestations (Congrès national de l'Union des entreprises de génie climatique et énergétique de France, « le BTP fait son Zénith »).
- Accompagnement du développement de la filière métiers d'art (développement de la gamme Alsatrucs, Salon Résonances, salon OZ les métiers d'art).
- Suivi et accompagnement de projets d'entreprises.

- Appui au développement de l'artisanat sur le marché de Noël en lien avec la Direction de la Réglementation urbaine et la Chambre de Métiers d'Alsace.
- Accueil des finales nationales des Olympiades des Métiers (28 au 31 janvier 2015) en partenariat avec la Région Alsace.
- Appui à la Commande publique pour l'organisation du Salon de l'achat public (novembre 2015) au Centre Administratif de l'Eurométropole de Strasbourg : 200 entreprises présentes.

3.2- Suivi des entreprises et des « grands comptes »

- Accompagnement de projets de développement industriel (KIRN Production, Cafés RECK, etc.)
- Mobilisation des acteurs du territoire : aides à l'immobilier d'entreprises, aides au développement (CFCC, JZ Production)
- Déploiement de l'offre de services à destination des comptes-clés
- Organisation de rencontres avec le monde économique (visites d'entreprises, afterworks, table-ronde)

3.3- Tertiaire supérieur

- Suivi des projets d'implantation/développement sur le territoire de l'Eurométropole
- Organisation de RDV Business à l'occasion des salons professionnels de l'immobilier d'entreprise (MIPIM-Cannes, EXPOREAL-Munich, SIMI-Paris)
- Actions de promotion des projets ciblant la filière (ex. accueil des acteurs de la branche banque/assurance, en partenariat avec Strasbourg Place Financière ; table « tertiaire supérieur international » à l'occasion des internationaux de tennis; premier afterwork du Club de l'Immobilier d'entreprise avec un focus sur le Quartier d'Affaires International, etc.)
- Suivi de l'évolution du marché de l'immobilier d'entreprise et du secteur du BTP en lien direct avec les opérateurs locaux rassemblés autour du Club de l'Immobilier d'Entreprise et de la Cellule Economique du BTP. Participation active dans différents chantiers y compris le groupe de travail sur l'observatoire du marché.

3.4- Urbanisme commercial

- Réalisation et validation d'une stratégie d'urbanisme commercial à l'échelle de l'agglomération en lien avec le volet commercial du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).
- Définition des grands enjeux pour l'équilibre territorial en matière de commerce, priorisation des opérations de développement. Validation et appropriation des orientations par les élus et suivi des évolutions règlementaires
- Instruction des dossiers déposés auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.
- Zone Commerciale Nord (ZCN) : travail en lien avec la Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat (DUAH) et l'aménageur retenu à l'élaboration d'un

plan de développement et de restructuration de la zone commerciale. Accompagnement de l'association des commerçants, calibrage du développement commercial et définition d'orientations pour la programmation commerciale

- Baggersee : suivi du projet en lien avec la DUAH. Définition du projet de développement et suivi des négociations avec Immochan.
- Vigie : suivi des études préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Suivi des projets de développement commercial (Leroy Merlin, France Boisson, Centre Commercial de la Vigie).
- Volet économique du PLUI : contribution à l'élaboration et à la rédaction des rapports de présentation, Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), règlement et zonage.
- Grands projets urbains : ZAC Deux Rives, Saint Urbain, Maison du bâtiment, entrée sud Schiltigheim, Quartier d'Affaires International, brasseries Kronenbourg, Marché Gare, la place des Halles : Expertise et programmation économique, suivi et appui technique en lien avec la DUAH.
- Etude commerciale sur la Meinau et étude de requalification commerciale liée au tramway sur Koenigshoffen

3.5- Zones d'activités

Commercialisation des zones d'activités

- Cession d'un foncier de 50 ares dans l'Aéroparc d'Entzheim pour permettre l'implantation de la société Prodyge spécialisée dans le négoce de produits, consommables et matériel, liés au métier du nettoyage industriel.
- Achèvement des travaux de construction du nouvel entrepôt de la société SERMES spécialisée le commerce de gros d'appareil électroménagers, dans l'Aéroparc d'Entzheim.
- Achèvement des travaux de construction du nouvel atelier de l'entreprise FMS spécialisée dans les stores vérandas et autres systèmes de fermeture, dans la zone d'activité d'Eschau.
- Accompagnement du projet d'extension de l'entrepôt régional Lidl à Entzheim sur un foncier appartenant à l'Eurométropole.
- Accompagnement du projet de construction d'une nouvelle unité de production industrielle de la société Kirn Production à Illkirch sur un foncier appartenant à l'Eurométropole.
- Accompagnement du projet d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile haut débit par Orange dans l'Aéroparc d'Entzheim.

Développement de nouvelles zones d'activités

- Travaux de viabilisation de l'extension du Quadrant II de l'Aéroparc d'Entzheim en vue d'une livraison début 2016 : 5.5 ha cessibles
- Diagnostic archéologique sur l'extension du parc d'activités Joffre à Holtzheim. Démarrage des travaux de viabilisation prévu en 2016

- Travaux de la Pointe de la Souffel, zone d'activités privée de 2 ha, et pose de la première pierre du nouvel atelier de l'entreprise RP Design spécialisée dans les peintures spéciales autos motos et préparation des véhicules au tuning.
- Mise en œuvre du partenariat Eurométropole-Région-société Brownfield pour la reconversion du site de l'ancienne raffinerie de Reichstett en vue de l'aménagement d'un parc d'activités livrable par étapes à partir de fin 2017 (ECOPARC RHENAN)

Animation des zones d'activités

- structuration de la stratégie d'animation des Zones d'Activités (ZA) : initiation de deux nouvelles structures représentatives (Association d'entreprises de Holtzheim Wolfisheim, association d'entreprises de la ZA des Maréchaux à Mundolsheim) ;
- élaboration en lien avec la DEPN d'un programme d'entretien des ZA sur 5 ans par le croisement des états des lieux réalisés respectivement par la DEPN et la DDEA ;
- réalisation d'études sur le devenir de la ZA de la VOGELAU et de la ZA de NEUDORF en lien avec la DUAH (visite d'entreprises, cartographie, analyse de l'existant) ;
- réalisation de différentes analyses transversales (analyse financière projet TOURNESOL à ILLKIRCH BAGGERSEE, analyse de l'opportunité de conserver les embranchements ferroviaires de proximité des ZA PLAINE DES BOUCHERS et VIGIE) ;
- subventionnement d'associations d'entreprises dans le cadre d'un contrat de développement : ADSS, ENTZHEIM AEROPARC, RIE ;
- animation de groupes de travail en mairie sur les questions d'animation de ZA (ESCHAU, MUNDOLSHEIM, ENTZHEIM, HOLTZHEIM, NEUDORF) ;
- démarche d'amélioration de l'accès internet des entreprises en ZA (élaboration d'un guide méthodologique, réunions d'information, groupes de travail, élaboration d'une grille d'autodiagnostic à destination des entreprises) ;
- organisation de visites de ZA en présence des élus et des présidents d'associations d'entreprises (ZA ENTZHEIM, ZA HOLTZHEIM WOLFISHEIM, ZA REICHSTETT)
- visites et rencontres de deux entreprises sur la ZA E3 par la Commission Nationale des Services.

3.6- Port autonome de Strasbourg

- Poursuite de la mise en œuvre du contrat de développement VILLE / Eurométropole / PAS par l'organisation et la gestion des instances de gouvernance
- Suivi des réformes des statuts du PAS et filialisations d'activités
- Suivi des aspects transversaux des projets urbains des Deux Rives et suivi des conséquences du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du port au pétrole.
- Suivi du PDIE de la zone portuaire
- Suivi des négociations pour l'intégration au Contrat Plan Etat Région (CPER) des investissements portuaires (amélioration de l'accessibilité du PAS)
- Suivi des dossiers d'entreprises



3.7- Sites d'accueil pour les nouvelles entreprises

- Pépinière de Hautepierre: 85 % des surfaces sont occupées : 19 entreprises, 52 emplois. La durée de présence moyenne est de 16 mois avec un taux de survie à 2 ans de 85%.
- Hôtel des Forges : 77% des surfaces sont occupées, 30 entreprises, 60 emplois.
- PH8 : le site d'hébergement réservé aux entreprises, innovantes endogènes et exogènes, affiche un taux d'occupation de 95% : 7 entreprises, 58 emplois

4 - Emploi et économie sociale et solidaire

4.1 - Emploi et insertion professionnelle

- Le soutien aux chantiers d'insertion : la collectivité a soutenu les ateliers chantiers d'insertion. Les structures d'insertion par l'activité économique proposent une offre de près de 270 Equivalents Temps Plein (ETP). En 2015 l'activité des 13 Ateliers Chantiers d'Insertion a contribué au retour à l'emploi ou à la formation de 39 % des personnes ayant achevé leur contrat d'insertion dans l'année soit 94 personnes.
- Les clauses sociales dans les marchés publics : tous les marchés publics sont examinés préalablement à leur lancement afin de déterminer si une clause d'insertion peut y être inscrite. Un label, « Emploi + », permet d'identifier l'ensemble des marchés publics porteurs de considérations sociales. En 2015, près de 294.813 heures

d'insertion ont été exécutées sur les marchés. Ce qui a permis de mettre en situation d'emploi 797 personnes (soit 162 ETP).

4.2 - Politique de soutien à l'économie sociale et solidaire

- Suivi de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Alsace (CRESS).
- Co-animation, avec la CRESS, du Conseil de l'économie sociale et solidaire afin de favoriser le dialogue entre nos collectivités et les acteurs de terrain. Co-construction de la politique de l'ESS : Plénière consacrée au bilan annuel du Conseil et point sur les ateliers d'échanges thématiques : politique de la Ville, participation des acteurs et avis relatifs à la stratégie de développement économique « Strasbourg éco 2030 ».
- Campagne d'affichage sur l'Eurométropole, lors du Mois de l'économie sociale et solidaire, en partenariat avec la CRESS, et participation au Mois de l'ESS (manifestations locales)
- Participation aux travaux et au Conseil d'administration du RTES (Réseau des territoires pour une économie solidaire).
- Obtention du label territoire de Commerce équitable
- Participation aux travaux du GECES (Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'entrepreneuriat social)

4.3 - Accompagnement de l'entrepreneuriat

- Dispositif complet d'accompagnement à la création d'entreprise : la Maison de l'Emploi de Strasbourg a assuré l'animation du dispositif. Fin 2015, près de 900 porteurs de projets ont été accueillis par une des 9 Portes d'Entrée Territoriales et ont été réorientés vers le bon dispositif et/ou la meilleure structure d'accompagnement. L'Eurométropole est partenaire de la Région pour la mise en œuvre du portail Internet du Réseau OCRE.
- Semaine de l'entrepreneur européen (SEE): du 16 au 22 novembre 2015, en partenariat avec l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, 16 manifestations organisées sur 7 jours, 50% à caractère transfrontalier, plus de 2.500 participants (étudiants, créateurs, chefs d'entreprises, partenaires, institutionnels).

4.4 - Gestion des fonds européens

Le 26 juin 2015, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a validé les nouveaux programmes Fonds européens de développement régional (FEDER) et Fonds social européen (FSE) 2014-2020 intégrés dans un investissement territorial intégré (ITI) basé sur la stratégie de développement économique du territoire.

4.5 - Développement économique des quartiers prioritaires de la Politique de la ville

Feder

En 2015, 188.132 € de fonds européens FEDER 2007-2013 ont été attribués par l'Eurométropole pour soutenir financièrement 5 projets contribuant au développement

économique des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) de l'agglomération. Ces projets renforcent la diversité fonctionnelle des quartiers (implantation d'entreprises), améliorent les services aux habitants (commerces/artisans, professionnels de santé), soutiennent les créateurs d'entreprises ou modernisent les structures d'insertion professionnelle.

En outre, 374.402 € de FEDER 2014-2020 ont été attribués au titre du nouveau programme pour soutenir 8 projets visant des activités économiques dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, le numérique et l'économie sociale et solidaire.

FSE

En 2015, 569.952 € de FSE ont été programmés pour 13 projets dont 104.148 € de FSE attribués par l'Eurométropole pour 4 projets à destination des habitants des quartiers prioritaires de la Ville afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle (notamment par l'apprentissage du français ou par du parrainage).

Les Missions locales de Strasbourg et de Schiltigheim

L'Eurométropole soutient l'action des deux Missions locales de son territoire qui accueillent et accompagnent les jeunes en difficulté d'insertion et les adultes bénéficiaires des minimas sociaux : 652.000 € de subvention de fonctionnement général et 20.500 € dans le cadre du Contrat de Ville.

A l'occasion du regroupement des équipes de quartiers de la Mission locale pour l'Emploi de Strasbourg dans un nouveau local au Neuhof, une subvention d'investissement de 50.000 € a été versée pour travaux.

La Maison de l'Emploi et de la Formation de Strasbourg

L'Eurométropole finance les actions de la Maison de l'Emploi entrant dans les objectifs partagés de la Feuille de Route Stratégique Strasbourg Eco 2020. En 2015, la subvention dédiée s'élevait à 143.625 € pour le financement d'actions sur les thématiques d'animation et de dynamisation du tissu économique local et de l'emploi et compétences. Sont notamment visés la création/reprise d'entreprises, les actions Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) dans les domaines de l'Industrie et des rencontres économiques, ainsi que la gestion du dispositif CitéLab et Interim job days dans les quartiers prioritaires de la Ville.

LOCUSEM

En 2015, Locusem a livré plusieurs projets immobiliers : un hôtel d'entreprise de 2.188 m² à vocation artisanale au Neuhof ainsi qu'un clos couvert de 1.187 m² pour l'installation d'un supermarché de proximité, 2 boutiques de 187 m² pour un bureau de tabac et un café et un local pour une pharmacie de 195 m² sur ce même quartier.

10 box de stockage ont été livrés au Port du Rhin et un espace de bureaux de 472 m² a été acquis Rives de l'Etoile.

5 - Tourisme et accessibilité

5.1 - Aéroport international (1.190.000 passagers)

L'Eurométropole, en tant qu'actionnaire de la Société d'Exploitation Aéroportuaire, a contribué à la mise en place d'un dispositif compétitivité et croissance de l'aéroport. L'aéroport de Strasbourg est devenu le moins cher de France en termes de coût au passager. 6 nouvelles compagnies aériennes se sont implantées et 16 lignes nouvelles ont été ouvertes. Ce dispositif compétitivité et croissance va être pérennisé pour la période 2016-2018.

An avril 2015, VOLOTEA a créé sa base à l'aéroport de Strasbourg : 2 avions pour desservir 11 destinations (7 jusque-là). Création de 50 emplois directs locaux.

5.2 - Taxe de séjour

Recettes 2015 en évolution de + 4,6% par rapport à 2014 avec 2,8 M€ pour l'Eurométropole (pour mémoire, la recette globale de 3,08 M€ comporte 10% de taxe additionnelle départementale reversée au Conseil départemental).

Mise en application de la réforme de la taxe de séjour suite à la loi de finances 2015 avec évolution tarifaire à compter du 1er janvier 2016.

La nouvelle grille tarifaire a fait l'objet de concertations avec les représentants de la profession hôtelière.

5.3 - Manifestation « Strasbourg mon amour »

La troisième édition organisée du 6 au 15 février 2015 a permis de consolider cette manifestation. Mobilisation plus importante de partenaires privés locaux et nationaux, à l'exception des hôteliers partenaires qui voient leur nombre diminuer.

Les retombées médiatiques sont en forte augmentation dans les médias français et étrangers. Concernant l'e-reputation, on a enregistré des retombées positives sur internet. La fréquentation reste stable avec près de 20.000 personnes. Le budget de l'édition 2015 s'élève à 489.653 €. La participation financière de l'Eurométropole s'élève à 60.000 € à laquelle s'ajoutent 49.500 € de services valorisés (Direction de la Communication et Direction de la Culture).

Les organisateurs poursuivent leur objectif de faire de cette manifestation un rendez-vous du calendrier événementiel de la destination et de provoquer une augmentation de l'activité touristique sur cette période, identifiée comme la plus faible de l'année.

5.4 - Camping et camping-carisme

Après 18 mois de travaux, le camping de Strasbourg a pu ouvrir à nouveau ses portes le 1^{er} juillet 2015, sous l'enseigne Indigo rouge. Fort de nouveaux équipements et de nouveaux services, le camping de Strasbourg a très vite trouvé son public et a été récompensé dès l'automne 2015 au Challenge de l'Initiative touristique dans la catégorie « hébergement ».



5.5 - Tourisme, culture et patrimoine

- Participation aux rencontres entreprises dédiées au mécénat de compétences avec le « Labo régional des partenariats », task force institutionnelle multi partenariale sur le mécénat.
- Rédaction du cahier des charges relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des instances de promotion du tourisme.
- Inauguration du Parcours d'Europe : l'Eurométropole de Strasbourg a porté le projet (en lien avec les institutions et le Lieu d'Europe) et soutenu financièrement sa création par le versement d'une subvention (50% du coût de l'investissement). Inauguration du nouveau

5.6 MICE (Meetings, Incentive, Convention & Events : tourisme d'affaires et événements)

- Strasbourg désignée comme destination d'accueil
- Elaboration de la stratégie d'accueil Easy Mice : critères d'éligibilité, prestations d'accompagnement...
- Une extension de 8 000 m² du palais des congrès a été livrée et augmente les surfaces commercialisables. Le palais des congrès sera livré entièrement dans sa nouvelle configuration en juin 2016.

- Accueil du 111ème congrès des notaires de France (4000 congressistes en mai) et organisation d'une soirée de gala inédite place du Château / Palais Rohan / Cathédrale de Strasbourg
- Accueil de la 3ème édition de France Meeting Hub à Strasbourg (200 participants dont 100 hosted buyers internationaux en octobre) en lien avec Atout France et Meet in Alsace dans le cadre de la fin du Contrat de destination Tourisme d'affaires Alsace 2013/2015
- Construction du dispositif de soutien à la filière MICE (Meetings, Incentive, Exhibitions & Events) Hellooptimist en lien avec les partenaires touristiques du territoire : prestations d'accueil et d'accompagnement des congrès et salons destinées à conquérir de nouveaux événements.
- Contribution à la redéfinition de la stratégie de développement du Strasbourg Convention Bureau avec l'annonce de la baisse des cotisations pour les membres-adhérents compensées, au 1^{er} janvier 2016, compensée par une revalorisation de la subvention de l'Eurométropole en 2016
- Définition des nouveaux noms de salles du futur PMC avec intégration de salles répondant aux spécificités géographiques, historiques de Strasbourg (Rhin, villes jumelées) et de noms de femmes illustres alsaciennes (Marie Curie, De Berkheim, De Landsberg)

6 - Entreprises créatives

6.1 - Accompagnement des filières de l'économie créative

- Filière Image, audiovisuel et nouveaux média : cinquième édition de l'aide structurelle aux entreprises de production de la filière Image, 5 projets lauréats. Soutien au portail web-tv transfrontalier « Szenik ».
- Filière Illustration : soutien au nouveau dispositif Central Vapeur Pro, outil d'accompagnement professionnel des métiers de l'illustration mis en œuvre par l'association Central Vapeur.
- Filière Métiers d'arts : quatrième édition de Résonances, Salon Européen des Métiers d'Art, en novembre 2015 au Parc des Expositions, 180 exposants, 16 500 visiteurs. Exposition Oz, le Noël des créateurs, dans le cadre du Marché de Noël en décembre 2015.

6.2 - Actions transversales entre le secteur créatif et l'économie locale

- Le Shadok, fabrique du numérique : inauguration en avril 2015 de ce nouvel équipement dédié à l'expérimentation et à la valorisation du numérique. Près de 20.000 visiteurs entre avril et décembre et accueil de 84 événements. Le Shadok abrite entre autres un FabLab animé par AVLab, un espace de co-working de 30 places géré par Alsace Digitale, des studios de création et des espaces pour accueillir expositions, concerts, workshops, événements privés, conférences, festivals. Une programmation variée et transversale autour des usages du numérique, de l'émergence, de l'économie créative et de l'entrepreneuriat. Lancement du Kit émergence avec Alsace Digitale, outil d'accompagnement de deux entreprises créatives et/ou numériques par an.

- ACCRO, Opérateur de développement de l'économie créative : responsable du portage des appels à projets Tango&Scan, de l'accompagnement de l'Ecole d'Automne de Management de la Créativité, de l'animation de 4 Créativ' Café annuels, de la mise en œuvre du nouveau dispositif Jeune Professionnel Créatif.
- Appels à projets Tango&Scan : Quatrième édition avec 17 projets soutenus sur 72 dossiers, associant des entreprises créatives ou numériques et des entreprises de tout autre secteur d'activité. Valorisation financière des projets soutenus de 1 million d'euros.

6.3 - Territoires créatifs

- Soutien aux lieux de mutualisation d'équipements : aide au lancement des activités de La Fabrique, centre de production partagée. Aide à l'équipement de HOLO 3, nouvelle implantation de l'espace de projection virtuelle
- Lancement du dispositif Signature, visant à favoriser l'intervention d'artistes et d'artisans d'art dans les projets de construction ou de rénovation de bâtiments portés par des acteurs du secteur privé. Premier projet piloté avec le promoteur Bouygues Immobilier sur l'ancien site de la brasserie Kronenbourg.

7 - Agriculture locale, durable et innovante

En 2015, l'Eurométropole a :

- reconduit le partenariat conclu avec la Ville de Strasbourg et la profession agricole (Chambre d'Agriculture et OPABA) sur la période de 2015 à 2020 ;
- poursuivi le travail d'élaboration du PLU en tenant compte de la dimension agricole ;
- accompagné un échange de cultures entre agriculteurs pour permettre la réalisation de la zone d'activité du Sury ;
- contribué à la sélection d'un collectif d'agriculteurs pour la mise en œuvre d'un agro-parc au sein de la zone commerciale nord ;
- favorisé la conversion à l'agriculture biologique de 2 agriculteurs de son territoire pour une surface agricole utile de 12 ha ;
- organisé un Tour des Fermes le 27 septembre entre Blaesheim et Geispolsheim

8 - Marketing territorial et communication, démarche Eurooptimist

8.1- Marketing territorial

- Evolution du marketing territorial vers une marque globale BtoB et BtoC
- Intégration du marketing territorial dans Strasbourg Eco 2030, comme une des conditions de la réussite du projet de territoire
- Relance et développement du Club des eurooptimist : club d'entrepreneurs co-animé par l'Eurométropole et la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin
- Evolution des vœux au monde économique, vers les « rencontres économiques de l'Eurométropole »

- Événement d'accueil des nouvelles entreprises arrivantes sur le territoire de l'Eurométropole.

8.2 - Communication économique print, événementiels et salons professionnels

- Accompagnement et signature de la marque Strasbourg the eurooptimist sur les actions de communication économique : Rencontres économiques, Semaine de l'Industrie, Tango & Scan, Internationaux de Tennis, French Tech Alsace, Portes ouvertes au Parc d'Innovation, Semaine de l'Entrepreneur Européen, Mois de l'ESS, Trophées de l'Export, Préparation Ertico : campagne d'affichage, insertions presse et appui événementiel
- Développement des outils de promotion économique du territoire (plaquettes, stands et PLV).
- Création des supports de communication de la feuille de route Eco 2030 : plaquette et infographies multi-langues.
- Rayonnement national et international de l'Eurométropole aux salons professionnels de l'immobilier (SIMI à Paris, MIPIM à Cannes et Exporeal à Munich) : organisation de stands valorisant le développement économique de Strasbourg, avec la présence des élus strasbourgeois et en lien avec des partenaires du territoire (CCISBR, SERS, SPL Deux-Rives, WRO, Eurodistrict, Steelcase, Mulhouse ...).

8.3 - Communication numérique

- Rédaction et animation du site internet eurooptimist.eu : +80.000 visites
- Publication de 150 actualités économiques participant au rayonnement du territoire sur le site eurooptimist.eu
- Stratégie de diffusion sur les réseaux sociaux Facebook (+18.000 fans) et Twitter (+2 000 abonnés)
- Publicités Facebook mensuelles dédiées à l'attractivité du territoire
- Album photos en ligne d'évènements marquants : Rencontres Economiques, Olympiades des Métiers, Shadok, Afterwork nouvelles entreprises, Start
- Vidéo des inventions, avec lancement lors de l'afterwork « Made in Strasbourg » au Shadok
- Vidéo des entreprises eurooptimist (reprises d'entreprises) : Lana, Blue Paper, Clestra
- Campagne de publicité en ligne sur le site internet de l'Etudiant
- Création d'une page dédiée au Club des Eurooptimist et au PH8
- Développement et mise en ligne d'un outil de contribution en ligne pour la feuille de route ECO2030
- Lancement de la Newsletter Eurooptimist
- Développement du site medtech-strasbourg.eu
- Animation de 12 comités éditoriaux internes à la DDEA, ainsi que 4 comités éditoriaux avec les partenaires de la marque Strasbourg the eurooptimist (CCI, CG67, Unistra)
- Mise en place de l'outil « Mention » et veille numérique du territoire
- Reporting mensuel de l'e-réputation de Strasbourg the eurooptimist
- Benchmark des bonnes pratiques numériques des autres villes marques en France
- Animation du site internet <http://www.lafrenchtech-alsace.eu/>

- Rédaction d'actualités visant à promouvoir les startups strasbourgeoises et l'économie numérique du territoire et relais des actualités nationales et internationales de la French Tech
- Animation des réseaux sociaux Facebook et Twitter+ vidéo FrenchTech Alsace

9 - Intelligence territoriale et Strasbourg Eco 2030

9.1 - Strasbourg Eco 2030

- Actualisation de Strasbourg Eco 2020
 - Organisation de 5 groupes de travail thématique (Emploi et Compétences, Innovation et compétitivité, Entrepreneuriat, Rayonnement attractivité, Equipements et infrastructures)
 - Mise en place d'un outil de contribution numérique
 - Travail collectif, collaboratif et partenarial d'écriture de Strasbourg Eco 2030
 - Finalisation de Strasbourg Eco 2030 en décembre. Document final validé en comité stratégique et voté en conseil de l'Eurométropole le 18/12/2015
- Coordination Strasbourg Eco 2030
 - Animation du comité opérationnel Strasbourg Eco 2030
 - Mise en place de groupes de travail transversaux au sein de la DDEA
 - Réalisation d'une infographie trilingue

9.2 - Outils d'analyse et de benchmark

- Maintien des outils de requête sur le fichier Sirène
- Rédaction de notes d'analyse ponctuelles (Visite de l'agence de notation Fitch Rating, impact réforme territoriale)

9.3 - Veille et partage

- Fin de l'expérimentation Tattoo (réseau de veille collaborative)
- COGITEC : suite de l'expérimentation de mise en œuvre d'un outil partagé de veille (CCI, M2A, Direccte, Région, Eurométropole, Pôle de compétitivité).
- Réalisation d'une veille presse quotidienne, avec diffusion ciblé au sein des équipes DDEA

10 - Eurodistrict et relations transfrontalières

10.1 Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

L'Eurométropole soutient le développement de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, tant par l'octroi d'une contribution annuelle que par l'implication de ses agents (Directions « Finances et Programmation », « Ressources Humaines », « contrôle juridique », « Moyens Généraux » et DREI).

De nombreux projets transfrontaliers, portés par des acteurs associatifs ou institutionnels, ont ainsi pu être soutenus en 2015 : Semaine de l'entrepreneur européen ; soutien à StartHop ;

Marathon photo transfrontalier ; exposition Tomi Ungerer Marianne & Germania. Par ailleurs, de nombreuses manifestations sportives récurrentes ont pu, à l'instar des années précédentes, bénéficier d'un cofinancement de l'Eurodistrict : marathon transfrontalier, Kilomètre solidarité, triathlon transfrontalier, championnat d'athlétisme...

L'élargissement géographique de l'Eurodistrict est effectif depuis le 1^{er} janvier 2015. Les communautés de communes de Benfeld et environs, d'Erstein et du Rhin (Rhinou) ont officiellement adhéré au GECT. L'Etat français est également membre à part entière du groupement depuis cette date.

10.2 Relations transfrontalières au sein du Rhin Supérieur

INFOBEST Kehl-Strasbourg

L'Eurométropole a reconduit son soutien à l'instance INFOBEST qui dispense des renseignements gratuits sur les questions de mobilité professionnelle et résidentielle à l'intention des particuliers, des entreprises et des administrations sur un périmètre correspondant à celui de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. La collectivité a par ailleurs accueilli en mai 2015 plusieurs permanences sur les questions des retraites allemandes organisées par le réseau des INFOBEST du Rhin Supérieur.

Euro-Institut

L'Eurométropole est aussi membre fondateur de l'Euro-Institut pour la coopération transfrontalière basé à Kehl. Il intervient dans les champs de la formation continue et du conseil à destination principalement des administrations du Rhin Supérieur. Ses formations ont accueilli en 2015 plusieurs agents de l'Eurométropole soucieux de mieux appréhender le système politico-administratif du pays voisin et le fonctionnement de la coopération.

Centre européen de la consommation

En plus de 20 ans, cette structure s'est imposée comme un organisme de référence en Europe tant en matière d'information et de conseil aux consommateurs que de règlement à l'amiable des litiges transfrontaliers. Elle est devenue un acteur indispensable au service du consommateur européen, notamment dans des domaines aussi stratégiques que le commerce électronique, les transports et le tourisme. Preuve de ce succès, le CEC a réceptionné en 2015 près de 80.000 sollicitations. Son taux de résolution des litiges à l'amiable est de 78 %.

11 - Strasbourg, capitale européenne

L'Eurométropole de Strasbourg soutient financièrement le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (70.000 €) installé au sein du Lieu d'Europe depuis 2014.

L'Eurométropole de Strasbourg a co-organisé avec le Bureau Alsace Europe le 35^{ème} Observatoire Alsace Europe qui s'est tenu à Strasbourg en octobre, sur le thème « Think european, act local : l'Europe et la lutte contre le changement climatique en Alsace ». Organisé à quelques jours de la COP21, il a réuni une soixantaine de participants qui ont proposé, dans le cadre d'un world café, de nombreuses actions concrètes en faveur du climat.

L'Eurométropole de Strasbourg s'est également associé aux réflexions en cours sur l'avenir du Bureau Alsace Europe dans la nouvelle grande région.

12 - Les actions de coopération internationale

12.1 - Partenariat avec Jacmel, Haïti

L'année 2015 a permis de poursuivre les échanges engagés avec le SGCPJ (Service de Gestion des Centres Préscolaires de Jacmel) sur l'appui au fonctionnement et à la gestion de cette structure, en association étroite avec l'IRCOD (Institut Régional de Coopération Développement) et le service Petite enfance de la ville de Strasbourg.

L'Eurométropole a par ailleurs continué à développer des actions de partenariat avec l'école de musique de Jacmel : un professeur de saxophone a participé en juillet 2015 au camp d'été organisé chaque année à Jacmel et un moniteur de tuba a passé deux mois à Strasbourg à l'automne pour bénéficier d'une formation pédagogique et musicale au Conservatoire de Strasbourg et dans les écoles de musique de Strasbourg.

12.2 - Partenariat avec la communauté urbaine de Douala, Cameroun

Lancement du projet de drainage pluvial de Douala (47 km de drains pluviaux – 140M€) démarré en mai : ce projet s'est traduit par une implication importante d'agents des services de l'assainissement et géomatique et connaissance du territoire. Cette démarche a été croisée avec d'autres projets en cours de lancement : latrines publiques et privées - assainissement individuel - piloté par la Banque mondiale, projet d'assainissement collectif (stations d'épuration) qui sera conduit par un consortium chinois.

Depuis le lancement du projet, le service Géomatique a apporté un appui à distance au lancement des travaux de cartographie aérienne (orthophotographie).

Territoire inclusif

L'Eurométropole a pour objectif de contribuer à la construction d'un territoire équilibré, doté d'une capacité d'adaptation aux enjeux de demain, respectueux de son environnement et des hommes et femmes qui y vivent. Elle doit également répondre aux tensions sociales et aux inégalités qui traversent sa société pour permettre à chacun de s'épanouir, d'accéder aux services, à la culture, aux loisirs et à la sécurité garante du bien vivre ensemble et de son développement inclusif.

1 – Solidarité et Santé

1.1- Gens du voyage

Chiffres clés

Recettes annuelles : redevances (droit de place, eau, électricité) et dégradations8 aires d'accueil	220 740 €
Terrain d'appoint hivernal du Baggersee	16 834 €
Aire de grand passage	12 050 €
TOTAL	249 624 €

Légère augmentation par rapport à 2014 (226 915 €).

Les aires d'accueil permanentes

- Le service assure la gestion de 8 aires d'accueil permanentes ouvertes toute l'année (sauf période de travaux) soit 281 places.
- Le taux moyen d'occupation de ces aires d'accueil est de 80 % durant l'année avec une période de sur-occupation durant la période hivernale.
- Les tarifs ont été très légèrement augmentés afin de se mettre à niveau en ce qui concerne le coût de facturation des fluides sans pour autant risquer d'augmenter le nombre d'impayés. Les tarifs restent toujours les mois chers du département.

Le Baggersee

- Gros travaux de remise en sécurité du site à la fin de l'hiver 2015 : travaux d'élagage et d'abattage des arbres périphériques, nivellement et compactage des sols,

La Direction des solidarités et de la santé exerce des compétences relevant de la Ville, de l'Eurométropole et du CCAS. En sus des missions municipales et métropolitaines, la DSS exerce également des missions déléguées par le Conseil départemental du Bas-Rhin (Revenu de Solidarité Active, polyvalence de secteur, protection des mineurs et protection maternelle et infantile) et des compétences relevant de l'Etat (santé scolaire, veille sociale 115, hygiène et salubrité, etc.).

changement des coffrets électriques, mise en place d'une signalétique (Montant total des travaux 2015: 83.884€ TTC). Recettes 2015 : 16.834 €.

L'aire de grand passage

3^{ème} année d'exploitation de l'aire de grand passage depuis son ouverture officielle le 12 août 2013. 11 groupes de voyageurs accueillis durant la saison estivale 2015. Exploitation partielle du terrain connexe appartenant au Ministère de la défense avec l'accueil concerté avec l'Etat (préfecture) de 7 groupes.

Stationnement illicite

Baisse constante des procédures d'expulsion engagées par la collectivité :

2013 : 6 procédures (12.610€)

2014 : 1 seule procédure (502 €).

2015 : 0 procédure.

Amélioration des installations techniques

- Bischheim/Hoenheim//La Wantzenau	18 860 €
- Strasbourg-rue de Dunkerque	23 090 €
- Première tranche de réhabilitation de l'aire de Geispolsheim	178 680 €
- Illkirch-Graffenstaden	1 000 €
- Ostwald/Lingolsheim	51 000 €
- Schiltigheim	12 600 €
- Vendenheim	25 300 €

Création de nouvelles aires d'accueil : 2015 a été consacrée au démarrage de la procédure de modification du POS de Fegersheim autorisant la réalisation de l'aire d'accueil.

Accès au droit commun

Le comité technique scolarisation s'est réuni le 14 avril et le 7 décembre 2015. Ces rencontres ont permis d'identifier les principaux freins à l'accès à l'école des enfants du voyage. Une première rencontre avec l'Inspecteur d'Académie adjoint a eu lieu début juillet 2015 pour mettre en place de façon concertée une procédure commune

Un chantier portant sur la domiciliation s'est ouvert avec l'ensemble des partenaires concernés à l'échelle du département. Un groupe de travail spécifique a été décidé : son objectif est de rappeler aux CCAS leur obligation de domicilier les voyageurs résidant sur l'aire d'accueil située sur leur ban communal. Ce chantier ouvert fin 2014 s'est poursuivi durant l'année 2015 et 500 personnes ont été orientées sur les CCAS de l'Eurométropole. Les CCAS ont effectivement pris le relais tout en participant à une réflexion conduite par le service GDV portant sur la création d'un lieu d'accueil centralisé localisé parc de l'Etoile.

Suite à la liquidation judiciaire de l'association ARPOMT courant avril, un travail de coordination avec la CAF et les opérateurs associatifs a été conduit par le service GDV. Ce

travail a abouti au démarrage d'activités d'animation sur les aires d'accueil et a permis un agrément de préfiguration du service GDV en centre social.

1.2- Personnes handicapées

Accessibilité règlementaire et prise en compte des nouveaux textes législatifs relatifs aux Agendas D'accessibilité Programmée et aux nouvelles commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité

La démarche de mise en œuvre de l'accessibilité de la chaîne de déplacement (voirie, transport, cadre bâti, logement) s'est poursuivie dans le cadre de la Commission Intercommunale Pour l'Accessibilité (CIPA).

- Dans le domaine des transports : conformément au décret du 4 novembre 2014 et suite aux travaux réalisés en 2015, le réseau de transport de la CTS est déclaré 100 % accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Dans le domaine des diagnostics des établissements recevant du public (ERP), 100% des diagnostics des bâtiments EUROMÉTROPOLE et Ville sont réalisés. La collectivité a engagé la démarche des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : ERP, parkings en ouvrages, transport. Les Ad'AP seront délibérés au premier trimestre 2016 et déposés en préfecture début avril 2016.

Le transport à la demande : Délégation de service public, Mobistras

L'équilibre de la DSP ayant été menacé du fait d'une multiplication importante du nombre de trajets, la commission a adopté un nouveau règlement intérieur le 30 juillet 2014, limitant l'accès au dispositif, en excluant la desserte des établissements spécialisés (ESAT et accueils de jour). L'interruption de la desserte des établissements spécialisés a été actée au 1^{er} janvier 2015.



Le bilan de l'activité de MobiStras 2015 a fait apparaître, via le nombre de trajet effectué, un retour dans le cadre de la DSP. La fin des trajets réguliers vers les établissements spécialisés a permis de diminuer significativement le nombre de trajets annuels (45.102 trajets contre plus de 72.000 en 2014).

Quelques données chiffrées:

- 420 dossiers ont été examinés en 2015 par 9 commissions d'accès :
- 335 admissions provisoires (il n'y a plus d'accès définitif)
- 21 refus
- 23 dossiers ont fait l'objet d'ajournement en commission pour vérifications complémentaires
- 2.723 personnes inscrites au service depuis 2011 après passage en commission au 31 décembre 2015.

Le service Mobistras a fait l'objet d'une enquête de satisfaction en juillet 2015 :

- 98% des usagers sont satisfaits des horaires d'ouverture (-1%),
- 82% des usagers sont satisfaits par la ponctualité de la prise en charge (-7%),
- 98% d'usagers sont satisfaits par l'accompagnement du conducteur (+1%),
- 92% des usagers sont satisfaits par le confort des véhicules.

1.3 - La politique à l'égard des seniors

Le dispositif de la Carte Saphir a évolué en Carte Evasion suite à une délibération du Conseil de l'Eurométropole du 27 novembre 2015. Ce dispositif a été créé pour répondre aux axes de la politique de lutte contre l'isolement en favorisant également un accès à la culture et aux loisirs pour des personnes aux revenus modestes. Au 30 septembre 2015, 4.000 cartes étaient en circulation.

2 - Les services funéraires

Les compétences de l'Eurométropole de Strasbourg - fondées sur la délibération n° 2 du 30 janvier 2015 du Conseil de l'Eurométropole qui a déterminé l'intérêt métropolitain des équipements de cimetières - reprennent les compétences précédemment exercées par la Communauté urbaine de Strasbourg, à savoir la création et l'extension de nouveaux cimetières et l'extension des cimetières communaux et intercommunaux existants.

Cette compétence inclut l'acquisition du foncier et les travaux d'infrastructures comprenant les études, la préparation des terrains, l'installation des réseaux, des voies de circulation, des plantations d'alignement et des clôtures. Cette compétence exclut la gestion des cimetières et les travaux relevant du fonctionnement courant ou des installations de sépultures (pose de columbariums, plantations du souvenir ou creusements de tombes), lesquels relèvent de la commune.

2.1- Projets de création ou d'extension de cimetières

En 2015, le service Funéraire a mené les actions suivantes :

ECKWERSHEIM :

9 février 2015 : rencontre de la DPEC et de la DPCB avec le maire d'Eckwersheim, pour la recherche d'économies possibles au stade de la faisabilité. Reprise de l'étude de faisabilité à la demande de la commune.

Septembre 2015 : demande de la commune pour un transfert de compétence.

Septembre à Décembre 2015 : rédaction d'une convention entre l'Eurométropole et la commune.

Décembre 2015 : reprise des compétences par l'Eurométropole à la demande de la commune.

BLAESHEIM :

12 mars 2015 : visite du cimetière de Blaesheim par le service Funéraire avec les élus et les gestionnaires de la commune, en vue de préciser le besoin.

30 avril 2015 : visite de la commune de Blaesheim par le Président de l'Eurométropole.

ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN :

17 mars 2015 : creusements pour l'étude hydrogéologique du site dit « Herta », en vue de situer l'implantation du futur cimetière de la Ville.

2.2- Travaux de restructuration et de maintenance des cimetières existants

ECKBOLSHEIM-WOLFISHEIM : juillet-août 2015 : remplacement du mur d'enceinte du cimetière intercommunal par une clôture.

STRASBOURG : travaux de réfection de la clôture d'enceinte du cimetière musulman.

2.3- Poursuite des actions récurrentes de développement dans le domaine funéraire

Mission d'expertise et prestation conseil auprès d'autres collectivités, en termes d'aménagement des cimetières ou de règlement des cimetières, de création de cimetières ou carrés confessionnels.

3- Les équipements culturels

3.1- Les archives de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg

Les Archives ont une double vocation : elles constituent à la fois un service ressources pour l'ensemble de l'administration et un service patrimonial et culturel qui conserve et

communiqué la mémoire du territoire depuis le Moyen-âge. Les changements de périmètre de l'administration et les évolutions technologiques ont des impacts importants sur son activité : augmentation des activités de conseil et formation, prise en charge des archives électroniques, diffusion de ressources en ligne et services en ligne.

Les missions des Archives sont fixées par la réglementation : collecter, classer, conserver et communiquer les archives, papier et électroniques, de la Ville et de l'Eurométropole.

- publics accueillis : 10.380 visites dont 4.102 en salle de lecture
- site internet : 32.773 visites, Facebook : 4.198 « amis » (+62 %)
- documents communiqués : 14.345
- recherches par correspondance : 848 (1.985 correspondances reçues)
- métrage des entrées : 373 mètres linéaires

Activité

Le service a acquis, avec une subvention de l'État à hauteur de 50 % des dépenses, une solution d'archivage électronique (SAE), actuellement en cours de test. Il a diffusé le « Guide des bonnes pratiques documentaires dans l'environnement papier et électronique » et engagé des actions de formation des agents de la collectivité.

Le nouveau site internet a ouvert en octobre 2016, permettant la mise en ligne des inventaires et des archives numérisés. En quatre mois, il a totalisé 25.286 sessions et 518.812 pages vues en offrant dès l'ouverture :

- ✓ 150 articles en 64 rubriques
- ✓ 143.835 notices dans 353 instruments de recherche
- ✓ 400.000 vues numérisées
- ✓ 15 expositions virtuelles
- ✓ 11 galeries d'images
- ✓ 2 chronologies interactives

Le service s'est associé au Millénaire de la cathédrale en présentant une exposition. « La cathédrale dans la cité ».

Fréquentation et typologie des publics

Les publics des Archives ont des besoins hétérogènes : administratifs, culturels, pédagogiques, professionnels.

Le public de la salle de lecture a majoritairement des besoins administratifs et professionnels. Les lecteurs sont des jeunes (438 étudiants inscrits), des retraités (259 inscrits), des architectes et ingénieurs (223 inscrits). La moitié des recherches par correspondance est administrative (notaires en particulier) mais le nouveau site internet a entraîné une augmentation des questions historiques par mail.

Développement des publics

2.378 scolaires, du primaire au supérieur, ont été accueillis par les Archives, ainsi que 40 enseignants. Trois nouveaux ateliers ont été proposés : cartes postales de la Première Guerre mondiale (bilingue) ; les transports en commun et les « Latinistes aux Archives ».

Développement des services vers le numérique

Les Archives développent deux axes : la prise en charge des archives électroniques natives - projet BPDOC et mise en place de la solution d'archivage électroniques - et la diffusion - nouveau site internet et réseaux sociaux.

Rayonnement

108 lecteurs étrangers, de 28 pays différents ont fréquenté la salle de lecture. 330 demandes de recherche, provenant de 22 pays étrangers ont été reçues. Deux séminaires d'histoire (universités de Strasbourg et Heidelberg) se sont tenus aux Archives.

Budget et effectifs

Le service compte 27 agents (26,5 ETP).
- Budget fonctionnement 2015 : 259.153 €
- Budget investissement 2015 : 79.650 €

3.2- Les médiathèques

Le territoire de l'Eurométropole compte 3 médiathèques : André Malraux, Médiathèque Ouest, Médiathèque Sud

L'année 2015 a été marquée par :

- l'automatisation des emprunts de documents et d'une partie de leurs retours avec la technologie RFID (Identification par radio fréquence). Les travaux ont nécessité des fermetures alternées ;
- la mise en place des deux boîtes de retour automatisées à la Médiathèque André Malraux (près de 44.000 retours enregistrés de mars à décembre 2015) ;
- l'installation d'un nouvel espace de médiation numérique à la Médiathèque Ouest ;
- Médiathèque Nord : l'année 2015 a été une période d'étude et de réflexion pour trouver des solutions qui permettent de construire la Médiathèque Nord en réduisant les coûts et en adaptant l'approche. Dans cette optique, une étude de faisabilité a été conduite par le Cabinet d'architecture Michel Spitz, associant le scénario de médiathèque présenté en février à un projet immobilier plus vaste.

Fréquentation et typologie des publics

771.412 entrées, soit une moyenne de 3.117 entrées / jour, on observe donc un léger fléchissement par rapport à 2014 (3.188 entrées / jour).

Développement des publics

1.112 groupes ont été accueillis dans les médiathèques (dont 563 classes), soit 21.171 personnes pour une visite commentée des lieux, une recherche documentaire, une visite thématique, voire une découverte des bâtiments. En effet, la Médiathèque André Malraux a fait l'objet de plus de 6 visites par des architectes venus de divers pays : Allemagne, Danemark et Etats-Unis.

Les accueils de personnes en précarité se multiplient, de même que les accueils de groupes de personnes d'origine étrangère (notamment Arménie, Congo, Maroc, Russie, Ukraine, Vietnam) dans le cadre du FLE (Français Langue Etrangère). Un fonds très riche de documents a été constitué à leur intention, des rendez-vous réguliers leur sont proposés afin de favoriser, de façon ludique, l'acquisition et la maîtrise du français. Un partenariat étroit a été établi avec l'Alliance française.

Des ateliers « Emploi » sont animés depuis 4 ans, destinés aux personnes à la recherche d'un emploi : aide à la rédaction de CV, de lettre de candidature et alerte sur des sites d'offres d'emploi.

Développement des services vers le numérique

Mise en place du dispositif Devenir Contributeur : projet de formations internes au numérique et d'éditorialisation sur les blogs, portail ou pages des réseaux sociaux. Le projet s'est construit toute l'année avec la présentation aux responsables des médiathèques puis à leurs équipes. Les groupes de travail se sont mis en place dont *La Rédaction* chargée de valider les contributions proposées par les agents.

Rayonnement

- Intégration et mises à jour des données dans le catalogue collectif du SUDOC.
- ABF : article dans la revue professionnelle : Livres Hebdo

Budget et effectifs :

293 agents ; budget de fonctionnement : 2.147.750 €

4 – Sport

4.1 - Vie sportive

Un Centre de ressources intercommunal apporte une aide logistique (prêt de matériels et engins) ou financière (fonds de concours pour la construction d'équipements sportifs spécialisés) ainsi que des conseils et une assistance à maîtrise d'ouvrage aux 28 communes de l'Eurométropole de Strasbourg dans le domaine du sport.

Au titre de ses missions, le service Vie sportive a également une cellule « évènementiel sportif » qui intervient sur les grandes manifestations sportives nationales et internationales. Le département Mouvement sportif et territoires assure le suivi de tous les partenariats

existants entre l'Eurométropole et le sport de haut niveau amateur, apporte son soutien aux centres de formation des clubs sportifs professionnels, et coordonne également les relations transfrontalières dans le cadre de l'Eurodistrict.

Le centre de ressources intercommunal

L'Eurométropole de Strasbourg soutient les communes investissant dans la construction d'équipements sportifs dits « spécialisés » c'est-à-dire destinés à une seule discipline sportive (escrime, judo, rugby, etc.) et participe financièrement à une partie des frais de fonctionnement et d'investissement des communes exploitant des plans d'eau à usage de baignade. Cette participation financière se traduit sous la forme d'un versement de fonds de concours.

✓ *Fonds de concours aux communes pour l'exploitation de 3 plans d'eau à usage de baignade : Strasbourg, Bischheim, Reichstett*

✓ *Fonds de concours aux communes pour la construction d'équipements sportifs*

- Geispolsheim – Extension du centre sportif
- Entzheim – Salle de gymnastique et court couvert de tennis
- Illkirch-Graffenstaden – complexe sportif Albert Schweitzer
- Plobsheim – centre sportif du Langensand
- Strasbourg – salle d'escrime du centre sportif Aristide Briand
- La Wantzenau – structure d'escalade du gymnase Malraux

La Direction des sports a pour mission de :

- Développer des animations sportives et de loisirs,
- Assurer la gestion des ressources et du patrimoine sportif,
- Proposer des programmes d'investissement pluri annuels en matière de rénovation et de création d'équipement sportif,
- Assister les territoires et soutenir les manifestations sportives,
- Observer les évolutions liées aux pratiques sportives,
- Mettre en œuvre la politique sportive de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole

Le prêt de matériel technique aux communes de l'Eurométropole

Le Centre de ressources de la Direction des Sports de l'Eurométropole dispose d'un parc d'engins, de véhicules et de matériels qui peut être mis à disposition des 28 communes de l'Eurométropole, sur demande, pour l'entretien du patrimoine sportif et l'organisation de manifestations sportives. En 2015, ont été effectuées 8 sorties de matériel et logistique manifestations (décompacteur, nettoyeur de plage, barrières de sécurité), comme par exemples : sableuse pour Entzheim, tracteur et défeutreuse pour Geispolsheim, nettoyeur de plage à Reichstett, scarificateur et carotteuse à Vendenheim, grilles Héras pour Wolfisheim, barrières pour Schiltigheim, etc. Les communes qui ont fait appel à ce dispositif sont : Entzheim, Geispolsheim, Wolfisheim, Reischstett, Vendenheim, Schiltigheim, Lipsheim et Eckwersheim.

Les subventions aux manifestations sportives intercommunales

Il s'agit de manifestations de niveau national ou international ne nécessitant pas la mise à disposition d'équipements d'agglomération, d'installations extérieures importantes et de moyens logistiques adaptés, mais qui ont néanmoins un impact important sur l'image de l'agglomération. Les communes rencontrent souvent des difficultés d'ordre technique et parfois d'ordre réglementaire dans l'organisation de ce type de manifestations sportives.

Pour faciliter la tâche des communes qui restent compétentes pour l'organisation de telles manifestations et favoriser la venue de spectacles sportifs dans les communes, l'Eurométropole intervient notamment par le versement de fonds de concours, sur demande des communes, jusqu'à un maximum de 35 % du budget de la manifestation, sans pouvoir dépasser le montant de l'aide apportée par la commune.

Pour l'année 2015, 15 manifestations ont été soutenues pour un total de 28.900 € (subventions complémentaires aux aides communales).

Geispolsheim

- Vélo club de Geispolsheim: 900 €

Lingolsheim

- Gala international de boxe : 1 000 €

Bischheim

- Cheminot Alsace Roller : 1 000 €

Schiltigheim

- Open International de Taekwondo : 2 000 €
- Euro Mini Champs de Tennis de Table : 12 000 €
- Challenge international Roland Weller (football) : 1 000 €
- Championnat d'Europe de Taekwondo : 3 000 €
- Championnat de France de canne et bâton : 1 000 €
- Tournoi des jeunes brasseurs : 1 000 €

Strasbourg

- Tournoi international de badminton : 1000 €
- Internationaux d'épée de Strasbourg : 2 000 €
- NL Contest : 2 000 €
- Challenge international jeune de tir : 1 000 €

Les grands évènements soutenus en 2015

- Courses sur Route Strasbourg Europe au Wacken
- Internationaux Féminins de Tennis de Strasbourg, au Tennis Club de Strasbourg
- Match France-Ukraine espoirs de football
- Euro Tournoi Handball Strasbourg au Rhenus
- Match France-Allemagne de basket
- Gala Rétro du Ballet nautique de Strasbourg

Le sport de haut niveau amateur

L'Eurométropole verse des subventions aux clubs amateurs dont l'équipe « fanion » évolue au plus haut niveau national ou ayant des athlètes inscrits sur la liste de haut niveau établie par le ministère des sports.

- ✓ *Les équipes de sport collectif évoluant aux deux plus hauts niveaux nationaux amateur :*
 - 13 sections sportives : Etoile Noire, ESSAHB, Team Strasbourg SNS/ASPTT, Rugby club Strasbourg, Strasbourg volley-ball, Constantia Neudorf, CJS Geispolsheim, Plobsheim OC, SIG féminine, BC Souffelweyersheim, Club de Rugby Illkirch-Graffenstaden, Alsatia Neuhoof, Sporting Club Schiltigheim ;
 - Représentant 7 disciplines sportives: hockey sur glace, handball, water-polo, rugby, volley-ball, basket-ball, football.
- ✓ *Les équipes de sport individuel évoluant dans des disciplines olympiques au plus haut niveau national amateur :*
 - 14 sections sportives : Strasbourg Eaux Vives, Strasbourg GRS, ASHPA, SUC Escrime, SUC gym, ASPTT badminton, ASPTT haltérophilie, ASPTT natation, Tennis Club de Strasbourg, Ballet nautique de Strasbourg, Strasbourg agglomération athlétisme, Olympia Schiltigheim, Concordia Schiltigheim, SU Schiltigheim ;
 - Représentant 12 disciplines sportives : canoë-kayak, gymnastique rythmique, haltérophilie, escrime, gymnastique sportive, badminton, natation, tennis, natation synchronisée, athlétisme, lutte, tennis de table.
- ✓ *Les athlètes inscrits sur la liste du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports*
 - 72 athlètes de 28 associations sportives
- ✓ *Les athlètes ayant obtenu un titre de champion (France, Europe, Monde) ou ayant été sélectionnés à des compétitions majeures*
 - 17 athlètes évoluant dans 10 clubs

Le sport professionnel

Les contributions de l'Eurométropole aux clubs professionnels et semi-professionnels, au titre de la saison sportive 2014-2015, sont les suivantes :

- ✓ *SAEMSL SIG :*
 - Subvention pour le fonctionnement du centre de formation : 482.000 € (idem 2013-2014).
 - Achat de prestations de services : 258.000 € (+ 73.000 € participation financière pour l'atteinte de l'objectif financier) logo sur support de communication et achat de billetterie.
- ✓ *Le Racing Club de Strasbourg Alsace :*
 - Subvention pour le fonctionnement du centre de formation : 300.000 € (idem 2013-2014).

- Achat de prestations de services : 95.000 € (diminution de 5.000 € par rapport à la saison 2013-2014) logo sur support de communication et achat de billetterie (conformément aux orientations de la collectivité et aux restrictions budgétaires demandées à l'ensemble des services).

✓ *Etoile Noire de Strasbourg* :

- Achat de prestations de services : 70.000 € (idem 2013-2014) logo sur support de communication et achat de billetterie.

4.3 Patrimoine sportif

Les interventions 2015 du service patrimoine sportif

- **Le nettoyage des équipements**

Le nettoyage des équipements sportifs repose sur une organisation basée sur

- des équipes d'agents du service (7 équipements)
- des entreprises de nettoyage (6 équipements)

Outre l'entretien courant des équipements, des travaux de plus grande importance sont régulièrement effectués pour offrir aux différents usagers des conditions optimales pour l'exercice de leurs activités. Le service effectue aussi des travaux de maintenance et de réparation sur l'ensemble du patrimoine de l'Eurométropole de Strasbourg et de préparation de manifestations.

- **La construction du centre technique du patrimoine sportif**

Décidé dans le cadre de l'aménagement de l'île des sports, ce centre localisé quai Jacoutot / rue de la Fourmi a pour vocation d'accueillir, outre les agents et les activités de l'ancienne base du stade de l'III, les équipes de la région "Bâti" actuellement dispersées sur plusieurs sites de l'agglomération. Installé sur 1,4 hectare à proximité de l'III TC, le site est constitué d'un bâtiment administratif, de vestiaires hommes et femmes, d'une cuisine, de plusieurs ateliers, d'un local peinture, de zones de stockage couvertes et non couvertes, de parkings pour les engins et d'aires de lavage.

- **La participation logistique aux manifestations sportives**

Le service a participé à l'organisation logistique de quelques 30 manifestations réalisées au nom de l'Eurométropole de Strasbourg par la mise à disposition de personnel, de matériel et de barrières. Le Service dispose de 1.177 barrières dites Vauban et de 1.131 barrières Heras.

4.4 Piscines et plans d'eau

Mise en œuvre du service public de la natation

- Politique tarifaire

L'ensemble des clubs résidents a connu le principe de facturation sur l'ensemble de la saison 2014/2015. De nouvelles recettes nettes sont enregistrées, de l'ordre de 270.000 €, des créneaux sont naturellement libérés en période de vacances scolaires et permettent ainsi l'accueil du grand public et donc une hausse des recettes aussi sur ce type d'utilisateurs.

Depuis janvier 2015, les créneaux réservés au sport santé font eux aussi l'objet d'une facturation à la Ville de Strasbourg, dans un souci d'égalité de traitement à l'égard de tous les usagers de ce service public. En septembre 2015, ce sont les organismes de santé qui sont soumis au paiement des entrées.

Les formalités d'accueil ont été simplifiées et déléguées dans chaque établissement, y compris pour l'accueil de loisirs sans hébergement.

Les espaces terrestres occupés par les clubs font l'objet de conventionnement assorti d'un prix forfaitaire à compter de septembre 2015: le dojo, la salle de musculation et le hall des pas perdus au Centre nautique de Schiltigheim sont concernés.

En 2015, le montant des recettes (hors clubs) dépasse 3 millions €.

- « Savoir nager »

L'Eurométropole de Strasbourg a mis l'accent sur le développement de l'enseignement de la natation scolaire afin d'offrir les conditions optimales d'apprentissage aux enfants du territoire. 13.000 élèves sont concernés sur le territoire, 281 unités bassin leur sont réservées sur l'année scolaire, soit 80h d'activité hebdomadaire. L'analyse des données collectées sur 4 387 élèves révèle un taux de réussite proche des 70% pour le palier 2 et de 40% pour le palier 1.

- La collectivité l'autorité organisatrice des écoles de natation

Désormais, la Collectivité est seule organisatrice des écoles de l'eau.

Sur la saison sportive 2015/2016, 1.440 enfants sont accueillis au total, contre 840 en 2014/2015, 690 en 2013/2014 et 750 en 2012/2013. En incluant les écoles de natation associatives et les enfants du primaire, le total s'élève à 17.588 enfants, contre 15.692 en 2014/2015 10 725 en 2013/2014 et 10 395 en 2012/2013.

La politique tarifaire incitative et solidaire pour cette activité a permis l'encaissement de 40.500 €. Une subvention de 20.000 € a été accordée par le CNDS.

- Les nouvelles animations

Si la piscine d'Ostwald reste précurseur avec des séances d'aquabike et d'aquatrainning depuis son ouverture, les autres établissements proposent désormais de nouvelles activités au sein

de leur établissement respectif. Le service a investi en matériel de fitness aquatique, aquabike supplémentaires, aquatrampoline, tapis roulant, toboggans, haltères, structures gonflables... pour faciliter les aménagements de bassin, proposer des cours innovants ou des soirées spéciales.

- **Fréquentation 2015**

1.396.259 entrées ont été enregistrées dans les piscines de l'Eurométropole, soit une hausse de +11% par rapport à 2014. L'année 2015 a accueilli plusieurs compétitions, notamment à la Kibitzenau avec les matchs de water polo en proA, les championnats de France de – 15 ans et – 17 ans en water polo, la Coupe de la Ligue water polo, le play off avec le CN Marseille et Olympique Nice natation et la finale de natathlon benjamins et des événements importants comme au CNS le Gala du Ballet nautique, sans oublier les animations de quartier à la piscine d'Ostwald ou de Lingolsheim.

Poursuite de l'amélioration de l'organisation du service

- Poursuite des enquêtes de satisfaction
- Optimisation des coûts : dans un souci d'optimisation des dépenses de fonctionnement, il a été proposé de réduire l'amplitude d'ouverture afin de limiter la masse salariale des saisonniers et des autres coûts. Ainsi, si la présence est restée inchangée sur les mois de juin-juillet-août, elle a été réduite en mai pour une économie de l'ordre de 28.000 €. Le bilan est positif, cette nouvelle disposition est restée transparente pour les baigneurs.

Avec l'aide du service Patrimoine sportif, les coûts des consommations d'eau sont désormais analysés. Des mesures ont été initiées (pose de sous-compteurs, recherches de fuites, inspection des réseaux, suivi des contre-lavages) et permettent aujourd'hui de reconnaître une baisse importante de la consommation de ce fluide. La consommation de litres d'eau par baigneur est ainsi passée de 342 l en 2010 à 209 l en 2014.

- Communication dynamisée : en juillet 2015, la fréquentation en temps réel des piscines fait son apparition sur le site internet. Sont visibles également les animations proposées sur chacun des sites et les supports d'inscription sont directement téléchargeables. La page horaire est consultée quotidiennement par 1.500 internautes. D'une année à l'autre on constate une augmentation des visites de l'ordre de +41%.

5 - Sécurité et prévention de la délinquance

5.1 Stratégie territoriale de sécurité

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de l'Eurométropole de Strasbourg s'appuie sur plus d'une décennie de partenariat, portée par les grands acteurs de la prévention de la délinquance, de la sécurité publique et de la justice de proximité. Traduite au travers d'un Contrat local de sécurité signé en 2003 (*7 communes en Zone Police nationale*), reconduit et étendu en 2009 (*Contrat Intercommunal de prévention et de sécurité, pour les 7 communes en zone Police nationale et les 21 communes en zone Gendarmerie nationale*), c'est une politique publique à part entière sur le territoire de l'agglomération strasbourgeoise, évaluée annuellement depuis 2011.

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance comprend 8 axes et une quarantaine de lignes d'actions :

1. Protection des mineurs et prévention de la délinquance ;
2. Prévention des facteurs de rupture ;
3. Prévention de la récidive ;
4. Contribution à la tranquillité publique ;
5. Sécurisation des espaces publics ;
6. Sécurisation des transports publics ;
7. Aide aux victimes ;
8. Mise en œuvre groupes de traitement de difficultés spécifiques.

S'inscrivant dans la Stratégie nationale de sécurité et de prévention de la délinquance 2013-2017, 16 lignes d'actions sont fléchées autour des trois grandes priorités nationales et bénéficiant de financements FIPD et/ou MILDECA : Programmes d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes, pour améliorer la tranquillité publique.

Gouvernance de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD), se réunit en séance plénière chaque semestre (juillet 2015, janvier 2016).

Le Conseil Intercommunal restreint de Sécurité et de Prévention se réunit en amont du CISPD (mai et décembre 2015) : il valide l'évolution des lignes d'actions de la stratégie territoriale et propose l'ordre du jour du CISPD plénier.

La réunion des Grands pilotes, semestrielle (mai et octobre 2015), permet l'évaluation de chaque ligne d'action.

Chaque ligne d'action est placée sous la responsabilité d'un grand pilote qui anime une équipe projet multi-partenaire.

Le bilan complet de la stratégie territoriale est remis en CISPD de fin d'année à l'ensemble des membres de l'instance.

Le coordonnateur du CIPS, dont le poste est cofinancé par l'Eurométropole et par l'Etat (FIPD), garantit le suivi, la cohérence et l'évaluation annuelle de la stratégie territoriale. Il assure le secrétariat général du Contrat et des instances.

Pour la collectivité, le coordonnateur CIPS porte le dispositif opérationnel de prise en charge des agents publics victimes d'agressions extérieures dans l'exercice de leurs fonctions.

Evolution de l'architecture du CIPS en 2016

Le CIPS intègre, dans son *Bilan 2015-prospective 2016*, les nouvelles fiches actions suivantes :

- *Coordination de l'action de la ville de Strasbourg en matière de prévention primaire et secondaire de la radicalisation violente, sous le pilotage de l'Adjoint au Maire de Strasbourg en charge de la thématique ;*
- *Approche transfrontalière de la lutte contre la prostitution et traite des êtres humains, sous le pilotage de la Préfecture ;*
- *Approche des flux liés au développement des transports en commun transfrontaliers, sous co-pilotage Parquets français et allemand (à confirmer) ;*
- *Tranquillité et sécurité publiques dans le quartier frontalier du Port du Rhin, sous le pilotage de l'Eurométropole de Strasbourg ;*
- *Approche transfrontalière des comportements à risques sur l'espace public, incivilités et mise en danger des personnes et des biens, en lien avec l'économie parallèle, sous le pilotage de la Préfecture ;*
- *Ouverture expérimentale d'une salle de consommation à moindre risque (SCMR) à Strasbourg, sous le pilotage du Parquet (GLTD).*

Bilan quantitatif des actions prévention et de sécurisation - L'état de la délinquance sur le territoire de la ville

Les forces de sécurité, Police nationale et Gendarmerie, sous l'autorité du Préfet et en lien étroit avec les partenaires, Justice, Collectivités, effectuent un travail important dans des conditions difficiles, notamment dans le contexte de l'année 2015 et de l'état d'urgence.

Depuis deux ans, une refonte de l'instrument statistique a été engagée par le Gouvernement pour permettre de comparer l'action de la Gendarmerie nationale et celle de la Police, qui n'étaient pas dotées des mêmes outils, et fiabiliser les chiffres de la délinquance, les données faisant désormais l'objet de vérification au niveau local, puis d'un contrôle de cohérence avant d'être comparées aux enquêtes de victimisation.

Cette refonte induit toutefois une rupture statistique, l'année 2015 restant, en ce sens, une année de transition.

Bilan qualitatif des actions de prévention et de sécurisation

Axe 1 : Protection des mineurs et prévention de la délinquance

L'année 2015 confirme le renforcement de la mobilisation des acteurs, notamment sur la lutte contre l'absentéisme et la prévention du décrochage scolaire.

Axe 2 : Prévention des facteurs de rupture

Les questions de tranquillité publique ont conduit les partenaires à renforcer leur mobilisation au travers d'actions de prévention, mais aussi de contrôle et de verbalisation par les services de Police nationale, Gendarmerie et de la Police municipale de Strasbourg (nuisances sonores, consommation d'alcool sur la voie publique).

Le dispositif de prise en charge des ivresses publiques manifestes (IPM), directement à l'hôtel de Police par des médecins, initié en décembre 2014, a été déployé avec succès sur toute l'année 2015 (170 prises en charge).

La Gendarmerie a poursuivi et renforcé les opérations de prévention et de contrôle à l'été 2015 sur les plans d'eau propices aux regroupements et à la consommation d'alcool.

Axe 3 : Prévention de la récidive

Le développement des postes de Travail d'intérêt Général (TIG) s'est poursuivi en 2015, malgré la vacance du poste de l'agent Eurométropole chargé de l'affectation des TIG au sein des services de l'Eurométropole.

Axe 4 : Contribution à la tranquillité publique

Plus de 1.100 actions de médiation de proximité ont été menées sur le territoire de l'Eurométropole en 2015.

La prévention et la sécurité dans les immeubles d'habitat social poursuit son déploiement, dans le cadre de l'Observatoire des incivilités, avec des axes de travail articulés autour de la vidéoprotection, de la prévention situationnelle et de la mise en œuvre des règlements intérieurs.

La lutte contre les cambriolages reste particulièrement active : on enregistre une relative stabilité des atteintes aux biens en zones Police et Gendarmerie.

Axe 5 : Sécurisation des espaces publics

Un axe très opérationnel, conjuguant prévention et sécurisation qui s'est révélé particulièrement dynamique sur l'ensemble des lignes d'actions.

La lutte contre l'usage détourné des pétards, a été reconduite en 2015, notamment au travers de la sensibilisation de tous les élèves de classe de quatrième de l'ensemble des collèges du département du Bas-Rhin.

Axe 6 : Sécurisation des espaces publics

Le Schéma départemental de sécurisation des transports en commun sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est décliné *via* l'Observatoire de la délinquance et du sentiment d'insécurité dans les transports en commun (axe 6). Cet observatoire est, par ailleurs, partenaire de l'Observatoire national de la délinquance dans les transports (ONDT) sur le déploiement du projet ISIS (Intégration standardisée des Informations de Sûreté).

Axe 7 : Aide aux victimes

Un axe au cœur des priorités nationales et qui confirme que l'agglomération strasbourgeoise reste innovante en matière d'accès au droit, de prévention des violences intrafamiliales avec, notamment, le dispositif Téléphone Grave Danger, sous le pilotage du Procureur de la République (21 dispositifs opérationnels). Ce dispositif est déployé depuis 2015 sur l'ensemble du territoire français. Par ailleurs, 750 situations ont été suivies par le *Point accueil victimes* situé à l'Hôtel de Police (zone Police).

Axe 8 : Mise en œuvre de groupes de traitement de difficultés spécifiques

Quatre dispositifs partenariaux de suivi individuel de mineurs en difficulté, sous le pilotage du Parquet, sont désormais évalués dans cet axe du CIPS, puisque l'instance dédiée de suivi des mineurs en difficulté Arc Nord (Bischheim-Hœnheim-Schiltigheim) a été installée en avril 2015. Plus de 100 situations individuelles ont été suivies au travers de ces quatre instances placées sous le pilotage du Parquet.

A noter, l'appui de ces instances dans la prise en compte des risques de radicalisation des mineurs.

5.2- Prévention urbaine

Pilier opérationnel de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance, le service Prévention urbaine est au cœur du dispositif partenarial dans les domaines de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique. En fin d'année, il coordonne la préparation de la soirée de la Saint-Sylvestre au plan de la prévention.

Informations & statistiques

Au sein du service Prévention urbaine, la cellule Informations statistiques veille à la centralisation et à l'analyse des données en provenance des services de l'Eurométropole et des partenaires membres de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (Police nationale, Gendarmerie, Education nationale, bailleurs, transporteurs).

Elle assure également un rôle de relai auprès des acteurs compétents dans le cadre du suivi des signalements et problématiques en lien avec la sécurité et la tranquillité publiques.

La cellule veille ainsi au suivi d'outils spécifiques :

- Doléances de riverains (96 courriers traités en 2015) ;
- Comptes-rendus d'incidents (357 CRI réceptionnés en 2015) ;
- Fiches mensuelles ambiance quartier, fiches trimestrielles ambiance communes.

Elle anime des instances de coordination :

- Cellule coordination sécurité Strasbourg: en moyenne 24 réunions par an, associant la Préfecture, la Police nationale, l'Education nationale, les bailleurs, les transporteurs et les directions et services internes ;
- Réunions thématiques spécifiques.

Enfin, elle pilote la mise en place du dispositif spécifique pour la nuit de la Saint-Sylvestre (réunions de coordination des acteurs, prévention situationnelle, accompagnement des animations de fin d'année, élaboration du livret de synthèse...).

En 2015, la cellule Information statistiques a participé au déploiement d'un outil de travail collaboratif et nomade (Large Event).

Relations aux associations

Cette cellule est en charge de l'ensemble des relations aux associations œuvrant pour la tranquillité publique et l'aide aux victimes. Elle instruit les demandes de subventions FIPD, ACSE, MILDECA en lien avec la Politique de la Ville et suit l'ensemble des délibérations du service Prévention urbaine. Elle contribue à la préparation budgétaire, au suivi des ressources du service et des marchés, à la rédaction des conventions avec les partenaires.

La cellule anime également, au quotidien, la Maison de la Justice et du Droit (1.890 personnes reçues aux permanences des divers intervenants et 1098 aux consultations d'avocats du matin) : encadrement des deux agents d'accueil en emploi d'avenir et suivi logistique de la structure (équipement, travaux...).

Interventions opérationnelles

Il est en charge du Centre de vidéoprotection -CSV- : 21 opérateurs, 24h/24.

Le CSV a été sollicité sur plus de 12.000 actions au cours de l'année 2015 :

- 6.365 demandes d'images en direct, soit en moyenne plus de 20 transferts par jour d'images en direct vers les partenaires ;

- 594 signalements d'incidents (infractions, délits, anomalies...) par les opérateurs vers les services de polices municipale et nationale ;
- 548 réquisitions d'images pour les services de Police et Gendarmerie concourant ainsi aux enquêtes judiciaires...

L'année 2015 a, compte tenu du contexte national, nécessité une mobilisation et une implication majeure des agents du CSV, en particulier lors de l'édition 2015 du Marché de Noël. Cette implication s'est poursuivie jusqu'à la nuit du 31 décembre, avec la mobilisation de 17 opérateurs sur les 21 que compte le CSV, entre le 31 décembre et le 02 janvier.

Enfin, le Comité d'éthique vidéoprotection de l'Eurométropole a vu sa configuration renouvelée, avec une composition portée à 17 membres, s'ouvrant davantage à la société civile. Se tenant sur une base semestrielle, le comité d'éthique du 15 juillet 2015 a validé l'installation de 17 dispositifs sur l'Eurométropole, dont l'équipement en vidéoprotection de la commune de Plobsheim et la mise à disposition de 3 caméras nomades en zone Gendarmerie.

Le département apporte son expertise en termes de vidéoprotection et de télésurveillance aux communes, aux partenaires et aux services de la collectivité.

Prévention situationnelle

Créé en 2013, ce département intègre l'ensemble des missions de prévention situationnelle :

- Etablissement de diagnostics de sécurité, réalisés en amont de tout risque de survenue d'actes malveillants à l'encontre des agents et biens matériels (bâtiments, espace public de la collectivité) :
 - des audits sur équipements existants : étude globale sur les déchèteries (Eurométropole), diagnostics spécifiques ;
 - des avis sur les projets présentés en Comités Techniques Maîtrise d'Ouvrage (C.T.M.O.) ou dans le cadre des sous-commissions relatives aux Etudes de Sûreté et de Sécurité Publique (E.S.S.P. - instruction préfectorale),
- Mise en œuvre de mesures visant à rétablir, après commissions d'actes malveillants, la sécurité des personnels et du public, ainsi que la sûreté des installations de la collectivité ;
- Veille concernant les occupations illicites de l'espace public ;
- Mesures préventives à l'occasion lors de manifestations événementielles.

Le département suit également les commissions d'exclusions temporaires d'usagers contrevenants aux règlements internes : établissements nautiques de l'Eurométropole, centres médico-sociaux...

Actions partenariales CIPSCUS

Ce département assure le suivi d'une quinzaine de lignes d'actions inscrites au Contrat Intercommunal de Prévention et de Sécurité :

Dans le cadre de la politique de la ville

- Coordination des animations de fin d'année (AFA saint Sylvestre), visites sur site : 40 associations engagées.

Suivi de dispositifs de Prévention de la récidive et d'aide aux victimes

- Mesures alternatives à l’incarcération : TIG, responsabilisation, réparation pénale...
- Dispositif Téléphone Grave danger (lutte contre les violences intrafamiliales)

Suivi et/ou copilotage d’actions de prévention de la délinquance chez les mineurs

- Odyssée citoyenne (20 classes issues des écoles primaires de l’Eurométropole) ;
- Centre de Loisirs Jeunesse : City Raid, Raid Nature ;
- Stage de 3^e pour élèves inscrits dans les établissements REP et REP+ de l’Eurométropole ;
- Secrétariat général des instances dédiées de suivi des mineurs en difficulté (4 instances, 100 situations individuelles).

5.3 Sécurité civile

La Mission sécurité civile est composée de trois agents. Elle a en charge les missions touchant principalement à la sauvegarde des populations et à l’organisation de la réponse opérationnelle des services de la collectivité.

Astreintes et permanences

La Mission sécurité civile intervient dans la gestion des astreintes et des permanences de la collectivité qui impactent l’ensemble des communes de l’EPCI (une partie des services ayant des compétences déléguées). Elle se charge de les diffuser auprès des services internes, des partenaires institutionnels externes et des autres communes. Dans ce cadre, elle gère le dispositif de fin d’année pour la période de Noël et de la Saint Sylvestre, pour lequel elle compile les différentes modalités d’organisation mises en œuvre par les directions et services et produit ainsi un fichier distinct détaillé pour chaque semaine, utile aux personnels de permanence. Elle rédige aussi toutes les procédures internes destinées aux directeurs de permanence et se charge du retour d’expérience en cas d’incident significatif.

Planification des secours

En matière de plan de secours, la Mission sécurité civile représente la collectivité lors des exercices organisés par la Préfecture dans le cadre de l’entraide intercommunale. Aux côtés de la Ville d’Eckbolsheim, elle a contribué à l’anticipation de mesures préventives et d’intervention d’urgence dans le cadre de la manifestation « You’re Up ! » qui a rassemblé plus de 15000 Scouts et Guides de France sur le site du Zénith du 16 au 23 juillet. Elle a également mis à disposition son stock de couvertures de survie suite aux dommages subis par le campement des scouts dans la nuit du 17 au 18 juillet.

Convention d’objectifs – Association Départementale de Protection Civile du Bas-Rhin

La Mission sécurité civile a conclu avec l’ADPC67, une convention pluriannuelle d’objectifs portant sur les missions urgentes de sauvegarde et de soutien à la population, valable pour une durée de 4 ans (2015 à 2018). Elle permet de garantir à toutes les communes de l’Eurométropole la mise à disposition de moyens humains, techniques et logistiques, dans un certain délai et suivant une procédure standardisée.

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin

La Mission sécurité civile assure la gestion courante et budgétaire de la convention de transfert des services d'incendie et de secours vers le SDIS67 (environ 27 millions €/an).

Elle suit également, au titre de la compétence « secours » transférée à l'Eurométropole, l'avancée de la restructuration du Groupement Centre impliquant la réorganisation des sections de sapeurs-pompiers volontaires au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, qui engendre notamment des mouvements d'effectifs et la création de nouveaux centres d'incendie et de secours.

6 - SIRAC

6.1- Gestion de la mobilité

En 2015, 4 nouveaux carrefours équipés de feux tricolores ont été installés sur le territoire de l'Eurométropole. Ces équipements permettent d'améliorer la sécurité des usagers ou de favoriser les transports en commun.

Les travaux pour l'amélioration de la vitesse commerciale des bus se poursuivent, et ce sont 13 nouveaux carrefours qui ont été équipés.

Afin d'améliorer le suivi de la circulation sur l'agglomération 15 nouvelles stations de mesures et d'analyses de trafic (dont 10 stations cyclistes) ont été déployées ainsi que 51 nouvelles caméras pour surveiller le trafic dont 41 caméras dans le tunnel de l'Etoile

Pour garantir le fonctionnement optimal des équipements, des travaux importants de modernisation ont été réalisés sur 32 carrefours.

Pour améliorer et simplifier la mobilité des usagers les informations routières ont été renforcées et se sont 26 « directs » qui se font les jours ouvrés sur les radios locales (France Bleu, Top Music, RBS et Dreyeckland) à partir du SIRAC pour donner en temps réel aux usagers les conditions de trafic et l'occupation des parkings.

Les personnes en situation d'handicap visuel bénéficient d'un programme important de déploiement de feux sonores à synthèse vocale : 89 nouveaux feux sonores ont été déployés en 2015.

Dans le cadre des économies d'énergie le remplacement des feux à lampes par des feux à leds se poursuit et actuellement 89% des feux sont équipés de leds, 11% des feux fonctionnent avec des lampes basse tension. L'objectif est de supprimer d'ici 4 ans l'ensemble des feux à leds sur la Métropole pour baisser la consommation d'énergie et réduire les frais de fonctionnement

En 2015 le SIRAC a aussi pris en charge l'exploitation des réseaux de communication de l'Eurométropole. Un travail de recensement des réseaux dans les ZAC a été initié avec pour objectif de maîtriser le patrimoine, de contribuer au développement numérique de l'Eurométropole et de percevoir des redevances d'occupation des réseaux.

Les travaux de mise en sécurité du tunnel de l'Etoile sont maintenant terminés et tous les éléments de sécurité sont opérationnels. L'Eurométropole dispose maintenant d'une nouvelle autorisation de la Préfecture pour exploiter cet ouvrage.

En ce qui concerne l'entretien préventif et curatif des équipements de signalisation dynamique le service a réalisé 4.645 interventions en 2015.

6.2- Sécurité routière

Les actions de préventions en matière de sécurité routière ont progressés en 2015 de 20%. 15.637 enfants des écoles de l'Eurométropole ont bénéficié d'une action de sensibilisation aux dangers de la route. Des actions à destination d'un public adulte ont aussi été organisées comme le village de la sécurité routière, le stand sécurité routière de la Foire Européenne, des opérations dans les lycées pour sensibiliser les jeunes conducteurs

Toutes ces actions ont permis de contribuer à la baisse des accidents sur l'Eurométropole avec 365 accidents corporels sur 2015 soit le chiffre le plus bas jamais enregistré.

Ressources

1 – Achat et Commande publique

Temps forts de l'année 2015

Le profil d'acheteur *alsacemarchespublics.eu*, partagé par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg avec la région Alsace, les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la ville de Mulhouse et la M2A, a été mis en service à la fin de l'année 2012. Il offre aux entreprises la possibilité de retirer les dossiers de consultation et de déposer leurs offres électroniques sur la même plateforme dématérialisée, quelle que soit la collectivité ayant passé le marché : il est désormais utilisé par plus de 220 entités publiques alsaciennes et 11.000 entreprises sont référencées.

Un salon de l'achat public a été organisé le 19 novembre 2015. Cette journée visait à l'occasion d'un salon « à l'envers », à faire se rencontrer nos collectivités et les entreprises, pour qu'elles puissent poursuivre leurs échanges initiés à l'occasion de la première édition du salon en 2014.

Cette journée, à laquelle ont participé près de 200 entreprises (essentiellement locales) accueillies au centre administratif, a donné lieu à une présentation des nouveautés réglementaires relatives aux marchés publics, à la restitution des travaux menés avec les entreprises en matière de mémoire technique et de déontologie, à des rencontres entre acheteurs et entreprises autour de stands organisés par métiers et à la présentation de la programmation des achats prévus en 2016.

Le service des Achats et de la Commande publique a pour missions principales de :

- rédiger les marchés publics dont le montant est supérieur ou égal à 90.000 € HT, à l'exception de ceux passés par certaines directions déconcentrées (Direction de la construction et du patrimoine bâti et Direction des espaces publics et naturels)
- publier les avis d'appel publics à la concurrence ;
- réceptionner, enregistrer et vérifier les offres ;
- s'assurer de la signature et de la notification des marchés,
- assurer, à destination des services, une fonction de conseil et d'expertise en matière d'achats et de marchés publics afin d'optimiser la commande publique ;

Les chiffres (statistiques sur les procédures formalisées et les procédures adaptées supérieures à 90.000 € HT).

- Le nombre de procédures publiées en 2015 est de 234 pour l'Eurométropole de Strasbourg, soit un nombre équivalent par rapport à l'année précédente.
- Le montant des frais de publication en 2015 est de 301.923,71 € (Ville et Eurométropole confondues, soit une diminution de 11 % par rapport à 2014). Cette diminution est le résultat des mesures de rationalisation des avis de publicité mises en œuvre dans un souci d'économies et de la diminution du nombre de procédures passées.
- Le taux de concrétisation (nombre d'offres reçues par rapport au nombre de dossiers retirés) est, lui en augmentation. Le nombre d'offres déposées par consultation reste à un niveau important (4,19 contre 3,91 en 2014).
- Les dépôts d'offres électroniques effectués par les entreprises candidates sont en forte augmentation par rapport à 2014 (763 contre 468 en 2014, soit + 63%).
- 364 marchés ont été notifiés en 2015 pour l'Eurométropole de Strasbourg.

L'année 2015 marque ainsi une diminution du nombre de marchés notifiés par rapport à 2014.

2 – Ressources logistiques

Principaux points de l'année 2015 :

La Direction a continué à élargir au sein de ses services la démarche Qualité Sécurité Environnement. Ainsi le service Imprimerie reprographie qui a renouvelé sa certification ISO 9001 et 14001, OHSAS 18 001, Imprim'vert, PEFC et FSC (pour la provenance du papier) en 2014. Le service Parc véhicules ateliers a obtenu la certification ISO 14 001 début 2015.

2015 a permis la concrétisation de projets importants concernant l'ensemble de la collectivité :

- Déploiement de la nouvelle installation téléphonique Voix/Ip sur les principaux sites de travail
- Mise en œuvre d'outils informatiques collaboratifs et catalogue de services Cus'Store
- Mise en œuvre d'un Plan de Reprise d'Activités restreint du système d'information
- Achats
 - Conclusion d'un marché de fourniture d'électricité associant les Conseil départemental 67 et la Ville de Saverne avec un gain de 7%
 - Renouvellement de la convention de partenariat achats avec l'UGAP

La Direction des ressources logistiques, au sein de la Délégation pilotage, ressources, environnement et climat, est une direction au service des services au cœur du fonctionnement de l'administration. Elle regroupe l'ensemble des prestations contribuant à assurer les conditions de travail performantes.

- Participation à un appel d'offre international associant les grandes capitales européennes pour l'achat de véhicules lourds sans motorisation diesel

L'optimisation de la gestion des dossiers conduit la Direction des ressources logistiques à mutualiser les projets en les gérant selon le cas dans le cadre d'un budget municipal ou communautaire, et en recourant aux groupements de commande entre les deux collectivités. Les données chiffrées intègrent donc selon le domaine concerné ces deux collectivités.

2.1 - Moyens généraux

Courrier

Chiffres clés :

- 436.216 courriers «réceptionnés »,
- 1.206.560 plis affranchis et colis pour un montant de 758 071 € (dont 140 000 cartes électorales)
- 114.434 impressions d'adressages,
- 473.373 mises sous plis

Faits marquants :

Fin 2015 : démarrage de l'expérimentation de la distribution des colis réceptionnés par le courrier vers les services

Le service des Moyens généraux compte 169 agents. Ce service joue le rôle de maître de maison pour tous les bâtiments rattachés au pôle Etoile. Il s'articule autour d'une équipe de direction et 5 départements :

- le département « courrier » (33 agents)
- le département « aménagement et exploitation » (31 agents)
- le département « nettoyage » (53 agents)
- le département « ressources » (30 agents)
- le département « standard » (17 agents)

Le service intervient également dans diverses manifestations organisées par la collectivité.

Aménagement et exploitation du pôle Etoile

Travaux et prestations (cloisonnement, second œuvre, électricité courant faible, sanitaire, maintenance préventive, curative et conciergerie).

5.502 interventions dont 1.470 périodiques, 1.388 interventions d'aménagement, 2.644 interventions d'exploitation et conciergerie.

On constate une diminution des interventions par rapport à 2014 du fait d'une meilleure planification des interventions, du renforcement de la maintenance préventive, du renouvellement de certains équipements (curage des conduites, réfection des sanitaires, remplacement des luminaires, remplacement des armoires électriques), ainsi que de la réduction du nombre de projets d'aménagements de bureaux (mise en attente liée au projet 38 RH).

240 agents déménagés

310 ml de cloisons posées
200 ml de cloisons déposées

Durée moyenne d'une opération d'aménagement : 1,8 semaine
Durée moyenne d'une intervention de maintenance : 1 heure

Nettoyage

101 demandes d'intervention de l'équipe spécialisée : nettoyage de 20 armoires, 30 cloisons, 44 remises en état de sièges, 32 shampooings moquette, ainsi que 70 opérations diverses (aspirations, enlèvement de déchets divers, nettoyage de vitrerie, mobiliers etc.)

3.684 heures confiées aux régies de quartier pour le nettoyage, dont 149 heures pour le nettoyage spécialisé (shampooing moquette, cloisons, tri et évacuation des sacs...), soit une baisse de 1 844 h liée à la présence des 4 agents en contrat d'avenir et l'arrivée d'1 agent en juin.

Standard

- 64 h d'accueil téléphonique par semaine
- 2.200 à 3.000 appels par jour

2.2 - Imprimerie – reprographie

Chiffres clés :

- 31.081 ramettes de papier (bureautique), dont 82 % en papier recyclé. Les 18 % manquants représentent le papier blanc, certifié PEFC ou FSC, utilisé pour les impressions couleur.
- 4.316.746 de copies noir et blanc en reprographie centrale
- 2.152.399 de copies couleur.
- 236 tonnes de papier pour impression offset dont 93 tonnes de papier recyclé. 100 % des papiers transformés sont issus d'une filière environnementale.

Faits marquants:

- Renouvellement des certifications qualité ISO 9 001, sécurité OHSAS 18 001 et environnement ISO 14 001
- Renouvellement de la marque Imprim'vert
- Renouvellement des certifications PEFC et FSC garantissant la provenance du papier et la bonne gestion des forêts.

Émissions de CO₂ (dioxyde de carbone) : la consommation totale de papier en 2015 (318 tonnes) a produit un équivalent de 600 tonnes de CO₂.

2.3 - Parc véhicules et ateliers

Le parc matériel se compose de 5128 équipements se répartissant comme suit :

- 303 berlines et berlines société
- 478 véhicules utilitaires
- 288 camions et PL
- 1.249 vélos et deux-roues
- 330 matériels de déneigement
- 930 petits matériels
- 1.550 autres engins et matériels

136 marchés ont été reconduits (locations de véhicules et engins ; contrôles techniques ; réparations extérieures ; carburants)

114 véhicules et engins neufs ont été acquis en 2015 pour l'Eurométropole

Ateliers Véhicules et engins

19.012 bons de travail ont été clôturés en 2015, dont 18.058 en régie occasionnant 59.978 heures de main-d'œuvre pour la section.

Le service reste titulaire du marché passé par le SDIS pour l'entretien des véhicules de secours (PL secteur centre).

Prestations "Transports" : 1.654 prestations effectuées

Émissions de CO² : la combustion 2.189.135 litres de carburant et de gaz (GPL et GNV) a généré l'émission de 5.785 tonnes de CO².

2.4 - Système d'information télécommunications et réseaux

- Budget 2015 (investissement + fonctionnement) : 16 888 114€ (-8.8%)
- Nombre d'agents au SSITR : 71 agents internes et 59 agents en sous-traitance
- Parc PC : 6 369 (-2.21%); parc imprimantes : 1546 (-11.7%)
- Parc Applications (architecture fonctionnelle) : 252 applications "métiers" suivies par le service Systèmes d'information, télécommunications et réseaux (-5.9%)
- Portefeuille projets en cours et validés 2016 : 94 projets "métiers" (-14.5%) et 93 projets internes d'infrastructures ou d'organisation (-5%).
- Réseau EMS : 52 sites reliés par fibre optique (LAN), 266 sites distants EMS (WAN, opérateur Complétel).
- Autres principaux réseaux de données : Médiathèques (10 sites distants WAN, opérateur Complétel), services de l'eau (77 sites distants WAN, opérateur Complétel), Vidéosurveillance (22 sites distants WAN, opérateur Complétel).

- Volumes de données utilisés : 65 To pour les applications (+26% en 2015), 58 To pour les données bureautiques (-11 % en 2015, déduplication activée).
- Volumes sauvegardés : 35 To (+20% en 2015 grâce à la déduplication à la source)
- Nombre de terminaux téléphoniques : 7168 (6820 en 2014 : +5%) ; nombre de GSM : 1 426 (1456 en 2014 : -2%) ; nombre de PDA : 317 (328 en 2014 : -3%)
- Nombre d'appels reçus au SVP Informatique 64746 (+20,17% soit + 10868 appels). Le nombre de tickets SVP est en hausse de +2,23% avec 38313 tickets traités. Les délais de traitement sont en légère amélioration : pour les tickets traités dans la journée (80,94% contre 79,83%), sous 2 jours (90,58% contre 89,37%) et sous 5 jours (93,73% contre 93,19%). La forte augmentation des appels explique la baisse du taux de décrochés (58,06% en moyenne contre 70,11% en 2014). Mais malgré l'augmentation de l'activité, la productivité de l'équipe est encore en hausse (+ 834 tickets traités sur l'année) avec un effectif constant.

Secteur « Services aux Habitants » :

- Aires d'accueil gens du voyage : acquisition et mise en œuvre d'un progiciel de gestion des aires d'accueil des gens du voyage : à ce jour sont concernées 8 aires d'accueil. La gestion des clients et des prestations (facturation) sont opérationnelles. En 2016, sont planifiés la gestion des maintenances des aires ainsi que le volet « suivi social ».
- Archives : mise en production du portail des Archives qui offre des fonctions de recherche documentaire (multiples, instruments de recherche, archives numérisées) et toutes les fonctions d'un site institutionnel actuel (gestion de contenu, pages d'informations, agenda, réservations d'expositions, gestion de la Une, expositions virtuelles, jeux, enquêtes, indexation collaborative, paléographie...).
- Centre Chorégraphique : après le Conservatoire en 2014, c'est au tour du centre Chorégraphique d'avoir mis en ligne un extranet « enseignants » et « élèves » (avec paiement en ligne).
- WIFI Culture : poursuite de la mise à disposition du WIFI sur les sites des médiathèques Ouest et Hautepierre, du centre Chorégraphique (palais de fêtes), de la boutique Culture et à l'entrée des salles de spectacle de l'OPS et des TAPS.
- Billetterie spectacles : mise en œuvre de la vente en ligne pour l'OPS (682 transactions réalisées sur le mois de décembre) et les TAPS. En 2016, il restera à déployer la fonction d'impression du billet « à la maison » en lien avec un contrôle d'accès à l'entrée des salles de spectacles et de proposer la vente en ligne d'abonnements.
- Gestion de contacts et emailing : mise à disposition des Musées et du Service Communication Numérique d'une solution d'attente « emailing » et cadrage du projet pilote (2 directions et 1 service) de mise en oeuvre d'une future solution transversale.
- Elections 2015 : organisation, suivi et participation à la soirée des élections départementales (mars) et régionales (décembre).

- Portail internet : site des Bibliothèques idéales, création d'un portail vidéo, évolution de la gestion des lieux et de la fonction agenda, mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion de formulaires, sécurisation du site (https), intégration native TIPI.
- Dématérialisation Etat Civil : ensemble d'outils nécessaires à l'utilisation de la plateforme COMEDDEC de l'Etat dans le cadre de la dématérialisation des échanges d'actes d'état-civil entre les mairies, et les mairies et les notaires.
- Dématérialisation recensement jeunes citoyens : mise en œuvre de l'interface permettant d'intégrer directement les saisies réalisées sur le site MonServicePublic.fr.
- Gestion des files d'attentes : mise en œuvre d'une version majeure de cette application utilisée par l'accueil population et l'Education.
- Maintenance et renouvellement de marchés : 40 applications de la délégation « cohésion sociale et développement éducatif et culturel », des directions des Sports et de la Communication.

Renouvellement de marchés : recensement citoyen, gestion des structures scolaires, périscolaires et petite enfance, système intégré de gestion de bibliothèques (SIGB).

Secteur « Information Géographique » :

- SIG Elyx :
 - Expérimentation des solutions nomades ElyxAqua pour le service de l'Assainissement,
 - Mise en œuvre de l'interopérabilité Elyx-Gima pour le Service des Espaces Verts et de Nature,
 - Réalisation des rapports permettant de générer automatiquement les certificats d'urbanisme,
 - Accompagnement à la constitution du PLU Intercommunal
- Shadok : Participation active au projet et finalisation de l'équipement pour l'inauguration en avril 2015 avec un bilan technique et financier : Volets usages, techniques et partenarial, étude des besoins et infrastructures informatiques adéquates.
- Eudis : Accompagnement technique pour la mise en place du site cartographique de l'Eurodistrict <http://185.21.103.129:88/eurodistrict>
- SIGLI : Mise en place et évaluation d'une maquette autour des solutions SIG du monde libre QGis+PostGis et attribution d'un marché de prestation d'expertise avec la société Oslandia,
- Ecarto-Strasmap : spécification et mise en place du front-office et back-office permettant à la DirCom de créer de nouvelle carte indépendamment du fournisseur et finalisation du lien avec les lieux du site strasbourg.eu .
- Geodec : lancement de l'étude de cadrage sur les outils géodecisionnels
- SIG3D : lancement de l'étude de cadrage sur les outils SIG 3D

- Maq3DV2 : lancement et attribution du marché de la version 2 de la maquette 3D et formation de l'équipe projet à Unity3D avec la société Voxelia
- Gestion des Evènements (anciennement SmartCity) : participation à la définition des spécifications de la nouvelle version avec le SIRAC et Thales suite à l'expérimentation Rallye de 2014.
- Wifit : participation à l'évaluation cartographique des usages des bornes Wifi grand public avec le service Géomatique

Secteur « Ressources Internes » :

- Outil de reporting Busines Objects : Finalisation de la migration des multiples rapports en vue du passage à la nouvelle version. Acquisition de la nouvelle version majeure BI4 et négociation à la baisse de la redevance de maintenance
- Catalogue des services informatique : Enrichissement du STORE informatique par de nouveaux services comme la déclaration en ligne d'incident ou de demander l'intégration de son propre smartphone pour la synchronisation avec la messagerie professionnelle
- Nouvelle charte graphique : déploiement de nouveaux modèles bureautiques intégrant la nouvelle charte graphique de l'Eurométropole
- Gestion de la formation : renouvellement du marché et mise en œuvre d'une version majeure en Web permettant notamment de communiquer avec la plateforme du CNFPT
- Gestion des marchés publics : Consultation des entreprises et choix d'une nouvelle solution intégrant la dématérialisation des documents de marchés, la généralisation de l'outil à tous les types de marchés, le suivi administratif en phase exécution et l'évolution vers un système d'information achats
- Lilou Web : mise en œuvre d'une solution web de gestion administrative et comptable des marchés de travaux de la direction de la construction et la direction des espaces publics et naturels, en phase d'exécution
- Finances : mise en œuvre d'un outil d'aide à la prospective financière
- Outils Collaboratifs : mise en œuvre d'une plateforme permettant de proposer des espaces de travail collaboratif avec des acteurs internes et externes à la collectivité
- Gestion électronique de documents (GED) : mise en œuvre d'une GED pour l'échange de plans et documents projets pour la direction des espaces publics et naturels
- Dématérialisation financière : Choix d'un prestataire pour la dématérialisation des factures et l'enregistrement automatique des factures dans le logiciel comptable Coriolis.
- Serious Game : développement d'une solution expérimentale de serious game en vue de proposer de nouvelles méthodes d'accompagnement des agents, des compléments de formations ou des messages de sensibilisation. A l'issue de l'expérimentation, un socle technique a été développé permettant d'y adosser des scénarios de jeux au fur et à mesure des besoins.

Secteur « Patrimoines et territoire » :

- Facturation des abonnés de l'Eau :
 - Intégration de la facturation des puisards dans ce logiciel
 - Passage au PESV2 / ORMC
- Collecte des déchets : 1^{ère} facturation pour la redevance spéciale effectuée avec le nouveau logiciel de gestion et de facturation de la collecte des déchets
- Collecte des déchets : Mise en place d'un logiciel d'optimisation des circuits de collecte des déchets
- Gestion des autorisations d'occupation des sols (permis de construire, ...) : Mise en place d'une nouvelle version majeure (qui permettra l'ouverture du logiciel aux communes)
- Gestion de la publicité, pré-enseignes et enseignes : Mise en place des outils de mobilité pour les relevés terrain
- Gestion informatisée du domaine public : Mise en œuvre du module de gestion des terrasses
- Facturation des bouches d'aération : Mise en place d'un nouveau logiciel (en remplacement d'un logiciel spécifique obsolète ne permettant pas le passage au PESV2)

Infrastructures :

- Mise en œuvre du Plan de Reprise d'activité (PRA) restreint : Poursuite des tests de bascule des composants d'infrastructure et préparation du test de bascule « grandeur réelle » prévu en 2016.
- Réseau : déploiement Wifi sur Palais des fêtes, HautePierre, Cité de la Musique et de la Danse, fédération SMB.
- Stockage des données : Remplacement d'une baie de stockage mutualisée NAS (données bureautiques), pour répondre aux besoins de performance de la collectivité. Etude du remplacement d'une baie de stockage mutualisée SAN (mise en œuvre début 2016).
- Projet d'évolution du poste de travail (MOC@) : Bilan de la phase d'expérimentation, préparation de l'infrastructure centralisée cible et mise en œuvre sur le périmètre du pilote, poursuite de la migration des applications, lancement de la phase pilote.
- Ecole Européenne de Strasbourg : déploiement des équipements informatique des 3 bâtiments (matériels réseau, téléphonie, postes de travail, imprimantes).

Télécommunications :

- TOIP :

- Suite et fin du déploiement de la nouvelle téléphonie sur le périmètre du projet (migration du standard, du SVP informatique et de 35 sites utilisateurs)
- Mise en service du nouvel annuaire téléphonique
- Wifi Public : Coordination et suivi de la mise en œuvre de WIFI grand public dans le cadre du marché de Noël 2015. Mise en œuvre de 4 bornes Wifi supplémentaires.
- Radio :
 - Installation de 5 coffrets supplémentaires de pilotage des sirènes d'alerte à la population par radio (3 en 2014 + 5 en 2015)
 - Etude de mise en œuvre d'un plan de reprise d'activité Radio (déploiement prévu en 2016)
 - Etude de couverture complémentaire dans les parkings P1 et P2 du Centre Administratif pour les besoins de la Police Municipale (mise en œuvre en 2016).
- Suivi et mise en œuvre (220 jH) :
 - de petits travaux de câblage (création, extension, ...)
 - d'équipements téléphoniques et informatiques de sites
 - d'assistance à la DCPB pour les aspects téléphoniques et réseau (dont la Maison de Haute-pierre, le réaménagement du Palais de la Musique et des Congrès, ...)
- Poursuite du déploiement des réseaux de surveillance de la distribution d'eau potable et de pilotages des chaufferies
- Reconsultation des marchés de services de télécommunications de la collectivité
- Reconsultation du marché des autocommutateurs autonomes de la collectivité
- Extension des infrastructures optiques du SITR :
 - Raccordement optique des bâtiments des services espaces verts à l'Orangerie
 - Raccordement optique de la Mairie de Quartier Anvers
 - Raccordement optique de la Base Technique Nord (Sport)
 - Mise en conformité des locaux techniques optiques du Centre Administratif (parking public et parking P1)

Projet SaxOpen : mise en place d'une infrastructure informatique qui a permis de véhiculer les flux audios et vidéos sur plusieurs places et bâtiments publics, destinée au bon déroulement du 17^{ème} congrès et festival du saxophone qui a eu lieu à Strasbourg.

2.5 - Mission fournitures et prestations transversales

Approvisionnement

Magasin

Réorganisation du magasin de la fédération, toujours en cours et en voie de finalisation. 36 % de références ont été sorties du stock, ce qui représente un taux financier de stockage réduit de – 37,78 %.

Energies

Poursuite du travail de fond sur le suivi

- Relation avec ID BAT
Bilan énergie détaillé (comparatif sur 2013 et 2014)
- Travail sur chauffage urbain
- Sur les locaux sans consommation

Gardiennage

Rupture du marché de gardiennage, partenariat avec l'Ugap dans l'intervalle du lancement d'un nouveau marché et gestion de l'état d'urgence pour le marché de Noël.

UGAP

Poursuite du partenariat avec L'UGAP et nouvelle convention Maintient des tarifs de l'ancienne convention.

Achats

Energies

Mise en place en octobre 2015 d'un marché Fournitures d'électricité sans AMO en groupement de commande élargi avec les communes de l'Eurométropole, le conseil départemental, la Ville de Saverne et la communauté de communes de la région de Saverne :

Gain budgétaire -7 % en moyenne pour le groupement de commande.

Fournitures techniques

Mise en place nouveaux marchés technique transversaux (fournitures de bois et produits dérivés, ventilateurs et soufflants, fils et câbles, bouteilles de gaz conditionnés (2 lots)) et administratifs (enveloppes-pochettes)

Gain budgétaire moyen sur tous les marchés : près de - 21 % par rapport aux marchés précédents

Carte Achats

Mise en place du nouveau marché de carte achat

3 – Construction et patrimoine bâti

3.1 Le patrimoine bâti

Patrimoine total en 2015	Eurométropole
Nombre de bâtiments (hors emphytéoses)	526
Superficie (hors emphytéoses)	769 000 m ²

Répartition du patrimoine en 2015	Eurométropole	
	nombre	m ² SP
Nombre bâtiments	68	82 000
Nombre lots patrimoine locatif	226	44 700
Loyers GIPP	732 000 €	

3.2. Les Marchés publics (DMP)

ACTIVITE DMP comparatif exercices antérieurs	2015	RAPPEL 2014	RAPPEL 2013	RAPPEL 2012	RAPPEL 2011	RAPPEL 2010	RAPPEL 2009	RAPPEL 2008
NOMBRE DE CONSULTATIONS	154	193	313	281	302	289	256	276
NOMBRE DE MARCHES (LOTS) NOTIFIES	305	459	626	682	653	640	637	710
NOMBRE D'AVENANTS	367	521	462	263	254	293	170	204
NOMBRE DE SOUS-TRAITANCES en paiement direct	382	467	387	238	237	192	136	153

Le nombre de consultations publiées (une consultation pouvant regrouper plusieurs lots) et le nombre de marchés (lots) notifiés pour le compte de la Ville de Strasbourg (VDS) et de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) par type de procédure.

	AOO	Concours	Marché négocié avec publicité	Marché négocié sans publicité	MAPA 1er seuil	MAPA 2ème seuil	MAPA 3ème seuil	MAPA 4ème seuil	Total
Nombre de consultations EMS	5	1		1	15	12	9	6	49
Nombre de	5	1		1	15	2	16	13	77

DÉTAIL DES MARCHÉS NOTIFIÉS PAR CATÉGORIE DE PRESTATIONS

Années	FCS	PI - MOE	PI - opérationnel	PI - pré opérationnel	Travaux
2010	62	29	54	53	457
2011	37	43	64	45	470
2012	40	21	25	43	553
2013	56	34	26	32	478
2014	14	11	3	2	140
2015	11	8	5	7	56

FCS = FOURNITURES COURANTES ET SERVICES
 PI = PRESTATIONS INTELLECTUELLES

NOMBRE D'OFFRES NON RETENUES

Seules les procédures \geq MAPAS 3 sont ici identifiées, faute de registres pour les procédures de consultations MAPAS 1 et MAPAS 2. A chaque offre non retenue, est expédié un courrier de « réponse négative » et chacune de ces offres fait par ailleurs l'objet d'un « défrichage » et d'un archivage spécifiques.

Années	Nombres d'ONR
2010	1 653
2011	1 706
2012	1 463
2013	1 553
2014	454
2015	99

NOMBRE DE COURRIERS D'EXPLICATIONS AUX ENTREPRISES

Courriers d'explications aux entreprises	Pour des consultations de Maîtrise d'œuvre	Hors maîtrise d'œuvre
--	--	-----------------------

2010	13	31
2011	37	46
2012	43	43
2013	63	62
2014	12	53
2015	0	26

EXÉCUTION DES MARCHÉS AVENANTS

367 avenants ont été notifiés en 2015

TOTAL AVENANTS PAR CATEGORIE DE PROCEDURE

Année notification	MAPAS 1	MAPAS 2	MAPAS 3	MAPAS 4	MARCHES FORMALISES	Total
2010	NON DEFINI					294
2011	NON DEFINI					256
2012	NON DEFINI					265
2013	NON DEFINI					462
2014	3	15	5	77	62	162
2015		13	2	43	84	142

POURCENTAGE MONTANTS AVENANTS / MONTANTS ORIGINE DU MARCHÉ PAR CATEGORIE DE PROCEDURE

Année notification	MAPAS 1	MAPAS 2	MAPAS 3	MAPAS 4	MARCHES FORMALISES	Global
2014	4,15	2,75	1,14	2,82	0,39	0,58
2015		2,55	3,14	1,06	0,42	0,44

TOTAL AVENANTS PAR NATURE DE PRESTATION

Date notification	FCS	PI - MOE	PI - opérationnel	PI - pré opérationnel	Travaux
2010	2	13	13	4	261
2011	6	26	5	9	210
2012	3	32	11	7	212
2013	8	43	13	10	389

2014	0	17	4	3	138
2015	2	8	1	2	129

TOTAL AVENANTS PAR ORIGINE (MARCHES DE TRAVAUX)

Les indicateurs visés ci-dessus ne traduisent que partiellement la réalité des faits générateurs à l'origine des avenants sur les marchés, puisque les avenants renvoient parfois à plusieurs faits générateurs, alors que seul 1 (le principal) peut être identifié dans l'application au moment de la saisie de l'avenant.

La stabilité des proportions (entre 2014 et 2015) démontre néanmoins que cette traduction ne doit pas être très éloignée de la réalité. Les chiffres de 2015 portent par ailleurs sur les avenants de tous les marchés, sans distinction de leur nature, ce qui peut en partie fausser les proportions, du fait de nombreux avenants qui peuvent avoir une origine réglementaire (cf. avenants APD validant les coûts prévisionnels de travaux sur lesquels s'engagent les maîtres d'œuvre externes). Cette situation doit conduire à solliciter l'intégration d'un 4^e fait générateur à l'origine des avenants dans le menu déroulant qui pourrait être développé dans la future application OLIMP.

MOA = origine maître d'ouvrage / MOE = tolérance accordée au maître d'œuvre

Année notification	MOA	MOE	ALEAS
2015 EMS	66	48	28
2015 PROPORTION ORIGINE	45 %	35 %	20 %

SYNTHESE AVENANTS

Année notification	TOTAL AVENANTS	MONTANT TOTAL AVENANTS	BUDGET ANNUEL CONSOMME	RAPPORT AVENANTS / BUDGET
2015	142	1 000 859 HT 1 207 036 TTC	43 739 465 TTC	2,75 %

NOMBRE D'AVENANTS PRÉSENTÉS EN CAO PAR AN NOMBRE D'AVENANTS RATTACHÉS À UNE DÉLIBÉRATION

Tous les avenants relatifs à des marchés de travaux MAPAS 4 et à tous marchés formalisés sont présentés devant la CAO pour information ou avis.

Depuis 2011, le passage en délibération d'un avenant est cumulativement soumis à une double condition :

- l'avenant doit augmenter le marché de plus de 5%

- le marché initial doit être supérieur au seuil défini réglementairement (207 000 € HT jusqu'au 31/12/2015)

Année	Nombre d'avenants présentés en CAO	Nombre d'avenants délibérés
2015 EMS	113	14

ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE LIÉE AUX MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Missions de Maîtrise d'œuvre Statistiques 2015	MAPAS	Marchés négociés 35	Concours	AOO	Total
Nombre de jurys 1	Sans objet	0	1	0	1
Nombre de jurys 2		Sans objet	1	1 JURY UNIQUE	2
Nombre de consultations engagées	STATISTIQUE NOUVELLE PERSPECTIVE 2017		1	1	
Nombre de moyen de candidatures réceptionnées	Sans objet	/	122	11	Moy.pondérée

L'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHÉS PUBLICS DE LA DCPB

Les chiffres renvoient a priori aux consultations envoyées à la publication en 2015, mais plusieurs incertitudes liées aux paramétrages pris en compte ne permettent pas de valider ces chiffres de façon définitive au 31/05/2016.

Années	Somme des Heures Insertion (ARTICLE 14)	Nombre de marchés impactés (ARTICLE 14)	Nombre de marchés comprenant le critère de performance en matière d'insertion sociale (ARTICLE 53)
2015 EMS	NC	2	6

3.3. Le service maintenance bâtiment (SMB)

L'activité du service en 2015 - Evènements particuliers de l'année écoulée

Aboutissement du projet de service en avril 2015. La démarche de réorganisation s'est engagée en 2014 dans la poursuite de la certification ISO 9001 obtenue début 2013, ainsi qu'au regard des évolutions technologiques, réglementaires et économiques. Huit groupes de travail auxquels ont participé plus d'un tiers des agents ont permis d'établir une proposition d'organisation qui amènera le service à plus d'efficacité et d'efficience dans le traitement de ses activités « cœur de métier », à une gestion optimisée des équipements de son ressort, à l'identification de nouvelles activités telle la gestion de contrats de maintenance multitechnique et à une assistance accrue aux services utilisateurs.

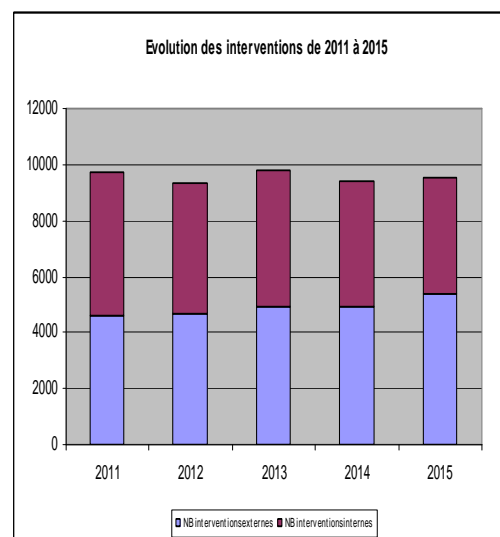
L'organisation par métier se substitue à celle par mode d'intervention. Aussi, le service est articulé autour de 5 départements dont 4 opérationnels et un de support.

Concernant le système de management qualité du service, il repose sur 10 processus dont 4 opérationnels qui représentent le cœur de l'activité et 6 supports. Il mobilise les agents dans une dynamique d'objectifs, d'évaluation et d'amélioration continue. Le dispositif a déjà fait l'objet de deux audits de surveillance qui se sont conclus favorablement et sans remarque. Ils soulignent la notable implication de tous les acteurs, entraînant une progression significative de l'appropriation des procédures, du système de management qualité en général et de l'impact bénéfique pour les services clients. Les retours des enquêtes de satisfactions en attestent.

Pour le domaine de la sécurité, l'ensemble des équipements du patrimoine bâti ERP et ERT gérés par Maintenance Bâtiment et soumis à une vérification réglementaire, a été vérifié avec production de rapports. Ces interventions sont essentiellement confiées à des prestataires spécialisés par le biais de marchés de maintenance ou de contrôle.

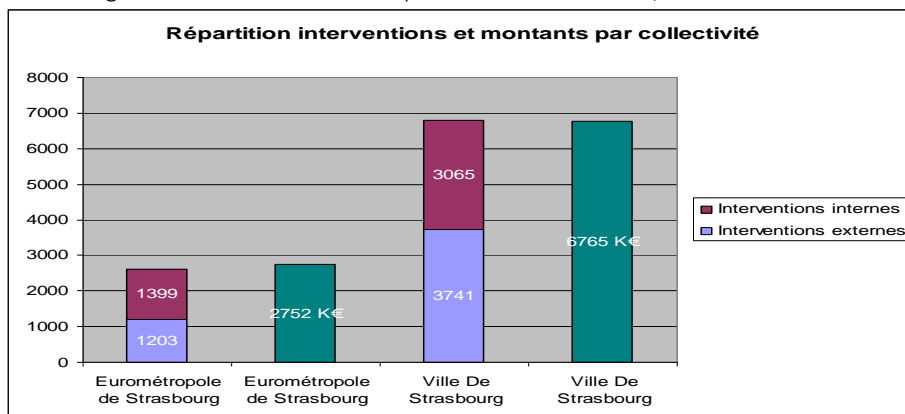
Dans le domaine de l'énergie, le service Maintenance bâtiment contribue au quotidien par son activité de maintenance préventive et le suivi du bon fonctionnement des équipements énergétiques. Les programmes et consignes de chauffage sont adaptés et modifiés selon les occupations et appliqués selon les directives. En complément de la prise en compte des dérives de confort dès leur signalement, une nouvelle application télégestion des chaufferies permet la détection des dérives de consommations d'énergie des bâtiments équipés progressivement de compteurs télérelevables. Le service continue également à le développer et à adapter son parc d'automates télégerés au réseau informatique de la collectivité.

Pour couvrir toute l'activité de maintenance préventive, curative et réglementaire et l'ensemble des travaux courants, le service produit et gère plus de 90 marchés dont près de la moitié sont en utilisation transversale par d'autres services, en particulier les services de construction. Le taux de couverture du besoin par ces marchés est de 98%. Il est repris comme indicateur et objectif du processus achat de la démarche qualité, et illustre le niveau d'optimisation organisationnel atteint par le service.



LA MAINTENANCE TECHNIQUE

➤ Bilan global : 9 558 interventions pour un montant de 10,26 M€ TTC



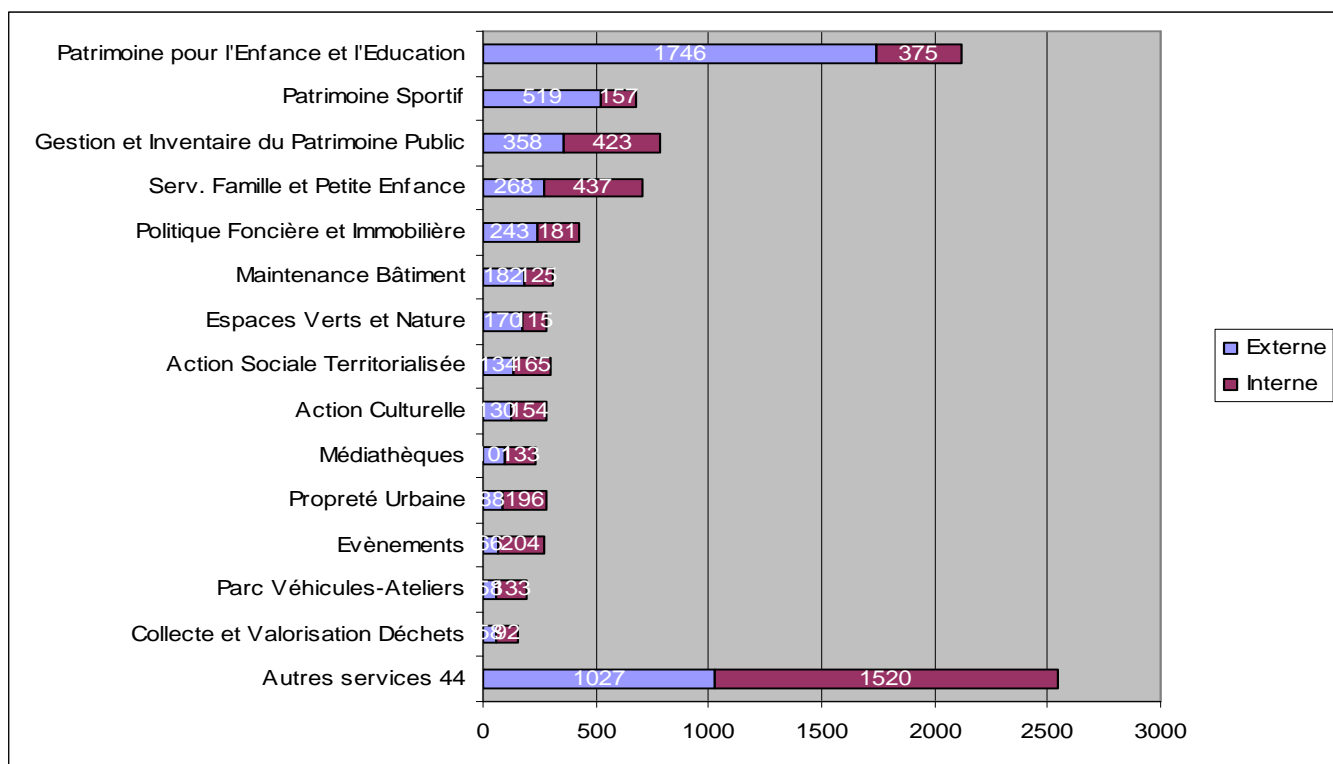
Répartition par mode de traitement

<u>Interventions externes</u>	
Nombre d'interventions externes	5 382
Montant	10 269 K€
Dont Multitechniques	620 K€
<u>Interventions internes</u>	
Nombre d'interventions internes	4 176
Montant	225 K€

Astreintes

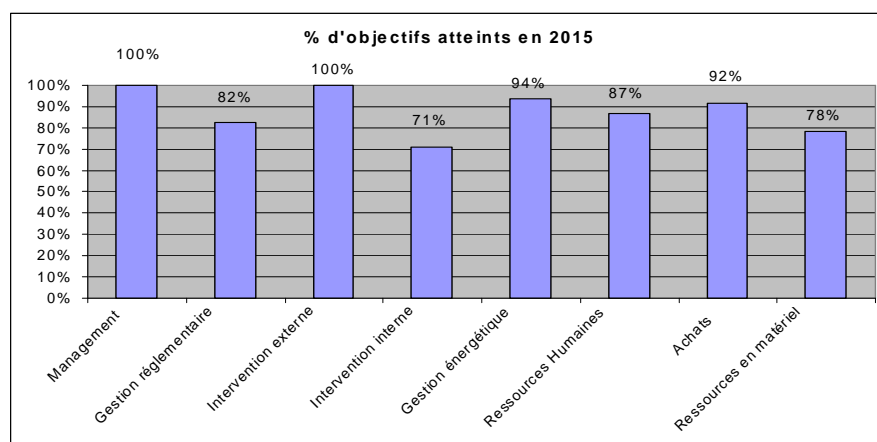
Bâti	36
Chauffage	189
Electricité	97
Total	322

Activité Bureau Technique et Régie - Répartition par services



LE SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE

Mesure de l'efficacité globale du SMQ en 2015 : 88%



LE SUIVI DE LA SÉCURITÉ

Le patrimoine ERP et son statut au regard de la sécurité incendie

	Ville	EMS	Avis Favorable	Avis défavorable	Néant	Total
Nb 1ère catégorie	13	9	20	2		22
Nb 2ème catégorie	37	6	32	10	1	43
Nb 3ème catégorie	97	22	101	18		119
Nb 4ème catégorie	91	9	80	20		100
Nb 5ème catégorie	149	29	137	7	34	178
Sans classement	28	4			32	32
Nb Total ERP	415	79	370	57	67	494

Bilan des commissions de sécurité 2015

	Avis favorables maintenus	Avis défavorables reconduits	Avis favorables récupérés	Avis Favorable perdus	Création nouvel établissement (avis favorable)	Total
Nb 1ère catégorie	4	1	1	1		7
Nb 2ème catégorie	4	2			1	7
Nb 3ème catégorie	19	6	1			26
Nb 4ème catégorie	8	2				10
Nb 5ème catégorie			1	1		2
Nb Total ERP	35	11	3*	2**	1	52

Les changements d'avis d'ouverture au public

* 3 avis favorables récupérés :

- Fabrique de théâtre – La Laiterie
- Groupe scolaire Ampère
- Centre pour toxicomane Anguille

** 2 avis favorables perdus :

- Centre Socio Culturel Le Galet (en attente validation du règlement de sécurité incendie par la SCDS)
- Hébergement Fritz Kiener (dissocier les escaliers étages / sous-sols)

Maintenance technique pour les équipements techniques

Electricité	EMS
Installations élec BT	135
Postes transformation	12
Alarme incendie	36
SSI de cat. A ou B	5
Paratonnerres	3
Onduleurs	5
Alarmes effractions	100
Horloges	0
Sirènes alerte population	0

Electromécanique	EMS
Ascenseurs et Monte-charge	42
Désenfumage (sites)	32
Portails automatiques	51
Grandes cuisines	1

CVC	EMS

Chaudières gaz	248
Chaudières fioul	22
chaudières électricité	2
Chauffage Urbain	18
Chaudières Bois	2
Ramonage (sites)	148

	EMS
VMC	19
Hottes	4
Multi-technique/PAC	7
Climatisations	10

Sanitaires	EMS
Adoucisseurs	31
Disconnecteurs	49

Lutte contre le feu	EMS
Extincteurs	1854
RIA	23

ANNEXE

Equipements « développement durable »

Les équipements destinés à limiter la consommation d'énergies non renouvelables

Equipements développement durable en nombre

Le patrimoine bâti et le développement durable

Types d'installation	EMS
Eau chaude solaire	5
Géothermie	1
Aérothermie	2
Chaudière bois	2
Télégestion (site)	26

3.4. Les services opérationnels de la construction (SOC)

Le service des constructions enfance, éducation et sport (CEES)

Une activité globale d'environ 60 M€TTC/an répartie à parts égales entre le sport et l'éducation. Les grands programmes de travaux : restructuration des équipements scolaires et sportifs, amélioration des performances énergétiques des équipements scolaires et des gymnases, construction de restaurants scolaires, plan piscines.

Un projet réalisé pour le compte de l'Etat dans le cadre du contrat triennal et du contrat de plan Etat-Région : la construction du PAPS-PCPI (Pôle d'Administration Publique de Strasbourg et Pôle de Compétence en Propriété Intellectuelle) dont les travaux se sont arrêtés le 1er juillet 2014 suite à la découverte de fissures. L'expertise est actuellement en cours.

Par ailleurs, après une livraison de la première phase des travaux, l'important chantier de restructuration du Palais de la Musique et des Congrès bat son plein avec un objectif de livraison de l'ensemble du projet en juillet 2016.

L'année 2015 a par ailleurs été l'occasion de stabiliser le programme des opérations pour les 5 années à venir, suivant un échéancier compatible avec les contraintes budgétaires de la collectivité.

En particulier, il est apparu qu'une diminution des investissements sur AP nécessitait une augmentation de l'activité du service sur les crédits récurrents ; ceci afin de résoudre, au fil de l'eau, les difficultés soulevées par les utilisateurs.

Le programme de crédits récurrents concerne plus particulièrement la direction de l'éducation et de la petite enfance. Il porte sur un niveau d'investissement d'environ 1,7 M€ TTC concernant des travaux divers dans les écoles, des rénovations de cours et des interventions sur les logements de fonction, mise en sécurité dans les divers jardins d'enfants, haltes-garderies, crèches, multi-accueils. Par ailleurs ce programme s'établit en lien avec le service maintenance bâtiment et le service ingénierie de la construction afin de prioriser les interventions patrimoniales, énergétiques et réglementaires (accessibilité handicapés notamment).

Le service des constructions culturelles, sociales et administratives (CCSA)

Une activité d'environ 6 M€ répartie entre la culture, le social, et l'administration.

Les grands programmes de travaux : l'extension et la création de cimetières, la mise en sécurité et en accessibilité du Centre administratif, les commerces, les sites d'exploitation propreté, voies publiques, espaces verts, les locaux des agents.

Opérations achevées en 2015 :

- Shadok 5 760 000 € TTC
- Agrandissement et vestiaires du SIRAC : 450 00 € TTC
- Centre Administratif : Aménagement de points d'ancrage et lignes de vie : 50 000 € TTC

- Centre Administratif : Enseigne Eurométropole : 45 000 € TTC
- Tunnel de l'Aubette : 1 390 000 € TTC
- Immeuble 8, Porte de l'Hôpital : aménagement 2ème étage : 760 000 € TTC
- Remplacement du mur d'enceinte du cimetière d'Eckolsheim : 100 000 € TTC



Opérations lancées en 2015 :

- Local vélos Emmaüs / Immeuble Einstein : 320 000 € TTC
- Local Kiné / Immeuble Einstein : 48 000 € TTC

Les opérations spécifiques :

- Médiathèque Nord

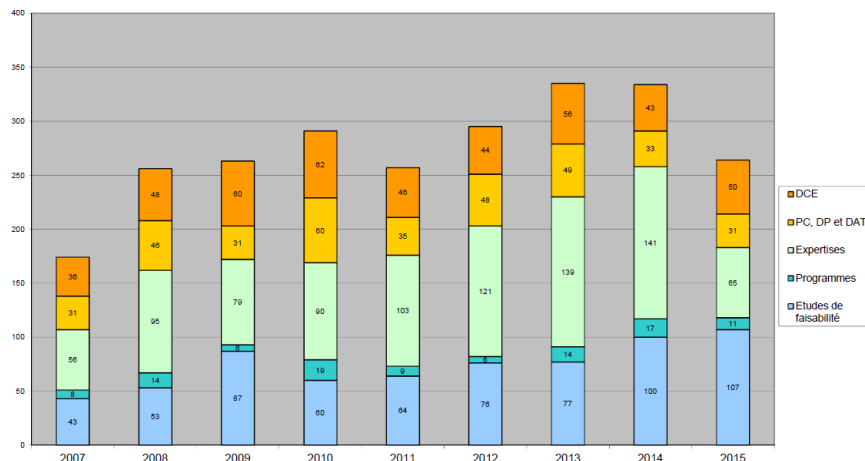
Le programme de crédits récurrents concerne plus particulièrement les cultes, l'action sociale, l'associatif et la culture. Il porte sur un niveau d'investissement d'environ 1.6 € TTC portant sur des travaux patrimoniaux, culturels, sociaux, ... et de mise en sécurité.

- Médiathèque Malraux : local coffre-fort : 8 600 € TTC
- Médiathèque Ouest : bibliothèque sonore 25 000 € TTC
- Service de l'Eau / Site Fédération Bâtiment A : RdC et 1^{er} étage aménagement de bureaux, du réfectoire, des sanitaires et d'une salle de réunion : 160 000 € TTC

3.5. Le service ingénierie de la construction (SIC)

Les évolutions du service actées par le projet de service entré en vigueur en mai 2013 sont effectives en 2014 et 2015 :

- Développement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de l'expertise technique, économique : « plus et mieux ».
- Maîtrise d'œuvre interne : « moins mais mieux», conserver de la maîtrise d'œuvre en interne essentiellement technique et une maîtrise d'œuvre « + qualitative », à forte plus-value pour un maintien et un enrichissement des compétences.



4 – Audit interne

4 – 1 : Les raisons d'être de l'audit interne

L'objectif recherché par la mise en place en 2011 de l'audit interne est de disposer d'une structure qui fonctionne de manière indépendante et objective et dont la mission principale est l'évaluation de l'efficacité et de la cohérence du système de contrôle interne en place.

Le contrôle interne, tel que défini par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne, est constitué des dispositifs mis en œuvre par une organisation (ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés) qui visent à garantir notamment :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la collectivité,
- la réalisation - ou l'optimisation- des opérations et des projets,
- la fiabilité des informations financières.

Les missions confiées à la direction de l'Audit interne sont, dans la mesure où celle-ci examine et évalue le contrôle interne en place, de donner à la gouvernance de l'organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, d'émettre le cas échéant des recommandations pour l'améliorer, et de contribuer ainsi à créer de la valeur ajoutée. Le résultat attendu est d'encourager et de conforter toutes les initiatives prises pour prévenir et maîtriser les risques.

4 – 2 : Les missions d’audit déjà réalisées

Cette Direction, rattachée directement au Directeur général des Services, a, depuis 2012, conduit 8 missions d’audit concernant des processus transversaux de la collectivité :

- audit du processus délibératif
- audit des régies d’avances et de recettes
- audit de l’autocontrôle en matière de marchés publics
- audit des tarifs publics (CTS, Boutiques des musées, et Foires et marchés)
- audit de la gestion locative du patrimoine de la collectivité
- audit de l’utilisation des bons de commande pour les marchés à bons de commande
- audit des avenants aux marchés publics
- analyse des risques juridiques et des provisions.

4 – 3 : Suivi des plans d’actions

La Direction de l’Audit interne suit annuellement l’avancement des plans d’actions faisant suite aux recommandations exprimées lors des missions d’audit interne. Elle communique aux Directions opérationnelles le résultat de ce suivi, en distinguant les actions déjà réalisées, celles en cours de réalisation, et celles qui restent à faire.

La DAI assure également un suivi annuel des plans d’actions « finances » et « ressources humaines » qui ont fait suite aux contrôles de la Chambre régionale des Comptes en 2012 et en 2013. Une communication au Conseil de l’Eurométropole de Strasbourg est produite chaque année (au moment de l’approbation du Compte administratif), à destination des élus.

La DAI a aussi en charge de rassembler les réponses qui sont préparées pour la Chambre régionale des Comptes, suite aux contrôles menés par celle-ci sur la gestion de la collectivité ou de ses satellites.

4 - 4- Cartographie des risques

Conformément au programme de travail adopté par le Comité d’audit en septembre 2014, la DAI s’est lancée, en 2015, dans un exercice de « cartographie des risques ». L’Audit interne se positionne en tant que maître d’œuvre pour le compte de la Direction générale. Cet exercice de recensement des risques est terminé (à fin 2015) pour environ la moitié des Directions, et sera poursuivi en 2016, précédant un travail de cotation et de hiérarchisation des risques, pour aboutir à un plan d’actions concernant les risques prioritaires dont le niveau de maîtrise est jugé insuffisant.

5 – Veille stratégique et documentaire

5 – 1 : Mission de veille - projets stratégiques

La mission de veille est centrée autour des projets stratégiques de la collectivité.

Il s'agit de :

- Poursuivre l'élaboration d'une banque de données centralisée des projets dits « stratégiques » ; concevoir et piloter un réseau d'alimentation et de contrôle de la banque de données en lien avec les chefs de projets.
- Créer un système mutualisé de veille couvrant les différents domaines d'intervention de la collectivité, tout en repérant plus particulièrement la dimension stratégique ou innovante des informations.

La mission est renforcée et complétée par une "veille media" consistant à :

- Réaliser une revue de presse quotidienne
- Constituer des revues de presse thématiques en fonction de besoins ou de demandes ciblés

La veille inclut :

- Des alertes ou des signalements de textes législatifs, rapports, et autres informations clés envoyés chaque jour spontanément aux services intéressés (cf. chiffres ci-dessous)
- Les recherches documentaires sur un sujet précis (non juridique).

5.2 - Mission documentation

- Fournir les ouvrages et périodiques nécessaires aux services et élus de l'Eurométropole.
- Procéder aux achats d'ouvrages (environ une centaine / an) et aux abonnements à des journaux, revues et bases de données (entre 700 et 800 abonnements annuels). Gérer l'attribution des codes d'accès individuels aux abonnements électroniques.
- Alimenter le portail "E-doc" sur l'Intranet, en assurer l'administration fonctionnelle et l'actualisation.
- Effectuer le dépôt légal des publications de la collectivité.

6 - La Communication

En 2015, l'activité des services de la Direction de la communication (communication externe et interne, presse, éditions et communication numérique) a été rythmée par l'actualité locale avec le passage à l'Eurométropole, la nouvelle numérotation téléphonique et le lancement de la refonte de l'intranet. Une attention particulière a également été portée à l'économie et au développement du territoire. Autre sujet important traité et lié à l'actualité nationale, voire mondiale : la tenue de la COP 21.

6.1 - Communication externe

L'entrée en vigueur de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le passage à l'Eurométropole de Strasbourg a donné lieu à une vaste campagne de communication-teasing, organisée autour de 6 notions pour qualifier l'Eurométropole: unique, innovante, épanouie, ensemble, entreprenante, internationale. Le service de la communication externe a travaillé en partenariat avec l'ensemble des 28 communes.

Le logo a été adapté à la nouvelle dénomination de l'Eurométropole. Tous les fichiers de la charte graphique ont été passés au crible pour disposer à nouveau de toutes les déclinaisons nécessaires pour appliquer le nouveau logo.

La Direction de la communication a accompagné la constitution du conseil de développement dans la phase de recrutement des personnes et dans le lancement de l'instance.

Nouvelle numérotation

Depuis le 2 février 2015, la Ville et l'Eurométropole ont changé le numéro de téléphone du standard (03 68 98 50 00). Le déploiement de nouveaux équipements de téléphonie dans les services de la collectivité a nécessité le changement des numéros de téléphone du standard mais aussi de tous les services internes.

La Direction de la communication a accompagné ce changement par :

- le renouvellement de tous les messages d'accueil téléphonique (standard, institutions culturelles, etc) avec dorénavant, de manière systématique, un message diffusé en 3 langues (français, allemand et anglais) ;
- une campagne de communication avec diffusion de supports indiquant nos nouvelles coordonnées (affiches et cartes de visite) dans les lieux d'accueil d'usagers (mairies de quartiers, médiathèques, piscines, centres socioculturels, bureaux des adjoints, etc.) ;
- une campagne d'information radio et presse ;
- un relais sur le site internet Strasbourg.eu ainsi que dans le magazine de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le climat, l'affaire de tous

Dans le cadre de la COP21, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg ont été présentes et se sont investies dans les débats, les négociations et les manifestations.

Outre la présence du Président de l'Eurométropole et du Maire de Strasbourg au Sommet des Elus locaux pour le Climat, la collectivité a pris part à l'exposition «Solutions COP21 » qui se tenait, du 4 au 10 décembre, à travers un stand et une présence quotidienne : démonstrateur

interactif du véhicule Cristal de Lohr Industrie, panneaux informatifs et vidéos illustrant l'engagement et l'innovation du territoire en matière de transition énergétique et de mobilité, rencontres avec des professionnels autour de la géothermie, de l'écosystème vélo à Strasbourg, de la tour Elithis et de la station d'épuration productrice de biométhane issu du traitement des eaux usées.

Des vœux « verts » pour 2016

Dans ce contexte, la carte de vœux électronique de l'Eurométropole de Strasbourg a été placée sous le signe de la préservation de l'environnement. C'est avec un clip vidéo récapitulant toutes les actions de la collectivité (focus BHNS, Citiz, projet Biovalsan, filmés à l'aide d'un drone) que le Président, les élus et l'ensemble des agents de l'Eurométropole de Strasbourg se sont engagés pour un avenir durable.

Stand de la foire européenne

Avec 81 m² partagés pour la première fois avec la CCI, l'Eurométropole a souhaité donner à voir la dynamique locale en matière d'emploi et d'entrepreneuriat. Elle a proposé au public un stand interactif. De jeunes entrepreneurs ont invités sur ce stand, tout au long de la foire, pour présenter leur activité et leurs innovations.

Diverses campagnes d'image et relais d'information des grands Rendez-vous

2015 a été l'occasion de valoriser les deux prix décernés à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'efficacité de son engagement en matière de mobilité et de renaturation des cours d'eau. Quelques grands événements ont été mis en valeur sur les réseaux d'affichage : Semaine de l'industrie, Congrès des notaires, Conférence des présidents d'université, rencontres sportives de haut niveau (championnat de Taekwondo, Eurobike tour, Internationaux de tennis, SIG).

6.2 - Communication interne

Refonte du site intranet

Ce chantier de 18 mois permettra de moderniser considérablement le dispositif de communication interne. Au-delà d'un portail institutionnel interne, moderne, ergonomique et fonctionnel, l'objectif est d'introduire une nouvelle gouvernance de l'information en interne, basée sur davantage de collaboration et de participation afin d'encourager une circulation d'information à la fois descendante, mais également ascendante (développement des fonctionnalités sociales et des communautés à travers blogs, wiki et forums).

Autres activités en 2015

A côté de ce chantier majeur, le service de la communication interne est intervenu tout au long de l'année 2015 pour :

- informer les agents (informations RH, projets et orientations de la Direction générale, informations pratiques),
- relayer et expliquer les grandes orientations de la collectivité afin d'en faciliter la compréhension, la réappropriation et l'adhésion des personnels,
- donner des repères (organigrammes, guides, chartes, accueil des nouveaux collaborateurs),
- développer la culture d'entreprise et le sens du collectif (accueil des agents, événementiels internes),
- accompagner le management,
- valoriser les agents à l'interne comme à l'externe avec la réédition, fin 2015, d'une nouvelle campagne des vœux aux habitants, mettant en scène des agents mais également à travers un film destiné à valoriser la diversité de nos métiers (diffusion interne et externe : https://www.dailymotion.com/video/x3gnw0j_la-ville-et-l-eurometropole-de-strasbourg-250-metiers-a-votre-service_news),
- accueillir des groupes externes au sein de notre collectivité,
- participer à l'acculturation numérique des agents et ébaucher les prémices d'une stratégie de marque employeur, en animant des conférences consacrées aux réseaux sociaux ouvertes à tous les agents (en collaboration avec la communication numérique) et en administrant quotidiennement la page entreprise LinkedIn de la collectivité.

6.3 - Service éditions

Dans une logique de réduction des coûts et de mutualisation des compétences, l'équipe a commencé à contribuer, à partir du quatrième trimestre, à la rédaction du magazine interne Percussion (4 numéros/an) en plus de la rédaction des magazines externes (Strasbourg Magazine, 10 numéros/an ; Strasbourg Eurométropole le Mag' ; 5 numéros/an).

En collaboration avec le service de la Communication numérique, le service Editions a également lancé au quatrième trimestre les travaux de création d'un webmag sur le site Internet Strasbourg.eu. Cette démarche a permis la création de contenus informatifs spécifiquement dédiés au web et l'adaptation au support web de contenus pensés à l'origine pour les versions papier des magazines externes. Ce travail collaboratif se poursuivra et montera en puissance courant 2016 dans la perspective de la refonte de la homepage de Strasbourg.eu, qui devra donner plus de visibilité aux actualités web produites par le service Editions et permettre la réalisation de différents formats : articles, diaporamas, vidéos, etc.

Enfin, deux réflexions ont été menées concernant Strasbourg Eurométropole le Mag' :

- l'une portant sur la différenciation par rapport à Strasbourg Magazine avec l'option pressentie de l'adoption d'une nouvelle maquette, sans doute au format 21x24 au lieu de 21x29,7, dans le cadre du renouvellement du marché pour la maquette et la mise en page des magazines qui prendra effet en janvier 2017,

- l'autre sur l'augmentation de la pagination, qui a abouti à la réalisation d'un numéro de 28 pages (au lieu de 24) pour le numéro d'avril-mai, avec la création de nouvelles rubriques (Grand Angle, Décryptage) qui permettent de mieux faire connaître aux lecteurs les compétences de l'Eurométropole de Strasbourg.

6.4 - Communication numérique

L'amélioration continue du site www.strasbourg.eu

En 2015, le nombre de visites sur le site a passé la barre des 3 millions, soit une augmentation de 21 % par rapport à l'année précédente. Le nombre d'utilisateurs a progressé de 24 %.

Principales fonctionnalités mises en place :

- affichage de l'occupation des piscines en temps réel
- moteur de recherche des activités sportives
- moteur de recherche du bureau de vote en fonction de l'adresse de résidence
- moteur de recherche des lieux (mairies de quartiers, équipements sportifs, musées...)
- mise en place d'un nouvel agenda en ligne

Campagne de promotion des services numériques

En octobre 2015, la communication externe en lien avec la communication numérique a initié une campagne d'affichage afin de promouvoir la richesse et la diversité de ces services numériques et de valoriser les bénéfices pour l'utilisateur. Le parti pris créatif retenu a été de mettre en scène « 24 heures de la vie d'un strasbourgeois » et de montrer différents moments d'une journée où des personnes utilisent les services numériques : réserver des places pour l'Orchestre philharmonique via la billetterie en ligne de la Boutique culture, calculer le meilleur itinéraire à vélo grâce à StrasMap, finaliser un exposé d'histoire en consultant les milliers de ressources du site des Archives, etc.

Création d'un portail vidéo www.videos.strasbourg.eu

En octobre 2015 a été lancé un portail vidéo qui regroupe un large panel de vidéos valorisant Strasbourg et son territoire produites par 5 partenaires (France 3 Alsace, StrasTV, Alsace 20, Szenik, INA) ainsi que les productions propres de la collectivité. A son lancement, le portail comptait près de 500 vidéos.

Développement et l'optimisation des sites dédiés

L'équipe de communication numérique a également travaillé à la création du nouveau site des archives municipales et communautaires lancé en octobre 2015.

Le site internet StrasMap (version web de l'application mobile) s'est enrichi de nouveaux thèmes : arbres remarquables, parcours Vitaboucle, spots wifi, parcours street art, circuits touristiques grande-île Unesco.

Production vidéo

Fin 2015, le compte officiel Dailymotion de la collectivité comptait 400 vidéos avec 1 million de vues. Il s'agit principalement de productions propres du service et de commandes externes.

A noter que la retransmission en direct des conseils de l'Eurométropole a été mise en place en 2015 avec le même dispositif que le conseil municipal en 2009. Il est suivi en direct par une moyenne de 200 personnes.

La présence sur les réseaux sociaux

La présence sur les réseaux sociaux a progressé. Ainsi la page Facebook officielle, créée en 2009, comptait 61.200 fans fin décembre 2015 (7ème ville française), soit une augmentation de 70%. Le fil Twitter, créé en 2009, dénombrait 43.100 followers (5ème ville française), soit une augmentation de 48 %. La collectivité dispose également d'un compte Instagram qui compte 3.500 abonnés fin 2015 (7e ville française). Elle est présente par ailleurs sur Tumblr et Soundcloud.

Le service de communication numérique coordonne par ailleurs une quinzaine de pages Facebook thématiques administrées directement par les services métiers : culture, démocratie locale, développement économique et attractivité. Il a notamment mis en place des formations à destination des personnes qui animent ces réseaux sociaux.

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mars 2017

Budget primitif 2017 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

vu l'avis de la commission thématique

sur proposition de la Commission plénière

et après avoir pris connaissance du rapport sur le développement durable,

- 1) *approuve le budget primitif pour l'exercice 2017 de l'Eurométropole de Strasbourg tel que figurant aux documents budgétaires joints en annexe,*
- a) *arrête aux sommes suivantes pour l'ensemble du budget principal, le montant des chapitres :*

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	79 145 914,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	335 698 550,00 €
014	Atténuation de produits	90 045 559,00 €
023	Virement à la section d'investissement	16 100 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 900 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	96 428 320,00 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	199 932,00 €
66	Charges financières	14 410 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	39 571 725,00 €
		727 500 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
013	Atténuations de charges	2 774 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 900 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	255 427 851,00 €
73	Impôts et taxes	68 763 645,00 €
731	Impôts locaux	241 903 041,00 €
74	Dotations et participations	113 483 833,00 €
75	Autres produits de gestion courante	11 152 800,00 €
76	Produits financiers	449 000,00 €
77	Produits exceptionnels	2 645 330,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	20 000 000,00 €
		727 500 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 900 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	39 000 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 600 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	51 630 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 071 673,54 €
204	Subventions d'équipement versées	52 837 265,83 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 092 480,23 €
23	Immobilisations en cours	79 450 960,77 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	393 166,11 €
27	Autres immobilisations financières	1 540 000,00 €
4541104	Tram Kehl	4 341,27 €
4541105	Extension tram A Hautepierre-déviations de réseaux	6 498,65 €
4541106	Extension tram D Kehl-déviations de réseaux	200 000,00 €
4541107	Aménagement de voirie pour tiers	285 600,00 €
4541109	Extension tram A Illkirch - déviations de réseaux	8 013,60 €
4541111	Travaux voirie suite aux fouilles gestionnaires de réseaux	200 000,00 €
4541112	Aménagement de voirie suite rétrocession des espaces publics	100 000,00 €
4541113	Déviations de réseaux - Extension tram E Robertsau	280 000,00 €
458114	PAPS-PCPI	8 000 000,00 €
		315 600 000,00 €

Recettes

Chapitre **Libellé chapitre**

021	Virement de la section de fonctionnement	16 100 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	14 811 307,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 900 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	39 000 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 502 000,00 €
13	Subventions d'investissement	42 613 070,69 €
16	Emprunts et dettes assimilées	111 612 217,22 €
20	Immobilisations incorporelles	90 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	37 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 610 402,18 €
27	Autres immobilisations financières	8 363 712,41 €
4541204	Tram Kehl	4 342,00 €
4541206	Extension tram D Kehl-déviations de réseaux	181 952,50 €
4541207	Aménagement de voirie pour tiers	285 600,00 €
4541208	BHNS - Déviations de réseaux	306 730,00 €
4541209	Extension tram A Illkirch - déviation de réseaux	1 165 986,00 €
4541210	Tram train - remb. dév. réseaux par les gestionnaires	7 680,00 €
4541211	Travaux voirie suite aux fouilles gestionnaires de réseaux	200 000,00 €
4541212	Aménagement de voirie suite rétrocession des espaces publics	100 000,00 €
4541213	Déviations de réseaux - Extension tram E Robertsau	280 000,00 €
458214	PAPS-PCPI	4 428 000,00 €
		315 600 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

<i>en DEPENSES</i>	2 247 879 023
<i>en RECETTES</i>	554 042 050

b) arrête le budget primitif du Service de l'Eau pour l'exercice 2017 aux sommes de :

I. EN SECTION D'EXPLOITATION

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	12 389 900,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 300 000,00 €
014	Atténuation de produits	9 540 000,00 €
022	Dépenses imprévues	392 200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 100 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 100 000,00 €

65	<i>Autres charges de gestion courante</i>	38 000,00 €
66	<i>Charges financières</i>	44 400,00 €
67	<i>Charges exceptionnelles</i>	595 500,00 €
		<hr/>
		41 500 000,00 €

-

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	600 000,00 €
70	<i>Vente de prod. fab. prest. serv. marchandises</i>	40 826 000,00 €
74	<i>Subventions d'exploitation</i>	30 000,00 €
75	<i>Autres produits de gestion courante</i>	32 500,00 €
77	<i>Produits exceptionnels</i>	11 500,00 €
		<hr/>
		41 500 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
020	<i>Dépenses imprévues</i>	802 359,52 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	600 000,00 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	2 000 000,00 €
16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	115 000,00 €
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	157 200,00 €
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	8 576 681,47 €
23	<i>Immobilisations en cours</i>	38 648 759,01 €
		<hr/>
		50 900 000,00 €

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	2 100 000,00 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	8 100 000,00 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	2 000 000,00 €
13	<i>Subventions d'investissement</i>	4 425 748,10 €
16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	34 274 251,90 €
		<hr/>
		50 900 000,00 €

**2 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME
en DEPENSES**

175 868 052

c) arrête le budget primitif du Service de l'Assainissement pour l'exercice 2017 aux sommes de :

I. EN SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	21 952 400,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 100 000,00 €
014	Atténuations de produits	6 140 000,00 €
022	Dépenses imprévues	374 600,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 200 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 800 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00 €
66	Charges financières	28 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 605 000,00 €
70		75 000,00 €
		48 300 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 250 000,00 €
70	Vente de prod. fab. prest. serv. marchandises	45 623 315,00 €
74	Subventions d'exploitation	380 685,00 €
75	Autres produits de gestion courante	31 000,00 €
77	Produits exceptionnels	15 000,00 €
		48 300 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

I. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
020	Dépenses imprévues	450 955,69 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 250 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	400 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 106 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	138 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	6 610 500,00 €

23	<i>Immobilisations en cours</i>	19 264 544,31 €
458121	<i>Accompagnement à la réhabilitation ANC</i>	170 000,00 €
458122	<i>Projet Lumieau</i>	110 000,00 €
		<hr/>
		30 500 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	1 200 000,00 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	9 800 000,00 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	400 000,00 €
10	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	1 000 000,00 €
13	<i>Subventions d'investissement</i>	38 308,17 €
16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	17 631 691,83 €
27	<i>Autres immobilisations financières</i>	100 000,00 €
458221	<i>Accompagnement à la réhabilitation ANC</i>	220 000,00 €
458222	<i>Projet Lumieau</i>	110 000,00 €
		<hr/>
		30 500 000,00 €

2 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

<i>en DEPENSES</i>	170 918 998
<i>en RECETTES</i>	23 833 161

d) arrête le budget primitif des Zones d'Aménagement Immobilier pour l'exercice 2017, aux sommes de :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	7 286 832,50 €
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>	4 883 167,50 €
		<hr/>
		12 170 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	5 418 777,50 €
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>	4 883 167,50 €
70	<i>Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	1 868 055,00 €
		<hr/>
		12 170 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
010	Stocks	4 883 167,50 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 418 777,50 €
		<hr/>
		10 301 945,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 286 832,50 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 015 112,50 €
		<hr/>
		10 301 945,00 €

2 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

<i>en DEPENSES</i>	70 389 136
<i>en RECETTES</i>	12 305 734

e) arrête le budget primitif des transports collectifs pour l'exercice 2017, aux sommes de :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	1 022 735,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 300 000,00 €
014	Atténuation de produits	1 000 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 700 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	119 477 265,00 €
67	Charges exceptionnelles	200 000,00 €
		<hr/>
		127 700 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 400 000,00 €
73	Impôts et taxes	99 400 000,00 €
74	Dotations et participations	26 870 677,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 400,00 €
77	Produits exceptionnels	23 923,00 €
		<hr/>
		127 700 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 400 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	6 043 700,00 €
23	Immobilisations en cours	2 256 300,00 €
		<hr/>
		9 700 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 700 000,00 €
13	Subventions d'investissement	1 990 585,74 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 009 414,26 €
		<hr/>
		9 700 000,00 €

2 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

<i>en DEPENSES</i>	75 278 069
<i>en RECETTES</i>	26 748 689

- f) arrête le budget primitif des ordures ménagères pour l'exercice 2017, applicables aux communes d'Osthoffen, Hangenbieten, Achenheim, Breuschwickersheim et Kolbsheim, aux sommes de :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	487 092,00 €
022	Dépenses imprévues	27 908,00 €
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €
67	Dépenses exceptionnelles	5 000,00 €
		<hr/>
		650 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	650 000,00 €
		<hr/>
		650 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
21	Immobilisations corporelles	130 000,00 €
		<hr/>
		130 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00 €
		<hr/>
		130 000,00 €

- 2) détermine, conformément à l'article 1638 0 bis du Code général des impôts, les taux de la fiscalité additionnelle sur les ménages, en fonction des taux moyens pondérés intercommunaux de l'année précédant la fusion, sans période de convergence et fixe une période de lissage de 5 années pour la cotisation foncière des entreprises ;
- 3) fixe, en application de l'article 1636 B sexies du Code général des impôts, le taux des quatre taxes directes locales pour 2017 comme suit :

*Taxe d'habitation : 11,25 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,15 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,94 %
Cotisation foncière des entreprises : 26,83 %*

4)

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,
Vu la délibération n° 8 en date du 5 janvier 2017 ayant
confié au Président la compétence en matière d'emprunts ;
Vu la délibération n° 5, en date du 28 novembre 2014 ayant approuvé
l'adhésion à l'Agence France Locale de la Communauté urbaine de Strasbourg,
Vu le Pacte d'actionnaire et les statuts de la Société Territoriale,*

I – Considérant qu'au 01/01/2017, l'encours de la dette incrémenté de l'ex-Communauté de Communes les Châteaux présente les caractéristiques suivantes :

L'encours de la dette s'élève à 579 325 747 €.

La dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés :

- 50 contrats de 551 196 884 € représentant 95% de l'encours de dette classée 1-A,*
- 1 contrat de 6 040 155 € représentant 1% de l'encours de la dette classée 2-A,*
- 3 contrats de 18 837 784 € représentant 3% de l'encours de dette classée 1-B,*
- 1 contrat de 3 250 924 € représentant 1% de l'encours de dette classée 4-B.*

Considérant, que compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, l'Eurométropole de Strasbourg souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

a) approuve la détermination du profil de la dette comme suit :

L'encours de la dette peut être augmenté au maximum de la somme inscrite au budget. Les emprunts ainsi que les instruments financiers retenus respecteront une ventilation conforme aux critères suivants :

- 100% maximum de l'encours de la dette classée 1-A,*
- 50% maximum de l'encours de la dette classée 1-B,*
- 0% pour les autres classifications.*

b) approuve le recours, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, à des produits de financement qui pourront être :

- et/ou des emprunts de type « schuldschein »,*
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou variable sans structuration,*
- et/ou des emprunts bancaires à barrières sur EURIBOR*
- des emprunts obligataires (stand alone, EMTN ou groupés).*

La durée des produits de financement ne pourra excéder 40 années.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- *le T4M*
- *le TAM*
- *l'EONIA*
- *le TMO*
- *le TME*
- *l'EURIBOR*
- *le livret A*
- *l'inflation*
- *l'OAT.*

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins cinq établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- *0,20% de l'encours visé par l'opération pour les primes,*
- *0,30% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci,*
- *un forfait de 80 000 €*

c) autorise le Président, respectivement le Vice-président chargé du ressort, à contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-dessus ;

d) autorise à ces fins, le Président, respectivement le Vice-président chargé du ressort :

- *à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,*
- *à lancer des émissions obligataires dans le cadre d'un programme « Euro Medium Term Notes » ou dans le cadre d'émissions groupées avec d'autres collectivités publiques et signer l'ensemble des actes y relatifs,*
- *à lancer des émissions de type « schuldschein » et signer l'ensemble des actes y relatifs,*
- *à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,*
- *à passer les ordres pour effectuer l'opération retenue,*
- *à résilier l'opération retenue,*
- *à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,*
- *à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,*
- *à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,*
- *et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une*

ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,

- *et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.*

II – Considérant, que compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, l'Eurométropole de Strasbourg se réserve la possibilité de recourir, le cas échéant, à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Considérant que ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR) ;

a) approuve le recours, dans le dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- *des contrats d'échange de taux d'intérêts (SWAP),*
- *et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA),*
- *et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP),*
- *et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),*
- *et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).*

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder 20 années.

En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats de couverture pourront être :

- *le T4M,*
- *le TAM,*
- *l'EONIA,*
- *le TMO,*
- *le TME,*
- *l'EURIBOR,*
- *l'OAT.*

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- *0,10% de l'encours visé par l'opération pour les primes,*
- *0,15% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci,*
- *un forfait de 10 000 euros.*

b) autorise le Président, respectivement le Vice-président chargé du ressort, à recourir à des opérations de couverture sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

c) autorise le Président, respectivement le Vice-président chargé du ressort, à ces fins :

- *à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,*
- *à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,*
- *à passer les ordres pour effectuer l'opération retenue,*
- *à résilier l'opération retenue,*
- *à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédents;*

5) autorise le Président, respectivement le Vice-président chargé du ressort, à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 000 €,

6) l'Eurométropole de Strasbourg ayant déjà adhéré à l'Agence France locale le 28 novembre 2014 :

a) approuve l'élargissement du périmètre d'adhésion de l'Eurométropole de Strasbourg au Groupe Agence France Locale par la fusion de son territoire avec la Communauté de Communes des Châteaux ;

b) autorise l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'apport en capital initial correspondant à cet élargissement de périmètre au chapitre 26 à la charge du budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg pour un montant de 8 900 € ;

c) autorise le Président ou son représentant à procéder au paiement de ces participations au capital de la Société Territoriale, en particulier par le versement des sommes correspondantes sur le compte séquestre correspondant. Le montant à régler sera égal à 0,8% de l'endettement transféré de la Communauté de Communes des Châteaux soit un montant de 8 900 euros réglés en une fois en

2017. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au compte 261 du budget de l'Eurométropole de Strasbourg ;

- d) désigne Madame Caroline BARRIERE, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, en tant que représentante titulaire de l'Eurométropole de Strasbourg à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale et Monsieur Robert HERRMANN, en sa qualité de Président, en tant que représentant suppléant ;
- e) désigne Madame Caroline BARRIERE, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, en tant que représentante permanente de l'Eurométropole de Strasbourg au sein du Conseil d'administration de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- f) autorise le représentant titulaire de l'Eurométropole de Strasbourg au sein du Conseil d'administration à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein de la Société Territoriale (membres titulaires ou suppléants des collèges, comités, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec ses attributions ;
- g) octroie une garantie autonome à première demande (ci-après « la garantie ») de l'Eurométropole de Strasbourg dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les bénéficiaires) :
- le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2017 est égal au montant maximal des emprunts que l'Eurométropole de Strasbourg est autorisée à souscrire pendant l'année 2017 ;
 - la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par l'Eurométropole de Strasbourg pendant l'année 2017 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
 - la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - si la garantie est appelée, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - le nombre de garanties octroyées par le Président ou son représentant au titre de l'année 2017 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget 2017, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au nombre tel qu'il figure dans les ou les actes d'engagement ;
- h) autorise le Président ou son représentant, pendant l'année 2017, à signer le ou les engagements de garantie pris par l'Eurométropole de Strasbourg, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie (modèle de garantie membre 2016-01), figurant en annexe ;
- i) autorise le Président ou son représentant à :

- *prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par l'Eurométropole de Strasbourg à certains créanciers de l'Agence France Locale ;*
 - *engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;*

 - j) autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;*

 - k) en tant qu'actionnaire de l'Agence France Locale - Société Territoriale, informe que les comptes et les comptes rendus d'activité sont consultables à partir du lien suivant :*
<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=iWum2W9dyrfBruCjCnO0qD>
-
- 7) propose en annexe 1 la révision des tarifs de location annuelle des points hauts,*
- 8) informe que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :*
<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=cPtVVsuuyK0tDJGyRGwXD>

**Adopté le 3 mars 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 6 mars 2017**

LOCATION ANNUELLE DE POINTS HAUTS pour les conventions d'occupation de toitures à conclure à compter du 1^{er} mars 2017

ZONE FORTE DENSITE :

Bischheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald, Schiltigheim, Strasbourg

Antennes mobiles	Par antenne (1 antenne par secteur)	1500 €
	Par antenne supplémentaire (1 antenne par secteur)	750 €
Armoires techniques (surface maximum 15 m2)		3500 €
Faisceaux Hertiens (prix par faisceau)		500 €
Site Indoor		2500 €
Revalorisation annuelle fixée par arrêté tarifaire, limitée au maximum à l'indice du coût de la construction		

ZONE MOYENNE ET BASSE DENSITE :

Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim, La Wantzenau, Lampertheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Plobsheim, Reichstett, Souffelweyersheim, Vendenheim, Wolfisheim

Antennes mobiles	Par antenne (1 antenne par secteur)	1000 €
	Par antenne supplémentaire (1 antenne par secteur)	500 €
Armoires techniques (surface maximum 15 m2)		2300 €
Faisceaux Hertiens (prix par faisceau)		300 €
Site Indoor		1500 €
Revalorisation annuelle fixée par arrêté tarifaire, limitée au maximum à l'indice du coût de la construction		

Tarifs nets, non assujettis à la TVA.

Date d'effet : 1^{er} mars 2017

Point n° 2 Budget primitif 2017 de l'Eurométropole

Pour

78

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BOUQUET-Gérard, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DELEAU-Christian, DEPYL-Patrick, DILIGENT-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JUNG-Martine, KARCHER-Dany, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KUTNER-Jean-Marie, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MEYER-Paul, NEFF-Annick, NISAND-Raphaël, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROHFRITSCH-Sophie, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Contre

16

CALDEROLI-LOTZ-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, PHILIPPS-Thibaud, QUEVA-Michèle, ROBERT-Jean-Emmanuel, SAHIN-Meliké, SCHULER-Georges, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

Abstention

1

180

Point 2 de l'ordre du jour :

Budget primitif 2017 de l'Eurométropole

Résultats du vote (cf. détails page précédente) :

Pour : 78

Contre : 16

Abstention : 1

Observation :

M. André LOBSTEIN a voté « contre » par erreur alors qu'il souhaitait voter « pour »

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mars 2017

Approbation de la méthode et des modalités d'élaboration des remboursements calculés par la Commission mixte paritaire régissant les remboursements de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2016.

Suite à la tenue, le 1^{er} février 2017, de la réunion annuelle de la Commission Mixte paritaire validant les remboursements de la Ville et des organismes partenaires à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2016, et dans un souci de transparence, il est rendu compte à l'assemblée délibérante de l'issue de ces travaux.

Cette délibération doit permettre aux élu(e)s de mieux appréhender la méthodologie employée, en s'appuyant sur le rapport de cette commission, disponible en annexe de la présente délibération.

La tenue de la Commission mixte paritaire s'appuie sur la convention de 1972 dans laquelle la Ville de Strasbourg charge la CUS (devenue Eurométropole) des activités de la gestion relevant des compétences municipales. En contrepartie, dans l'article 5, la Ville « indemnise la Communauté urbaine de Strasbourg sur la base d'un décompte annuel dûment justifié ».

Chaque année, cette commission examinera des points d'ajustements méthodologiques, permettant d'approcher au mieux les flux financiers entre les deux collectivités (CMP).

En 2016, trois évolutions ont été validées par la Commission mixte paritaire du 14 décembre 2016

- Il a été décidé de modifier la répartition Ville/EMS de la masse salariale de la police municipale.

L'une des missions de la police municipale est la surveillance du centre administratif, dont le bâtiment abrite des services de compétence Ville et métropolitaine. Ce temps de travail représente 9 ETP sur les 146 policiers municipaux.

Lors de la réunion de la commission mixte paritaire du 14 décembre 2016, il a été décidé de répartir ce temps de travail proportionnellement à la surface d'occupation des services municipaux et métropolitains

Il en résulte désormais une répartition 97,71% Ville / 2,29% EMS pour la masse salariale de la police municipale, soit une prise en charge par l'EMS à hauteur de 231 773 € contre 0 € les années précédentes.

- Pour les frais d'administration générale : un nouveau périmètre de remboursement a été validé

La réunion méthodologie de la commission mixte paritaire du 14 décembre 2016 a précisé le périmètre des services à prendre en compte dans le cadre des remboursements des frais d'administration générale.

Il s'agit des services métropolitains suivants :

- § Achat et commande publique,
- § Veille documentaire,
- § Prévention au travail,
- § Imprimerie-Reprographie,
- § Service informatique
- § Communication interne, Percussion.

Auxquels il convient d'ajouter :

- § le parc des véhicules et ateliers, service principalement EMS qui fait en majeure partie l'objet d'un remboursement spécifique,
- § les dépenses des moyens généraux dont une petite partie concerne la Ville

Par ailleurs, il a été décidé de prendre en compte les dépenses d'énergie du Site Etoile, à répartir selon les taux de ressources humaines de chaque service locataire.

- Ajout d'une partie concernant le remboursement du mobilier et des travaux sur le site Etoile, conformément à la délibération du 27 juin 2016.

S'agissant des travaux sur le site Etoile : la collectivité propriétaire du bâtiment réalise les travaux. La collectivité locataire rembourse la part des travaux (sur la base du hors taxe) en fonction des métrages d'utilisation des bureaux couplés aux clés de répartition RH de chaque service locataire du bâtiment.

S'agissant du mobilier : la Ville de Strasbourg rembourse le mobilier et le matériel payé (sur la base du hors taxe) préalablement par l'Eurométropole en fonction des clés de répartition RH de chaque service

S'agissant des travaux aux restaurants administratifs : la Ville de Strasbourg rembourse les travaux d'investissement courants des restaurants administratifs payés préalablement par l'Eurométropole (sur la base du hors taxe) en fonction du taux global de répartition RH des services.

Tenant compte de ces évolutions dans les modes de calcul, et ayant conscience des impacts financiers respectifs, la CMP, réunie le 1^{er} février 2017, a statué sur les remboursements à l'Eurométropole de Strasbourg, pour l'exercice 2016 :

I. Pour les dépenses de personnel,

- Ø Au sein de groupe Ville (composé de la Ville de Strasbourg et de l’Oeuvre Notre Dame, de la HEAR – Haute Ecole des Arts du Rhin – de la Caisse des Ecoles), les montants suivants, pour un total de 194 311 110,20 € :

VILLE DE STRASBOURG	190 433 524,60
EPCC HEAR	1 762 336,07
CAISSE DES ECOLES	422 253,40
OND	1 692 996,14

- Ø Au sein du groupe de l’Eurométropole de Strasbourg (CCAS et budgets annexes de l’Eurométropole, les montants suivants (hors budget principal dont le montant net est de 113 535 715,72 €) :

CCAS	3 499 072,36
EAU	8 527 800,31
ASSAINISSEMENT	6 497 377,69
TRANSPORTS COLLECTIFS	923 365,83

- II. Pour les frais d’administration générale**, un montant de 8 362 069,03 €, à rembourser par la Ville de Strasbourg
- III. Pour les dépenses d’investissement informatique**, un montant de 6 025 126,28 €, à rembourser par la Ville de Strasbourg
- IV. Pour les travaux d’investissement courants du Site Etoile et les travaux aux restaurants administratifs**, un montant de 405 081,65 € HT, à rembourser par la Ville de Strasbourg
- V. Pour le mobilier**, un montant de 10 265,29 € HT, à rembourser par la Ville de Strasbourg.

L’annexe jointe présente le rapport validé lors de la réunion de la CMP du 1^{er} février 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
Vu l’avis de la Commission Mixte Paritaire du 1^{er} février 2017
vu l’avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

- a) *Approuve la répartition des charges de personnel à 59,41% pour le groupe Ville (ville de Strasbourg, Œuvre Notre-Dame, Haute Ecole des Arts du Rhin et Caisse des Ecoles) et à 40,59% pour le groupe Eurométropole (budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des transports collectifs et du CCAS) pour l'exercice 2016 ;*
- b) *Approuve les nouveaux critères de répartition énoncés dans l'exposé des motifs ;*
- c) *Donne mandat à la Commission Mixte Paritaire pour valider les répartitions Ville/ Eurométropole pour l'exercice 2017 ;*
- d) *Donne mandat à la Commission Mixte Paritaire pour travailler sur de nouvelles répartitions pouvant notamment être issues d'évolutions d'organigramme.*

**Adopté le 3 mars 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 6 mars 2017**

Rapport de la Commission Mixte Paritaire présenté le 1^{er} février 2017

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg sont gérées par une administration commune depuis 1972.

Par conséquent, chaque collectivité peut être amenée à porter des dépenses pour le compte de l'autre, avec remboursement équivalent.

L'Eurométropole de Strasbourg emploie l'ensemble des agents et refacture à la Ville de Strasbourg la partie des coûts de personnel correspondant aux compétences de cette dernière, ainsi que les frais généraux y afférents. A contrario, c'est la Ville qui verse les pensions de droit local, l'Eurométropole de Strasbourg remboursant celles relatives aux agents de sa compétence. De la même façon, l'Eurométropole porte les budgets relatifs aux frais d'administration générale et aux dépenses d'investissement informatique qui donnent lieu à un remboursement de la Ville de Strasbourg pour la part qui lui est imputable.

Ces dépenses sont ventilées entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg selon la méthode suivante :

- ❖ détermination des clés de répartition (I)
- ❖ ventilation des frais de personnel (II)
 - calcul de la masse salariale Ville/EMS par application des clés de répartition à la masse salariale de chaque service/sous-service (II-1)
 - détermination du taux global de répartition Ville/EMS (II-1)
 - application de ce taux global de répartition à l'ensemble des dépenses de personnel (II-2 et II-3)
- ❖ ventilation des frais d'administration générale (III)
- ❖ ventilation des dépenses d'investissement informatique (IV)
- ❖ Répartition du mobilier et des travaux du site Etoile (V)

I - DETERMINATION DES CLES DE REPARTITION

Ces clés de répartition, exprimées en pourcentage Ville/EMS sont basées :

- ❖ sur la compétence générale du service/sous-service,
- ❖ ou sur l'application de proratas forfaitaires,
- ❖ ou sur l'application de proratas calculés soit sur des critères d'activité, soit sur une estimation du temps de travail des agents.

Ces clés de répartition sont revues et modifiées chaque année si nécessaire.

Ainsi, 64,6 % de la masse salariale est ventilée selon les **compétences** respectives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg :

- sont à 100 % Ville les services à compétence exclusivement municipale, soit la quasi-totalité de la Direction de la Culture (hors réseau médiathèques métropolitaines (100 % EMS), les archives (au taux global de regroupement) et l'audiovisuel (100 % EMS),

la quasi-totalité de la Direction des solidarités et de la santé sauf les gens du voyage (100% EMS) et le service soutien à l'autonomie (90% Ville), le service stratégie et gestion du stationnement, la Direction de l'animation urbaine, la Direction de la réglementation urbaine, la Direction de l'Enfance et de l'Education, la Direction de la démocratie locale, fusionnée depuis 1 an avec la Direction Urbanisme et Territoires, et le service Etat civil et élections.

- sont à 100 % EMS les services à compétence exclusivement métropolitaine, soit les services Habitat, projets urbains, Prospective et planification territoriale, la mission sécurité civile, la Direction de l'environnement et des services publics urbains (sauf le service de l'écologie urbaine 4% Ville), la mission Intercommunalité, la Direction Mobilité et transports (hors Stratégie et gestion du stationnement 100% Ville), le SIRAC, le réseau des médiathèques métropolitaines.

7,1% de la masse salariale concerne une partie des services « supports » qui travaillent pour les deux collectivités et se voient appliquer un **prorata forfaitaire** selon les principes suivants :

- pour 4,1% de la masse salariale : on considère que l'activité des services de la Direction des Finances (hors comptabilité), de la Direction des affaires juridiques et des assemblées, du service des Moyens généraux, de la Direction mission conseil, pilotage et performance, de l'administration générale du Cabinet et de la Direction Générale se répartit à 50/50 entre les deux collectivités ;
- pour 3% de la masse salariale : l'activité de la Direction des Ressources Humaines, de la Médecine du travail et depuis 2015 le service des archives, est répartie entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg selon le taux global de répartition de la masse salariale.

Le reste de la masse salariale, soit 28,3 % est réparti par application de **proratas calculés. Ils sont retracés dans des fiches spécifiques, au nombre de 21.**

Les proratas sont calculés :

- soit sur une **estimation du temps de travail des agents**. C'est le cas de la Direction des espaces publics et naturel.
- soit sur des **critères d'activités** :
 - ✓ le service de la commande publique, s'agissant du nombre de marchés passés dans l'année (44,29 % Ville en 2016),
 - ✓ le service de la politique foncière et immobilière avec le nombre de transactions, contrats et baux gérés dans l'année (32 % Ville en 2016),
 - ✓ le service comptabilité avec le nombre de titres et mandats (46,85 % Ville en 2016),
 - ✓ le service PVA, avec le nombre d'interventions enregistrées sur les véhicules appartenant à la Ville et à l'Eurométropole (31,76 % Ville en 2016).

- ✓ l'imprimerie-reprographie, sur la base de la masse salariale mobilisée pour les prestations de chaque service à laquelle est affecté le taux de répartition des crédits (59,10% Ville en 2016),
- ✓ le service informatique, en fonction du parc informatique des services et de leur taux Ville/EMS (57,28% en 2016),
- ✓ la direction des sports, sur la base de proratas fixes par service et sous service (38,89% Ville en 2016)
- soit sur le **prorata des dépenses réalisées par collectivité** :
 - ✓ la direction de la construction et du patrimoine bâti, avec la moyenne des dépenses d'investissement réalisées par collectivité sur les trois derniers exercices (50,08% Ville en 2016),
 - ✓ la direction de la communication, au prorata des dépenses de fonctionnement réalisées par collectivité (61,21 % Ville en 2016),
 - ✓ le protocole, au prorata des dépenses de fonctionnement réalisées par collectivité (66,19% Ville en 2016)

Comme chaque année, la répartition des dépenses intègre les modifications décidées lors des commissions mixtes paritaires méthodologiques préalables (dont celle de 2016 s'est tenue le 14 décembre dernier). Cette dernière réunion a acté des changements de répartition pour le service de la police municipale. Ce service était à 100% de compétence Ville. Or, certaines missions, et plus précisément la surveillance du centre administratif, sont effectuées dans un bâtiment abritant des services Ville et Eurométropole.

Aussi, il convient désormais de partager le temps de travail de surveillance du centre administratif (soit 9 agents sur un total de 146) entre la Ville et l'Eurométropole en fonction de la surface d'occupation des services municipaux et métropolitains du bâtiment. Le nouveau taux du service est donc de 97,06% Ville au lieu de 100% Ville.

II – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL

1) Calcul de la masse salariale Ville/EMS

Ces clés de répartition sont appliquées à la masse salariale de chaque service.

Il en résulte la masse salariale globale de la Ville et de l'EMS et donc le taux global de répartition.

Le remboursement de la Ville est calculé par l'application de ce taux global de répartition aux frais de personnel dans leur ensemble.

Ces clés de répartition sont appliquées à la masse salariale¹ de chaque service ou sous-service.

¹ Ensemble des éléments de rémunération (traitement des agents, primes, heures supplémentaires, charges...)

Une fois la masse salariale Ville/EMS des services et/ou sous-services définie selon la méthode ci-dessus, sauf exception, le pourcentage de l'administration générale de chaque direction est la moyenne pondérée des masses salariales Ville/EMS de chacun des services qui la compose.

La masse salariale Ville/EMS de chaque direction, service et/ou sous-service étant connue, en résulte la masse salariale globale de la Ville et de l'EMS et donc le taux global de répartition.

Ce pourcentage global de ventilation Ville/EMS est appliqué à l'ensemble des frais de personnel. Il s'établit avant retraitement à 59,58% pour la Ville en 2016.

La part Ville nécessite ensuite les retraitements suivants, qui font l'objet de remboursements spécifiques :

Retraitements	
Agents mis à disposition (Direction de la culture)	26 822,08
Décompte budget annexe de l'école européenne	16 616,00
Décompte enseignement supérieur du Conservatoire	411 313,00
Minoration Direction des solidarités et de la santé	48 799,18
Minoration vacataires CDE sur Direction Education mais comptabilisés à la CDE, régul pour éviter doublon	36 728,89
Total	540 279,14

Il en découle, en 2016, après retraitements, la répartition suivante :

Masse salariale globale	
314 452 915,38 €	
Ville	EMS
186 803 427,29 €	127 649 488,09 €
Taux global de répartition	
59,41 %	40,59 %

2) Périmètre des frais de personnel à rembourser

Les frais de personnel faisant l'objet d'un remboursement de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg sont composés de l'ensemble des dépenses de la DRH (*qui inclut notamment la masse salariale globale de 314,5 M€*), à savoir :

Chapitres	Réalisé
011 – Charges à caractère général	4 373 553,38
012 – Charges de personnel	324 124 007,20
65 – Autres charges de gestion courante	4 227 567,50
656 – frais de fonctionnement des groupes d'élus	168 405,24
67 – Charges exceptionnelles	988 944,30
68 – Dotation aux provisions	400 000,00
MONTANT DES DEPENSES	334 282 477,60

Il y a lieu, ensuite, de déduire de ce montant l'ensemble des dépenses relevant exclusivement de l'Eurométropole de Strasbourg, d'un montant total de **7 005 701,56 €** à savoir:

- le remboursement aux communes hors Strasbourg des personnels municipaux employés sur des compétences métropolitaines (*RH01B - 6218.J – 4 594,96 €*).
- le remboursement à la Ville de Strasbourg des pensions de droit local des personnels autrefois employés sur les compétences métropolitaines (*RH01B - 6488.J2 – 1 285 434,82 €*).
- les indemnités des élus métropolitains et des collaborateurs du cabinet EMS (la Ville de Strasbourg prenant elle aussi directement en charge ses propres dépenses), (*dépenses figurant sous les activités RH01F, G, I, L et RH02H soit 2 925 431,88 € en 2016*).

Font l'objet d'un traitement particulier les dépenses liées à l'achat et au nettoyage des vêtements de travail (*RH05D – 60636 et 61558 – 814 074,91 €- pris en compte dans le remboursement des frais d'administration générale*) et la rémunération des intermittents du spectacle (*RH01K – 1 596 164,99 €*), qui était, jusqu'en 2007, exclusivement remboursée par la Ville. Est également déduit, depuis 2013, la part de subvention versée à l'Amicale pour couvrir ses dépenses de personnel, mis à disposition par l'EMS (et donc intégré dans la masse salariale), d'un montant de **380 000 €**.

Il faut enfin déduire là aussi les recettes encaissées par l'Eurométropole de Strasbourg en sa qualité d'employeur d'un montant de **2 850 972,92 €**

Il en résulte le tableau suivant :

DEPENSES TOTALES		334 282 477,59
A DEDUIRE	VETEMENTS TRAVAIL	814 074,91
	SALAIRES COMMUNES	4 594,96
	PENSIONS	1 285 434,82
	ELUS ET CABINET	2 925 431,88
	INTERMITTENTS DU SPECTACLE (VILLE et EMS)	1 596 164,99
	AMICALE	380 000,00
	RECETTES	2 850 972,92
A REPARTIR		324 425 803,11

7 005 701,56

3) Calcul du remboursement

La masse salariale fait l'objet d'une ventilation Ville/EMS par service, selon la méthode énoncée plus haut.

Les dépenses de personnel nettes sont ventilées entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg par application du taux global de répartition résultant de la ventilation de la masse salariale.

A REPARTIR	324 425 803,11	% VILLE	TOTAL VILLE*	% EMS	TOTAL EMS**
		59,41%	192 727 906,02	40,59%	131 697 897,09
		INTERMITTENTS VILLE	1 583 204,18	PENSIONS DROIT LOCAL	1 285 434,82
		TOTAL	194 311 110,20		132 983 331,91

*groupe Ville soit Ville + CE + OND + EPCC HEAR

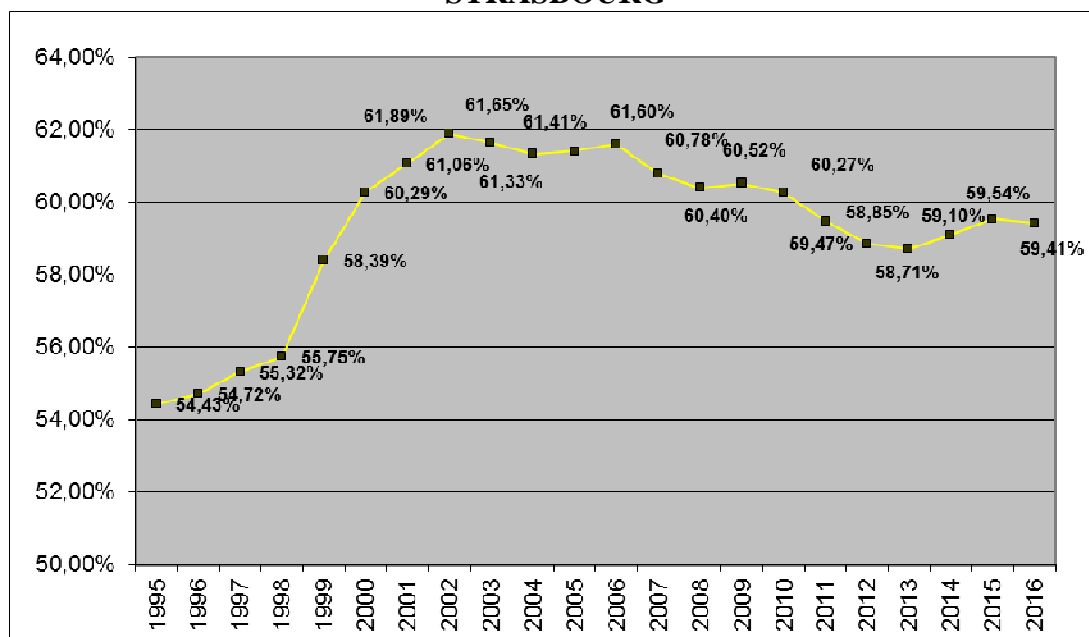
**groupe EMS soit EMS +CCAS+ EAU + ASSAINISSEMENT + TRANSPORTS COLLECTIFS

L'évolution du pourcentage de répartition Ville/EMS est retracée dans le tableau ci-dessous pour les exercices 1995 à 2016. La forte progression de ce pourcentage entre 1998 et 2000 est due au transfert du corps des sapeurs-pompiers professionnel au service départemental d'incendie et de secours à compter du 1^{er} juillet 1999, sans pour autant modifier fondamentalement les masses de remboursement de la Ville de Strasbourg.

La baisse du pourcentage pour l'exercice 2012 est principalement due à l'EPCC HEAR, dont le personnel propre, qui était 100% Ville et dont la masse salariale était de l'ordre de 2,6 M€, est désormais payé directement par l'organisme nouvellement créé. De plus, la masse salariale de l'enseignement supérieur de musique au Conservatoire, d'un montant de 0,4 M€, est

désormais déduit de la masse salariale Ville, car l'EPCC rembourse cette somme directement à l'EMS.

EVOLUTION DU POURCENTAGE DE REMBOURSEMENT DE LA VILLE DE STRASBOURG



4) Répartition entre l'EMS, le C.C.A.S., les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des transports collectifs.

En 1998 a été mis en place le **Centre Communal d'Action Sociale** de la Ville de Strasbourg (C.C.A.S.), avec un dispositif de conventionnement pour la mise à disposition de personnel identique à celui en vigueur pour la Ville de Strasbourg. Les compétences exercées par le C.C.A.S. sur la période 1998-2006 ressortissant en totalité de la Ville, le CCAS était intégré dans le "groupe Ville" pour le partage Ville-EMS. A partir de l'exercice 2007, ses compétences étant partagées entre Ville et EMS, le calcul du remboursement des frais de personnel le concernant se fait de façon indépendante.

La part de dépenses de personnel imputable en 2016 au CCAS s'élève à **3 403 435,81 €**. Elle est conventionnellement majorée des frais de 2,81% mis à sa charge, qui prend en compte les frais de structure d'utilisation des services fonctionnels (hors RH) de la collectivité, tels que le service informatique et une partie du service des moyens généraux. Le montant total à rembourser par le CCAS s'élève donc pour 2016 à **3 499 072,36 €**.

A noter que la majorité des agents du CCAS exerce des missions relevant exclusivement du CCAS, quelques cadres administratifs cependant travaillent pour partie pour le CCAS et pour partie pour la Ville et/ou l'EMS. Une **minoration de 48 799,18 €** (calculée sur la base du temps de travail) de la masse salariale due par la Ville à l'EMS a donc été effectuée.

Les autres remboursements du groupe de l'Eurométropole concernent les budgets annexes.

Pour les budgets de l'eau et de l'assainissement, le calcul des remboursements repose :

- ❖ sur les parts respectives de masse salariale des sous-services eau et assainissement (hormis les cellules du sous-service de l'eau gestion des abonnés et RH, répartis à 50/50 entre l'eau et l' assainissement),
- ❖ sur les parts respectives des agents de la direction des espaces publics et naturels travaillant sur ces budgets annexes.

Ce montant est majoré du taux de charges RH indirectes de l'EMS (total des charges RH EMS/total de la masse salariale EMS).

Le budget annexe de l'eau doit ainsi rembourser au budget principal **8 527 800,31 €** en 2016, et celui de l'assainissement **6 497 377,69 €**.

Pour **le budget annexe des transports collectifs**, le calcul du remboursement repose sur la part de temps de travail des agents de la direction de la mobilité et des transports (hormis le service du stationnement, 100% Ville), majoré du taux de charges RH indirectes de l'EMS (total des charges RH EMS/total de la masse salariale EMS).

Le remboursement du budget annexe des transports collectifs s'établit ainsi pour 2016 à **923 365,83 €**.

En conclusion, les montants des dépenses de personnel remboursés par le groupe EMS sont les suivants :

EMS	113 535 715,72
CCAS	3 499 072,36
EAU	8 527 800,31
ASSAINISSEMENT	6 497 377,69
TRANSPORTS COLLECTIFS	923 365,83
TOTAL	132 983 331,91

5) Répartition entre la Ville, l'Oeuvre Notre-Dame, la Caisse des Ecoles et la HEAR.

En 2006, a été créée la **Caisse des Ecoles** de la Ville de Strasbourg, avec un schéma de fonctionnement conventionnel similaire à celui régissant les liens entre Ville et CCAS. Les dépenses de personnel de la Caisse des Ecoles, portant sur l'exercice 2016, se sont élevées à **422 253,40 €**. A noter que suite à l'avenant passé entre l'EMS et cette structure, le montant remboursé prend désormais en compte les charges d'administration générales (7.993,51 € en 2016).

L'Oeuvre Notre Dame rembourse à l'EMS pour ce qui la concerne **1 692 996,14 €** s'agissant du personnel.

La HEAR (Haute Ecole des Arts du Rhin) est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) regroupant les écoles d'arts de Strasbourg (ESAD) et de Mulhouse (Le Quai), ainsi que l'enseignement supérieur de musique du Conservatoire de Strasbourg. Le personnel contractuel de ces entités a été transféré au 1^{er} octobre 2011 par les villes à la structure nouvellement créée ; le personnel titulaire étant lui mis à disposition par l'EMS. Par conséquent, la HEAR doit rembourser l'Eurométropole de Strasbourg pour la part du personnel mis à disposition pour l'exercice 2016, soit **1 762 336,07 €**. Ce montant est majoré des frais d'édition des fiches de paye, sur la base de 125 € par fiche et par an, soit un total de **3 875 €** pour 31 fiches.

En conclusion, les montants des dépenses de personnel remboursés par le groupe Ville sont les suivants :

VILLE	190 433 524,60
EPCC HEAR	1 762 336,07
CAISSE DES ECOLES	422 253,40
OND	1 692 996,14
TOTAL	194 311 110,20

III - REPARTITION DES FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE

Comme pour les dépenses de personnel, la Ville de Strasbourg rembourse à l'Eurométropole de Strasbourg la quote-part correspondant à l'utilisation qu'elle fait de ces services communs.

Cette quote-part est calculée en fonction de la clé de répartition du service concerné, telle qu'elle a été déterminée pour la ventilation des frais de personnel.

Outre le personnel, la Ville et l'Eurométropole partagent les ressources logistiques d'un certain nombre de services communs aux deux collectivités. Il s'agit des dépenses de fonctionnement engagées par certains services supports pour le compte des deux collectivités mais qui sont centralisées sur le budget de l'Eurométropole de Strasbourg pour des raisons pratiques.

La réunion méthodologie de la commission mixte paritaire du 14 décembre 2016 a précisé le périmètre des services à prendre en compte dans le cadre des remboursements.

Il s'agit des services métropolitains suivants :

- Achat et commande publique,
- Veille documentaire,
- Prévention au travail,
- Imprimerie-Reprographie,
- Service informatique
- Communication interne, Percussion.

Il convient d'y ajouter :

- le parc des véhicules et ateliers, service principalement EMS qui fait en majeure partie l'objet d'un remboursement spécifique,
- les dépenses des moyens généraux dont une petite partie concerne la Ville
- et les dépenses d'énergie du Site Etoile (à répartir selon les taux de RH de chaque service locataire).

A l'instar des dépenses de personnel, la Ville de Strasbourg rembourse également à l'Eurométropole de Strasbourg la quote-part correspondant à l'utilisation qu'elle fait de ces services communs.

Cette quote-part est calculée en fonction de la clé de répartition du service concerné, telle qu'elle a été déterminée pour la ventilation des frais de personnel, hormis les dépenses d'énergie du Site Etoile qui sont à répartir selon les taux de RH de chaque service locataire.

Ainsi par exemple le budget de fonctionnement de la Commande publique est réparti à hauteur de 44,29 % pour la Ville et 55,71% pour l'Eurométropole de Strasbourg, conformément au taux de répartition Ville/EMS des dépenses de personnel calculé pour le service.

La répartition des charges ainsi calculée fait apparaître pour 2016 pour la Ville une participation de **7 210 593,40 € en 2016 au titre des frais généraux** au lieu de 7 438 695,96 € en 2015. Cette diminution est liée au changement de périmètre expliqué ci-dessus. En effet, jusqu'à présent, certaines dépenses faisaient l'objet d'un remboursement alors qu'elles n'étaient pas dépensées par un service support. Il était par conséquent nécessaire de revoir la méthode de calcul, et de préciser les services concernés par ce remboursement.

Sont également pris en compte dans le remboursement des frais d'administration générale **les frais de carburant et l'achat des pièces détachées** de valeur inférieure à 500 €. Ces dépenses sont centralisées sur le budget de l'Eurométropole de Strasbourg pour des raisons d'efficacité de la gestion des stocks.

Les données de facturation sont extraites du logiciel GESCAR qui assure la gestion de l'activité du service Parc Véhicules Ateliers (PVA). Sur cette base, la Ville rembourse **317 954,39 €** à l'EMS pour les dépenses de carburant et **431 589,53 €** pour les dépenses de pièces détachées.

S'ajoute à ces montants **le remboursement de l'énergie du Site Etoile**. Jusqu'à présent, les dépenses d'énergie du Site Etoile étaient payées par le propriétaire du bâtiment concerné (en majorité l'Eurométropole) alors qu'elles devraient être réparties sur la base des services locataires.

La réunion du 14 décembre 2016 a acté le principe de remboursement suivant : la collectivité locataire rembourse en TTC la part de l'énergie en fonction de ses métrages d'utilisation des bureaux, couplés aux clés de répartition RH de chaque service locataire du bâtiment.

Le montant à prendre en compte pour 2016 est de **401 931,71 €**.

Le remboursement des frais de fonctionnement de la Ville à l'EMS pour 2016 s'élève en conséquence à **8 362 069,03 €**.

IV - REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT INFORMATIQUE

Les dépenses d'investissement informatiques sont composées de :

- charges communes (hors téléphonie) et dépenses bureautiques (achats de PC, imprimante, scanners...), ventilées en fonction du parc informatique de chaque service,
- dépenses de téléphonie ventilées au taux global de répartition,
- acquisitions de logiciels métiers, ventilées par service et réparties entre les deux collectivités sur la base des proratas ~~105~~ nis par service

La Ville de Strasbourg a, par délibération du 19 décembre 1994, décidé la prise en charge des dépenses d'investissement informatique par l'Eurométropole de Strasbourg qui procède à l'acquisition des équipements et logiciels nécessaires à l'ensemble de l'administration.

La Ville de Strasbourg a confié le contrôle de la répartition à la commission mixte paritaire et procède sur cette base à un remboursement à l'EMS.

Les dépenses d'investissement informatiques sont composées de :

- charges communes (réseau, serveurs,...),
- dépenses bureautiques (achats de PC, imprimante, scanners...),
- acquisition de logiciels métiers.

Les charges communes (hors téléphonie) et les dépenses bureautiques sont ventilées selon la répartition du parc informatique de chaque service en fonction du taux Ville/EMS de ce service, à savoir 57,28% pour la Ville en 2016. Le montant à répartir est respectivement de 5 474 249,80 € et 914 819,01 €. Par conséquent, le montant à rembourser par la Ville de Strasbourg est respectivement de **3 135 650,29 €** et **524 008,33 €**.

La téléphonie est quant à elle remboursée sur la base du taux global Ville/EMS (avant régularisations), à savoir 59,58% pour la Ville. Le montant à répartir est de 222 359,06 €, soit un remboursement de **132 481,53 €**.

Les dépenses d'acquisition de logiciels métiers sont ventilées par service et réparties entre les deux collectivités sur la base des proratas définis par service comme précédemment. Elles s'élèvent en 2016 à 1 225 958,21 €. Le remboursement à effectuer pour ce type de dépense est de **596 781,92 €**, soit 48,68%.

L'ensemble de ces dépenses correspond aux chapitres comptables 20 et 21.

Les dépenses réalisées sur des comptes 23, - Immobilisations en cours -, ne sont ventilées entre l'EMS et la Ville de Strasbourg que lors de leur comptabilisation définitive sur un compte 21.

En 2016, les dépenses 2015 relatives essentiellement à la réforme des matériels bureautiques ont fait l'objet d'une immobilisation (comptabilisation définitive sur un compte 21). Un montant de 4 826 401,87 € est ainsi à ventiler entre la Ville et l'EMS. S'agissant de dépenses bureautiques et de charges communes, elles sont ventilées à 57,28%, soit le taux du service informatique, sauf pour les dépenses imputées aux services, dont les taux utilisés sont ceux des différents services (notamment 100% Ville pour l'éducation, 0% Ville pour le SIRAC etc.). Le montant à rembourser est de **2 818 511,64 €**.

A noter que depuis la mise en place de la nomenclature comptable M57 en 2016, le service informatique n'utilise plus de comptes 23. Toutes les dépenses sont désormais imputées directement en comptes 20 et 21. A partir de l'année prochaine, il n'y aura donc plus de remboursement sur la base de dépenses réalisées sur le compte 23.

Depuis l'exercice 2002, et à la demande du Receveur des Finances de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, le reversement de la quote-part des dépenses d'équipement informatique de la Ville s'effectue sous forme de subvention d'équipement, inscrite en section d'investissement de son budget, et calculée à partir des montants TTC, déduction faite du FCTVA dont l'EMS peut désormais seule se prévaloir.

Le montant remboursable avant correction du FCTVA est de **7 207 433,71 €**.
Après correction, la subvention à verser par la Ville de Strasbourg à l'EMS s'élève à **6 025 126,28 €**.

V - REPARTITION DU MOBILIER ET DES TRAVAUX DU SITE ETOILE

Les délibérations prises aux conseils de juin 2016 ont acté les principes de remboursements du mobilier et des travaux sur le Site Etoile/Restaurants administratifs.

Celles-ci précisaient les éléments suivants :

« Remboursements croisés des travaux d'investissement courants sur les bâtiments administratifs du site Etoile »

L'acquisition en 2015 du bâtiment situé au 38 route de l'Hôpital par la ville de Strasbourg nécessite de revoir les dispositions des remboursements entre collectivités au sujet des travaux d'investissement courants effectués sur les différents bâtiments administratifs du site étoile (centre administratif, immeuble rue Fustel, Immeuble rue de Soleure, Immeuble de la Bourse, Immeuble rue de Berne, Immeuble situé au 38 route de l'Hôpital, Immeuble rue Saint-Urbain).

Pour rappel, jusqu'à présent, seul le centre administratif – propriété de l'Eurométropole de Strasbourg - faisait l'objet d'un remboursement de la Ville de Strasbourg, sur la base de 50% de la totalité des travaux d'investissement courants effectués et payés sur le budget de l'Eurométropole de Strasbourg.

Or, tous les bâtiments du site Etoile, qu'ils soient propriété de l'Eurométropole ou de la Ville de Strasbourg font l'objet de travaux d'investissement courants. Il y a par conséquent lieu de revoir la méthodologie de tous les remboursements croisés des travaux effectués sur ces bâtiments administratifs.

Le **principe** est le suivant :

La collectivité propriétaire du bâtiment réalise les travaux. La collectivité locataire rembourse la part des travaux (sur la base du hors taxe) en fonction des métrages d'utilisation des bureaux couplés aux clés de répartition RH de chaque service locataire du bâtiment.

Ainsi, la collectivité locataire paiera désormais sa quote-part des travaux d'investissement courants.

Sur la base de ce principe, il est proposé d'établir et de valider ce décompte annuel dans le cadre de la réunion annuelle de la commission mixte paritaire Ville/Eurométropole.

Remboursements de la Ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'acquisition du matériel et du mobilier de bureau

La convention de 1972 passée entre la Ville et la CUS stipule, dans son article 5, que « la Ville de Strasbourg indemniserà la Communauté urbaine de Strasbourg sur la base d'un décompte annuel dûment justifié ».

Il y a lieu, dans le prolongement de la convention de 1972, d'intégrer dans ces remboursements l'acquisition du matériel et du mobilier de bureau, dont les achats sont effectués par l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour rappel, jusqu'à présent, le remboursement était effectué sur la base de 50% de l'achat de du matériel et du mobilier payé en totalité sur le budget de l'Eurométropole de Strasbourg. Or, le mobilier et le matériel sont affectés à des services, ce qui permet de proposer un décompte plus fin.

Le **principe** est le suivant :

La Ville de Strasbourg rembourse le mobilier et le matériel payé (sur la base du hors taxe) préalablement par l'Eurométropole en fonction des clés de répartition RH de chaque service.

Sur la base de ce principe, il est proposé d'établir et de valider ce décompte annuel dans le cadre de la réunion annuelle de la commission mixte paritaire Ville/Eurométropole.

Remboursement des travaux d'investissement courants des restaurants administratifs (au centre administratif et du site de la fédération)

Les restaurants administratifs du centre administratif et du site de la fédération font l'objet de travaux d'investissement courants.

Pour rappel, jusqu'à présent, ces travaux faisaient l'objet d'un remboursement de la Ville de Strasbourg, sur la base de 50% de la totalité des travaux d'investissement courants effectués et payés sur le budget de l'Eurométropole de Strasbourg. Or, tous les services peuvent utiliser ces restaurants.

Le **principe** est le suivant :

La Ville de Strasbourg rembourse les travaux d'investissement courants des restaurants administratifs payés préalablement par l'Eurométropole (sur la base du hors taxe) en fonction du taux global de répartition RH des services.

Sur la base de ce principe, il est proposé d'établir et de valider ce décompte annuel dans le cadre de la réunion annuelle de la commission mixte paritaire Ville/Eurométropole. »

La réunion de la CMP méthodologie du 14 décembre 2016 a entériné les méthodes de remboursement des délibérations du mois de juin 2016.

Ainsi, pour **les travaux d'investissement courants du Site Etoile et les travaux aux restaurants administratifs**, le remboursement de la Ville à l'Eurométropole pour l'exercice 2016 est de **405 081,65 € HT**.

S'agissant du **mobilier**, le remboursement de la Ville à l'Eurométropole pour l'exercice 2016 est de **10 265,29 € HT**.

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mars 2017

Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées et de la Commission intercommunale des impôts directs.

Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

La fusion par intégration entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Communauté de communes « Les châteaux » a entraîné la création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale. Aussi, conformément aux dispositions de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, une Commission consultative d'évaluation des transferts de charges doit être créée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Cette commission est chargée d'évaluer les transferts de charges à chaque transfert de compétence. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes membres, à raison d'un membre titulaire par commune et d'un membre suppléant. Conformément aux dispositions de l'article 1609 *nonies* C IV du Code Général des impôts, les membres titulaires et suppléants de la CLECT sont nommés par le conseil métropolitain après désignation par les communes.

Désignation pour la Commission intercommunale des impôts directs:

En vertu de l'article 1650 A du Code général des impôts, le conseil métropolitain désigne les commissaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Cette commission, en lieu et place des commissions communales, participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés et donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Cette commission est composée de 11 membres : le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué) et 10 commissaires titulaires (ainsi que 10 commissaires suppléants). A chaque renouvellement de l'assemblée délibérante, les 10 commissaires ainsi que leurs 10 suppléants sont désignés par le directeur régional des finances publiques sur une liste en nombre double de contribuables, dressée par l'organe délibérant sur proposition de ses communes membres et composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont deux domiciliées en dehors du périmètre de la Métropole),

- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont deux domiciliées en dehors du périmètre de l’Eurométropole). Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :
 - être de nationalité française ou ressortissant d’un État membre de l’Union européenne,
 - avoir 25 ans au moins,
 - jouir de leurs droits civils,
 - être inscrites aux rôles des impositions directes locales de l’Eurométropole de Strasbourg ou des communes membres (sauf pour les 4 propositions des membres domiciliés hors de l’Eurométropole de Strasbourg),
 - être familiarisées avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l’exécution des travaux confiés à la commission.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l’avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
désigne*

en tant que membres titulaires et suppléants de la Commission Locale d’Evaluation des Charges transférées :

<i>Titulaires</i>	<i>suppléants</i>	<i>Communes</i>
<i>Raymond LEIPP</i>	<i>Monique KLEISER</i>	<i>ACHENHEIM</i>
<i>Danièle TISCHLER</i>	<i>Hubert DRENSS</i>	<i>BISCHHEIM</i>
<i>Jacques BAUR</i>	<i>Claude MANGOLD</i>	<i>BLAESHEIM</i>
<i>KRATZ Lucien</i>	<i>MEYER Jean</i>	<i>BREUSCHWICKERSHEIM</i>
<i>André LOBSTEIN</i>	<i>Isabelle HALB</i>	<i>ECKBOLSHEIM</i>
<i>Michel LEOPOLD</i>	<i>Marc EBERSOLD</i>	<i>ECKWERSHEIM</i>
<i>Jean HUMANN</i>	<i>Anny APPREDERISSE</i>	<i>ENTZHEIM</i>
<i>Céleste KREYER</i>	<i>Edmond RUSTENHOLZ</i>	<i>ESCHAU</i>
<i>Thierry SCHAAL</i>	<i>Denis RIEFFEL</i>	<i>FEGERSHEIM</i>
<i>Sébastien ZAEGEL</i>	<i>Marcel MULLER</i>	<i>GEISPOLSHHEIM</i>
<i>André BIETH</i>	<i>Didier METZGER</i>	<i>HANGENBIETEN</i>
<i>Vincent DEBES</i>	<i>Martine FLORENT</i>	<i>HOENHEIM</i>
<i>Pia IMBS</i>	<i>Dany KUNTZ</i>	<i>HOLTZHEIM</i>
<i>Henri KRAUTH</i>	<i>Alain SAUNIER</i>	<i>ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN</i>
<i>Dany KARCHER</i>	<i>Philippe DIEMER</i>	<i>KOLBSHEIM</i>
<i>Sophie ROHFRITSCH</i>	<i>Didier REGNIER</i>	<i>LAMPERTHEIM</i>

<i>Laurent EHRESMANN</i>	<i>Catherine GRAEF-ECKERT</i>	<i>LINGOLSHEIM</i>
<i>René SCHAAL</i>	<i>Jean-Pierre RAYNAUD</i>	<i>LIPSHEIM</i>
<i>Bernard EGLES</i>	<i>Jean-Luc JAEGER</i>	<i>MITTELHAUSBERGEN</i>
<i>André RITTER</i>	<i>Jean-Michel PFINDEL</i>	<i>MUNDOLSHEIM</i>
<i>Jean-Luc HERZOG</i>	<i>Sonia ADAM</i>	<i>NIEDERHAUSBERGEN</i>
<i>Christel KOHLER-BARBIER</i>	<i>Daniel CHAMBET</i>	<i>OBERHAUSBERGEN</i>
<i>Eddie ERB</i>	<i>Patrick BRUBER</i>	<i>OBERSCHAEFFOLSHEIM</i>
<i>Antoine SCHAAL</i>	<i>Bernard MULLER</i>	<i>OSTHOFFEN</i>
<i>Christian WENDLING</i>	<i>Pierrette SCHMITT</i>	<i>OSTWALD</i>
<i>Anne-Catherine WEBER</i>	<i>Jean-Philippe PFISTER</i>	<i>PLOBSHEIM</i>
<i>Georges SCHULER</i>	<i>Régis HRANITZKY</i>	<i>REICHSTETT</i>
<i>Gérard BOUQUET</i>	<i>Andrée BUCHMANN</i>	<i>SCHILTIGHEIM</i>
<i>Pierre SCHNEIDER</i>	<i>Alain JANSEN</i>	<i>SOUFFELWEYERSHEIM</i>
<i>Olivier BITZ</i>	<i>Chantal CUTAJAR</i>	<i>STRASBOURG</i>
<i>Pierre SCHWARTZ</i>	<i>Michel DENEUX</i>	<i>VENDENHEIM</i>
<i>Patrick DEPYL</i>	<i>Anne HEMMERLE</i>	<i>LA WANTZENAU</i>
<i>Eric AMIET</i>	<i>Maurice SAUM</i>	<i>WOLFISHEIM</i>

à la Commission intercommunale des Impôts directs les commissaires suivants :

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>	<i>Communes</i>
1	<i>Paul MEYER</i>	<i>Françoise SCHAETZEL</i>	<i>STRASBOURG</i>
2	<i>Béatrice ZIEGELMEYER</i>	<i>Jean-Emmanuel ROBERT</i>	<i>STRASBOURG</i>
3	<i>Françoise BEY</i>	<i>Jean-Philippe MAURER</i>	<i>STRASBOURG</i>
4	<i>Martine LAGO</i>	<i>Syamak AGHA BABAEI</i>	<i>STRASBOURG</i>
5	<i>Eric SENET</i>	<i>Elsa SCHALCK</i>	<i>STRASBOURG</i>
6	<i>Henri DREYFUS</i>	<i>Serge OEHLER</i>	<i>STRASBOURG</i>
7	<i>Thierry ROOS</i>	<i>Jean-Mathieu GROSCLAUDE</i>	<i>STRASBOURG</i>
8	<i>Michael SCHMIDT</i>	<i>Patrick ROGER</i>	<i>STRASBOURG</i>
9	<i>Hubert DRENS</i>	<i>André LOBSTEIN</i>	<i>BISCHHEIM/ECKBOLSHEIM</i>
10	<i>Céleste KREYER</i>	<i>Eva ASTROLOGO</i>	<i>ESCHAU/FEGERSHEIM</i>
11	<i>Dany KUNTZ</i>	<i>Henri KRAUTH</i>	<i>HOLTZHEIM/ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN</i>
12	<i>Christian BAEHR</i>	<i>Jean-Pierre RAYNAUD</i>	<i>LINGOLSHEIM/LIPSHEIM/</i>
13	<i>Jean-Luc JAEGER</i>	<i>André RITTER</i>	<i>MITTELHAUSBERGEN/MUNDOLSHEIM</i>
14	<i>Raymond LEIPP</i>	<i>Jean-Marie GERARD</i>	<i>ACHENHEIM/OBERHAUSBERGEN</i>
15	<i>Eddie ERB</i>	<i>Christian GEISSMANN</i>	<i>OBERSCHAEFFOLSHEIM/REICHSTETT</i>
16	<i>Christian BALL</i>	<i>Alain JANSEN</i>	<i>SCHILTIGHEIM/SOUFFELWEYERSHEIM</i>

17	<i>Pierre SCHWARTZ</i>	<i>Michel LEOPOLD</i>	<i>VENDENHEIM/ECKWERSHEIM</i>
18	<i>François LAUGEL</i>	<i>André DEPPEN</i>	<i>GEISPOLSHEIM/ENTZHEIM</i>
19	<i>Pierre MAMMOSSER</i>	<i>François WIDLOECHER</i>	<i>HORS EUROMETROPOLE DE STRASBOURG</i>
20	<i>René WUNENBURGER</i>	<i>Albert ROECKER</i>	<i>HORS EUROMETROPOLE DE STRASBOURG</i>

**Adopté le 3 mars 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 6 mars 2017**

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mars 2017

Représentation de l'Eurométropole de Strasbourg au sein de divers organismes.

En application des articles L 2121-21, L 2121-33 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil est appelé à désigner ses représentants-es au sein de divers organismes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
désigne*

- à la Société coopérative d'intérêt collectif - coopération :

Assemblée Générale :

- Mme Jeanne BARSEGHIAN (en remplacement de Mme Edith PEIROTÉS)

- à la Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg (SERS) :

Conseil d'administration :

Mme Béatrice BULOUE

- à la Faculté des sciences historiques :

Titulaire : Mme Christel KOHLER

Suppléante : Mme Maria-Fernanda GABRIEL-HANNING

Rectification d'une erreur matérielle suite à la délibération prise lors du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 27 janvier 2017 : ci-dessous, il s'agit de modifier le titre de la Commission et de désigner 2 représentants et non 1 titulaire et 1 suppléant comme indiqué dans la délibération du 27 janvier 2017 :

- à la Commission Eau et Assainissement :

Illkirch-Graffenstaden :

- *Mme Edith ROZANT*
- *Mme Martine CASTELLON*

entraînant ainsi la modification des représentants :

- à l'Assemblée Générale du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) pour Illkirch-Graffenstaden (cf. tableaux ci-joints en annexe) :

- *Mme Edith ROZANT*
- *Mme Martine CASTELLON*

**Adopté le 3 mars 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 6 mars 2017**

Désignations des représentants au sein des instances du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA)

Au titre de l'Assemblée générale :
(désignations modifiées uniquement pour Illkirch-Graffenstaden)

<i>ACHENHEIM</i>	<i>Raymond</i>	<i>LEIPP</i>
<i>BLAESHEIM</i>	<i>Jacques</i>	<i>BAUR</i>
<i>BREUSCHWICKERSHEIM</i>	<i>Michel</i>	<i>BERNHARDT</i>
<i>ECKBOLSHEIM</i>	<i>André</i>	<i>LOBSTEIN</i>
<i>ECKWERSHEIM</i>	<i>Michel</i>	<i>LEOPOLD</i>
<i>ENTZHEIM</i>	<i>Jean</i>	<i>HUMANN</i>
<i>ESCHAU</i>	<i>Céleste</i>	<i>KREYER</i>
<i>FEGERSHEIM</i>	<i>Thierry</i>	<i>SCHAAL</i>
<i>GEISPOLSHEIM</i>	<i>Sébastien</i>	<i>ZAEGEL</i>
<i>HANGENBIETEN</i>	<i>André</i>	<i>BIETH</i>
<i>HOLTZHEIM</i>	<i>Pia</i>	<i>IMBS</i>
<i>KOLBSHEIM</i>	<i>Dany</i>	<i>KARCHER</i>
<i>LA WANTZENAU</i>	<i>Patrick</i>	<i>DEPYL</i>
<i>LAMPERTHEIM</i>	<i>Sophie</i>	<i>ROHFRITSCH</i>
<i>LIPSHEIM</i>	<i>René</i>	<i>SCHAAL</i>
<i>MITTELHAUSBERGEN</i>	<i>Bernard</i>	<i>EGLES</i>
<i>MUNDOLSHEIM</i>	<i>Béatrice</i>	<i>BULOU</i>
<i>NIEDERHAUSBERGEN</i>	<i>Jean Luc</i>	<i>HERZOG</i>
<i>OBERHAUSBERGEN</i>	<i>Théo</i>	<i>KLUMPP</i>
<i>OBERSCHAEFFOLSHEIM</i>	<i>Eddie</i>	<i>ERB</i>
<i>OSTHOFFEN</i>	<i>Antoine</i>	<i>SCHALL</i>
<i>PLOBSHEIM</i>	<i>Anne-Catherine</i>	<i>WEBER</i>
<i>REICHSTETT</i>	<i>Georges</i>	<i>SCHULER</i>
<i>SOUFFELWEYERSHEIM</i>	<i>Pierre</i>	<i>PERRIN</i>
<i>VENDENHEIM</i>	<i>Pierre</i>	<i>SCHWARTZ</i>
<i>WOLFISHEIM</i>	<i>Eric</i>	<i>AMIET</i>
<i>BISCHHEIM</i>	<i>Patrick</i>	<i>KOCH</i>
<i>BISCHHEIM</i>	<i>Gérard</i>	<i>SCHANN</i>
<i>HOENHEIM</i>	<i>Vincent</i>	<i>DEBES</i>
<i>HOENHEIM</i>	<i>Martine</i>	<i>FLORENT</i>
<i>ILLKIRCH</i>	<i>Edith</i>	<i>ROZANT</i>
<i>ILLKIRCH</i>	<i>Martine</i>	<i>CASTELLON</i>
<i>LINGOLSHEIM</i>	<i>Catherine</i>	<i>GRAEF-ECKERT</i>
<i>LINGOLSHEIM</i>	<i>André</i>	<i>HETZEL</i>
<i>OSTWALD</i>	<i>Jean-Marie</i>	<i>BEUTEL</i>

<i>OSTWALD</i>	<i>Brigitte</i>	<i>LENTZ-KIEHL</i>
<i>SCHILTIGHEIM</i>	<i>Christian</i>	<i>DELEAU</i>
<i>SCHILTIGHEIM</i>	<i>Danielle</i>	<i>DILIGENT</i>
<i>STRASBOURG</i>	<i>Jeanne</i>	<i>BARSEGHIAN</i>
<i>STRASBOURG</i>	<i>Françoise</i>	<i>BUFFET</i>
<i>STRASBOURG</i>	<i>Jean-Baptiste</i>	<i>GERNET</i>
<i>STRASBOURG</i>	<i>Christel</i>	<i>KOHLER</i>

Au titre du Conseil d'administration (désignations inchangées) :

<i>BLAESHEIM</i>	<i>Jacques</i>	<i>BAUR</i>
<i>ECKBOLSHEIM</i>	<i>André</i>	<i>LOBSTEIN</i>
<i>ECKWERSHEIM</i>	<i>Michel</i>	<i>LEOPOLD</i>
<i>ENTZHEIM</i>	<i>Jean</i>	<i>HUMANN</i>
<i>ESCHAU</i>	<i>Céleste</i>	<i>KREYER</i>
<i>FEGERSHEIM</i>	<i>Thierry</i>	<i>SCHAAL</i>
<i>GEISPOLSHEIM</i>	<i>Sébastien</i>	<i>ZAEGEL</i>
<i>HANGENBIETEN</i>	<i>André</i>	<i>BIETH</i>
<i>HOLTZHEIM</i>	<i>Pia</i>	<i>IMBS</i>
<i>LIPSHEIM</i>	<i>René</i>	<i>SCHAAL</i>
<i>MITTELHAUSBERGEN</i>	<i>Bernard</i>	<i>EGLES</i>
<i>MUNDOLSHEIM</i>	<i>Béatrice</i>	<i>BULOU</i>
<i>NIEDERHAUSBERGEN</i>	<i>Jean Luc</i>	<i>HERZOG</i>
<i>OBERHAUSBERGEN</i>	<i>Théo</i>	<i>KLUMPP</i>
<i>OBERSCHAEFFOLSHEIM</i>	<i>Eddie</i>	<i>ERB</i>
<i>REICHSTETT</i>	<i>Georges</i>	<i>SCHULER</i>
<i>SOUFFELWEYERSHEIM</i>	<i>Pierre</i>	<i>PERRIN</i>
<i>VENDENHEIM</i>	<i>Pierre</i>	<i>SCHWARTZ</i>
<i>BISCHHEIM</i>	<i>Patrick</i>	<i>KOCH</i>
<i>HOENHEIM</i>	<i>Vincent</i>	<i>DEBES</i>
<i>ILLKIRCH</i>	<i>Edith</i>	<i>ROZANT</i>
<i>SCHILTIGHEIM</i>	<i>Danielle</i>	<i>DILIGENT</i>
<i>STRASBOURG</i>	<i>Jeanne</i>	<i>BARSEGHIAN</i>
<i>STRASBOURG</i>	<i>Christel</i>	<i>KOHLER</i>

Au titre de la Commission Permanente (désignations inchangées) :

<i>GEISPOLSHEIM</i>	<i>Sébastien</i>	<i>ZAEGEL</i>
<i>MUNDOLSHEIM</i>	<i>Béatrice</i>	<i>BULOU</i>
<i>HOENHEIM</i>	<i>Vincent</i>	<i>DEBES</i>
<i>STRASBOURG</i>	<i>Christel</i>	<i>KOHLER</i>

Point n° 5 Représentation de l'Eurométropole au sein de divers organismes

Pour

89

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BOUQUET-Gérard, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, DEBES-Vincent, DEPYL-Patrick, DILIGENT-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLY-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KUTNER-Jean-Marie, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINÉ-Séverine, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, NISAND-Raphaël, OEHLER-Serge, PEIROTÉS-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, QUEVA-Michèle, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROHFRI TSCH-Sophie, SAHIN-Meliké, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mars 2017

Affectation d'enveloppes budgétaires pour les collaborateurs des groupes politiques.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L 5215-18 dispose :

« Dans les conseils des communautés urbaines de plus de 100 000 habitants, le fonctionnement des groupes de conseillers communautaires peut faire l'objet de délibérations sans que puissent être modifiées, à cette occasion, les décisions relatives au régime indemnitaire des conseillers communautaires.

Dans ces mêmes conseils, les groupes de conseillers communautaires se constituent par la remise au président d'une déclaration, signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leur représentant.

Dans les conditions qu'il définit, le Conseil de Communauté peut affecter aux groupes de conseillers communautaires, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

Le Président peut, dans les conditions fixées par le Conseil de Communauté et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes de conseillers communautaires une ou plusieurs personnes. Le Conseil de Communauté ouvre au budget de la Communauté urbaine, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil de communauté.

Le Président du Conseil de Communauté est l'ordonnateur des dépenses susmentionnées.

L'élu responsable de chaque groupe d'élus décide des conditions et des modalités d'exécution du service confié que ces collaborateurs accomplissent auprès de ces groupes au sein de l'organe délibérant. »

Le règlement intérieur de l'assemblée métropolitaine dans son article 48 prévoit les dispositions suivantes :

Si une délibération du Conseil le prévoit, le président peut attribuer aux groupes des moyens pour un usage propre ou commun, en locaux et matériel de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article L 5215-18, le président peut, si le Conseil en fixe les conditions, affecter aux groupes un ou plusieurs collaborateurs.

Dans ce cas, l'enveloppe budgétaire attribuée au fonctionnement des groupes d'élus est définie chaque année lors du vote du budget primitif dans les conditions arrêtées dans le Code général des collectivités territoriales.

Les groupes étant constitués dans les formes légales, il est proposé au conseil d'adopter la répartition de moyens financiers afférents à l'emploi de collaborateurs dans les conditions fixées dans le tableau ci-joint.

La somme globale affectée à chaque groupe est composée de deux parties : d'une part un forfait de base identique pour tous les groupes d'un montant de 29 000 € et d'autre part, d'une partie variable calculée sur la base d'un forfait unitaire, d'un montant de 988 € par élu que multiplie le nombre de conseillers inscrits dans chaque groupe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'article L 5215-18 du Code Général des Collectivités Territoriales
vu l'article 48 du règlement intérieur de l'assemblée
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

l'affectation d'une enveloppe financière aux groupes politiques en application des critères énoncés ci-dessus et dont la répartition est reportée dans le tableau annexé à la présente.

la mise à disposition aux groupes de locaux et moyens matériels de bureau et la prise en charge leurs frais de documentation, de courrier et de télécommunications dans les conditions identiques à la situation présente.

**Adopté le 3 mars 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 6 mars 2017**

		Montant par élu	Montant par groupe	Forfait	Total
Groupe « Pour une Eurométropole de Progrès »	41	988	40 508	29 000	69 508
Groupe « Une Eurométropole pour tous »	26	988	25 688	29 000	54 688
Groupe « Majorité Alsacienne et société civile »	14	988	13 832	29 000	42 832
Groupe « Elu.e.s Ecologistes et Citoyen.ne.s »	7	988	6 916	29 000	35 916
TOTAL					202 944

Communication au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mars 2017

Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération des 5 mai 2014 et 5 janvier 2017.

Par ailleurs, au-delà des seuls marchés entrant dans le champ d'application de ladite délégation, la présente information englobe l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT passés par l'Eurométropole de Strasbourg, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 209 000 € HT (fournitures et services) et à 5 225 000 € HT (travaux).

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés dont la notification est intervenue entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 janvier 2017.

**Communiqué le 3 mars 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 6 mars 2017**

Procédures formalisées, marchés passés selon une procédure adaptée de niveaux 3 et 4

(Le montant en euro HT prend en compte la durée totale du marché, périodes de reconductions comprises)

* Marchés ordinaires

N° marché	Objet du marché	Raison sociale	CP et Ville	Montant maximum € HT
20170219	16047E TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS JOFFRE À HOLTZHEIM - LOTS 4 À 8 ESPACES VERTS	ID VERDE/THIERRY MULLER	67810 HOLTZHEIM	340 489,2
20170144	16075E MIPIM 2017 - CONCEPTION, FABRICATION, INSTALLATION ET DÉMONTAGE DE LA SCÉNOGRAPHIE ET MATÉRIELS POUR STANDS ET ESPACES DE RELATIONS PUBLIQUES	ACTIVISE	92220 BAGNEUX	49 907,95
20161370	DC6517EA MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE "AMIANTE" RELATIVE À L'USINE D'INCINÉRATION DSE ORDURES MÉNAGÈRES - ROUTE DU ROHRSCOLLEN À STRASBOURG	STE INGEROP	67031 OBERHAUSBERGEN CEDEX	89 240
20170149	DEP6079E TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DANS LES RUES DE LAUSANNE, DE LUCERNE, DE GENÈVE ET DE BIENNE À STRASBOURG	SMCE - REHA	68310 WITTELSHEIM	235 230
20170148	DEP6081E TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT RUE CHRÉTIEN PRIEUR ET IMPASSE DU MOULIN À ECKBOLSHEIM	AXEO TP	67170 BRUMATH	87 810
20170157	DES6007E FOURNITURE DE PIÈCES DE RECHANGE POUR DÉBITMÈTRES ÉLECTROMAGNÉTIQUES À INSERTION	HYDREKA	69760 LIMONEST	27 233,15
20170222	DES6013E TRAVAUX DE CRÉATION DE PIÉZOMÈTRES ET D'ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL DE MESURE POUR LE SUIVI DE LA NAPPE PHRÉATIQUE DE LA PLAINE D'ALSACE	HYDROGEOTECHNIQUE	67870 BISCHOFFSHEIM	127 626,98
20170247	DES6015E ETUDE DE DÉFINITION DE LA DÉCONNEXION DES COMMUNES SUD DE L'EUROMÉTROPOLE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT PRINCIPAL STRASBOURG-LA WANTZENAU	HYDRATEC	75583 PARIS CEDEX 12	20 000

Marchés passés selon une procédure adaptée de niveaux 1 et 2

(Le montant en euro HT prend en compte la durée initiale du marché, périodes de reconductions non comprises)

Marchés ordinaires

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum € HT	Date de notification
2017/165	MPC6029C - MOE RUE DES VIGNES TRONÇON ENTRE LA RUE DE LA CEINTURE ET LE PARC D'INNOVATION D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	SODEREF	27009 EVREUX	7 650	06/01/2017
2017/174	ACHAT D'UNE BORDUREUSE A GLACE	SYNERGLACE	68990 HEIMSBRUNN	3 591	06/01/2017
2017/200	FORMATION "AUTORISATION DE CONDUITE D'ENGINS DE NETTOIEMENT BALAYEUSES ET LAVEUSES DE VOIERIE" 2017/2018	APAVE ALSACIENNE	67454 MUNDOLSHEIM CEDEX	25 080	10/01/2017
2017/220	MOE RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC RUES HERDER ET TWINGER REFACTION DE LA CHAUSSEE RUE TWINGER A STRASBOURG	BEREST	67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	6 480	12/01/2017
2017/152	FORMATION PREPA CAP PETITE ENFANCE 2017	LYCEE POLYVALENT LE CORBUSIER GRETA STRASBOURG EUROPE	67402 ILLKIRCH	13 480	20/01/2017
2017/240	MOE REAMENAGEMENT DU BD PAUL DEROULEDE A STRASBOURG	BEREST	67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	17 204	20/01/2017
2017/250	MOE AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'OPERATION ELYPSEO ANCIEN SITE SPA	SFI SCHWARTZ FRANCIS INGENIERIE	67000 STRASBOURG	21 375	23/01/2017
2017/257	MOE REAMENAGEMENT RUE DE GRAFFENSTADEN A LINGOLSHEIM (ENTRE LA RUE A.KASTLER ET LA RUE DE LA CHAPELLE)	SFI SCHWARTZ FRANCIS INGENIERIE	67000 STRASBOURG	12 250,7	25/01/2017
2017/259	CREATION D'UN BUREAU POUR L'ATELIER CARROSSERIE	ORESA	67170 BRUMATH	5 259	25/01/2017
2017/305	MOE REHABILITATION COLLECTEUR ASSAINISSEMENT RUE PIERRE DE COUBERTIN A STBG	HMS REHABILITATION	67000 STRASBOURG	4 900	31/01/2017
2017/306	MOE REHABILITATION COLLECTEUR ASSAINISSEMENT RUE DES FLEURS, TULIPES, DAHLIAS ET VIOLETTES A SOUFFELWEYERSHEIM	SOC ETUD TRAV URBAN ET INFRASTRUCT SETUI	68000 COLMAR	7 700	31/01/2017

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mars 2017

Prescription de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg, tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH) et de plan de déplacements urbains (PDU).

Arrêt des modalités de collaboration entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes membres.

Par délibération du 16 décembre 2016, l'Eurométropole de Strasbourg a approuvé son Plan Local d'Urbanisme sur un territoire métropolitain composé de 28 communes : Bischheim, Blaesheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, La Wantzenau et Wolfisheim.

Au 1^{er} janvier 2017, le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg s'est agrandi de cinq nouvelles communes issues de la Communauté de Communes Les Châteaux : Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen.

Par délibération du 17 décembre 2015, la Communauté de Communes Les Châteaux a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'échelle des cinq communes la composant.

La Communauté de Communes Les Châteaux ayant débattu le 15 décembre 2016 des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables à l'échelle de son territoire (article L.174-5 du Code de l'urbanisme), la caducité des POS des communes de Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen s'en est trouvée reportée au 31 décembre 2019.

La présente délibération a pour objet de prescrire l'élaboration d'un PLU couvrant l'intégralité du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg tel qu'il résulte de l'intégration de la Communauté de communes Les Châteaux.

Elle comporte trois volets distincts :

- Elle précise les objectifs poursuivis par la présente révision (article L.153-11 du code de l'urbanisme) ;

- Elle précise les modalités de la concertation avec les publics et les personnes concernés (article L.153-11 du code de l'urbanisme) ;
- Elle arrête les modalités de la collaboration entre l'Eurométropole et les communes membres (article L.153-8 du code de l'urbanisme).

1. Les objectifs poursuivis par la révision

La présente révision du PLU de l'Eurométropole a pour objet d'étendre le PLU de l'Eurométropole de Strasbourg, approuvé le 16 décembre 2016, et tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLH) et de Plan de déplacements urbains (PDU) à l'intégralité du territoire de l'Eurométropole résultant de l'intégration des cinq communes issues de la Communauté de Communes Les Châteaux.

Cette intégration de la Communauté de Communes Les Châteaux, au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, ne modifie pas les orientations fondamentales du PLU approuvé, à savoir :

- une métropole attractive, d'influence européenne et rhénane ;
- une métropole des proximités ;
- une métropole durable.

Les objectifs poursuivis par la présente révision confirment les objectifs de la prescription initiale du PLU de l'Eurométropole, actualisés toutefois en fonction de contextes territoriaux et législatifs (lois NOTRe et MAPTAM notamment) nouveaux, à savoir :

- renforcer l'attractivité résidentielle et économique de l'agglomération, à l'échelle locale, régionale et transfrontalière ;
- développer le territoire en maîtrisant l'étalement urbain et en donnant toute sa place aux espaces naturels ;
- viser un aménagement équitable du territoire en répondant aux besoins de proximité en termes d'accès aux équipements et services, tout en étant respectueux des identités communales ;
- articuler politique de l'habitat et économique avec le renforcement de l'offre de mobilité aux habitants, notamment grâce aux transports en commun et aux modes de déplacements doux dans une perspective de réduction des émissions des gaz à effet de serre et de maîtrise de l'énergie ;
- inscrire le projet de territoire de l'Eurométropole au sein de territoires plus vastes et complémentaires, notamment le SCOTERS et le SRADDET, en cours d'élaboration à l'échelle de la Région Grand-Est.

Le 15 décembre 2016, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Les Châteaux a débattu des orientations générales du PADD à l'échelle de son territoire. Ce débat a lui-même été précédé d'un débat dans les cinq conseils municipaux.

Les orientations générales débattues par l'intercommunalité, conçues dans la perspective d'une fusion prochaine entre les deux intercommunalités, s'inscrivent dans les objectifs du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg, approuvé le 16 décembre 2016, à savoir :

- Permettre à tous de se loger ;
- Maintenir le niveau d'emploi et d'équipement du territoire ;
- Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture ;
- Valoriser les espaces naturels et agricoles ;
- Tenir compte du patrimoine local ;
- Réduire la consommation foncière.

La présente révision vise également à tenir compte des textes parus après l'arrêt du PLU de l'Eurométropole, le 27 novembre 2015. Est principalement concerné le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre I^{er} du code de l'urbanisme et à la modification du contenu du PLU. Celui-ci commande notamment une rénovation et une modernisation du dispositif réglementaire applicable sur l'intégralité du territoire couvert par le plan.

Enfin, tenant compte des débats portant sur la politique locale de l'urbanisme, conformément à l'article L.5211-62 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) sur l'urbanisme, le PLU est susceptible d'évoluer sur d'autres points, sans toutefois en bouleverser les orientations générales.

2. Les modalités de concertation

La présente délibération a pour objet de préciser les modalités de la concertation qui doit se dérouler jusqu'à l'arrêt du projet de révision du PLU.

La concertation vise à associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées à la révision du PLU.

Ces modalités sont les suivantes :

- Information des publics et personnes concernés
 - D'une manière générale, une information régulière du public est assurée sur un ou plusieurs des supports suivants :
 - presse institutionnelle,
 - presse quotidienne régionale,
 - internet et réseaux sociaux lorsqu'ils existent,
 - journaux électroniques d'informations,
 - affichage sur le domaine public.

En fonction de la nature des thématiques, une information particulière pourra être diffusée à des publics ciblés.

- *Mise à disposition d'un dossier de concertation*

Un dossier de concertation est mis à disposition au siège de l'Eurométropole et dans chaque mairie des communes membres.

Le dossier de concertation comporte toutes informations relatives au projet de révision, notamment les documents grand public et les documents de travail, et les avis requis par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

○ *Site internet de l'Eurométropole de Strasbourg*

Les principales informations sur la révision du PLU figureront, en outre, sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg.

○ *Réunions publiques*

Au moins deux réunions publiques seront organisées. Celles-ci pourront être organisées dans des périmètres territoriaux variables.

○ *Expositions publiques*

Au moins deux expositions publiques seront organisées.

· Recueil des observations et propositions du public et personnes concernés

○ Un registre destiné à recueillir les observations et propositions des publics et personnes concernés est mis à disposition au siège de l'Eurométropole et dans chaque mairie des communes de l'Eurométropole ;

○ A l'occasion de chacune des réunions publiques, un compte-rendu des observations du public sera établi ;

○ A l'occasion des expositions publiques, un registre sera mis à la disposition du public en vue de recueillir ses observations et propositions ;

○ En sus de son rôle informatif, le site internet de la collectivité permet également aux publics et personnes concernés de formuler leurs propositions et observations par courriel :
ProspectivePlanificationTerritoriale@strasbourg.eu ;

○ Les observations et propositions des publics et personnes concernés pourront également être adressées par courrier, en précisant l'objet, à l'adresse suivante :

Service Prospective et planification territoriale
Ville et Eurométropole de Strasbourg
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex

3. Les modalités de collaboration entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes membres

La conférence intercommunale de l'ensemble des maires des communes membres s'est tenue le 13 janvier 2017.

En considération des débats au sein de cette conférence, il est proposé les modalités suivantes de collaboration entre l'Eurométropole de Strasbourg et les 33 communes membres :

- Organisation, tout au long de la procédure, de réunions techniques de travail sur le PLU avec les techniciens des communes (en tant que de besoin leurs élus) et les techniciens de l'Eurométropole de Strasbourg (et en tant que de besoin le Vice-président en charge du PLU) ;
- Echanges en conférence des Maires de l'Eurométropole ;
- Echanges et arbitrages en Comité de pilotage du PLU (COPIL), composé du Président de l'Eurométropole de Strasbourg et des Vice-présidents de l'Eurométropole notamment ceux compétents en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'habitat, d'économie, de déplacements et d'environnement. La composition du COPIL, qui se réunit en tant que de besoin, est variable selon les sujets à évoquer.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.103-3, L.151-1 à L.151-48, L.152-1 à L.152-9, L.153-1 et L.153-2, L.153-8 à L.153-11 et les articles R.153-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 actant la fusion entre la Communauté de Communes Les Châteaux et l'Eurométropole de Strasbourg, effective au 1^{er} janvier 2017

Vu le PLU de l'Eurométropole de Strasbourg approuvé en date du 16 décembre 2016

Vu le débat sur les orientations générales d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables en Conseil de communauté de la Communauté de Communes Les Châteaux en date du 15 décembre 2016

Vu la conférence intercommunale des Maires de l'Eurométropole de Strasbourg du 13 janvier 2017

vu l'avis de la Commission thématique sur proposition de la Commission plénière après en avoir délibéré

décide

de prescrire la révision du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg en vue de l'étendre à l'intégralité de son territoire tel qu'il résulte de l'intégration de la Communauté de Communes Les Châteaux ;

décide

de préciser les objectifs de la révision comme suit :

L'intégration de la Communauté de Communes Les Châteaux, au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, ne modifie pas les orientations fondamentales du PLU approuvé, à savoir :

- *une métropole attractive, d'influence européenne et rhénane ;*
- *une métropole des proximités ;*
- *une métropole durable.*

Les objectifs poursuivis par la présente révision confirment les objectifs de la prescription initiale du PLU de l'Eurométropole, actualisés toutefois en fonction de contextes territoriaux et législatifs (lois NOTRe et MAPTAM notamment) nouveaux, à savoir :

- *renforcer l'attractivité résidentielle et économique de l'agglomération, à l'échelle locale, régionale et transfrontalière ;*
- *développer le territoire en maîtrisant l'étalement urbain et en donnant toute sa place aux espaces naturels ;*
- *viser un aménagement équitable du territoire en répondant aux besoins de proximité en termes d'accès aux équipements et services, tout en étant respectueux des identités communales ;*
- *articuler politique de l'habitat et économique avec le renforcement de l'offre de mobilité aux habitants, notamment grâce aux transports en commun et aux modes de déplacements doux dans une perspective de réduction des émissions des gaz à effet de serre et de maîtrise de l'énergie ;*
- *inscrire le projet de territoire de l'Eurométropole au sein de territoires plus vastes et complémentaires, notamment le SCOTERS et le SRADDET, en cours d'élaboration à l'échelle de la Région Grand-Est.*

La révision vise également à tenir compte des textes parus après l'arrêt du projet de PLU de l'Eurométropole, le 27 novembre 2015.

Compte tenu des débats portant sur la politique locale de l'urbanisme, conformément à l'article L.5211-62 du Code général des collectivités territoriales sur l'urbanisme, le PLU est susceptible d'évoluer sur d'autres points, sans toutefois en bouleverser les orientations générales.

décide

de préciser les modalités de la concertation comme suit :

- *Information des publics et personnes concernés*
 - *D'une manière générale, une information régulière du public est assurée sur un ou plusieurs des supports suivants :*
 - *presse institutionnelle,*
 - *presse quotidienne régionale,*
 - *internet et réseaux sociaux lorsqu'ils existent,*

- journaux électroniques d'informations,
- affichage sur le domaine public.

En fonction de la nature des thématiques, une information particulière pourra être diffusée à des publics ciblés.

- o *Mise à disposition d'un dossier de concertation*

Un dossier de concertation est mis à disposition au siège de l'Eurométropole et dans chaque mairie des communes membres

Le dossier de concertation comporte toutes informations relatives au projet de révision, notamment les documents grand public et les documents de travail, et les avis requis par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

- o *Site internet de l'Eurométropole de Strasbourg*

Les principales informations sur la révision du PLU figureront, en outre, sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg.

- o *Réunions publiques*

Au moins deux réunions publiques seront organisées.

- o *Expositions publiques*

Au moins deux expositions publiques seront organisées.

Recueil des observations et propositions du public et personnes concernés

- o *Un registre destiné à recueillir les observations et propositions des publics et personnes concernés est mis à disposition au siège de l'Eurométropole et dans chaque mairie des communes de l'Eurométropole ;*
- o *A l'occasion de chacune des réunions publiques, un compte-rendu des observations du public sera établi ;*
- o *A l'occasion des expositions publiques, un registre sera mis à la disposition du public en vue de recueillir ses observations et propositions ;*
- o *En sus de son rôle informatif, le site internet de la collectivité permet également aux publics et personnes concernés de formuler leurs propositions et observations par courriel :
ProspectivePlanificationTerritoriale@strasbourg.eu ;*
- o *Les observations et propositions des publics et personnes concernés pourront également être adressées par courrier, en précisant l'objet, à l'adresse suivante :*

*Service Prospective et planification territoriale
Ville et Eurométropole de Strasbourg
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex*

décide

d'organiser la collaboration entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes membres selon les modalités suivantes :

- *Organisation, tout au long de la procédure, de réunions techniques de travail sur le PLU avec les techniciens des communes (en tant que de besoin leurs élus) et les techniciens de l'Eurométropole de Strasbourg (et en tant que de besoin le Vice-président en charge du PLU) ;*
- *Echanges en conférence des Maires de l'Eurométropole ;*
- *Echanges et arbitrages en Comité de pilotage du PLU (COFIL), composé du Président de l'Eurométropole de Strasbourg et des Vice-présidents de l'Eurométropole notamment ceux compétents en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'habitat, d'économie, de déplacements et d'environnement. La composition du COFIL, qui se réunit en tant que de besoin, est variable selon les sujets à évoquer.*

précise

a) que conformément à l'article L.153-11 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- *au Préfet*
- *aux Maires des communes membres de l'Eurométropole de Strasbourg*
- *au Président du Conseil Régional*
- *au Président du Conseil Départemental*
- *aux représentants des Chambres consulaires (métiers, commerce et industrie, agriculture)*
- *au Président du Syndicat Mixte chargé du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)*

b) que conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'Eurométropole de Strasbourg et dans les mairies concernées durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département ainsi qu'une publication au recueil des actes administratifs (bulletin officiel communautaire),

autorise

le Président ou son représentant à lancer, en tant que de besoin, les marchés d'études et de prestataires de services nécessaires à la révision du PLU

autorise

*le Président ou son représentant à signer tous les actes se rapportant à la révision du
PLU*

charge

le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Adopté le 3 mars 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 6 mars 2017**

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mars 2017

Avis sur la demande de retrait de la communauté de communes de la Basse Zorn du syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS).

En application de l'article L5211-19 du Code général des collectivités territoriales, l'Eurométropole de Strasbourg dispose d'un délai de trois mois pour exprimer son avis sur la délibération prise par le Comité syndical concernant la demande de retrait de la Communauté de communes de la Basse Zorn du Syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS), en vue d'adhérer au Schéma de cohérence territoriale de l'Alsace de Nord (SCOTAN).

Ce départ s'inscrit dans un contexte de forte évolution du paysage institutionnel et règlementaire :

- L'affirmation du niveau intercommunal comme échelle adéquate pour l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme (PLU) est énoncée dès la loi Grenelle II puis ensuite en 2014 avec la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR).

Déjà inscrit comme véritable projet de territoire par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000, le PLU renforce sa portée intégrant la politique des déplacements et de l'habitat des collectivités (intégration du Plan de Déplacement Urbain (PDU et du Projet Local de l'Habitat (PLH)).

Avec plus de 80 % des emplois du SCOTERS, environ 75 % de la population et trois quart de l'objectif de production de logements, l'Eurométropole de Strasbourg est dotée depuis décembre 2016 d'un PLU intercommunal, outil puissant en matière d'aménagement du territoire.

- Née de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, la Région Grand Est a désormais en charge la réalisation d'un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) d'ici l'été 2019.

Conformément à la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, ce document doit proposer une vision de l'aménagement du territoire et ses dispositions seront opposables aux documents d'urbanisme, élaborés par les communes et les établissements de coopération intercommunale. Le SRADDET doit proposer une vision de l'aménagement du territoire et ses dispositions seront opposables aux documents d'urbanisme, élaborés par les communes et les établissements de coopération intercommunale.

Comme le précise l'organisation juridico-technique des SCOT, c'est bien à ces établissements que revient la responsabilité et le pouvoir d'agir comme ensemble, de faire la synthèse entre les différentes grandes orientations de leurs territoires respectifs.

En faisant naître un document d'aménagement du territoire de portée prescriptive à l'échelle des nouvelles régions, l'Etat pose les termes du débat sur le rôle du SCOT, et son articulation entre le SRADDET et les PLU intercommunaux ; cette question étant d'autant plus prégnante en Alsace en raison de la taille réduite des SCOT.

Le périmètre des SCOT est donc questionné, afin notamment de pérenniser leur rôle d'ensemblier et de moteur des synergies sur les territoires.

Au vu de ces éléments, l'Eurométropole :

- Prend acte de la demande de départ volontaire de la Communauté de communes de la Basse Zorn et de l'avis favorable formulée par le Comité syndical du SCOTERS du 12 décembre 2016, en soulignant que ce départ, associé à ceux de la Communauté de communes de la région de Brumath et de la Porte du vignoble, tend à fragiliser le périmètre d'action et donc l'efficacité du SCOTERS.
- Demande que soit engagée à l'échelle du Bas-Rhin une réflexion sur des périmètres de SCOT s'inscrivant dans ce nouveau paysage institutionnel et réglementaire, comme le mentionne le comité syndical du SCOTERS.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
vu l'article L5211-19 du Code général des collectivités territoriales
vu la délibération du Comité syndical du syndicat mixte pour le SCOTERS du
12 décembre 2016 portant avis sur la demande de retrait de la Communauté
de communes de la Basse Zorn du syndicat mixte pour le SCOTERS
après en avoir délibéré
émet*

un avis favorable à la demande de sortie de la Communauté de communes de la Basse Zorn.

dit que

conformément à la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, l'Eurométropole de Strasbourg est associée de plein droit à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et que, à ce titre, elle souhaite que soit portée une réflexion forte sur l'articulation et l'efficacité des différentes échelles de planification stratégique.

Adopté le 3 mars 2017 par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg
--

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 6 mars 2017**

Point n° 9 Avis sur la demande de retrait de la
communauté de communes de la Basse Zorn du syndicat mixte pour le SCOTERS

Pour

89

Contre

0

Abstention

1

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BOUQUET-Gérard, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DELEAU-Christian, DEPYL-Patrick, DILIGENT-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KUTNER-Jean-Marie, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, NISAND-Raphaël, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROHFRIETSCH-Sophie, SAHIN-Meliké, SAUNIER-Alain, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mars 2017

Secteur Deux-Rives : vente de parcelles appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'implantation d'un ensemble hospitalier, d'un parking silo, et de projets complémentaires à ces activités sur un site géographique unique (ancien Foirail au Port du Rhin).

Début 2010, la Fondation ADASSA et l'Établissement des DIACONNESSES ont manifesté auprès de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Alsace, devenue depuis l'Agence Régionale de Santé Grand Est, leur volonté de regrouper leurs activités sanitaires sur un site géographique unique, créant ainsi un établissement de santé se substituant aux Cliniques ADASSA et DIACONNESSES. Le Groupement de coopération sanitaire de moyens « ADASSA – DIACONAT – Clinique de STRASBOURG » a été créé le 20 décembre 2010.

Puis le 1^{er} août 2011, la Clinique Sainte-Odile a rejoint le Groupement renforçant cet important projet du territoire de santé.

Dans le cadre du projet du regroupement de ces trois cliniques sur un site géographique unique (l'ancien Forail au Port du Rhin) dans un ensemble immobilier, la Communauté Urbaine de Strasbourg, devenue depuis l'Eurométropole de Strasbourg, a consenti au profit de l'Association RHENA substituée dans les droits et obligations du Groupement « ADASSA – DIACONAT – Clinique de STRASBOURG », un bail à construction le 29 septembre 2014 pour permettre l'édification d'une Clinique.

L'association de droit local dénommée « RHENA, Clinique de Strasbourg » a été constituée dans cette perspective par les associations CLINIQUE ADASSA et ETABLISSEMENT DES DIACONNESSES suivant acte sous seing privé en date du 7 avril 2014. Elle a pour vocation de réaliser une partie des activités d'établissement de santé des associations de droit local CLINIQUE ADASSA, ETABLISSEMENT DES DIACONNESSES et du GCS CLINIQUE SAINTE ODILE dès l'ouverture de la Clinique au public et avait pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction dudit ensemble immobilier hospitalier.

Afin de compléter l'installation de la Clinique, dont la construction est toujours en cours, le bail à construction a fait l'objet d'un avenant consenti au profit de l'Association RHENA le 27 septembre 2016. Cet avenant a permis d'augmenter l'assiette foncière du bail à construction consenti initialement et d'envisager notamment la construction d'un parking

silo nécessaire au fonctionnement du site RHENA, de la Clinique et des regroupements de spécialistes.

Les associations ADASSA et ETABLISSEMENT DES DIACONESSES ont cédé leur patrimoine immobilier pour participer au financement de la Clinique RHENA.

Elles se sont rapprochées de la collectivité manifestant leur intérêt pour acquérir, d'une part l'emprise foncière sur laquelle est érigée la Clinique RHENA et, d'autre part, l'emprise foncière sur laquelle sera érigé le parking silo. Une Société Civile, la SCI DES EDELWEISS (ou toute autre dénomination sociale qu'elle portera), a été créée à cet effet, constituée des deux associations.

Cette acquisition permettra aux deux associations de reconstituer leur patrimoine immobilier et pérenniser ainsi leur bon fonctionnement.

1. Rappel et avancement du projet d'ensemble

Pour rappel le projet se décompose, comme suit :

- La Clinique : le regroupement de 3 cliniques dans un ensemble immobilier d'environ 30.000m², d'une capacité d'environ 380 lits et places, d'une vingtaine de salles d'opération et 7 salles d'accouchement, qui est en cours de construction. La première tranche devrait être achevée et mise en fonction au printemps 2017, et pour la deuxième tranche les travaux devraient être achevés au début de l'année 2019.

- Le parking silo et les équipements divers : pour anticiper le fonctionnement de la Clinique et permettre d'absorber les besoins de stationnement du site RHENA, de la Clinique et des regroupements de spécialistes, la construction d'un parking silo a été rendue possible par la signature d'un avenant au bail à construction. La construction dudit parking silo sera achevée, pour la première tranche fin 2018. Pour la deuxième tranche la détermination de la date d'achèvement n'est actuellement pas possible, les travaux n'ayant pas débuté.

Dans la mesure où d'autres installations seraient nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble du site RHENA ces dernières seraient également à envisager au sein de nouvelles tranches de travaux.

- Les regroupements de spécialistes : ces bâtiments regrouperont des cabinets de consultations de praticiens de spécialités diverses.

- Les projets complémentaires : dans la continuité du projet global, de nouveaux cabinets de consultations pourraient venir développer le site médical et les équipements existants, sous la forme d'un ou plusieurs bâtiments. Les

nouveaux équipements qui pourront venir s'ajouter au projet seront liés à l'activité des cliniques et plus généralement à l'activité médicale.

2. Vente des emprises foncières

a) Description des biens

Les emprises foncières concernées par la Clinique et le parking silo qui feront l'objet d'une cession se décomposent, comme suit :

- Emprise foncière Clinique

La cession foncière envisagée porte sur une parcelle située en zone UD1 au Plan Local d'Urbanisme intercommunal et cadastrée, savoir :

Ban de Strasbourg

Section HX n°283/49 d'une contenance cadastrale de 2 hectares 46 ares.

La valeur vénale de cette emprise foncière a été estimée par France Domaine à 11.070.000,00€ HT pour l'emprise de 2 hectares 46 ares.

Il est précisé ici que la mise en compatibilité des sols pour l'activité de la Clinique a été effectuée par l'Association RHENA à ses frais exclusifs, le bail à construction lui ayant été consenti en l'état avec charge pour elle de faire son affaire personnelle des éventuelles opérations de mise en compatibilité des sols pour les activités sus-visées.

- Emprise foncière parking silo et équipements complémentaires

La cession foncière envisagée porte sur une parcelle située également en zone UD1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et cadastrée, savoir :

Ban de Strasbourg

Section HX n° 284/49 d'une contenance de 1 hectare 12 ares 27 centiares

Cette parcelle doit notamment accueillir à l'horizon fin 2018 – début 2019 un parking silo, permettant ainsi d'absorber les besoins de stationnement liés à l'ensemble du site RHENA, de la Clinique, des regroupements de spécialistes et des futures extensions de la Clinique.

Ladite parcelle est donnée à bail à l'Association RHENA.

La valeur vénale de cette emprise foncière a été estimée par France Domaine à 5.050.000,00€ HT pour l'emprise de 112,27 ares.

Il est précisé ici que la mise en compatibilité des sols pour l'activité de parking silo sera le cas échéant effectuée par l'Association RHENA à ses frais exclusifs, l'avenant du bail à construction

lui ayant été consenti en l'état avec charge pour elle de faire son affaire personnelle des éventuelles opérations de mise en compatibilité des sols pour les activités sus-visées.

b) Modalités de la vente

- Acquéreur

En vue de leur installation au sein de la Clinique et pour participer à son financement les associations de droit local ADASSA et ETABLISSEMENTS DES DIACONESSES ont cédé leur patrimoine immobilier. Elles ont créé une Société Civile dénommée SCI DES EDELWEISS en vue de cette acquisition.

Fortes de leur connaissance du foncier par leur participation active dans le Groupement sus-nommé, d'une part et dans l'Association RHENA, sus-nommée, d'autre part, elles se sont rapprochées de la collectivité et ont manifesté leur intérêt pour acquérir, l'emprise foncière objet du bail à construction sur laquelle est notamment érigée la Clinique RHENA, en cours d'achèvement, et l'emprise foncière sur laquelle sera érigé le parking silo.

Aussi, et bien que le bail à construction et son avenant aient été consentis à l'Association RHENA, il est proposé au Conseil d'approuver la cession dudit tènement à la Société dénommée SCI DES EDELWEISS (ou toute autre dénomination sociale qu'elle portera).

- Absence de garanties

La vente des parcelles sus-nommées au profit de la SCI DES EDELWEISS (ou toute autre dénomination sociale qu'elle portera) sera consentie en l'état c'est-à-dire sans aucune garantie du chef de la collectivité pour l'état du sol, du sous-sol, vices même cachés, pollutions, mise en état sanitaire, présence de déchets ou autres, l'acquéreur ayant été en mesure de prendre connaissance des divers diagnostics et investigations précédemment réalisés tant par la collectivité que par l'Association RHENA.

- Montant de la cession

La valeur vénale des emprises foncières sus-visées, classées en zone UD1 au Plan Local d'Urbanisme a été estimée par France Domaine, pour un montant total, à 16.120.000,00€ HT.

La vente des deux emprises foncières sus-visées aura lieu au profit de la SCI DES EDELWEISS (ou toute autre dénomination sociale qu'elle portera), lieu moyennant le prix principal de 16.120.000,00€ HT, TVA au taux légal en vigueur en sus et frais inhérents à l'acte et émoluments du Notaire à la charge de l'acquéreur. Le prix ainsi que les conditions de la vente ont été négociés par les parties directement entre elles sans intermédiaire.

Cette valeur est donnée pour des terrains estimés à l'état nu et partiellement surbatis par l'Association RHENA ainsi qu'il est dit ci-avant.

c) Sort du bail à construction et de son avenant

Les biens sont actuellement loués au profit de l'Association RHENA aux termes d'un acte contenant bail à construction pour une durée de 99 ans ayant commencé à courir le 1^{er} octobre 2014 pour se terminer le 30 novembre 2113. Ledit bail a fait l'objet d'un avenant dont la durée demeurait inchangée.

La SCI DES EDELWEISS (ou toute autre dénomination sociale qu'elle portera), acquéreur, sera donc propriétaire des biens immobiliers à compter de la signature de l'acte authentique constatant la vente mais elle en aura la jouissance, à compter du même jour, que par la perception des loyers. La collectivité transférera donc les droits et obligations conférés aux termes dudit bail à construction et de son avenant à la Société dénommée SCI DES EDELWEISS (ou toute autre dénomination sociale qu'elle portera). Les droits et obligations dudit bail et de son avenant resteront inchangés et l'acquéreur sera tenu de ces actes dans les mêmes conditions que l'Eurométropole de Strasbourg.

Le loyer qui sera perçu par la collectivité sera calculé sur la base d'un prorata temporis, le cas échéant et en fonction de la jouissance effective des parcelles. Il sera versé selon les modalités prévues à l'acte de vente. Toute autre charge, taxe, impôt qui aurait fait l'objet d'un paiement forfaitaire et / ou par anticipation par l'Eurométropole sera dû au prorata temporis, le cas échéant et en fonction de la jouissance effective des parcelles, par la Société dénommée SCI DES EDELWEISS (ou toute autre dénomination sociale qu'elle portera).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

Le montage immobilier nécessaire à la mise en œuvre du projet « RHENA, Clinique de Strasbourg » sur le site de l'ancien Forail au Port du Rhin, à savoir :

autorise

1. Cession foncière par l'Eurométropole de Strasbourg de biens immobiliers au profit de la SCI DES EDELWEISS (ou toute autre dénomination sociale qu'elle portera)

- *La cession foncière par l'Eurométropole de Strasbourg au profit de la Société dénommée SCI DES EDELWEISS (ou toute autre dénomination qu'elle portera) des parcelles cadastrées, savoir :*

Ban de Strasbourg

Section HX n°283/49 d'une contenance cadastrale de 2 hectares 46 ares.

Section HX n° 284/49 d'une contenance de 1 hectare 12 ares 27 centiares

- *La cession foncière au profit de la Société dénommée SCI DES EDELWEISS (ou toute autre dénomination sociale qu'elle portera), moyennant le prix principal de 16.120.000,00 € HT en ce non compris les frais inhérents à l'acte et émoluments du Notaire et éventuelles TVA au taux légal en vigueur en sus, dont le versement aura lieu selon les modalités prévues à l'acte de vente ;*
- *Les frais inhérents à l'acte et émoluments du Notaire seront à la charge de l'acquéreur.*

2. Sort du bail à construction et de son avenant

Les biens vendus étant actuellement loués au profit de l'Association RHENA aux termes d'un acte contenant bail à construction pour une durée de 99 ans ayant commencé à courir le 1^{er} octobre 2014 pour se terminer le 30 novembre 2113, durée restant inchangée s'agissant de l'avenant, l'acquéreur sera propriétaire du bien à compter de la signature de l'acte authentique constatant la vente mais il en aura la jouissance, à compter du même jour, par la perception des loyers.

La collectivité transfère les droits et obligations conférées aux termes dudit bail et de son avenant à l'acquéreur, la SCI DES EDELWEISS (ou toute autre dénomination sociale qu'elle portera). Lesdits droits et obligations resteront inchangés et l'acquéreur sera tenu dans les mêmes conditions que la collectivité.

Il sera procédé, le cas échéant et en fonction de la jouissance effective des parcelles considérées, au calcul et au paiement du loyer, le jour du transfert de propriété, au prorata temporis ainsi que de toute charge, taxe, ou impôt qui aurait pu faire l'objet d'un paiement forfaitaire et / ou par anticipation par la collectivité et qui pourrait être dû par l'acquéreur ou par le locataire.

décide

L'imputation budgétaire de la recette sur la ligne : terrain nu – fonction 820, nature 775, service AD03 B du budget.

autorise

Le Président de l'Eurométropole de Strasbourg ou son représentant à :

- *Signer l'acte de vente à intervenir entre l'Eurométropole de Strasbourg et la SCI DES EDELWEISS (ou toute autre dénomination sociale qu'elle portera) pour un montant de 16.120.000,00 € HT en ce non compris les frais inhérents à l'acte et émoluments du*

Notaire et éventuelles TVA au taux légal en vigueur en sus dont le versement aura lieu selon les modalités prévues à l'acte de vente ;

- *Les frais inhérents à l'acte de vente et les émoluments du notaire seront à la charge exclusive de l'acquéreur ;*

- *La vente aura lieu sans garantie pour l'état du sol, du sous-sol, vices mêmes cachés, pollutions, mise en état sanitaire, présence de déchets ou autres.*

- *Prendre acte de la cession et du maintien dans les mêmes conditions du bail à construction et de son avenant par suite à la vente intervenue au profit de la Société dénommée SCI DES EDELWEISS (ou toute autre dénomination sociale qu'elle portera) ;*

- *Percevoir, le cas échéant et en fonction de la jouissance effective des parcelles considérées, le paiement des loyers au prorata temporis, de toute charge, taxe, impôt payé forfaitairement et / ou par anticipation et dû au prorata temporis ;*

- *Signer tout acte ou document concourant à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.*

**Adopté le 3 mars 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 6 mars 2017**



1 hectare
12 ares
27 centiares

Emprise foncière parking silo

2 hectares 46 ares

Emprise foncière Clinique

234

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES GRAND EST ET DU
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Pôle Gestion publique
Division France Domaine
Adresse : 4 Place de la République CS 51022
67070 STRASBOURG Cedex
Téléphone : 03 88 10 35 00
dfrip67.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Le 17/01/2017

Le Directeur régional des Finances Publiques
Grand Est et du département du Bas-Rhin

POUR NOUS JOINDRE :

à

Affaire suivie par : Patrick GOGUELY
Téléphone : 03 88 10 35 13
Courriel : patrick.goguely@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. : 2017/015

Eurométropole de Strasbourg
Service politique immobilière et foncière
1, parc de l'étoile
67076 STRASBOURG Cedex

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DESIGNATION DU BIEN : terrains nus

ADRESSE DU BIEN : avenue de Vitry le François à Strasbourg

VALEUR VÉNALE : 16 120 000 € HT

1 - SERVICE CONSULTANT :

Eurométropole de Strasbourg (EMS).
Affaire suivie par **Mme Fanny PFEIFFER** fanny.pfeiffer@strasbourg.eu

2 - DATE DE LA CONSULTATION :

Demande datée du : 27/12/2016
Demande reçue le : 30/12/2016
Renseignements complémentaires recus le : 11/01/2017
Visite le :
Dossier en état : 11/01/2017

3 - OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE

Vente à une SCI constituée entre deux membres de l'association RHENA, des parcelles sur lesquelles l'EMS a consenti au profit de la dite association un bail à construction et un avenant en vue de l'édification d'une clinique et d'un parking silo.

4 - DESCRIPTION DU BIEN :

Désignation cadastrale :

Section	n°	Adresse - Lieudit	Superficie (are)
HX	283	RUE DU RHIN NAPOLEON	246
HX	284	RUE DU RHIN NAPOLEON	112,27
TOTAL			358,27

Descriptif sommaire :

HX n° 284

Parcelle de forme grossièrement rectangulaire (largeur comprise entre 75 mètres et 100 mètres sur une profondeur d'environ 135 mètres) en nature de terrain vague, bordée au Nord par une voie de chemin de fer, au sud par des terrains en cours d'urbanisation (clinique RHENA), à l'Est par la rue François Epailly et à l'ouest par des terrains situés en zone d'activités. Une ligne à haute tension, implantée parallèlement à la voie de chemin de fer, surplombe la parcelle sur ses limites Nord.

HX n° 283

Parcelle de relief plat, bordée au Sud par l'avenue de Vitry le François, à l'Est par la rue François Epailly, à l'Ouest et au Nord par une voie de desserte de 18 mètres de large en cours de réalisation par l'EMS.

5 - SITUATION JURIDIQUE :

Propriétaire : EMS

6 - URBANISME ET RESEAUX :

Au POS en vigueur de STRASBOURG, les parcelles sont situées en zone **POR UB 1**, autorisant les constructions à usage d'habitation, de bureau, ainsi que les constructions à caractère commercial et de services. Hauteur maximale des constructions mesurée à l'égout principal des toitures (attiques non compris) par rapport au niveau moyen de la voie de desserte existante ou à créer : **22 mètres**. Au-dessus de cette hauteur il peut être aménagé au maximum un niveau en attique, deux niveaux en duplex sous toiture ou un niveau sous toiture à la Mansart.

Emprise au sol maximale : **65 %**

Au PLU intercommunautaire approuvé le 16/12/2016, les parcelles sont situées en zone **UD1**, zone urbaine à vocation mixte (habitat, commerces, services, activités diverses, d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif)

Hauteur maximale : **35 mètres Hors Tout**

La superficie minimale devant être réservée à des aménagements paysagers n'est pas réglementée

Les parcelles à évaluer sont situées dans un secteur de mixité sociale SMS2 imposant aux programmes de 12 logements ou plus, un pourcentage de logement locatif social d'au moins 35 %.

Réseaux

Réseau d'eau : une conduite de diamètre 200 sous la rue François Epailly

Réseau d'assainissement

EU : conduite de petit diamètre traversant la parcelle sur sa façade parallèlement à la voie de chemin de fer

EP : conduite sous la rue François Epailly et sous la nouvelle voie reliant l'avenue du pont de l'Europe à la rue du Rhin Napoléon.

Une voie de desserte passant entre les deux parcelles et longeant la parcelle HX n° 283 sur sa façade Ouest, est en cours de réalisation par L'EMS. Un réseau complet d'assainissement (EP et EU) doit par ailleurs être créé sous cette voie ainsi que diverses extensions de réseaux (HTA, gaz, télécommunication) jusqu'aux limites sud-ouest de la clinique (source consultant).

Les parcelles reçoivent la qualification terrain à bâtir au sens de l'article L 322-3 du code de l'expropriation

7- DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE :

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

Compte tenu des caractéristiques propres des biens à évaluer ainsi que des éléments d'information recueillis sur le marché local, la valeur vénale des parcelles considérées peut être fixée comme suit :

Parcelle HX n° 283 : 11 070 000 € HT

Parcelle HX n° 284 : 5 050 000 € HT

Nota

La présente évaluation est donnée pour des terrains estimés à l'état nu et libre. Elle ne tient pas compte des coûts éventuels liés à la dépollution des sols et de l'incidence d'éventuelles servitudes sur la constructibilité des dits terrains.

8 - DUREE DE VALIDITE :

Cet avis a une durée de validité de 12 mois.

9 - OBSERVATIONS PARTICULIERES :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur régional des Finances publiques

et par délégation,



Jean-Yves MAY
Directeur
du pôle Gestion Publique

2023-2024
H
10/10/2023

COMMENT SE DÉROULE L'ÉVALUATION ?

Une fois votre dossier réceptionné, le Domaine rend son avis dans un délai d'un mois. Ce délai peut cependant être aménagé en cas de projet important ou complexe. Il ne court qu'à compter de la réception par le Domaine d'un dossier complet.

Les évaluateurs du Domaine procèdent à l'évaluation en utilisant la méthode adaptée à votre projet (par comparaison, par le revenu, par le compte à rebours...) et des outils spécifiques (données internes et externes) en s'appuyant sur les mêmes références de transactions que les experts immobiliers privés. Pour plus d'informations sur les méthodes et outils d'évaluation, consultez la Charte !

Quand la valeur vénale ou locative du bien est établie, vous recevez un « Avis du Domaine » comportant la désignation et la valeur du bien, la méthode utilisée... Pour les dossiers plus complexes, un rapport d'évaluation vous est également transmis. Attention, la valeur vénale d'un bien est probable et non certaine, à la différence du prix qui valide un accord entre deux parties.

Vous n'êtes pas tenu de suivre l'avis du Domaine ! En revanche, vous devrez obligatoirement viser cet avis dans la délibération autorisant la transaction envisagée.

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DU DOMAINE ?

Une évaluation indépendante et objective : les évaluateurs du Domaine sont soumis aux règles déontologiques des fonctionnaires.

Une évaluation de qualité, claire et compréhensible le Domaine vous garantit une prestation de qualité, centrée sur les enjeux de votre collectivité.

Une mission d'évaluation menée en toute confidentialité

Les conditions de saisine, les méthodes utilisées, les conséquences de l'évaluation sont détaillées dans la Charte de l'évaluation du Domaine.

Une réponse dans un délai d'un mois à compter de la réception du dossier complet, sauf complexité particulière du dossier.

Retrouvez la Charte de l'évaluation sur le portail
collectivites-locales.gouv.fr

COLLECTIVITÉS LOCALES

La Charte
de l'évaluation
en bref

4 QUESTIONS

POUR COMPRENDRE

L'ÉVALUATION

DE VOS

PROJETS IMMOBILIERS

PAR LE DOMAINE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Projet d'acquisition (amiable, droit de préemption, expropriation) ou de prise à bail immobilière, opération de cession...

La gestion du patrimoine immobilier de votre collectivité est un enjeu essentiel.

Le Domaine est votre interlocuteur privilégié lors de vos opérations immobilières.

Mais connaissez-vous bien les différents aspects de l'évaluation domaniale ?

La Charte de l'évaluation du Domaine, consultable sur le portail collectivites-locales.gouv.fr, répond à vos interrogations et constitue le nouveau cadre partenarial dans lequel s'inscrivent les consultations des collectivités.

Découvrez-la en 4 questions !

POURQUOI SAISIR LE DOMAINE ?

240

Dans certains cas, la collectivité est tenue de consulter le Domaine pour connaître la valeur d'un immeuble qu'elle envisage d'acquérir, de prendre à bail ou de céder.

La consultation du Domaine répond aux objectifs d'une plus grande transparence de l'action publique en matière immobilière et d'un meilleur contrôle de la dépense publique.

En-dehors des cas de saisine obligatoire, le Domaine ne fournit plus d'évaluation à titre officieux, sauf dans certaines situations dérogatoires strictement limitées (cf. notice du dossier de saisine du Domaine).

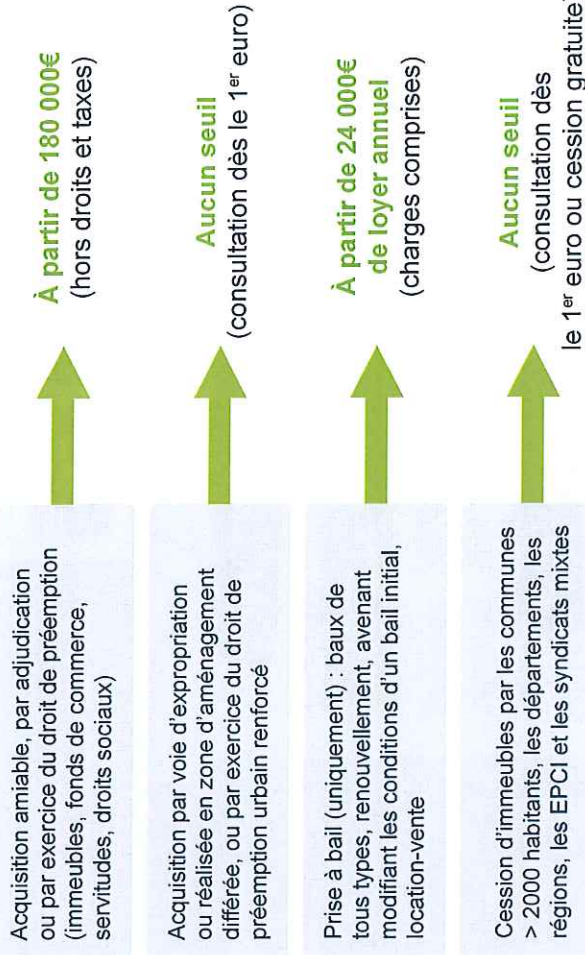
Dans les autres situations, vous pouvez - si vous le souhaitez - recourir au service « Demande de valeurs foncières », via le portail collectivites-locales.gouv.fr, qui permet d'obtenir des termes de comparaison pour l'estimation de la valeur des biens.

Les cas de saisine obligatoire du Domaine sont précisés dans la **Charte de l'évaluation du Domaine**.
Attention, les seuils de consultation obligatoire relatifs aux acquisitions hors expropriation et aux prises à bail viennent d'être actualisés, afin de prendre en compte l'évolution du marché immobilier.

En-dehors des cas de saisine obligatoire, le Domaine ne fournit plus d'évaluation à titre officieux, sauf dans certaines situations dérogatoires strictement limitées (cf. notice du dossier de saisine du Domaine).

Dans les autres situations, vous pouvez - si vous le souhaitez - recourir au service « Demande de valeurs foncières », via le portail collectivites-locales.gouv.fr, qui permet d'obtenir des termes de comparaison pour l'estimation de la valeur des biens.

Nouveaux seuils de consultation obligatoire du Domaine applicables au 1^{er} janvier 2017



COMMENT SAISIR LE DOMAINE ?

Le pôle d'évaluation du Domaine, au sein de la direction régionale ou départementale des Finances publiques, est votre interlocuteur.

Attention, l'organisation des services d'évaluation du Domaine évolue à compter du 1^{er} septembre 2017.

Il convient de saisir le Domaine suffisamment en amont de l'opération, dès lors que votre projet est suffisamment défini et avancé pour permettre d'instruire utilement la demande.

Pour saisir le Domaine, vous pouvez demander un dossier de saisine normé à votre service du Domaine, ou bien le télécharger sur le site collectivites-locales.gouv.fr. Vous y décrierez le bien et le projet envisagé dans toutes ses composantes et joindrez obligatoirement les pièces nécessaires.

Point n° 10 Secteur Deux-Rives : vente de parcelles appartenant à l'Eurométropole pour l'implantation d'un ensemble hospitalier, d'un parking silo, et de projets complémentaires à ces activités sur un site géographique unique

Pour

84

AMIET-Eric, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DELEAU-Christian, DEPYL-Patrick, DILIGENT-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KUTNER-Jean-Marie, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, NISAND-Raphaël, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, QUEVA-Michèle, RAFIK-ELMRINI-Nawel, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROHFRIETSCH-Sophie, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

5

BARSEGHIAN-Jeanne, DREYSSE-Marie-Dominique, JUND-Alain, RAMDANE-Abdelkarim, SCHAETZEL-Françoise

Abstention

3

AGHA BABAEI-Syamak, BOUQUET-Gérard, WACKERMANN-Valérie

Point 10 de l'ordre du jour :

Secteur Deux-Rives : vente de parcelles appartenant à l'Eurométropole pour l'implantation d'un ensemble hospitalier, d'un parking silo, et de projets complémentaires à ces activités sur un site géographique unique

Résultats du vote (cf. détails page précédente) :

Pour : 84

Contre : 5

Abstention : 3

Observation :

M. SCHULTZ et Mme PEIROTÉS (procuration à M. Schultz) ont voté « pour » alors qu'ils souhaitaient voter « contre ».

10.1

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mars 2017

Application de l'article L5211-58 du Code général des collectivités territoriales - Clinique de l'Orangerie.

Le 20 mai 2016, la clinique de l'Orangerie a introduit devant le Tribunal administratif de Strasbourg (TA) un recours pour excès de pouvoir contre les délibérations du 21 (avis ville) et du 24 mars 2016 (commission permanente de l'Eurométropole) autorisant le président à signer un avenant au bail à construction délibéré par le conseil communautaire en juillet 2013, estimant que l'Eurométropole avait octroyé des avantages économiques injustifiés à l'association « Rhena » et au groupement de coopération sanitaire de moyens « Adassa, Diaconat, clinique de Strasbourg ».

Par ailleurs, la clinique de l'Orangerie, par courrier du 6 octobre 2016, a sollicité l'Eurométropole afin que celle-ci assigne devant le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg (TGI) l'association « Rhena » et le groupement de coopération sanitaire de moyens « Adassa, Diaconat, clinique de Strasbourg » en nullité du bail à construction consenti ainsi que de tous actes s'y rapportant, au motif que l'Eurométropole aurait été la victime d'une fraude entraînant un préjudice matériel, en l'espèce une perte financière en octroyant des avantages économiques indus à ce projet.

Par courrier du 22 décembre, l'avocat de l'Eurométropole, le cabinet Seban, a répondu qu'elle n'envisageait pas de donner une suite favorable à cette demande au motif que le bail à construction en cause n'était entaché d'aucun vice juridique ni constitutif d'une atteinte à la législation réglementant les aides d'Etat.

Par une requête du 22 février 2017 enregistrée au TA, la clinique de l'Orangerie, en tant que contribuable local, a sollicité du TA, sur le fondement des dispositions de l'article L 5211-58 du CGCT, l'autorisation de se substituer à l'Eurométropole pour demander au TGI l'annulation du bail à construction du 29 septembre 2014 et de son avenant.

A cette même date du 22 février, le TA nous a informé de la saisine du préfet, conformément à la procédure prévue aux articles R. 2132-1 et suivants du CGCT, afin que ce dernier nous nous invite à soumettre la demande de la clinique de l'Orangerie au conseil communautaire. Le TA devant, selon la procédure, statuer dans les deux mois à compter du dépôt de la demande d'autorisation de plaider, nous appelle à réunir le conseil de

l'Eurométropole de Strasbourg pour délibérer sur cette question dans les 15 jours suivant réception du courrier du préfet.

En application du 3ème alinéa de l'article L 5211-58, à réception du courrier préfectoral accompagné du mémoire de la clinique de l'Orangerie, le président du conseil doit soumettre ce mémoire à l'organe délibérant de l'établissement lors de la plus proche réunion.

Il appartient par conséquent à l'assemblée délibérante, qui doit en débattre puis voter, de refuser ou d'accepter la demande d'autorisation de la clinique de l'Orangerie d'assigner l'association Rhéna et le groupement de coopération sanitaire de moyens « Adassa, Diaconat, clinique de Strasbourg en nullité du bail à construction. A l'issue de ce vote, l'Eurométropole pourra présenter au TA ses observations en réponse à la requête de la clinique.

A ce jour, la transmission du préfet n'est pas parvenue à l'Eurométropole de Strasbourg.

Néanmoins, le prochain conseil est fixé le 3 mars et une délibération relative à la vente des terrains aujourd'hui objet du bail est inscrite à l'ordre du jour de ce conseil.

Ainsi, afin de respecter le droit à l'information des conseillers, dans le respect des dispositions de l'article L 5111-11 du CGCT et du 4^{ème} alinéa de l'article 2 du règlement intérieur de l'assemblée, le mémoire en défense de la clinique de l'Orangerie a été adressé aux conseillers métropolitains (1).

(1). Il est précisé, que le Conseil d'Etat, Cté urbaine de Lille 1981, considère qu'une saisine directe du président de l'EPCI par le TA n'entache pas la procédure d'irrégularité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'article L 5211- 58 du code général des collectivités territoriales
vu l'article 2 du règlement intérieur de l'assemblée
vu le mémoire de la clinique de l'Orangerie enregistré auprès
du Tribunal administratif de Strasbourg le 22 février 2017*

après en avoir délibéré

décide

de rejeter la demande de la clinique de l'Orangerie qui sollicite que l'Eurométropole de Strasbourg l'autorise à assigner devant le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg (TGI) l'association « Rhéna » et le groupement de coopération sanitaire de moyens

« Adassa, Diaconat, clinique de Strasbourg » en nullité du bail à construction consenti ainsi que de tous actes s'y rapportant.

**Adopté le 3 mars 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 6 mars 2017**

Point n° 10 bis - Application de l'article L 5211-58 du Code général des collectivités territoriales – Clinique de l'Orangerie

Pour

6

KELLER-Fabienne, MATHIEU-Jean-Baptiste, PHILIPPS-Thibaud, QUEVA-Michèle, SAHIN-Meliké, TARALL-Bornia

Contre

79

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DELEAU-Christian, DEPYL-Patrick, DILIGENT-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLY-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KUTNER-Jean-Marie, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, NISAND-Raphaël, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROHFRIETSCH-Sophie, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Abstention

9

BARSEGHIAN-Jeanne, BOUQUET-Gérard, DREYSSE-Marie-Dominique, GERNET-Jean-Baptiste, JUND-Alain, MANGIN-Pascal, PEIROTES-Edit, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric

Point 10bis de l'ordre du jour :

Application de l'article L 5211-58 du Code général des collectivités territoriales – Clinique de l'Orangerie

Résultats du vote (cf. détails page précédente) :

Pour : 6

Contre : 79

Abstention : 9

Observations :

M. RAMDANE a voté « contre » alors qu'il souhaitait voter « abstention »,

M. GERNET a voté « abstention » alors qu'il souhaitait voter « contre »,

Mmes KELLER, TARALL (procuration à Mme KELLER), Mme QUEVA (procuration à M. SCHULER), M. PHILIPPS, Mme SAHIN (procuration à M. PHILIPPS), M. MATHIEU ont voté « pour » alors qu'ils-elles souhaitaient voter « ²⁴⁷contre »,

M. MANGIN a voté « abstention » alors qu'il souhaitait voter « contre ».

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mars 2017

Aides à la pierre pour le parc locatif social - Révision des délibérations cadres fixant les aides de l'Eurométropole de Strasbourg.

Compte tenu des difficultés d'accès aux logements de nos concitoyens – en particulier les plus modestes –, et afin de favoriser un rythme de construction conforme aux objectifs du 4^e Programme Local de l'Habitat (PLH), l'Eurométropole de Strasbourg continue de faire du développement et de l'amélioration du parc – en particulier locatif social – l'un des axes majeurs de sa politique.

Comme exposé au sein du PLH et repris dans le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal), l'Eurométropole de Strasbourg continue de poursuivre quatre préoccupations dans ce cadre :

- Le maintien d'une production annuelle significative de logements sociaux pour répondre à l'ensemble des besoins, soit 1 100 par an, en conformité avec les objectifs du PLH,
- L'orientation de cette production en faveur des ménages les plus modestes, en intégrant aujourd'hui une part de 30 % de la production en logements financés Prêts Locatifs d'Aide à l'Intégration (PLAI),
- La pérennisation du parc existant, via son entretien régulier et sa rénovation, notamment thermique,
- La mise en œuvre de solutions techniques plus respectueuses de l'environnement, et en particulier moins consommatrices en énergie.

L'Eurométropole de Strasbourg a ainsi mis en place une série de mesures de subventionnement, celles-ci restant indispensables aux équilibres d'opérations des bailleurs.

Les contraintes budgétaires actuelles conduisent cependant la Collectivité à devoir ajuster les mesures proposées. La présente délibération vise à actualiser le niveau des aides proposées par l'Eurométropole de Strasbourg, pour tenir compte du niveau de production attendu sur les prochaines années.

Maintien des aides à la création de logements locatifs aidés, en construction neuve, acquisition-amélioration ou VEFA

Les aides aujourd'hui proposées prévoient un montant de 5 000 € pour la création d'un logement PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et de 9 000 € pour la création d'un logement PLAI (Prêt Locatif d'Aide à l'Intégration).

Pour tenir compte des exigences budgétaires, le maintien de ce niveau d'aide devait cependant s'accompagner d'un plafond dans le nombre de PLAI et de PLUS financés par an. Le plafond proposé avait été fixé annuellement à 350 PLAI et de 600 PLUS, soit une enveloppe annuelle d'engagement de 6 150 000 €.

Les besoins remontés par les bailleurs sociaux dans le cadre de leur programmation prévisionnelle, et les résultats de l'année 2016 ont fait apparaître que le volume de PLAI/PLUS dépasse ce plafond.

Les crédits Etat affectés au territoire de l'Eurométropole de Strasbourg permettent de couvrir ce volume.

Afin de ne pas freiner le rythme de la production, de ne pas perdre les crédits Etat liés à ce volume, et de soutenir au mieux la programmation des bailleurs en matière de logement social, il est ainsi proposé de :

- Maintenir l'aide de 9 000 € par PLAI, ce type de financement correspondant aux logements destinés aux ménages les plus modestes et donc à un axe fort de la politique habitat ;
- Diminuer à 3 000 € l'aide versée par PLUS : cette baisse permet de financer un volume plus important de logements locatifs sociaux à enveloppe annuelle constante d'engagement, et d'ainsi financer les besoins prévisionnels remontés par les bailleurs.

Il est proposé de valider ces montants.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
vu la délibération du 16 décembre 2016 relative
au dispositif d'aide à la réhabilitation thermique
vu la délibération du 1^{er} juin 2012 relative aux aides
proposées en faveur du développement durable
vu la délibération du 20 mars 2009 relative aux aides proposées
pour la production du logement social
vu la délibération du 24 mars 2016 relative à l'actualisation des aides proposées
pour la production du logement social
vu l'avis de la commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve

- *la diminution à 3 000€ de l'aide proposée aux bailleurs sociaux par logement locatif social financé en PLUS ;*

autorise

- *l'imputation de la dépense globale sur les crédits disponibles aux budgets 2016 à 2019 (fonction 552 – nature 204 – activité HP01- prog 566 – AP 0117).*

**Adopté le 3 mars 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 6 mars 2017**

Point n° 11 Aides à la pierre pour le parc locatif social –

Révision des délibérations cadres fixant les aides de l'Eurométropole

Pour

89

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BOUQUET-Gérard, BUFFET-Françoise, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DELEAU-Christian, DEPYL-Patrick, DILIGENT-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KUTNER-Jean-Marie, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINÉ-Séverine, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, NISAND-Raphaël, OEHLER-Serge, PEIROTÉS-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, QUEVA-Michèle, RAFIK-ELMRINI-Nawel, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROHFRITSCH-Sophie, SAHIN-Meliké, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mars 2017

Subvention exceptionnelle au syndicat des copropriétaires de la copropriété 10 rue Coulaux à Strasbourg Port du Rhin.

Lors des manifestations du 21^{ème} sommet de l'OTAN les 3 et 4 avril 2009, plusieurs bâtiments du quartier du Port-du-Rhin ont subi des dommages importants notamment l'hôtel Ibis.

Impropre à l'habitation, cet hôtel a finalement été démoli. Les murs étant accolés à la copropriété voisine située au 10, rue Coulaux, les dégâts ont été considérables avec l'arrachement d'un pignon de la copropriété et la mise à nue des conduites du chauffage et d'évacuation des eaux usées. Cela a généré des préjudices aux copropriétaires : exposition des logements au froid et risque manifeste de chutes (en cas de projection contre la cloison de brique de 5 cm). Ces derniers ont intenté un procès à l'encontre du propriétaire de l'hôtel Ibis. Leur demande a été déboutée par le Tribunal qui a considéré que la responsabilité du propriétaire de l'hôtel n'était pas engagée. La copropriété - composée pour partie de ménages modestes - s'est alors retournée vers l'Eurométropole de Strasbourg. Elle souhaitait un dédommagement pour les travaux générés par cette démolition en faisant référence à l'aide de l'Etat consentie au territoire à hauteur de 12.7 millions d'euros.

Par délibération en date du 28-06-2013, la Communauté urbaine de Strasbourg a accordé une subvention exceptionnelle de 50 % plafonnée à 65 000 € au syndicat des copropriétaires de copropriété 10 rue Coulaux. Cette subvention a été conditionnée à la réalisation d'un audit énergétique de l'immeuble et à l'obligation pour la copropriété à procéder au remplacement des colonnes d'évacuation. Cette subvention devait compléter la subvention de 50 % de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), accordée lors de la commission locale de l'habitat en date du 19-11-2012.

Les travaux de réfection du mur de la copropriété endommagé ont été estimés par le maître d'œuvre à 130 000 € et votés en assemblée générale en date du 27 mars 2013.

Le montant de l'opération s'est finalement élevé à 134 020,32 € TTC :

- coût des travaux : 114 299,41 €
- coût de la prestation d'AMO : 3 786,62 €
- honoraires de maîtrise d'oeuvre : 6 470,56 €
- montant total de la dépense HT : 124 556,59 €
- montant total de la dépense TTC : 134 020,32 €

Le total des subventions sur les travaux subventionnables devait donc s'élever à 117 151,8 € soit :

- 57 511 € : subvention Anah
- 59 640,80 € : subvention de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'ANAH est revenue sur ses engagements et a finalement écrêté sa subvention sur les travaux de réfection du mur en raison de la règle des 80% maximum de subventions publiques du montant des travaux TTC. Elle a versé la somme de 47.575,45 € soit une différence de 9 936 € par rapport au montant initialement engagé.

Par courrier en date du 8 août 2014, le Préfet de Bas-Rhin a sollicité l'ANAH pour qu'au regard du caractère exceptionnel de la situation, du problème de sécurité relevé par l'expertise et de la grande précarité de la copropriété, l'ANAH verse la totalité des subventions engagées. L'ANAH n'a pas accepté cette demande de dérogation possible dans l'article 12 du règlement de l'Agence.

Après multiples négociations, la copropriété s'est retournée contre son syndic refusant d'honorer les appels de fonds sur ces travaux. Par courrier en date du 27 septembre 2016, l'agence immobilière ASI a sollicité l'Eurométropole de Strasbourg pour une subvention exceptionnelle de 17 350.54 € comprenant :

- le solde des subventions ANAH de 9 936 € par rapport au montant initialement engagé,
- l'assurance dommage ouvrage de 2 230 €,
- les honoraires du syndic sur cette opération qui a duré plus de 7 ans.

Il est proposé de verser à la copropriété une subvention exceptionnelle de 17 350.54 € correspondant à la totalité des dommages générés par la démolition de l'hôtel IBIS.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

vu la décision de la Commission locale de l'Habitat en date du 19-11-2012 concernant les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat en faveur du syndicat des copropriétaires de la copropriété 10 rue Coulaux à Strasbourg Port du Rhin ;

vu la délibération du Conseil de communauté du 28 juin 2013 concernant le Programme d'intérêt général « Habiter Mieux » ;

vu la délibération du Conseil de communauté du 28 juin 2013 concernant une aide exceptionnelle sur la réfection d'un mur de réfection l'immeuble situé 10 rue Coulaux à Strasbourg ;

après avis de la Commission thématique sur proposition de la Commission plénière après en avoir délibéré

approuve

le principe d'une aide exceptionnelle aux travaux de réfection du mur de l'immeuble situé 10 rue Coulaux à Strasbourg, dégradé suite à la démolition de l'ancien hôtel Ibis du Port du Rhin ;

décide

1) le versement au syndicat des copropriétaires de la copropriété 10 rue Coulaux à Strasbourg d'une subvention exceptionnelle de 17 350.54 € ;

2) l'imputation de cette participation financière de l'Eurométropole de Strasbourg sur la ligne budgétaire fonction 551, nature 20421, HP01, AP0117, programme 568, dont le disponible sur le budget 2017 (prévisionnel) avant le présent Conseil est de 1 315 600 € ;

autorise

le Président ou son-sa représentant-e à signer l'ensemble des conventions et documents y afférents.

**Adopté le 3 mars 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 6 mars 2017**

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mars 2017

Institution du versement transport sur le périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg issu de la fusion avec la communauté de communes "Les Châteaux".

Le versement transport est une contribution due par les employeurs publics ou privés qui emploient au moins 11 salariés, et dont le lieu de travail effectif se situe dans le périmètre où le versement transport a été institué. Sa création est fondée sur la volonté de financer le développement et l'amélioration des transports en commun et de faire participer les employeurs au titre des bénéfices indirects générés par l'existence d'un réseau de transport urbain.

L'Eurométropole de Strasbourg en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire, perçoit le produit du versement transport depuis le 1er janvier 1974. Par délibération du 17 décembre 2010, le taux de versement transport appliqué sur le territoire de l'Eurométropole est fixé à 2% de la masse salariale depuis le 1er janvier 2011.

Le versement transport a généré en 2016 une recette de près de 98 millions d'euros. Il représente 79 % du financement des dépenses de fonctionnement du budget annexe des transports urbains de l'agglomération strasbourgeoise.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 prononçant la fusion par intégration de la communauté de communes « Les Châteaux » dans l'Eurométropole de Strasbourg à compter du 1er janvier 2017 et selon les dispositions des articles L. 2333-64 à L. 2333-75 et D.2333-83 à R. 2333-104-1 du code général des collectivités territoriales, il convient d'instituer le versement transport sur l'ensemble du périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg comptant désormais, en plus, les communes d'Achenheim, de Breuschwickersheim, d'Hangenbieten, de Kolbsheim et d'Osthoffen.

Le périmètre de perception du versement transport, au taux de 2%, est ainsi élargi à compter du 1^{er} juin 2017 aux 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg dont la liste est la suivante :

	Code postal	Code INSEE
- ACHENHEIM	67204	67001
- BISCHHEIM	67800	67043
- BLAESHEIM	67113	67049
- BREUSCHWICKERSHEIM	67112	67065

- ECKBOLSHEIM	67201	67118
- ECKWERSHEIM	67550	67119
- ENTZHEIM	67960	67124
- ESCHAU	67114	67131
- FEGERSHEIM	67640	67137
- GEISPOLSHEIM	67118	67152
- HANGENBIETEN	67980	67182
- HOENHEIM	67800	67204
- HOLTZHEIM	67810	67212
- ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	67400	67218
- KOLBSHEIM	67120	67247
- LAMPERTHEIM	67450	67256
- LINGOLSHEIM	67380	67267
- LIPSHEIM	67640	67268
- MITTELHAUBSERGEN	67206	67296
- MUNDOLSHEIM	67450	67309
- NIEDERHAUBERGEN	67207	67326
- OBERHAUSBERGEN	67205	67343
- OBERSCHAEFFOLSHEIM	67203	67350
- OSTHOFFEN	67990	67363
- OSTWALD	67540	67365
- PLOBSHEIM	67115	67378
- REICHSTETT	67116	67389
- SCHILTIGHEIM	67300	67447
- SOUFFELWEYERSHEIM	67460	67471
- STRASBOURG	67000	67482
- VENDENHEIM	67550	67506
- LA WANTZENAU	67610	67519
- WOLFISHEIM	67202	67551

Les coordonnées comptables de l'Eurométropole de Strasbourg, bénéficiaire du versement destiné aux transports en commun sont les suivantes : Receveur des Finances de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (titulaire : 067058 RECETTE DES FINANCES STRASBOURG – domiciliation : BDF STRASBOURG).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

l'institution du versement transport, au taux de 2%, sur le périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg issu de la fusion par intégration de la communauté de communes « Les Châteaux » dans l'Eurométropole de Strasbourg, à compter du 1er juin 2017 ;

autorise

le Président ou son-sa représentant-e à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Adopté le 3 mars 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 6 mars 2017**

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mars 2017

Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du système de vélos partagés "Vélhop" - Avenant 3.

L'Eurométropole de Strasbourg développe depuis de nombreuses années une politique volontariste et audacieuse en faveur de l'usage du vélo. Elle a créé une dynamique pour ce moyen de déplacement au sein de la population si bien qu'elle était en 2009 avec 8% des déplacements (15% dans le centre-ville élargi de Strasbourg) l'agglomération française dans laquelle le vélo est le plus utilisé. Par ailleurs, dans le cadre de la délibération du 16 décembre 2016 sur le PLUi, l'Eurométropole s'est prononcée pour le doublement de cette part modale d'ici 2030.

Afin de conforter cette position et permettre d'atteindre les objectifs fixés de part modale, l'Eurométropole travaille notamment avec la société « Strasbourg Mobilités » dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) Vélhop effective jusqu'en 2022. Cette DSP a pour objet principal la location de vélos et pour objet accessoire des services complémentaires dont le stationnement vélo, notamment dans les parkings en ouvrage.

Dans ce but, la convention a précédemment fait l'objet d'avenants permettant l'ouverture de lieux de stationnement au sein du parking Les Tanneurs (avenant 1) et du parking Sainte Aurélie (avenant 2). Il avait également été décidé le lancement d'une expérimentation sur les Vélos à Assistance Electrique (VAE) (avenant 1).

Le présent avenant a pour objet :

1. d'ajuster les modalités d'exploitation et les modalités financières des lieux de stationnement dans les parkings Tanneurs et Sainte Aurélie;
2. d'expérimenter des actions d'insertion liées au vélo telles que prévues dans l'article 28 de la convention de délégation de service public initiale ;
3. de définir les modalités de la poursuite de l'expérimentation des VAE ;
4. de rembourser à l'Eurométropole une partie de la subvention de fonctionnement de 2016 et de préciser l'utilisation des subventions de fonctionnement pour 2017 et 2018 ;
5. de redéfinir la grille tarifaire afin de prendre en compte les modalités du VAE et répondre au plan ozone de l'Eurométropole ;
6. d'étendre le périmètre géographique du service Vélhop pour prendre en considération la fusion de la Communauté de Communes des Châteaux avec l'Eurométropole.

Lieux de stationnement

Les avenants 1 et 2 avaient prévu l'ouverture de deux lieux de stationnement vélo : l'un dans le parking Tanneurs, l'autre dans le parking Ste Aurélie.

Le premier parking a ouvert au début de l'année 2016. Cependant des malfaçons dont le délégant et délégataire ne sont pas responsables ont été découvertes et ont nécessité une fermeture complète de l'ouvrage jusqu'au 1^{er} mars 2017.

Le deuxième parking n'a pu ouvrir pour des raisons techniques courant 2016 et le sera au plus tard le 29 avril 2017 dans des conditions d'exploitation revues : les usagers eurométropolitains de ce parking en 2017 bénéficieront d'une année de gratuité et une partie du local devra permettre de développer des services annexes pour les usagers du parking (petite réparation, gonflage).

Compte tenu des ajustements de calendrier et d'exploitation, les coûts de fonctionnement, les recettes prévisionnelles et la subvention versée par la collectivité pour ces parcs ont été affinés et réévalués.

L'avenant joint à la délibération modifie les dispositions techniques et financières des avenants précédents afin de tenir compte de ces évolutions.

Actions sociales

La convention initiale prévoit la possibilité d'une expérimentation favorisant la pratique et l'usage du vélo pour les populations qui en sont culturellement éloignées. Aussi, il est proposé la réalisation de cette expérimentation à compter d'avril 2017 notamment par des actions de vélo école. Ces actions seront assorties d'une enquête de suivi des personnes ayant bénéficiées de la formation afin d'envisager ou non la poursuite de cette expérimentation et son évolution à moyen terme.

Vélo à Assistance Electrique

L'avenant 1 avait permis le lancement d'une expérimentation des VAE. Au regard du retour d'expérience de cette expérimentation et des études menées sur les freins au développement du VAE, il est envisagé de réaliser une nouvelle étape dans l'expérimentation du VAE.

Cette nouvelle étape doit permettre à un maximum d'usagers de tester l'utilisation d'un VAE sur une durée suffisante et à un tarif modéré afin de les conforter à l'usage du vélo ou les inciter à acquérir ce type de vélo.

Ainsi, il est proposé l'augmentation du nombre de VAE disponibles en passant la flotte de 50 vélos à une flotte pouvant atteindre 300 vélos. Par ailleurs, le particulier pourra tester le VAE sur une durée maximale de 6 mois avec un tarif de premier accès au service à 49€ par mois pendant les 3 premiers mois puis un tarif de 102€ pour les 3 derniers mois.

Subvention de fonctionnement

Au terme de l'année 2016, et conformément à l'avenant n°2, différentes actions n'ont pas été réalisées, en particulier des enquêtes de satisfaction, le déploiement de nouvelles boutiques et de nouvelles stations automatiques ou encore l'absence d'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des locations.

A ce titre, le délégant et le délégataire ont convenu que ce dernier rembourserait à l'Eurométropole l'ensemble des dépenses non effectuées liées aux prestations citées ci-dessus. Ce remboursement est de 306 000€.

Par ailleurs, les économies générées pour les années 2017 et 2018 par le report de l'ouverture de nouvelles boutiques et de mise en service de nouvelles stations automatiques tel que défini dans l'avenant 2 à la convention viendront financer les expérimentations sur les actions sociales et le développement du VAE ainsi que les périodes de gratuité des parcs de stationnement vélo. La subvention de fonctionnement reste donc inchangée.

Extension du périmètre

En vertu du nouveau seuil minimal d'habitants des intercommunalités institué par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la Communauté de communes « Les Châteaux » a fusionné par intégration dans l'Eurométropole de Strasbourg le 1er janvier 2017 par application de l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2016.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2017, le périmètre de l'Eurométropole comprend, en plus des 28 communes actuelles, les communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et d'Osthoffen.

Dans ce cadre, le périmètre géographique du service Vélhop est étendu pour prendre en considération la fusion de la Communauté de communes « Les Châteaux » et de l'Eurométropole.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil
vu l'avis favorable de la commission prévue à l'article L1411-6 du
Code général des collectivités territoriales du 3 décembre 2015
vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve

cette délibération et la conclusion d'un avenant n° 3 à la convention de délégation de service public du 2 février 2012, relative à l'exploitation du système de vélos partagés « Vélhop », entre l'Eurométropole et la société Strasbourg Mobilités, joint à la présente délibération,

autorise

le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public entre l'Eurométropole de Strasbourg et la société Strasbourg Mobilités, ainsi que tous les actes y afférant,

décide

l'inscription de la recette en résultant sur la ligne budgétaire 7788/TC04A du budget 2017 de l'Eurométropole

**Adopté le 3 mars 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 6 mars 2017**

**CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU SYSTEME DE
VELOS PARTAGES « VELHOP »
AVENANT N°3**

Entre :

L'Eurométropole de Strasbourg, sise 1, Parc de l'Etoile 67 076 STRASBOURG Cedex, représentée par son Président, Monsieur Robert HERRMANN, agissant en exécution d'une délibération du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 3 mars 2017,

Ci-après dénommée « l'Eurométropole de Strasbourg » ou « le délégant » d'une part,

Et

La société Strasbourg Mobilités SAS, au capital de 30 000 € dont le siège social est sis 14, rue la Gare aux marchandises, 67035 Strasbourg Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Philippe LALLY,

Ci-après dénommée « Strasbourg Mobilités » ou « le délégataire » d'autre part,

PREAMBULE

L'Eurométropole de Strasbourg et la société Strasbourg Mobilités ont signé en date du 2 février 2012 une convention de délégation de service public (Dsp) relative à l'exploitation d'un système de vélos partagés dont la désignation commerciale est « Vélhop ».

L'objectif de cette convention est d'accroître la pratique du vélo dans une ville où ce moyen de déplacement est déjà fortement utilisé, avec la volonté de favoriser au maximum l'intermodalité sous toutes ces formes et particulièrement le transport public et le vélo.

La Dsp a pour objet principal la location de vélos et pour objet accessoire des services complémentaires dont le stationnement vélos, notamment dans les parkings en ouvrage.

Le présent avenant a pour objet :

1. D'ajuster les modalités d'exploitation et les modalités financières des lieux de stationnement et gardiennage dans les parkings Tanneurs définies dans l'avenant 1 et dans le parking Sainte Aurélie définies dans l'avenant 2 ;
2. D'expérimenter des actions d'insertion liées aux vélos telles que prévues dans l'article 28 de la convention de délégation de service public initiale ;
3. De définir les modalités de la continuité de l'expérimentation des vélos à assistance électrique (VAE), dont les principes ont été définis dans l'article 16 de la convention et l'article 2 de l'avenant 1, dont le principe avait été acté dans l'avenant n°2 ;
4. De rembourser à l'Eurométropole une partie de la subvention de fonctionnement de 2016 au vu de la non réalisation des études clientèles, du report du logiciel de gestion des locations et du non déploiement des boutiques et des stations automatiques au cours de la période 2016 à 2018, dont le principe avait été déjà acté dans l'avenant n°2 ;

5. De préciser l'utilisation des subventions de fonctionnement pour 2017 et 2018 ;
6. De réactualiser la grille tarifaire afin de prendre en compte les modalités du VAE, la diversification du parc (vélos cargos) et de répondre au plan ozone de l'Eurométropole ;
7. D'étendre le périmètre géographique du service Vélhop aux cinq nouvelles communes de la communauté de communes des Châteaux pour prendre en considération la fusion de cette dernière avec l'Eurométropole.

ARTICLE 1 : GESTION DE PARKINGS VELOS PAR STRASBOURG MOBILITES

1.1. Parc à vélos Tanneurs

Suite à la fermeture due à des malfaçons constatées pour le parking tanneurs et au retour d'expérience du démarrage du service le présent article annule et remplace l'article 3 de l'avenant n°1 et l'article 3.1 de l'avenant n°2 :

Conformément à l'article 26 de la convention de délégation de service public, le délégataire et le délégant ont prévu la création au cours de la délégation de lieux de stationnement vélos sur le territoire de l'Eurométropole.

A ce titre, un lieu de stationnement a été réalisé au sein du parking des Tanneurs actuellement géré par la société Parc Autos Strasbourg, filiale de la société Indigo CGST. La mise en exploitation de cet ouvrage est prévue au plus tard le 1^{er} mars 2017.

Cet espace dont la gestion est confiée au délégataire dans le cadre du contrat de DSP, permet d'accueillir 360 places dédiées au stationnement vélos des abonnés. Ce parc sera accessible aux usagers 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Dans ce but, l'Eurométropole met à disposition du délégataire cet espace. Pour ce faire, un avenant au contrat de mise à disposition d'emplacements de stationnement du 29 juin 2009 entre la CUS (substituée depuis le 1^{er} janvier 2015 par l'Eurométropole de Strasbourg) et Vinci park (devenu Indigo) a été conclu.

Ce contrat ainsi que son avenant seront joints en annexe de la présente convention et le délégataire devra en respecter les termes,

Aucun emplacement ne sera réservé et le foisonnement est prévu dans l'ouvrage.

Le stationnement du vélo, conformément au contrat de DSP, s'inscrit dans une logique de mise en réseau avec d'autres parcs à cycles

1.1.a. Locaux et aménagement

Le délégant convient de mettre à disposition dans le parking des Tanneurs un espace de 620 m² correspondant à près de 360 places pour les vélos ;

Dans la même logique que la mise en place des boutiques, le délégant a à sa charge l'agencement de ce local incluant les arceaux à vélos et le délégataire a à sa charge l'équipement mobilier et technique, l'aménagement et la signalétique de ce lieu.

L'aménagement de cet espace inclut sans que cette liste soit exhaustive : contrôle d'accès, vidéosurveillance, des casiers consignes, une station de gonflage en libre-service. L'espace de stationnement permettra la recharge de 16 vélos à assistance électrique simultanément.

La mise en place des contrôles d'accès est à la charge du délégataire.

1.1.b. Modalités de fonctionnement

- l'accès au véloparc se fait sept jours sur sept et 24 heures sur 24 ;
- le délégataire a à sa charge l'entretien et la surveillance du lieu de stationnement;
- le délégataire doit assurer les formalités d'inscription et la gestion des usagers (création de carte d'accès, caution...).

Une enquête sera menée lors du 1^{er} semestre 2018 par le délégataire auprès des usagers du parking afin d'avoir un retour sur le service proposé. Cette enquête portera sur les usages

de l'ouvrage, le niveau de tarification, les besoins de service. Les modalités et le contenu de l'enquête seront fixés en commun accord entre le délégataire et le délégant.

1.1.c. Tarifs de stationnement

D'un point de vue général, les titres de stationnement constituent la redevance que l'exploitant est autorisé à percevoir auprès des usagers du service de vélos partagés. Les tarifs sont fixés, après consultation du délégataire, par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg ou de son représentant.

Il est défini pour le parc Tanneurs une gratuité du service jusqu'au 30 mars 2018 pour les résidents de l'Eurométropole. Cette gratuité n'ôte en aucun cas l'obligation d'acquisition d'un badge auprès du délégataire. Le badge permettra au délégataire d'assurer un contrôle d'accès au parking et la mise en sécurité du lieu.

A l'issue de cette période de gratuité pour les résidents de l'Eurométropole, le tarif annuel sera proposé à 40€ TTC, néanmoins le délégant et le délégataire se rencontreront courant du second semestre 2018 pour confirmer ce tarif au regard du retour de l'enquête effectuée et du retour d'expérience des coûts de fonctionnement et de maintenance du parc. Le tarif de 40 € sera appliqué dès la réouverture aux habitants hors Eurométropole.

Le délégataire et le délégant se rencontreront une fois par an pour envisager des éventuelles évolutions. La révision de ces tarifs sera fixée par délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.

1.1.d. Impact financier

La mise en place de ce service de stationnement constitue un service complémentaire au service de location. Le coût de fonctionnement de ce service est estimé à 52 K€ par an en 2017 et 2018. Ce coût inclut l'exploitation de l'espace, la surveillance, l'entretien et la maintenance du site, avec notamment la mise en place des contrôles d'accès et du système de vidéosurveillance et d'interphonie.

A ce titre, le délégataire et le délégant conviennent de la mise en place d'une subvention complémentaire à la subvention forfaitaire de 52 K€ en 2017 et 2018 au vu des contraintes de service public imposés au délégataire pour ce service (gratuité, contrôles d'accès, surveillance, etc.). Toutes prestations complémentaires demandées par le délégant pourront donner lieu à une subvention complémentaire qui fera l'objet d'un avenant.

Les parties se rencontreront courant du second semestre 2018 pour faire le point sur l'exploitation de ce service de stationnement. L'évolution des conditions du service pourra donner lieu à modification de la subvention complémentaire.

Le paiement de ces montants complémentaires s'effectuera dans les mêmes conditions que le versement de la subvention d'exploitation définies à l'article 54 du contrat. Ces subventions complémentaires seront indexées selon les mêmes modalités de révision que celles de la subvention d'exploitation prévues à l'article 58.

1.2. Parc à vélos Sainte-Aurélie

Suite au retard dans les travaux d'aménagements et du report d'ouverture du parking Sainte-Aurélie le présent article annule et remplace l'article 3.2 de l'avenant n°2 :

« Dans le cadre des dispositions des articles 26 et 26.1 de la convention de délégation de service public, le délégant et le délégataire conviennent de l'ouverture de deux nouveaux lieux de stationnement situés au sein du parking Ste Aurélie au plus tard le 29 avril 2017. »

1.2.a Mise à disposition des parcs à vélos Sainte-Aurélie

- le local à vélos existant au rez-de-chaussée du parking Sainte Aurélie de 470 places, pour une surface d'environ 764 m².

Ce local est actuellement mis à disposition de l'Eurométropole par Effia Concessions, dans le cadre d'une convention de sous-concession d'occupation signée le 18 avril 2007 entre Effia Concessions et l'Eurométropole. Aux termes de cette convention, EFFIA

Concessions en sus de la mise à disposition de l'espace, assure, pour le compte de l'Eurométropole via son prestataire Parcus, une prestation d'exploitation du parc à vélos, comprenant notamment la surveillance, le nettoyage des lieux et l'accueil des clients.

Dans le cadre d'un avenant à cette convention de sous-concession d'occupation (approuvé par une délibération du Conseil de l'Eurométropole du 18 décembre 2015), Eurométropole et Effia Concessions ont convenu de mettre fin à cette prestation d'exploitation, afin de permettre à Strasbourg Mobilités d'intervenir sur le site sous-occupé par l'Eurométropole pour les besoins de l'exploitation et de la gestion du lieu.

- Trois locaux commerciaux situés en façade boulevard de Metz, d'une surface d'environ 330 m², permettant d'aménager un nouveau parc à vélos de 380 places.

Le premier local est actuellement géré par l'Eurométropole, les deux autres étant mis à disposition de la SNCF, dans le cadre du Bail à construction du 5 mai 1995 signé entre la SNCF et l'Eurométropole.

Dans le cadre d'un avenant à ce bail (approuvé par une délibération du Conseil de l'Eurométropole du 18 décembre 2015), la SNCF et la collectivité ont convenu de la fin de la location par la SNCF desdits locaux, afin de permettre à l'Eurométropole de réaliser des travaux d'aménagement.

L'ensemble de ces espaces sera aménagé par l'Eurométropole pour former un parc à vélos unique, qui sera confié à Strasbourg Mobilités en vue de son exploitation au plus tard le 29 avril 2017.

Les parcs à vélos aménagés seront ouverts au public au plus tard le 29 avril 2017.

Le délégant s'engage à mettre disposition les parcs à vélos au délégataire dans un délai de deux mois préalables à l'ouverture au public de ces parcs afin de permettre la réalisation des travaux qui incombent au délégataire tel que définis dans l'article 1.2.b suivant. Durant cette période, les Véloparcs restent sous la responsabilité du délégant. Le délégant et le délégataire conviennent d'établir un état des lieux et un inventaire complet dans les 15 jours au plus tard après la mise à disposition des équipements et locaux.

1.2.b Aménagement des locaux mis à disposition

Le délégant mettra à disposition du délégataire les locaux aménagés.

Il prendra en charge les travaux d'aménagement nécessaires, en particulier, concernant le nouvel espace :

- l'installation des racks à vélos à double étage ;
- la mise en place d'une vingtaine d'emplacements pour les vélos à assistance électrique ;
- la mise en place du système de sécurité incendie relié à la centrale déjà existante, du système de désenfumage, de l'éclairage, la mise en peinture ;
- les travaux d'accessibilité aux personnes handicapées le cas échéant, des travaux électriques et de réseau.

Concernant le local existant, les travaux qui seront pris en charge par le délégant doivent permettre de créer une deuxième rampe d'accès au niveau de l'entrée du parc, de privatiser l'alimentation électrique du parc à vélos, de réaliser un système d'alarme incendie relié à la centrale déjà existante.

Le délégataire aura, quant à lui à sa charge, l'équipement mobilier et technique et la signalétique des lieux, avec notamment l'installation du système de contrôle d'accès, d'un système autonome de surveillance vidéo, d'un système d'interphonie ainsi qu'une ou deux stations de gonflage.

1.2.c. Modalités de fonctionnement du parking Sainte-Aurélie

- l'accès au lieu de stationnement se fait sept jours sur sept et 24 heures sur 24 ;
- le délégataire a à sa charge l'entretien et la surveillance du lieu de stationnement;
- le délégataire doit assurer les formalités d'inscription et la gestion des usagers (création de carte d'accès, caution...).

Le délégataire mettra à disposition des usagers de ce service des services complémentaires à l'usage du vélo dans cet ouvrage (atelier de réparation, gonflage...). Il pourra faire sous-traiter cette prestation ; dans cette éventualité, le délégataire est tenu d'informer le délégant du sous-traitant retenu dans un délai raisonnable.

1.2. d. Tarifs de stationnement

Le délégataire et le délégant conviennent que les usagers résidant au sein de l'Eurométropole fréquentant le parking préexistant au cours de l'année 2016 devront se voir offrir par le délégataire une année d'accès gratuit au parking rénové.

Cette gratuité n'ôte en aucun cas l'obligation d'acquisition d'un badge auprès du délégataire. Le badge permettra au délégataire d'assurer un contrôle d'accès au parking et la mise en sécurité du lieu.

Les modalités pratiques de cette gratuité seront définies conjointement entre le délégant et le délégataire. Le délégataire aura sous sa responsabilité la communication de cette gratuité auprès des usagers.

Pour les nouveaux usagers, un tarif annuel est de 40 € TTC pour un usager normal et de 34 € TTC pour un usager des transports en commun (abonné TER Alsace ou CTS).

Le délégataire et le délégant se rencontreront une fois par an pour envisager des éventuelles évolutions. La révision de ces tarifs sera fixée par délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.

1.2. e. Impact financier

La mise en place de ce service de stationnement constitue un service complémentaire au service de location. Compte tenu des synergies avec le parking Tanneurs, le coût de fonctionnement marginal de ce service est estimé à 21 K€ en 2017 et de 33 K€ à partir de 2018 jusqu'à la fin de la convention (hors année 2022 estimée à 2,7 K€). Ce coût inclut l'exploitation de l'espace, la surveillance, l'entretien et la maintenance du site, avec notamment la mise en place des contrôles d'accès et du système de vidéosurveillance et d'interphonie.

Les recettes estimées par le délégataire au titre de la tarification définie à l'article précédent sont de l'ordre 13,2 K€ en moyenne annuelle.

A ce titre, le délégataire et le délégant conviennent de la mise en place d'une subvention complémentaire à la subvention forfaitaire de 17,5 K€ en moyenne annuelle au vu des contraintes de service public imposés au délégataire pour ce service (gratuité, contrôles d'accès, surveillance, etc.). Toutes prestations complémentaires demandées par le délégant pourront donner lieu à une subvention complémentaire, qui fera l'objet d'un avenant.

Les détails des coûts, subventions et recettes annuels prévisionnels sont en annexe du présent avenant.

Le paiement de ces montants complémentaires s'effectuera dans les mêmes conditions que le versement de la subvention d'exploitation définies à l'article 54 du contrat. Ces subventions complémentaires seront indexées selon les mêmes modalités de révision que celles de la subvention d'exploitation prévues à l'article 58. »

ARTICLE 2 : ACTIONS D'INSERTION LIEES AU VELO

Aux termes de l'article 28 de la convention, le délégataire peut être amené à effectuer des actions d'insertion liées aux vélos. Dans ce cadre, le délégant et le délégataire se sont rencontrés en juillet 2016 pour préciser les actions à réaliser et les modalités de fonctionnement.

Il est entendu le lancement d'une période de test d'un an à compter d'avril 2017. À l'issue de cette période de test, les parties se réuniront pour dresser le bilan de ce test et des modalités techniques et financières pour sa possible pérennisation.

Lors de cette phase de test, le délégataire réalisera les actions de promotions de l'usage du vélo tels que définies dans le mémoire technique en annexe 3 de la convention (vélos écoles, développement d'atelier d'autoréparations...). Ces actions pourront s'effectuer sur l'ensemble du territoire de

l'Eurométropole en fonction des besoins identifiés. Pour effectuer ces actions, le délégataire pourra avoir recours à des organismes existants spécialisés dans le domaine. Dans ce cadre, le délégataire et le délégant détermineront d'un commun accord les organismes retenus au regard des propositions faites par ces derniers.

Dans le cas d'actions telles que les vélos écoles, une enquête de suivi des personnes ayant bénéficiées de la formation sera effectué après un an afin de dresser un bilan sur ces actions et afin de permettre la définition d'autres actions à mener permettant de développer l'usage du vélo à long terme.

Aussi, l'article 28 de la convention initiale est modifié comme suit :

« Le délégataire conçoit une expérimentation favorisant la pratique et l'usage du vélo pour les populations qui en sont culturellement et économiquement éloignées sur le territoire de l'Eurométropole comme certains quartiers tels que Cronenbourg, HautePierre, l'Elsau, les Ecrivains, ou le Guirbaden. Cette démarche est innovante et s'attache notamment à valoriser la pratique du vélo afin de casser les représentations culturelles fortement ancrées dans ces quartiers.

Cette expérimentation vise à créer une dynamique participative propre à favoriser et développer l'usage du vélo dans ces quartiers. Elle propose notamment des actions de formations pour les populations n'ayant aucune pratique s'appuyant sur les réalités locales. Celle-ci s'appuie sur les structures sociales existantes mais ne se substitue pas à elles. La désignation des partenaires se fera en concertation avec le délégant. L'organisation de manifestations accompagne cette démarche.

Elle se déroulera pendant une période d'un an à compter d'avril 2017 et portera sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole.

Le délégataire et le délégant se rencontreront au plus tard six mois avant le début de l'expérimentation afin de déterminer les modalités de l'expérimentation.

Le délégataire devra disposer de tous les moyens humains et techniques nécessaires à l'expérimentation. Au vu de la mutualisation des moyens entre le service de location, d'entretien des cycles et cette expérimentation (personnel administratif, technique), le délégant et le délégataire conviennent, pour les années 2017 et 2018, d'intégrer le coût de ce dispositif à la subvention d'exploitation forfaitaire. Le montant de cette opération est évalué à 47 000 € HT annuel (valeur 2011) pour 2017 et pour 2018.

Le délégataire devra rendre compte au délégant des analyses et évaluations de cette expérimentation lors des comités techniques (cf. article 64 du contrat de délégation de service public) et pendant des rencontres spécifiques autant qu'il s'avère nécessaire pour la restitution satisfaisante de l'expérimentation. Ces rencontres spécifiques pourront être à l'initiative du délégant ou du délégataire.

A l'issue de cette année d'expérimentation et en fonction des résultats obtenus, le délégataire et le délégant se rencontreront pour décider la poursuite ou l'abandon de ce dispositif. Si le dispositif devait être pérennisé et/ou étendu, le délégant et le délégataire conviennent de fixer par voie d'avenant les modalités de son déploiement (actions à reconduire et à lancer, partenariats, spécificités techniques, phasage, subventions...).

ARTICLE 3 : VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

L'article 16 de la convention et l'article 2 de l'avenant 1 à la convention ont acté la mise en place d'une expérimentation pour la location de Vélos à Assistance Électrique (VAE).

À l'issue de cette expérimentation, le délégant et le délégataire conviennent d'une nouvelle étape dans cette expérimentation ; l'article 16 est ainsi complété comme suit :

3.1. Modalités de fonctionnement

La prolongation de l'expérimentation se déroulera courant du 2^e semestre 2017, dès signature du présent avenant jusqu'au 31 décembre 2018.

La flotte de VAE sera acquise par le délégant à concurrence d'un volume compris entre 150 et 250 vélos.

Tel que défini initialement dans l'article 16 de la convention, le délégataire soumettra au délégant pour accord préalable le matériel à acquérir et ses spécificités techniques. Par ailleurs, le délégant participera aux tests des matériels proposés.

Les VAE seront mis à disposition soit en boutique humanisée soit dans le cadre d'une flotte PDE d'une entreprise.

La durée de location ne pourra être supérieure à 6 mois pour un particulier afin de permettre une rotation de la flotte et l'essai par un maximum de la population.

Le déploiement du service sera accompagné d'une communication spécifique et d'une mise en avant dans les boutiques et sur le site internet. La prise en main du vélo à assistance électrique par les usagers devra bénéficier d'une attention particulière de la part du personnel du délégataire afin d'en faciliter l'usage et la compréhension.

3.2. Tarifs du service

Les tarifs applicables à la location sont définis dans l'annexe 1 du présent avenant,

3.3. Impact financier

Le vélo à assistance électrique étant un service indissociable du service de location Vélhop, les personnels de location, la maintenance sont mutualisés avec le service initial. Il est ainsi proposé que le coût du service soit intégré au coût global du service et bénéficie de la même subvention d'exploitation.

Le coût d'extension de l'expérimentation est estimé à 130 k€ en 2017 et à 260 k€ pour 2018.

3.3 Évaluation de l'expérimentation

Un bilan trimestriel de la location des VAE sera réalisé et présenté par le délégant au délégataire. Ce bilan comprendra :

- le nombre de VAE mis à disposition des usagers,
- le nombre et le type de réparations effectuées,
- le nombre et le type de locations total et par lieu,
- le nombre de demande de locations n'ayant pu être « honorées »,
- l'avis des utilisateurs sur le matériel et le tarif proposé, la raison du choix de location d'un VAE plutôt qu'un vélo « classique » selon un formulaire défini par le délégant.

Par ailleurs, le délégant travaille à mettre en place une démarche et des partenariats facilitant l'acquisition de VAE. Le délégataire sera tenu informé de l'évolution de cette démarche et pourra être amené à y participer ou à en informer ses abonnés.

ARTICLE 4 : REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS NON REALISEES EN 2016

4.1. Montant des prestations non réalisées

Au terme de l'année 2016, il a été constaté que différentes actions prévues n'ont pas été réalisées et ceci d'un commun accord entre le délégant et le délégataire. Il s'agit :

- d'enquêtes de satisfaction 2016 (article 66.2 de la convention) pour un montant de 32 K€ ;
- du report de l'ouverture de nouvelles boutiques et de mise en service de nouvelles stations automatiques tel que défini dans l'article 2 de l'avenant 2 à la convention pour un montant de 218 K€ (133 k€ pour les boutiques et 85k€ pour les stations).
- Le report à nouveau du logiciel de gestion des locations du au report de la mise en œuvre de tarifs échelonnés au 1^{er} juillet 2017 pour un montant de 56 k€

Au total, le montant des prestations non réalisées par le délégataire s'élève à 306 K€ pour 2016.

4.2. Modalités de remboursement

Le délégant et le délégataire conviennent dans le cadre du présent article que le montant non dépensé pour l'année 2016 à savoir 306 K€ sera remboursé à l'Eurométropole de Strasbourg. Ce

remboursement s'effectuera auprès du comptable assignataire de l'Eurométropole à savoir M. le receveur des finances de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg dans les 30 jours maximum après l'envoi de l'avenant au contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : SUBVENTION D'EXPLOITATION

Le délégant et le délégataire conviennent que le niveau de subvention fixé dans la convention initiale reste inchangé et intègre les coûts de fonctionnement des lieux de stationnement Tanneurs et Ste Aurélie pour les années 2017 et 2018.

ARTICLE 6 - EVOLUTION DES TARIFS DE LOCATION

La grille des tarifs Vélhop est modifiée à compter du 1^{er} juillet 2017. Cette nouvelle grille tarifaire jointe en annexe vient définir de nouveaux tarifs pour la location des Vélos à Assistance Électrique et de vélos cargos ainsi que les tarifs à appliquer dans le cadre du Plan Ozone de l'Eurométropole.

Des remises pourront être accordées par le délégataire sous sa seule responsabilité afin de lui permettre de faciliter l'accès du vélo à assistance électrique et aux vélos cargo aux publics éloignés de cette pratique, sous réserve du strict respect du principe d'égalité des usagers devant le service public.

ARTICLE 7 : RENOUELEMENT DE LA FLOTTE

Il est constaté qu'afin d'être conforme à un âge moyen du parc de vélos de 5 ans, tel que défini dans l'article 4.2 de l'avenant 2 de la convention, le renouvellement de la flotte doit être augmenté. Aussi, l'article 40.2 de la convention complété par l'article 4 de l'avenant 2 est modifié comme suit :

« le délégataire prendra en charge, à niveau de contribution initialement prévue dans la DSP, le renouvellement de la flotte de cycles à concurrence d'un volume compris entre 550 et 750 en moyenne par an à compter du 1^{er} septembre 2016 et jusqu'au 31 décembre 2018. »

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 5 de l'avenant n°2 imposant au délégant le recyclage des vélos hors d'usage, le délégant et le délégataire conviennent que les procédures de désaffectation et de déclassement des vélos en fin de vie imposent un délai de traitement de ceux-ci et que ce traitement en complément des actions de renouvellement peut impliquer un accroissement de la flotte de cycles mise à disposition du délégataire sans que celui-ci ait une progression de sa flotte commerciale. À ce titre, le délégant et le délégataire conviennent à effectuer un accroissement temporaire de la flotte mise à disposition pendant cette période afin de ne pas pénaliser le service.

ARTICLE 8 - EVOLUTION DU PERIMETRE DE LA DSP

Le délégataire et le délégant conviennent d'une extension géographique du périmètre du service afin de prendre en considération la fusion de la communauté de communes des Châteaux avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Cette extension du périmètre n'a aucun impact financier sur l'économie de la délégation.

L'article 2 de la convention de délégation de service public est modifié comme suit :

« Le service Vélhop portera sur l'ensemble des communes de l'Eurométropole de Strasbourg soit les communes de :

- | | | |
|-----------------|---------------------------|-----------------------|
| - Bischheim, | - Hœnheim, | - Niederhausbergen, |
| - Blaesheim, | - Holtzheim, | - Oberhausbergen, |
| - Eckbolsheim, | - Illkirch-Graffenstaden, | - Oberschaeffolsheim, |
| - Eckwersheim, | - Lampersheim, | - Ostwald, |
| - Entzheim, | - Lingolsheim, | - Plobsheim, |
| - Eschau, | - Lipsheim, | - Reichstett, |
| - Fegersheim, | - Mittelhausbergen, | - Schiltigheim, |
| - Geispolsheim, | - Mundolsheim, | - Souffelweyersheim, |

- Strasbourg,
- Vendenheim,
- La Wantzenau,
- Wolfisheim.

Ce périmètre inclut également la Ville de Kehl en Allemagne (cf. avenant 1).

Le service Vélhop porte à partir du 1^{er} janvier 2017, en plus des 28 communes initiales et de la ville de Kehl, sur les communes d'Osthoffen, Breuschwickersheim, Achenheim, Kolbsheim et Hangenbieten.

ARTICLE 9 : AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses et dispositions de la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du système de vélos partagés « Vélhop » et de services associés, ainsi que de ses avenants 1 et 2, non visées par le présent avenant, demeurent d'application et continuent de produire leur plein effet.

Fait en double exemplaire original

A Strasbourg, le

Pour le délégataire

Pour le délégant

Jean-Philippe LALLY
Président de Strasbourg Mobilités

Robert HERRMANN
Président de l'Eurométropole de Strasbourg

TARIFS VELHOP	Tarifs
JOURNEES DE LOCATION	
Boutique	
1 Jour	6,00 €
1 Jour (déclenchement plan ozone)	3,00 €
Station	
Abonnement	36,00 €
Heure avec abonnement	0,20 €
Heure sans abonnement	1,00 €
ABONNEMENTS	
Locations Courte Durée Boutique	
Semaine	18,00 €
Mois	23,00 €
Locations Longue Durée Boutique	
Trimestre	
Plein tarif	33,00 €
Moins de 26 ans	28,00 €
Annuel Plein Tarif	
1ère année	84,00 €
2ème année	95,00 €
3ème année	110,00 €
Annuel moins de 26 ans	
1ère année	68,00 €
2ème année	77,00 €
3ème année	89,00 €
Etudiant	
1ère année	42,00 €
2ème année	48,00 €
3ème année	56,00 €
VAE (location limitée à 6 mois maximum par personne non renouvelable)	
Journée	12,00 €
Semaine	42,00 €
Quinzaine	72,00 €
Mois premier accès au service (limité à 3 mois maximum, non renouvelable)	49,00 €
Mois	102,00 €
Vélo Cargo	
2h	9,00 €
heure supplémentaire	3,00 €
journée	25,00 €
2 jours	40,00 €
jour supplémentaire (durée limitée 15 jours consécutifs)	15,00 €
TVA	20,00%
Sièges enfants	
Tarif	
Journée	2,00 €
Semaine	6,00 €
Quinzaine	10,00 €
Mois	15,00 €
Année	30,00 €
TVA	20,00%

Point n° 14 Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du système de vélos partagés « Vélhop » - Avenant 3

Pour

81

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BOUQUET-Gérard, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DELEAU-Christian, DEPYL-Patrick, DILIGENT-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLY-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, JUND-Alain, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KUTNER-Jean-Marie, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, NISAND-Raphaël, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROHFRITSCH-Sophie, SAHIN-Meliké, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mars 2017

Pacte métropolitain d'innovation.

Le pacte métropolitain d'innovation consiste en la mise en œuvre, pour l'Eurométropole de Strasbourg, du pacte Etat-métropoles signé à l'été 2016 par le Premier ministre et les présidents des 15 métropoles. Le Gouvernement a souhaité, aux termes de ce pacte, exposer les engagements pris par l'Etat en vue de soutenir et conforter les métropoles dans leur développement durable, leurs démarches innovantes et leur rôle dans l'alliance des territoires. Le pacte Etat-métropoles a pour ambition de reconnaître le rôle structurant des métropoles, d'encourager leur rayonnement international, de favoriser leur mise en réseau et de réunir les moyens institutionnels et financiers susceptibles de conforter leur rôle dans le développement équilibré de la France.

Le pacte signé entre l'Etat et les métropoles poursuit trois objectifs :

- mieux utiliser les nouveaux moyens issus des réformes institutionnelles de ces dernières années pour répondre aux besoins de la population et aux défis d'équilibre des territoires ;
- favoriser le rôle moteur des métropoles et leur mise en réseau ;
- conclure avec chacune des quinze métropoles un pacte métropolitain d'innovation qui permette d'intensifier les stratégies de développement innovantes élaborées par celles-ci.

Le pacte métropolitain d'innovation relatif à l'Eurométropole de Strasbourg bénéficie de la part de l'Etat d'une enveloppe de 8,3 millions € sur le FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) pour l'année 2017. Outre l'Etat, d'autres opérateurs pourront apporter leur concours au financement des projets : Région Grand Est, Ademe, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Caisse des dépôts et consignations.

C'est la reconversion de l'ancienne raffinerie de Reichstett qui a été retenue comme projet prioritaire pour le pacte Etat-Eurométropole de Strasbourg. La requalification de ce site a en effet été engagée par l'Eurométropole de Strasbourg dans l'objectif d'en faire, sous le nom d' « Ecoparc rhénan », un site expérimental de transition économique, écologique et énergétique.

La raffinerie de Reichstett a cessé son activité en avril 2011, entraînant la destruction de 250 emplois directs, la fin d'une activité industrielle majeure pour le territoire de

l'Eurométropole et la formation d'une friche présentant un danger pour l'environnement. La reconversion du site, d'une superficie totale de près de 600 hectares, porte des enjeux croisés de résorption d'une friche industrielle, de développement économique (par la réindustrialisation du site), et de développement urbain qualitatif (sobriété dans la consommation foncière, densité des projets, qualité architecturale des constructions, qualité des espaces publics, présence de services, etc.). L'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée dans la conception d'un projet innovant et exemplaire de la prise en compte des enjeux de la transition énergétique et écologique : énergie, eaux, déchets, mobilités, matériaux, synergie entre production et consommation énergétique via la géothermie profonde, gestion de l'aléa d'inondation, développement écologique et de biodiversité via la préservation des milieux les plus remarquables, la préservation, la création ou le renforcement de corridors écologiques, et la création d'un écosystème combinant secteurs naturels sanctuarisés et espaces végétalisés dans la zone d'activités.

Les opérations retenues pour être financées dans le cadre du pacte relèvent de ces différentes thématiques. Elles portent, notamment, sur la réalisation d'études de faisabilité préalables à la définition d'un aménagement sur la réserve foncière de l'Ecoparc rhénan, sur la gestion hydraulique et hydrogéologique des eaux souterraines, sur la création d'un système d'information géographique qui permette d'accompagner la transformation du site, sur la gestion des zones humides et de renaturation, sur la mise en synergie des différentes sources énergétiques alimentant les réseaux de chaleur, et plus particulièrement la régénération de l'usine de valorisation énergétique du Rohrschollen, sur l'expérimentation et le développement de mobilités douces domicile-travail (pistes cyclables, bus à haut niveau de service), sur la mise en œuvre d'un urbanisme porteur de santé.

Conformément au vœu exprimé par le gouvernement pour l'élaboration de ces pactes métropolitains d'innovation, le pacte conclu entre l'Etat et l'Eurométropole de Strasbourg contient également les éléments pour un contrat de coopération métropolitaine destiné à mettre en lumière l'importance des liens qui unissent l'Eurométropole aux territoires qui l'environnent. Le pacte évoque ainsi les nombreux projets portés et financés par l'Eurométropole elle-même, ou engagés à son initiative ou avec son soutien, qui bénéficient aux territoires du Bas-Rhin ou de l'Ortenau : développement du port autonome de Strasbourg et de son site de Lauterbourg, rétablissement de la continuité autoroutière entre le nord et le sud de l'Alsace, établissement d'une relation de tramway desservant la ville de Kehl par-dessus le Rhin, requalification de l'autoroute traversant actuellement le cœur de l'Eurométropole, etc. Le pacte évoque également les voies actuellement explorées en vue d'étendre les modalités de la coopération entre l'Eurométropole et les territoires du massif vosgien, notamment en matière d'approvisionnement en ressources énergétiques, de promotion des activités touristiques ou d'ingénierie territoriale.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil,
vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
autorise*

le Président à confirmer l'accord qu'il a exprimé au Gouvernement au sujet du pacte métropolitain d'innovation et à prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de celui-ci.

**Adopté le 3 mars 2017
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 6 mars 2017**

PIM/CCM	Projet Innovant	Maitre d'ouvrage simple (Métropole/hors métropole)	Investissement/ Ingénierie de structuration d'investissement	Montant total du projet	Part FSIL		Eurométropole		Part Agence de l'Eau Rhin		Part ADEME		CDC	
					%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
PIM	Etudes de faisabilité préalables à la création d'une zone d'activités sur l'Eco-parc (site sens-large, hydraulique & nappe, fonctionnement et préservation des milieux naturels, modalités de dessertes transports, AUE...)	Eurométropole	Ingenierie	450 000			20	90 000	50	225 000				
PIM	Raccordement électrique de l'Ecoparc	Eurométropole	Investissement	284 000	50	142 000	50	142 000						
PIM	Etude Eco-Parc à énergie positive - Définition des objectifs et d'un plan d'action d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables pour atteindre s'approcher d'un éco parc à énergie positive (intégration réseaux de chaleur-géothermie)	Eurométropole	Ingenierie	150 000			53	80 000			47	70 000		
PIM	Monitoring environnemental et recherche académique en lien avec la société Brownfields.	Eurométropole	Investissement	1 450 000	69	1 000 000	20	290 000						
PIM	Etude d'interconnexion de l'ensemble des réseaux de chaleurs de la métropole (et smart-grid)	Eurométropole	Ingenierie	150 000			18	27 500			47	70 000	35	52 500
PIM	Redéploiement et régénération de l'unité de valorisation énergétique Sénerval	Eurométropole	Investissement	15 000 000	36	5 500 000	64	9 500 000						
PIM	Amélioration du réseau de transport existant (de la ligne 15 à la nouvelle « L1HNS »)	Eurométropole	Investissement	345 000	50	172 500	50	172 500						
PIM	Promotion d'un urbanisme porteur de santé : étude d'ingénierie et de préfiguration	Eurométropole	Ingenierie	60 000		40 000		20 000						
CCM	Etude portant sur les mesures d'accompagnement pour la transformation de l'autoroute A35 en boulevard urbain dans la traversée de Strasbourg et lien avec les territoires ruraux adjacents	Eurométropole	Ingenierie	204 350	50	102 175	50	102 175						
CCM	Déploiement d'une offre de mobilités "douces" à travers la réalisation de divers équipements cyclables	Eurométropole	Investissement	3 926 000	32	1 267 800	68	2 658 200						
CCM	Etude portant l'écologie industrielle territoriale de la zone assortie d'une gestion territoriale / économie circulaire/déchets	Eurométropole	Ingenierie	145 000			10	15 000			48	70 000	41	60 000
CCM	Projets d'études en matière de GPEC territoriale	Eurométropole	Ingenierie	65 000	75	49 000	15	16 000						
CCM	Ingénierie territoriale partagée au profit de projets communs	Eurométropole												
CCM	Approvisionnement en ressources énergétiques (bois)	Eurométropole												
CCM	Attractivité environnementale, patrimoine, tourisme	Eurométropole												
CCM	« RéciproCité » : Atelier territorial prospectif pour la définition d'un plan d'innovation et de résilience sociale, économique et environnementale	Eurométropole/Agence d'Urbanisme	Ingenierie	135 000	20	26 525	8	10 975			44	60 000	28	37 500
TOTAL				22 364 350		8 300 000		13 124 350		225 000		270 000		150 000

Pacte métropolitain d'innovation et contrat de coopération métropolitain

Préambule

Avec les lois ALUR, MAPTAM et NOTRe, l'État a donné aux métropoles un cadre institutionnel renouvelé. Elles bénéficient de très larges compétences : développement et aménagement économique, soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, équipements culturels et sportifs métropolitains, politique du logement, aménagement urbain, politique de la ville et compétences sociales issues du département.

Pour accompagner leur développement durable, renforcer leur capacité d'action au service des habitants, soutenir leurs stratégies d'innovation et en faire des catalyseurs du développement régional, **l'État et les métropoles s'allient**.

Signé à Lyon le 6 juillet 2016 par le Premier Ministre et les Présidents des quinze métropoles françaises, le Pacte Etat-métropoles décline les engagements destinés à soutenir et conforter les métropoles dans leur développement durable, leurs **démarches innovantes et leur rôle dans l'alliance des territoires**.

Le Pacte ainsi établi a pour ambition de **reconnaître le rôle structurant des métropoles**, d'encourager leur rayonnement international, de favoriser leur mise en réseau et de réunir les moyens institutionnels et financiers susceptibles de conforter leur rôle dans le développement équilibré de la France.

Ce pacte métropolitain poursuit trois objectifs :

- mieux utiliser les nouveaux moyens issus des réformes institutionnelles de ces deux dernières années pour répondre aux besoins de la population et aux défis d'équilibre des territoires;
- favoriser le rôle moteur des métropoles et la coopération entre elles via la création d'un C15;
- conclure avec chacune un pacte métropolitain d'innovation qui permettra d'intensifier les stratégies de développement innovantes élaborées par les métropoles. Il couvrira les champs d'investissement communs, entre l'Etat et la métropole, les terrains d'expérimentation ainsi que les partenariats de projets.

Quinze pactes métropolitains d'innovation et une mise en réseau des quinze métropoles sont prévus.

Ces quinze pactes identifient les domaines stratégiques d'innovation que l'Etat et les métropoles souhaitent investir ensemble.

À partir de cette identification, ils définissent les expérimentations à conduire, les partenariats de projets adéquats à engager et les moyens de garantir la diffusion des bonnes pratiques entre métropoles.

Ces quinze pactes résultent d'une large concertation entre l'Etat et les métropoles.

Il est également essentiel, à travers les pactes d'innovation de prendre en compte les contextes territoriaux dans lesquels évoluent les métropoles. On ne peut plus penser les territoires isolés ou encore séparés ou opposés les uns aux autres. Les relations d'interdépendance qu'elles tissent, notamment avec les espaces périurbains et ruraux, ne cessent de s'accroître. Il convient d'affirmer, à travers ces pactes, **l'alliance indispensable des territoires dans notre République**.

Pour l'élaboration de ces pactes, des financements adaptés aux spécificités de projets ont été arbitrés (notamment une enveloppe de **150 millions d'euros au sein du fonds de soutien à l'investissement public local) qui viendront en complément des financements de la caisse des dépôts (CDC), du PIA 3 (territoires d'innovation) et des crédits de droit commun.** L'enveloppe de 150M€ est ventilée sur la base d'une clé de répartition présentant une partie fixe ainsi qu'une partie dépendant du nombre d'habitants. Il convient que les projets aient **une dimension d'innovation et d'excellence métropolitaine.**

La négociation a été menée par le Préfet de Région et le président de l'Eurométropole. Des relations interministérielles seront coordonnées par le ministre à l'aménagement du territoire.

Le pacte intègre également un **contrat de coopération métropolitaine**, type de contrat de réciprocité et d'alliance de la métropole avec son environnement immédiat (ruralités et articulation avec les villes moyennes). L'Etat viendra en appui de cette démarche en proposant les ressources des services de l'Etat (INSEE, DREAL, établissements publics) et pourra prendre l'initiative, si besoin, de réunir les parties prenantes (collectivités) pour lancer la démarche de coopération.

A ce jour, une part forfaitaire complétée par une part fonction de la population, prévoit l'attribution à l'Eurométropole de Strasbourg d'une enveloppe de 7,3 M€ pour les projets engagés sur l'année 2017.

La présent pacte est signé sous condition suspensive de l'adoption par le Conseil métropolitain de l'Eurométropole de Strasbourg de la délibération habilitant le Président à signer. Cette délibération sera présentée à la commission permanente du mois de mars 2017.

I. Objet du Pacte métropolitain d'innovation : le projet stratégique de réalisation de l'Ecoparc rhénan par reconversion du site de l'ancienne raffinerie de Reichstett

Inaugurée dans les années 60, la raffinerie de Reichstett, propriété de Petroplus, a cessé définitivement ses activités en 2011, soit près de 50 ans après sa création.

En 2013 et 2014, après la liquidation de Petroplus, le site a été cédé à plusieurs repreneurs :

- la partie Sud de l'emprise de la raffinerie (110 hectares environ), a été acquise par la société WAGRAM TERMINAL, filiale de l'entreprise RUBIS TERMINAL, pour y constituer un dépôt pétrolier ;
- une petite emprise de 4 hectares à l'extrême Sud-Est, a été reprise par l'entreprise BUTAGAZ qui l'exploitait déjà à des fins de stockage ;
- des terres agricoles situées à l'Ouest de la RD 37, en dehors de l'emprise industrielle ont été vendues à la SAFER ;

Le restant du site, acquis par la société BROWNFIELDS, est constitué de :

- la partie Nord de l'emprise de la raffinerie, d'une superficie d'environ 85 hectares,
- la partie naturelle boisée Sud, d'une superficie d'environ 144 hectares,
- la partie Est à vocation agricole d'une superficie de près de 238 hectares

La reconversion du site en un parc d'activités nouvelle génération, l'Ecoparc Rhénan, fait l'objet d'un partenariat entre les collectivités locales, l'Etat et la société Brownfields.

L'Eurométropole de Strasbourg et la Région Grand Est interviennent conjointement à travers la reprise de terrains non pollués destinés pour une partie à accueillir l'extension future de l'Ecoparc (partie Est de 238 hectares) et pour une autre partie à rester en zone naturelle (partie Sud de 144 hectares). L'Etat, à travers l'ADEME, accorde à Brownfields une subvention aux travaux de mise en sécurité du site (3 millions €). La société Brownfields, investisseur spécialisé dans la reconversion des friches industrielles, finance et réalise la démolition et la dépollution du site ainsi que le développement et la commercialisation de l'Ecoparc Rhénan.

Le devenir du site de la raffinerie constitue un enjeu de taille pour l'Eurométropole de Strasbourg comme pour l'ensemble de la région:

- **un enjeu environnemental et de santé publique** : l'ancienne activité de raffinage a pollué les sols et la nappe phréatique. Le démantèlement et le désamiantage des installations, puis la dépollution des sols et de la nappe phréatique, sont des impératifs pour préserver la qualité de l'air et la ressource en eau potable, tant pour la consommation directe des habitants que pour les activités économiques voisines ;
- **un enjeu économique** : le foncier à vocation économique est rare sur le territoire de l'Eurométropole. Le site de l'ancienne raffinerie représente donc un potentiel foncier important qui permettra de développer la principale zone d'activités du Nord de l'agglomération en vue de répondre au mieux aux besoins économiques du territoire.

L'importance de la superficie du site ajoutée à sa très bonne desserte par la route et le rail et à son éloignement des habitations sont autant d'atouts pour développer une offre pouvant répondre tant aux besoins de croissance des entreprises locales qu'aux besoins d'implantation d'entreprises exogènes. Cette



vocation du site s'inscrit au cœur de la stratégie de développement économique ECO2030 et du PLUi de l'agglomération.

Les volumes de travaux engagés par Brownfields, pour un budget total estimé à 30 M€, font de la reconversion du site l'un des plus importants chantiers de cette nature en France.

L'ensemble des travaux de désamiantage et de démolition représente à lui seul 30% du budget total. Il concerne d'une part tous les bâtiments présents sur le site et d'autre part l'ensemble des installations industrielles. Ces dernières représentent un tonnage de 40.000 tonnes de métaux, bien évidemment recyclés.

Les travaux de dépollution au sens large représentent 40% du budget total. Ils intègrent d'une part les opérations de nettoyage des bacs et l'élimination des déchets hydrocarbonés, pour un volume d'environ 8.000 m³, majoritairement conditionnés pour être envoyés en valorisation cimentière. Ils comprennent d'autre part le traitement des sources de pollutions constituées par les hydrocarbures flottants sur la nappe sur une surface d'environ 60.000 m² ainsi que les terres polluées situées dans la zone de battement, pour un volume de terrassement de plus de 200.000 m³. Après tri, les terres polluées feront l'objet d'un traitement biologique sur site. Un suivi permanent de la qualité des eaux souterraines en aval hydraulique du site est réalisé, avec pour objectif le respect des critères de potabilité. Le pompage et le suivi des piézomètres seront poursuivis au-delà de la fin des travaux de dépollution.

Les travaux d'aménagement de la zone d'activité comptent pour 30% du budget total. Près de 85 hectares de terrains seront ainsi aménagés, pour environ 40 lots allant de 0,5 hectares à 10 hectares. Pour desservir et viabiliser l'ensemble du futur parc, plus de 2 km de voiries nouvelles devront être créés. Au total, près de 350.000 m² de bâtiments d'activités pourront être construits sur le site.

Les premiers travaux de démolition ont commencé en avril 2016 et les premiers travaux d'aménagement ont débuté en 2016.

Les opérations de désamiantage/démolition/nettoyage/dépollution/aménagement seront menées de front et s'étaleront par phases jusqu'à fin 2018, de manière à coller au mieux au planning de commercialisation de l'Ecoparc Rhénan. Les premiers terrains pourront être mis à la disposition des entreprises au cours de l'année 2017.

La reconversion du site et le développement de l'Ecoparc Rhénan s'inscrivent dans une **démarche écologique innovante**.

Pour répondre aux enjeux écologiques liés à la préservation de la biodiversité de la zone, à savoir la présence d'espèces protégées et de zones humides à compenser dans le périmètre du permis d'aménager, Brownfields a décidé d'intégrer dans le projet de l'Ecoparc Rhénan une zone de restauration écologique. Cette zone de restauration écologique, d'une surface d'environ 10 hectares, sera créée en interface avec le dépôt de la société Wagram, dans une zone où le PPRT exclut toute construction et qui pourra donc être sanctuarisée sur une très longue durée. La conception de cette zone sera réalisée en collaboration avec l'Université de Strasbourg et le CNRS.

L'Ecoparc Rhénan sera également pilote en matière d'énergies renouvelables, avec l'implantation d'une centrale de production d'électricité géothermique. L'eau chaude générée par cette centrale pourra être mise à disposition des industriels qui en auraient l'utilisation pour leur process.



Enfin l'Ecoparc est par sa conception même un exemple d'économie circulaire, puisqu'il est implanté sur des terrains industriels abandonnés qui sont réutilisés pour de nouvelles activités.

De nouvelles activités diversifiées, qui représentent d'ores et déjà 250 emplois

D'une superficie totale de 80 hectares, l'Ecoparc Rhéna propose dès à présent :

- des terrains à vendre à partir de 2500 m² et jusqu'à 10 hectares ;
- la construction et de la vente de bâtiments dédiés « clés en mains » ;
- la construction et de la mise en location de bâtiments dédiés « clés en mains » ou multi-occupants.

L'Ecoparc dispose d'une desserte multimodale exceptionnelle (ACOS, axe rhéna, réseaux autoroutiers, embranchement fer, transports en commun) qui permettra à ses utilisateurs d'optimiser leurs flux. Les aménagements feront l'objet d'un soin particulier et un cahier des charges paysager permettra d'inscrire chaque projet dans une cohérence d'ensemble.

23 entreprises ont d'ores et déjà réservé leur future parcelle sur l'Ecoparc Rhéna.

Situation de l'emploi sur le site :

- emplois historiques de la raffinerie : 250 environ
- emplois induits sur le chantier : 100 à 150
- emplois à créer à terme : 2000 à 2500
- *emplois déclarés sur les surfaces réservées actuelles : environ 250*

La très forte sensibilité environnementale du site impose d'imaginer une nouvelle forme de développement urbain et économique. L'Eurométropole s'est engagée dans la conception d'un projet innovant et exemplaire aussi bien dans le programme de la zone, le principe de son aménagement, voire dans le choix des futures entreprises.

A la mi-2018, au terme de la dépollution par la société Brownfields de la première tranche de 85 ha, les entreprises pourront prendre possession de parcelles comprises entre 0,5 et 10 hectares. A ce jour, 23 entreprises se sont déjà engagées, dont huit ont déjà signé, avec à la clé 250 emplois - l'équivalent de la main d'œuvre de Petroplus à ses plus belles heures.

La réserve foncière, de 225 hectares de terres agricoles et naturelles à très forts enjeux environnementaux, constituera à l'Est une réserve foncière économique en vue de la réalisation d'un parc d'activités mixtes dans le cadre d'une organisation partenariale entre l'Eurométropole et la Région (artisanat, industrie, logistique et habitat).

S'agissant d'une thématique adossée à la transition énergétique et écologique, l'Eurométropole propose d'aborder dans ce pacte d'autres problématiques liées (mobilités douces, mise en synergie des réseaux de chaleur, modernisation de certaines installations de production d'énergie), elles-mêmes en résonance avec des thématiques sur lesquelles elle bénéficie d'un partenariat étroit avec des opérateurs structurants (CDC, Ademe, Agence de l'Eau). Par ailleurs, le choix de certaines opérations inscrites au pacte est également le fruit d'un projet politique très volontariste et inscrit dans la durée en matière de coopération territoriale et transfrontalière, de mobilités douces et de résilience territoriale.

II. Inscription / mise en perspective du pacte métropolitain

II.1 _ Le Pacte Etat-Eurométropole: intégration et mise en synergie de démarches partenariales s'inscrivant dans le projet stratégique de l'Eurométropole.

II.1.1. Volet métropolitain du CPER et Contrat Triennal « Strasbourg, capitale européenne »

II.1.2. Accord-Cadre ADEME-Eurométropole de Strasbourg

L'objet de cet accord partenarial est de définir conjointement les orientations sur les domaines de coopération de l'Eurométropole, la Ville et l'ADEME en matière de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) pour les trois années à venir, les modalités de mise en œuvre et de suivi.

Cet accord annonce un nouvel élan dans la politique de TECV de l'Eurométropole et de la Ville pour entraîner une dynamique sur l'ensemble du territoire (33 communes, organisations satellites et acteurs socio-économiques). Il s'agit de renforcer la cohérence de la mise en œuvre des différentes politiques publiques sur le territoire, d'apporter de la lisibilité à l'ensemble des acteurs et d'engager des actions innovantes.

Cet accord porte à la fois sur la généralisation et la consolidation des bonnes pratiques et le développement de projets précurseurs, et d'opérations pilote innovantes. Ce document cadre pourra être complété par des conventions d'application qui fixeront les modalités financières et opérationnelles liés aux projets du territoire. Cet accord a aussi pour ambition de rechercher des effets levier en mobilisant des financements de partenaires.

L'Eurométropole et la Ville

L'Eurométropole et la Ville travaillent depuis de nombreuses années à la TECV. L'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial, le soutien à l'Écologie Industrielle et Territoriale, le Programme Local de Prévention des déchets positionnent l'Eurométropole et la Ville dans une transition territoriale. En attestent les labellisations récentes « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) », « Ville respirable en 5 ans », ... Ce sont des engagements à poursuivre et des actions menées à renforcer.

L'Eurométropole et la Ville souhaitent renforcer le pilotage stratégique de la TECV en veillant à la cohérence de l'ensemble de leurs projets au regard de la TECV, ainsi qu'à l'articulation et à la coordination des démarches existantes. Pour cela les démarches suivantes seront développées :

- Cit'ergie, dynamisant le processus d'amélioration continue de la politique énergie climat.
- le programme Territoire ZDZG.

Au regard de l'enjeu de généralisation de la TECV, l'Eurométropole et la Ville, souhaitent renforcer la coopération avec les acteurs économiques et la mobilisation de l'ensemble des habitants du territoire en vue de contribuer à la structuration, à la mise en œuvre et au suivi d'un ensemble d'actions opérationnelles aux résultats significatifs. Les opérations retenues dans ce partenariat favoriseront le passage à l'action de l'ensemble des acteurs.

Dans le cadre de cet accord **L'ADEME** poursuivra et amplifiera son partenariat en :

- Conseils, accompagnement et ingénierie territoriale
- Opérateur du fond chaleur et du fonds déchets
- Opérateur en charge de l'orientation et du soutien à la Recherche, développement et innovation (RDI)
- Opérateur européen et international

Les Parties ont retenu six domaines de coopération :

- **Engagement territorial dans la TECV** : patrimoine, éclairage, flotte de véhicule, marchés publics, voirie, ...)
- **Vers une économie circulaire – sobre en ressources**
- **Ville durable et ville de demain** : air, énergie, bâtiment, bruit, déchets, reconquête des friches industrielles, connaissance de la qualité environnementale des milieux pour une gestion intégrée de la pollution...)
- **Qualité de vie et changement de comportement** : la mobilisation des apports de la révolution numérique, de la recherche-innovation en sociologie présentent des voies pertinentes pour améliorer la connaissance des leviers d'action, accélérer les processus et ainsi accompagner les habitants dans la transition de leur mode de vie : sobriété énergétique, rénovation de leur logement, mobilité douce, consommation écoresponsable, gestion domestique, réemploi/réutilisation, ...
- **Recherche, Développement et Innovation** (la RDI dans une logique de développement économique : développement de biens, services, technologies, méthodes, outils en lien avec la TECV). Les actions seront conduites en étroite cohérence avec l'écosystème de RDI régional. Elles porteront en particulier sur la formation des jeunes chercheurs et la stimulation de la RDI en entreprises. Elles viseront à mobiliser les dispositifs financiers tels que le PIA, les fonds européens (H2020)... La commande publique d'innovation pourra également être utilisée pour offrir les premiers marchés à ces nouveaux biens et services.
- **Déploiement financier de la TECV** : le financement des projets, au-delà des aides de l'ADEME via le Fonds Chaleur et le Fonds Déchets, et les autres dispositifs d'aides en vigueur, sera recherché auprès d'autres partenaires financiers : Caisse des Dépôts et Consignations, Banque Publique d'Investissement, Région Grand Est, fonds européens, etc. Un travail complémentaire sera mené afin de lever de nouveaux moyens de financement : mobilisation de l'épargne citoyenne

(financement participatif, Livret d'Épargne local, etc.), émission d'obligations, affectation de la fiscalité énergétique communale, ...

Sur l'ensemble de ces domaines les signataires pourront identifier des actions particulières à caractère stratégique ou encore innovantes qui pourraient faire l'objet d'un partage d'expérience entre métropoles au niveau national (plate-forme de travail) en collaboration avec France urbaine.

II.1.3. Avenant au Contrat-cadre Agence de l'Eau Rhin-Meuse – Eurométropole de Strasbourg (2016 -2020).

L'objet de la convention-cadre est, d'une part, de rassembler dans un document à caractère stratégique les grandes orientations et les principaux projets envisagés par l'Eurométropole sur la période et, d'autre part, de définir le cadre général de la collaboration établie avec l'agence de l'eau. Ce document permet ainsi, pour chacune des parties, de donner une plus grande cohérence et une meilleure lisibilité à cette collaboration, tout en précisant le phasage prévisionnel opérationnel et financier des projets. Les différentes actions s'inscrivent dans les objectifs du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin du Rhin, et, plus localement, du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) «III-NappeRhin ». Les opérations doivent permettre en particulier d'atteindre les objectifs d'état des milieux aquatiques retenus par ces documents de planification, et notamment le « bon état » de la nappe phréatique visé à l'horizon 2021. Les orientations stratégiques de l'AERM qui sont à prendre en compte pour la période du contrat sont :

- **la lutte contre les toxiques, y compris les pesticides ;**
- **la restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et la continuité écologique ;**
- **les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales.**

Les priorités des services de l'Eurométropole de Strasbourg, leurs programmes d'action et leur planification ont été impactés par les évolutions de réglementation, les choix de politique publique, les appels à projets remportés, les arbitrages budgétaires. De plus, l'évolution de la gouvernance sur un territoire en devenir amènera l'Eurométropole de Strasbourg à intégrer et à étendre ses réflexions sur ce nouveau périmètre dans un objectif de solidarité territoriale.

L'AERM, dans les limites des conditions d'éligibilité définies par les délibérations de son conseil d'administration et de ses capacités financières, et l'Eurométropole, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, s'engagent à mettre en œuvre conjointement un certain nombre d'actions déclinées dans le cadre de cet avenant et portant en particulier sur les champs suivants :

- **La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable**
- **La collecte et le traitement des eaux usées domestiques et le suivi des activités raccordées au réseau d'assainissement**
- **La connaissance et le suivi de la nappe phréatique (Observatoire)**
- **La restauration écologique des cours d'eau, des zones humides (voire leur extension), la maîtrise des inondations**
- **La gestion écologique des espaces :** l'adoption du plan « Strasbourg grandeur nature » et l'agriculture périurbaine
- **La gestion des eaux pluviales et souterraines dans le cadre des projets d'aménagement et de renouvellement urbain :** la mise en place de techniques alternatives

- **La gestion des déchets** : la mise en œuvre du projet « territoire zéro déchet, zéro gaspillage »
- **L'éducation à l'environnement et à la santé** : la coordination des services en charge de la communication à l'Eurométropole de Strasbourg et à l'AERM
- **Développement durable** : le Plan climat, l'accès social à l'eau,
- **Le service public d'assainissement non collectif**
- **La compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et la solidarité territoriale amont-aval au sein des bassins versants.**

II.1.4. Convention de partenariat entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole et la Caisse des Dépôts et Consignations (2015-2018).

- Le Groupe Caisse des Dépôts est un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique. Partenaire de référence des collectivités territoriales, le Groupe Caisse des Dépôts accompagne les grandes évolutions économiques et sociétales du pays. Ainsi, la Caisse des Dépôts concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme des territoires :

- **la transition territoriale**, pour accompagner les acteurs locaux, les collectivités territoriales et leurs opérateurs dans tous les projets de développement ;
- **la transition écologique et énergétique, en soutenant par exemple les initiatives de développement durable et la production d'énergies renouvelables ;**
- **la transition numérique**, en soutenant le développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- **la transition démographique**, particulièrement sur les effets des évolutions de la démographie entraînant de nouveaux besoins.

Cette action s'est traduite par la signature, le 4 février 2016, d'une convention territoriale de partenariat global, au titre de laquelle, la CDC met à disposition de l'Eurométropole de Strasbourg, ses compétences et outils d'intervention, au bénéfice de l'attractivité du territoire, en exerçant un effet de levier sur l'investissement privé.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts souhaite renforcer son action envers les métropoles engagées dans des démarches innovantes au bénéfice du développement durable du territoire. C'est pour cette raison que la CDC entend apporter son soutien aux projets retenus conjointement au titre du pacte métropolitain d'innovation de l'Eurométropole de Strasbourg.

A ce titre, la Caisse des Dépôts pourra apporter, en plus de ses outils d'intervention, son soutien en ingénierie pour un montant maximal de 150.000€ dans le cadre du pacte Etat-Eurométropole.

III. Le Pacte métropolitain d'innovation de l'Eurométropole

Le pacte d'innovation entre l'État et l'Eurométropole place la reconversion du site de la raffinerie de Reichstett au cœur de son projet d'innovation (Ecoparc Rhénan).

Les démarches engagées sur ce site depuis le début mettent en valeur l'étroit partenariat entre l'État, la société Brownfields et l'Eurométropole. Cette gouvernance exemplaire constitue en soi un élément d'innovation socio-économique.

Les projets identifiés dans le Pacte s'inscrivent partiellement dans la thématique retenue dont l'objectif consiste à reconverter la friche industrielle de la raffinerie de Reichstett en site expérimental de transition économique, écologique et énergétique. Sur un site de près de 600 ha en reconversion, le cœur de l'Ecoparc s'étendra sur une zone de 85 hectares qui est en cours de dépollution depuis le 8 septembre et trouvera ses prolongements sur une réserve foncière complémentaire de près de 200 ha (représentant 2500 emplois à terme). **L'Ecoparc concerne ainsi une unité fonctionnelle et complémentaire sur l'ensemble** de l'ancien site de la raffinerie. Aussi, pour permettre les meilleures synergies en faveur de la réussite collective de cette reconversion exemplaire, ont également été identifiés l'ensemble des mutualisations, besoins et opportunités d'innovation entre les opérations sous maîtrise d'ouvrage publique et les projets du partenaire privé (Brownfields) en charge de la dépollution et requalification de l'ancienne plate-forme pétrolière.

Ainsi, des études d'ingénierie définies dans le cadre du pacte couvriront également, en tant que de besoin, des problématiques qui n'auraient pas encore été appréhendées sur la partie en cours de dépollution et commercialisation par la société Brownfields, afin de limiter toute fracture dans le niveau de services et les efforts d'innovation dans la zone globale.

Réciproquement, sur la zone de 85 ha actuellement en cours d'aménagement par la société Brownfields ont été identifiés des études, suivis ou aménagements susceptibles de servir la fonctionnalité de l'ensemble de l'Ecoparc. Ceux-ci sont introduits dans le cadre du présent Pacte, sous un projet unique global dont les finalités sont réputées être à bénéfices réciproques.

D'autres projets pourront ultérieurement envisager de mobiliser des dispositifs du programme d'Investissement d'Avenir 3, compte-tenu des démarches engagées par les acteurs en présence avec l'université de Strasbourg, le CNRS, les problématiques hydrauliques et de milieux naturels, les projets de transition énergétique.

A ce stade, neuf projets sont proposés par la métropole sur la thématique de l'Ecoparc, en partenariat avec la société Brownfields :

3.1 Etudes de faisabilité préalables à la définition d'un aménagement sur la réserve foncière sur l'Ecoparc prenant en compte les fonctionnalités environnementales du secteur (modèle hydraulique ; remontée de nappe et dispositions constructives de gestion de l'eau, qualité des milieux, zones humides, faune, flore, AUE) pour l'intégration d'une zone d'activités économiques. Engagement des études en 2017. Montant prévisionnel : 450 000 € (subvention de 50 % de l'Agence de l'Eau et de 30 % de la Région). Les services de l'État et opérateurs pourront assister l'Eurométropole dans la rédaction du CCTP.

3.2. Monitoring environnemental: des investissements à bénéfices réciproques. La mise en sécurité du site, la présence de nombreux enjeux environnementaux et le projet d'EcoParc font de ce plus gros chantier de dépollution en France aujourd'hui, un exemple de reconversion vers lequel a rapidement convergé un intérêt collectif à agir et regroupant un ensemble de partenaires d'origine variée (collectivité, société privée et Etat).

Les investissements de l'un servent ainsi au développement de l'autre et réciproquement, ce sera notamment le cas pour tous les investissements relatifs à l'hydraulique, aux milieux naturels et aux espèces faunistiques et floristiques.

L'EcoParc Rhénan sera également pilote en matière d'énergies renouvelables, avec l'implantation d'une centrale de production d'électricité géothermique. L'eau chaude générée par cette centrale pourra être mise à disposition des industriels qui en auraient l'utilisation pour leur process. Enfin l'EcoParc est par sa conception même un exemple d'économie circulaire, puisqu'il est implanté sur des terrains industriels abandonnés qui sont réutilisés pour de nouvelles activités.

La mise en valeur de cet aménagement exemplaire sera accompagnée par une communication adaptée sur l'Eco-parc, communication qui pourra prendre la forme dans un premier temps d'un support évolutif d'exposition itinérante au sein des entreprises accueillies sur l'Ecoparc (support/borne numérique, panneaux, film, livre...). Au delà, la signalétique et le jalonnement sur cette zone seront adaptés à ses particularités de prendront notamment en compte les différents modes de déplacement **Ce programme global d'investissement se décompose ainsi en 4 volets complémentaires sur un montant prévisionnel de 1M€:**

321. Gestion hydraulique et hydrogéologique des eaux souterraines (travaux d'ingénierie , montant prévisionnel estimé à 150.000 € HT)

L'écoulement des eaux souterraines et de surface est un paramètre important pour une bonne gestion environnementale de la reconversion du site de l'ex-raffinerie de Reichstett.

Et cela pour deux raisons essentielles :

- La qualité des eaux souterraines
- Le risque de surrection liée à la remontée de la nappe en cas d'événements pluviométriques exceptionnels

La qualité des eaux souterraines est un objectif fixé par le SDAGE. L'arrêté préfectoral du 17 août 2016 impose à la société Brownfields notamment le respect de certains critères pour la qualité des eaux en aval hydraulique immédiat du site :

- les seuils de potabilisation
- une concentration en ETBE < 60 µg/l

Aujourd'hui, grâce à un confinement hydraulique assuré par un pompage à 600 m³/h au niveau du puits Est, ces critères sont respectés. Deux réseaux de piézomètres ont été mis en place :

- un réseau d'alerte juste à la limite du site
- un réseau de potabilité en aval hydraulique immédiat du site

Ce pompage devra s'arrêter un jour, après la fin des travaux de dépollution du site tout en restant capable d'être redémarré en cas de dépassement des valeurs d'alerte.

Le risque de surrection liée à la remontée de la nappe en cas d'événements pluviométriques exceptionnels a clairement été identifié dans le secteur de la Raffinerie, et notamment à l'Est de celle-ci. En témoigne les observations faites sur la raffinerie, en juin 2016, ou suite à une pluviométrie exceptionnelle (classée de fréquence cinquantennale à centennale), certaines zones très localisées (les plus basses) ont été inondées.

Des études hydrogéologiques spécifiques visant à modéliser d'une part le transport des polluants dans les eaux souterraines et d'autre part le régime d'écoulement transitoire de la nappe suite à une chronique d'infiltration des eaux pluviales ont déjà été réalisées par la société Brownfields.

L'objectif du projet est de mettre au point en partant des études déjà réalisées, une modélisation complète et robuste des écoulements et du transport des polluants de la nappe en régime transitoire prenant en compte :

- la configuration de l'EcoParc Rhénan et notamment des surfaces imperméabilisées et des zones d'infiltration
- la pluviométrie dans le secteur
- la présence d'anciens graben dans le secteur
- le fonctionnement du puits Est et les futurs pompages nécessaires pour le refroidissement des eaux de process de la centrale Géothermique Fonroche

En terme de métrologie, la mise au point et le fonctionnement du modèle nécessiteront l'acquisition de certains paramètres :

- mesures de perméabilité des différents horizons géologiques impliqués
- station de suivi de la pluviométrie locale
- poses de nouveaux piézomètres pour compléter le réseau existant

La société Brownfields, forte de son expertise et de la temporalité de ses opérations dans le calendrier global de l'Ecoparc, définira le cahier des charges global.

L'Ecoparc dans son ensemble pourra ainsi disposer d'un outil de modélisation prédictif suffisamment précis pour anticiper des événements de remontée de nappe ou de migration de polluants vers l'aval hydraulique et permettant de dimensionner et/ou réguler en conséquence le débit de pompage des puits présents dans la zone d'influence ou tout autre dispositifs particuliers visant à protéger les biens matériels dans l'EcoParc Rhénan.

322. Création d'un SIG dédié à l'EcoParc Rhénan (travaux estimés à 200.000 € HT)

La reconversion de l'ex Raffinerie de Reichstett en EcoParc Rhéna gène depuis son démarrage de très nombreuses données qu'il s'agit d'archiver pour les garder en mémoire et pour les exploiter ultérieurement.

Les données potentielles à archiver sont de nature très différentes, et sans être exhaustif, portent sur :

- la géologie, la coupe des terrains
- l'altimétrie et la variation dans le temps
- la pollutions des sols, des eaux souterraines et des gaz du sols et leur suivi dans le temps
- les plans des anciennes installations du site
- les positions des anciennes installations de la raffinerie : superstructures, infrastructures (fondations ...)
- le suivi des piézomètres dans le temps
- l'inventaires faune, flore
- l'enregistrement des mouvements de déblais-remblais, traçabilité
- la voirie, les réseaux divers
- les données géotechnique
- les données administratives : anciennes parcelles et nouveau cadastre, PV de récolement, servitudes éventuelles ...
- les images numériques

Le moyen le plus efficace pour les archiver et les retrouver facilement est de les enregistrer dans un SIG (Système d'Information Géographique). Compte tenu de la taille du site, il s'agit d'archiver les données en fonction de leur nature et de leur coordonnées X, Y et pour une date déterminée. Les types de données sont organisées par couches superposables (calques). Pour les consulter sur un écran d'ordinateur il suffit alors d'afficher le plan de la zone pour faire apparaître toutes les données rattachées aux coordonnées visées (ex : l'altimétrie, la cote piézométrique et son évolution dans le temps, la coupe géologique des terrains, des données géotechniques, les analyses sols/air/eau avec leur dates ...). En croisant les différentes couches de données, il est aussi possible de faire apparaitre certaines corrélations.

L'objectif du projet est de concevoir une architecture du SIG adapté au projet de reconversion et de l'alimenter avec toutes les données disponibles et pertinentes en fonction des personnes qui seront amenées à les utiliser : administrations, aménageurs, architectes, bureaux d'études, géomètres, associations, chercheurs ...

Une gestion des droits d'accès devra pouvoir être mise en place.

En outre il faudra concevoir une architecture ouverte pour permettre d'étendre le SIG vers l'Est de L'EcoParc Rhéna ou vers d'autres types de données utilisateurs liées par exemple à la vie du parc d'activités :

- Trafic entrée-sortie
- fonctionnement des équipements publics, éclairage, traitement des eaux pluviales

La gestion du SIG sera dès lors confiée à l'ASL actuellement en cours de constitution

323. Gestion des zones humides et de renaturation identifiées dans le parti d'aménagement actuel et lien avec la recherche académique (montant des travaux estimés à 650.000 € HT)

La reconversion du site et le développement de l'EcoParc Rhéna s'inscrivent volontairement dans une **démarche écologique innovante**

Pour répondre aux enjeux écologiques liés à la préservation de la biodiversité de la zone, à savoir la présence d'espèces protégées et de zones humides à compenser dans le périmètre du permis d'aménager, Brownfields a décidé d'intégrer dans le projet de l'EcoParc Rhéna une zone de restauration écologique. Cette zone de restauration écologique, d'une surface d'environ 10 hectares, sera créée en interface avec le dépôt de la société Wagram, dans une zone où le PPRT exclut toute construction et qui pourra donc être sanctuarisée sur une très longue durée.

Durant le chantier, **une thèse portera sur le suivi de la restauration d'une zone humide dans le cadre de la renaturation du site de la raffinerie de Reichstett et l'évaluation du gain environnemental et des services écosystémiques restaurés.** L'encadrement doctoral de cette thèse est fait par le Docteur Isabelle Combroux et le Professeur Anne Rozan (**CNRS de Strasbourg**). La méthode utilisée consiste à évaluer l'impact sur le milieu d'une modification en utilisant les indicateurs de la qualité du milieu. Elle permet également d'évaluer un coût environnemental d'un projet d'aménagement sur un habitat naturel. Une telle méthode permet de comparer un état avant et après restauration et de quantifier le gain environnemental en unité d'habitat.

La mission de réalisation d'un projet de travaux a été confié à la société SINBIO spécialisée dans l'aménagement de zones humides de compensation. L'objectif étant de recréer les milieux et habitats déplacés, de modéliser le site et les côtes de projet et de définir les modalités d'entretien et de gestion du site.

Une mission de suivi environnemental a été confiée à la société OREADE BRECHE qui consiste au suivi du respect de l'arrêté Préfectoral du 21 mars 2016. Elle traite notamment du suivi des espèces animales protégées, de la coupe des arbres et arbustes, de la conservation des habitats naturels et de la mise en œuvre de gestion extensive, de l'adaptation à périodicité des travaux, de la pose de nichoirs, de la vérification des bâtiments avant démolition et arbres à cavités avant abattage, de la gestion des espèces végétales invasives, de l'élaboration du cahier des prescriptions particulières et du suivi environnemental global du chantier. **Le maître d'Ouvrage s'est engagé à effectuer un suivi de l'ensemble de la faune et de de la flore durant 15 années après achèvement des travaux et pourra être valorisé dans le centre d'accueil et d'éducation à l'environnement implanté sur l'Ecoparc.**

324. Gestion des utilités de l'EcoParc Rhéna (travaux estimés à 200.000 € HT)

La gestion d'un parc d'activité de cette ampleur gagnera à être optimisée sur différents postes :

- Gestion des éclairages
- Gestion de la zone de renaturation
- Gestion des eaux
- Gestion des flux de matière, de personnes et de marchandises
- Gestion des énergies

- Gestion des déchets

L'ensemble de ces données pouvant être intégrées progressivement au SIG précité et aux outils développés dans le cadre d'une démarche d'écologie industrielle territoriale.

3.3 Promotion d'un urbanisme porteur de santé : innovation sociale et sociétale

Parmi les actions concernant l'air intérieur inscrites dans le deuxième plan national santé-environnement (PNSE 2), le développement du métier de conseiller en environnement intérieur (CMEI) qui interviennent à la demande d'un médecin, après diagnostic d'une pathologie pouvant trouver sa cause dans l'environnement domestique, avait été encouragé. Ces conseillers sont chargés d'identifier les diverses sources d'allergènes et de polluants au domicile de personnes souffrant de maladies respiratoires ou allergiques liées à l'air intérieur. Ils interviennent sur prescription médicale. **Une étude d'ingénierie exploratoire** permettrait d'accompagner l'Eurométropole dans la définition et la mise en œuvre de cette politique, qui associera également les bailleurs. Le concours de l'Etat est sollicité en vue d'accompagner l'Eurométropole dans cette démarche qui porte à ce stade sur de l'ingénierie (définition et production de matériel pédagogique, recensement des vecteurs de sensibilisation, etc.). Montant prévisionnel : 60 000 € (subvention attendue : 65 % de l'Etat).

Energie et transition énergétique

3.4 Raccordement électrique de l'Ecoparc (travaux en 2017). Montant prévisionnel : 284 000 € (subvention de 50 % attendue de l'Etat).

3.5. Etude d'interconnexion de l'ensemble des réseaux de chaleurs sur le territoire de l'Eurométropole en vue du développement de l'alimentation des zones urbaines et des zones d'activité commerciale et industrielle. Les résultats escomptés de l'opération mise à l'étude sont les suivants :

- optimiser les fonctionnements des systèmes de production en additionnant et lissant les besoins d'énergie notamment ;
 - s'adapter à une baisse de la demande en énergie (importants travaux de rénovation énergétique par exemple) en supprimant une chaufferie (on passe de 2 chaufferies à 1 chaufferie avec un linéaire de canalisations inchangé voire augmenté par exemple) ;
 - mutualiser les coûts (cela peut permettre par exemple de récupérer de la chaleur fatale d'une UIOM ou d'une industrie un peu éloignée des bâtiments ou bien de créer une nouvelle production EnR&R) et homogénéiser les factures aux usagers ;
 - avoir une vision d'ensemble et mieux planifier les évolutions
- (Montant prévisionnel : 150 000 € (subvention de 50 % attendue de l'État avec un concours de l'ADEME => 70 % plafonnée à 70 000 €).

3.6. Ecoparc à énergie positive. : l'étude de Planification et Programmation Energétique (EPE) locale doit permettre de définir une feuille de route de transition énergétique pour viser un modèle autosuffisant, ou tendant vers un équilibre et une relative autonomie, à partir de sources d'énergies renouvelables, de flux - voire de récupération - et principalement locales, au sens de rapprochement des lieux de décision, des lieux de mise en œuvre, des lieux de production et des lieux de consommation.

L'EPE doit permettre de proposer une analyse énergétique, écologique et économique du système d'approvisionnement énergétique local. Il s'agit :

– d'établir un état des lieux énergétiques du territoire : diagnostic des besoins et des consommations énergétiques, cartographie des réseaux énergétiques de distribution et de transport de gaz, d'électricité et autres le cas échéant (hydrogène, chaleur, froid...)...

- de dresser les perspectives énergétiques du territoire en établissant notamment un panorama des gisements d'économies d'énergies (sobriété et efficacité énergétique) et des potentiels de production d'énergies renouvelables ou de récupération...
- de définir une stratégie pour tendre vers un territoire à Energie Positive. L'élaboration de cette stratégie doit associer et mobiliser l'ensemble des parties prenantes du territoire (entreprises, administrations, associations, ménages...) pour atteindre les résultats fixés. Cette étude permettra en outre de réaliser un cahier de préconisations pour maximiser le recours aux énergies renouvelables (PV sur parkings mutualisés, structure des toitures pour accueillir solaire thermique ou PV...) pour intégrer des technologies innovantes permettant de maîtriser les consommations d'énergie. Cette étude évaluera également la desserte de l'Ecoparc en énergie renouvelable, dont celle issue de la géothermie profonde développée sur l'Ecoparc Rhéna, Ecoparc à énergie positive. Cette étude sera pilotée par l'Eurométropole et associera les fournisseurs d'énergie, des énergéticiens et des usagers/producteurs industriels. Le montant prévisionnel : 150 000 € (subvention de 50 % attendue de l'Etat, avec un concours de l'ADEME => 70 % plafonnée à 70 000 €).

3.7 Mise en synergie des sources énergétiques alimentant les réseaux de chaleur : redéploiement et régénération de l'unité de valorisation énergétique Sénerval = > effets positifs sur développement économique ; démarche d'écologie industrielle ; santé environnementale, qualité de l'air. Résonnante avec le projet de géothermie sur l'Ecoparc (enjeu du mix énergétique). Montant prévisionnel, 15 M€,

Subvention de 36 % (5,5M€) attendue de l'Etat (**projet majeur du volet innovation**). (Ce projet de modernisation est également assorti de la construction d'une unité de méthanisation de déchets organiques). Cet ensemble innovant constitue une nouvelle avancée de la collectivité sur le champs des énergies renouvelables et la solidarité énergétique et territoriales (gestion de déchets et distribution d'énergie).

Mobilités

3.8 Amélioration du réseau de transport existant (de la ligne 15 à la nouvelle « L1), nouveau niveau de service entre le tram et le réseau de bus traditionnel à travers la substitution d'une ligne de bus à haut niveau de service (HNS) à l'ancienne ligne 15. Réalisation 2017. Montant prévisionnel : 345 000 € (subvention de 50 % attendue de l'Etat).

Rayonnement et attractivité liés à l'Ecoparc .

3.9 Accueil et accompagnement de l'ensemble des entreprises de l'Ecoparc dans leur démarche d'écologie industrielles et territoriale (dispositif d'accueil d'accompagnement des entreprises)=> Montant prévisionnel : 150 000 € (subvention de 40 % attendue de l'État et de 40 % de l'ADEME).

IV. Le contrat de coopération métropolitaine

4.1 Présentation de l'Eurométropole et son espace périurbain



L'Eurométropole de Strasbourg est dans une position centrale dans le département du Bas-Rhin, en limite du Land du Bade Wurtemberg.

La majeure partie du département est inscrite dans l'aire urbaine de l'Eurométropole de Strasbourg ; 62,4 % de la population de l'aire urbaine habitent l'Eurométropole de Strasbourg, les 37,6 % se répartissant entre les territoires voisins, de l'Allemagne au département des Vosges.

L'Eurométropole est directement entourée de 4 pays : au nord, Pays de l'Alsace du Nord, au nord-ouest, pays de Saverne, Plaine et Plateaux, à l'ouest, pays de Bruche Mossig Piémont et au Sud, Pays de l'Alsace Centrale, territoires avec lesquels les enjeux sont partagés autour des problématiques de :

- la mobilité – le maillage territorial trouvant accroche sur l’Eurométropole : l’A35 et l’A4 constituent les deux grands canaux de desserte routière concentrant une part importante des flux ; le Rhin et les ports, le réseau ferré et le maillage des vélo-routes voies-vertes sont structurés autour de l’Eurométropole ;
- la qualité et l’excellence environnementale – pour accompagner au mieux la transition énergétique des territoires, la quasi-totalité du territoire bas-rhinois étant impliqué dans une démarche « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » ;
- le développement touristique et la valorisation d’un cadre de vie de haute qualité environnementale – les richesses patrimoniales, naturelles et culturelles sont partagées entre l’Eurométropole et le massif des Vosges, et impliquent les partenaires institutionnels que sont les parcs naturels régionaux, le commissariat de massif.
- la gestion des déchets, dans un territoire où la capacité de traitement des déchets est inférieure aux besoins actuels.

L’espace transfrontalier de coopération se traduit également par un cadre institutionnel structuré autour de l’Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, Groupement européen de coopération territoriale intégrant l’arrondissement rural de l’Ortenau, situé dans le district allemand de Fribourg-en-Brigau du Land de Bade-Wurtemberg.

4.2 Projets liant d’ores et déjà l’ Eurométropole de Strasbourg aux territoires du Bas-Rhin et de l’Alsace

L’Eurométropole s’inscrit dans un réseau multimodal d’infrastructures qui permet les interactions, échanges et déplacements avec les territoires voisins et les agglomérations alsaciennes. De nombreuses réalisations visent à la mise en œuvre d’infrastructures ou de services, classiques ou novateurs, permettant de faciliter ces relations, de développer de nouveaux modes ou liaisons. L’Eurométropole en est à l’initiative ou y contribue fortement afin d’assurer un développement harmonieux et réciproque de son accessibilité et de celles des territoires bas-rhinois et alsaciens. **Les projets suivants peuvent s’inscrire dans l’élaboration de contrats de coopération métropolitaine.**

4.2.1 Le projet de transport en site propre de l’ouest strasbourgeois (ou TSPO) A 351 – RN 4

Afin de desservir le territoire interurbain de 50 000 habitants situé à l’ouest de Strasbourg, qui ne dispose pas de réseau TER, dont le réseau de cars interurbains est en limite de capacité et dont le réseau routier est saturé (plus de 90 % des échanges avec l’Eurométropole se font en voiture particulière), le projet de TSPO a été élaboré conjointement entre l’État, le Conseil départemental et l’Eurométropole.

Il accompagnera la réorganisation du trafic après la mise en service de l’autoroute de contournement ouest (ACOS).



Ce projet innovant consiste à aménager sur l'A351, en continuité des travaux réalisés sur la RD 1004, une voie réservée en lieu et place de la **bande d'arrêt d'urgence (BAU)** pour permettre le passage d'un **bus à haut niveau de service**.

4.2.2 L'autoroute de contournement ouest de Strasbourg (ACOS)

Le projet ACOS, d'une longueur de 24 km, a pour objectif principal de constituer un itinéraire nord-sud d'un bon niveau de service pour assurer la continuité de l'axe nord-sud alsacien, améliorer les relations entre les agglomérations alsaciennes de Haguenau, Saverne, Molsheim, Sélestat, où le transport ferroviaire n'est pas encore adapté, en évitant le passage systématique par Strasbourg, et offrir à l'ouest de l'Eurométropole un meilleur accès au réseau autoroutier. La congestion récurrente de l'A35 a conduit à considérer comme indispensable la séparation du transit et du trafic local.

Avec un accès modernisé aux zones d'activité tant de l'Eurométropole de Strasbourg que du réseau urbain alsacien, cette infrastructure concédée offrira de nouvelles perspectives de développement aux entreprises bas-rhinoises dont l'aire d'influence est aujourd'hui contrainte et dont les circulations sont obérées par la congestion chronique de l'A35.

4.2.3 L'accompagnement de l'ACOS par la requalification de l'A35 dans la traversée de Strasbourg

Cette requalification actuellement à l'étude présente de grands enjeux pour le fonctionnement et le développement de l'Eurométropole et doit s'inscrire dans le cadre d'une approche multimodale des déplacements. Elle s'articulera autour de mesures réglementaires dès la mise en service de l'ACOS telles que interdiction de transit, limitations de vitesse dynamiques ou fixes (l'interdiction des poids lourds en transit constituera la première mesure visible pour l'utilisateur), l'affectation d'une voie de circulation aux transports collectifs, et la suppression du statut autoroutier de l'A35 à plus long terme pour faire évoluer l'infrastructure d'une « autoroute apaisée » vers un boulevard urbain.

4.2.4. Le développement du réseau de tramway hors des frontières de l'Eurométropole

Pour assurer des mobilités adaptées aux bassins de vie et non limitées aux frontières administratives ou nationales, l'année 2017 verra la **mise en service d'un tramway transfrontalier Strasbourg-Kehl**

Cette nouvelle infrastructure permettra la prise en compte du besoin de déplacement comme élément structurant dans le développement des quartiers nouveaux (quartier des Deux-Rives) et l'ouverture de la métropole vers le Rhin (concept de métropole à 360°), ainsi que le réaménagement de secteurs urbains



existants. Elle assurera le développement du Port autonome de Strasbourg, le tram constituant une composante importante en faveur de l'accessibilité des salariés aux entreprises du Port Autonome.

4.2.5 En matière fluviale, le port autonome de Strasbourg avec son périmètre étendu à l'ensemble du département du Bas-Rhin constitue une infrastructure structurante irrigant toute la partie nord de l'Alsace et accueillant de nombreux emplois et entreprises.

Son site de Lauterbourg, au nord du département, fait l'objet d'investissements conséquents inscrits au CPER (12 M€) pour l'aménagement et l'équipement du terminal conteneurs et l'amélioration de son accessibilité ferroviaire.

4.2.6 En matière de transports en communs et d'intermodalité, la convergence de titres de transports et des réseaux SNCF TER ("RER" de l'agglomération) et tramway est effective depuis l'automne 2016. Les abonnés du réseau CTS pourront prendre – pour le même prix – les TER qui circulent sur le territoire de l'Eurométropole, avec des temps de trajet réduits. Une étude « RER » à lancer prochainement viendra compléter cette offre et dessiner les perspectives futures d'un réseau extra métropolitain et transfrontalier, notamment en incluant la diamétralisation des circulations. Elle aura pour objet d'évaluer la faisabilité d'une extension de la convergence des titres de transport pour les utilisateurs des réseaux TER hors Eurométropole.

4.2.7- Des projets structurants en matière de réseaux de transports sont inscrits au CPER 2015-2020, et apporteront des améliorations notables dans l'accessibilité aux territoires, la sécurité, la qualité de vie et la réduction des congestions : en particulier la **seconde phase de la rocade sud, le nœud ferroviaire de Strasbourg,**

Enfin, **le développement d'une politique cyclable d'excellence** constitue une thématique où s'illustre la réciprocité Eurométropole de Strasbourg / territoires. (560 km de voies cyclables eurométropolitaines en interface avec les territoires ruraux).

Sur le champ de la résilience et de la solidarité territoriale en matière de ressource en eau, gestion des flux de déchets, d'énergie, de déplacements et d'économie circulaire, un accord-cadre avec l'ADEME et un second avec l'agence de l'Eau Rhin-Meuse sont en cours de finalisation (Annexes). Ces partenariats visent l'accélération de la transition énergétique et écologique sur l'ensemble du territoire, l'adaptation au changement climatique, les dispositifs de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (solidarité amont-aval, Gemapi), le champ de l'économique (emplois...) et le champ du social (changement de comportement...). Il s'agit de mobiliser une palette d'expertise étendue sur des niveaux variés en privilégiant des entrées novatrices et prospectivistes (économie de réseaux, de la fonctionnalité ...). Ces accords portent à la fois sur la généralisation et la consolidation des bonnes pratiques et le



développement de projets précurseurs, et d'opérations pilote innovantes. Ils ne prévoient pas de volet financier, les aides éventuelles des agences feront alors l'objet de conventions financières spécifiques et les projets pourront mobiliser des moyens complémentaires de l'État (PIA territoire d'avenir, Fond de soutien à l'investissement public local, Dispositif CDC, Crédits de droit commun, fonds chaleur et déchets de l'Ademe, fonds Agence de l'Eau et dispositifs CDC biodiversité).

Une étude de gouvernance concernant la Stratégie Locale de gestion des inondations, la compétence de gestion des Milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi), la solidarité Amont-aval en lien avec les bassins versants de l'Ill et de la Bruche, appréhendant les enjeux d'adaptation au changement climatique et de résilience territoriale sera conduite en 2017, avec le concours de l'agence de l'eau Rhin Meuse, dans le cadre de son accord cadre avec l'Eurométropole.

Une première étude prospective « Métropole et territoires adjacents » (RéciproCité), pour un montant d'environ 150 000 euros pourra être programmée pour l'année 2017 (avec le concours de l'Ademe et mobilisant l'ADEUS, Agence d'urbanisme).

4.3 Projets portés par l' Eurométropole au titre du présent pacte

4.3.1 Déploiement d'une offre de mobilités actives domicile-travail sur le réseau multimodal d'infrastructures (en lien avec le concept d'Ecoparc, les zones d'activités et l'environnement rural immédiat (villes moyennes, transfrontalier), par le déploiement d'une offre de mobilités douces et la réalisation de divers équipements cyclables => territoire « vélo-accueillant » avec la réalisation d'investissements (travaux 2017), en lien avec la politique santé-environnementale du territoire. Montant prévisionnel : 3 926 000 € (subvention de 30 % attendue de l'Etat).

4.3.2 Etude portant sur les mesures d'accompagnement pour la transformation urbaine autour de la requalification en boulevard urbain de l'autoroute A35 dans la traversée du centre de l'agglomération de Strasbourg et liens fonctionnels avec les territoires adjacents à l'Eurométropole. L'objet de cette étude d'aménagement urbain est de réfléchir au projet urbain à envisager le long de cette infrastructure pour faciliter son insertion urbaine et limiter ses nuisances en termes de bruit et de pollution (lancement d'études, de concours ou de démarche type IBA). Ce projet aura également un impact sur les territoires proches actuellement marqués par un tropisme vers l'Eurométropole. Montant prévisionnel : 204 350 € (subvention de 50 % attendue de l'Etat).

4.3.3 Projets d'études en matière de GPEC territoriale, portant notamment sur l'Ecoparc mais articulée avec les territoires adjacents de l'Eurométropole (pépinières d'entreprises, filières d'avenir, identification des métiers porteurs, gestion des compétences et de la formation...). Montant prévisionnel : 80 000 € (subvention de 80 % attendue de l'Etat).

D'autres projets nouveaux sont introduits et font déjà l'objet de démarches actives auprès des partenaires territoriaux. Ces démarches et projets ne donneront pas lieu à des demandes de financements particuliers mais s'inscrivent néanmoins pleinement au contrat de réciprocité territoriale au travers de la mutualisation de moyens et des bénéfices réciproques recherchés.

4.3.4. Approvisionnement en ressources énergétiques (bois) : en vue d'assurer un approvisionnement local et durable, l'Eurométropole est disposée à s'engager sur des contrats d'achats qui soutiennent la filière bois du massif des Vosges. Les actions à engager à ce titre auront notamment pour but de :

- mieux organiser l'approvisionnement et le stockage des plaquettes des chaufferies collectives (plan d'approvisionnement, amélioration et mise en réseau des plateformes de stockage, etc.) ;
- promouvoir et soutenir l'utilisation d'équipements performants pour la combustion du bois répondant aux nouvelles exigences environnementales (remplacement des chaudières, installation de filtres à particules, etc.), avec un volet sensibilisation des particuliers ;
- favoriser le développement de circuits courts de l'énergie.

4.3.5. Attractivité et tourisme : l'Eurométropole est disposée à engager un partenariat avec le massif des Vosges dans le domaine du tourisme : tourisme d'affaires, loisirs et tourisme vert, agrotourisme:

- la proximité du massif des Vosges est de nature à contribuer à renforcer l'attractivité de l'Eurométropole en matière de tourisme d'affaires. L'Eurométropole de Strasbourg souhaite s'engager dans la promotion d'un marketing associant Strasbourg-Eurométropole-Vosges et à mobiliser à cette fin ses outils de marketing et d'intermédiation ;
- l'Eurométropole explore également la possibilité de mettre en marché des produits touristiques associant la promotion des « pôles nature » identifiés comme portes d'entrées du massif vosgien à la promotion de son propre territoire ;
- l'Eurométropole estime avoir un rôle à jouer dans la promotion des produits issus du massif vosgien sur les lieux de vente existants (marchés, festivités locales), dans le développement de points de vente sur des lieux stratégiques en termes d'image et de fréquentation (gare, Foire



européenne, marché de Noël), et dans l'élaboration de contrats d'achats visant à assurer l'approvisionnement de cantines en produits issus de l'agriculture vosgienne.

De nombreux partenaires, susceptibles de concourir à la réalisation de cet engagement, sont à mobiliser par l'Eurométropole : parcs naturels régionaux, communautés de communes, Club Vosgien, compagnies consulaires, offices de tourisme, Strasbourg Convention Bureau, etc.

Le partenariat de la Région et de la SNCF sera indispensable en vue de maintenir et d'améliorer l'accessibilité au massif et de mettre en place une bonne lisibilité de celle-ci.

4.3.6. Ingénierie territoriale et « RéciproCité » : l'Eurométropole bénéficie d'ingénierie territoriale dont elle pourrait faire profiter les territoires ruraux au profit notamment de la mise en œuvre de projets communs... Dans cette perspective, un atelier territorial prospectif pour la définition d'un plan d'innovation et de résilience sociale, économique et environnementale sera mené en associant les partenaires du présent pacte, les collectivités adjacentes et l'ADEUS en coordination.

V. Liste des porteurs de projet et partenaires associés

ADEME, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Caisse des dépôts et Consignations, Région Grand Est (Voir tableau et maquette financière en annexe).

VI. Modalités de suivi et d'évaluation

La mise en œuvre du présent Pacte sera contrôlée par un comité de suivi coprésidé par le Préfet de la région Grand Est ou par le SGARE et par le Président de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il comprendra notamment l'Ademe, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Caisse des Dépôts et des Consignations et les services régionaux et départementaux de l'Etat compétents, à savoir la DREAL et la



DDT et les chargés de mission du Sgare, d'une part. Il comprendra d'autre part la Direction générale des Services de l'Eurométropole de Strasbourg, accompagnée des services compétents et, le cas échéant, de représentants des partenaires du projet. Il associera enfin, en tant que de besoin, et en fonction des projets appelés à être examinés par le comité de suivi, les partenaires contribuant à la réalisation de ceux-ci.

Ce comité de suivi se réunira après un comité technique qui associera les partenaires engagés dans les actions et préparera le rapport d'exécution du Pacte.

Le comité de suivi se réunira une fois par an ou plus en cas de besoin, à la discrétion de l'État et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le comité technique se réunira une fois par quadrimestre pour établir l'avancement des actions et la mise en place des crédits.

Les partenaires apporteront leur concours à l'Eurométropole pour la définition des cahiers des charges et les cadrages préalables à la mise en œuvre du pacte.

Un rapport d'avancement du pacte et de sa réalisation sera produit annuellement conjointement par l'État et l'Eurométropole de Strasbourg.

Les moyens de garantie, la diffusion des bonnes pratiques entre les métropoles entreront également dans le cadre du suivi, de l'évaluation et de la valorisation.

[Tableau de synthèse des engagements](#)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PIM/CCM	Projet Innovant	Maître d'ouvrage simple (Métropole/hors métropole)	Investissement/ Ingénierie de structuration d'investissement	Montant total du projet	Part FSIL		Métropole		Part Agence de l'Eau Rhin Meuse		Part ADEME		CDC		Région		Société Brownfields	
					%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
PIM	Etudes de faisabilité préalable à la création d'une zone d'activités sur l'Eco-parc (site sens-large, hydraulique & nappe, fonctionnement et préservation des milieux naturels, modalités de dessertes transports, AUE...)	Métropole	Ingenierie	450 000			20	90 000	50	225 000					30	135 000		
PIM	Raccordement électrique de l'Ecoparc	Métropole	Investissement	284 000	50	142 000	50	142 000										
PIM	Etude Eco-Parc à énergie positive - Définition des objectifs et d'un plan d'action d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables pour atteindre s'approcher d'un éco parc à énergie positive (intégration réseaux de chaleur-géothermie)	Métropole	Ingenierie	150 000			53	80 000			47	70 000						
PIM	Monitoring environnemental, recherche académique et centre d'éducation à la transition écologique et énergétique sur l'Ecoparc, en lien avec la société Brownfields.	Métropole	Investissement	1 450 000	69	1 000 000	20	290 000									11	160 000
PIM	Etude d'interconnexion de l'ensemble des réseaux de chaleurs de la métropole (et smart-grid)	Métropole	Ingenierie	150 000			18	27 500			47	70 000	35	52 500				
PIM	Redéploiement et régénération de l'unité de valorisation énergétique Sénerval	Métropole	Investissement	15 000 000	36	5 500 000	64	9 500 000										
PIM	Amélioration du réseau de transport existant (de la ligne 15 à la nouvelle « LHNS »)	Métropole	Investissement	345 000	50	172 500	50	172 500										
PIM	Promotion d'un urbanisme porteur de santé : étude d'ingénierie et de préfiguration	Métropole	Ingenierie	60 000		40 000		20 000										
CCM	Etude portant sur les mesures d'accompagnement pour la transformation de l'autoroute A35 en boulevard urbain dans la traversée de Strasbourg et lien avec les territoires ruraux adjacents	Métropole	Ingenierie	204 350	50	102 175	50	102 175										
CCM	Déploiement d'une offre de mobilités "douces" à travers la réalisation de divers équipements cyclables	Métropole	Investissement	3 926 000	32	1 267 800	68	2 658 200										
CCM	Etude portant l'écologie industrielle territoriale de la zone assortie d'une gestion territoriale / économie circulaire/déchets	Métropole	Ingenierie	145 000			10	15 000			48	70 000	41	60 000				
CCM	Projets d'études en matière de GPEC territoriale	Métropole	Ingenierie	65 000	75	49 000	15	16 000										
CCM	Ingénierie territoriale partagée au profit de projets communs	Métropole																
CCM	Approvisionnement en ressources énergétiques (bois)	Métropole																
CCM	Attractivité environnementale, patrimoine, tourisme	Métropole																
CCM	« RéciproCité » : Atelier territorial prospectif pour la définition d'un plan d'innovation et de résilience sociale, économique et environnementale	Métropole/agence d'urbanisme	Ingenierie	135 000	20	26 525	8	10 975			44	60 000	28	37 500				
TOTAL				22 364 350	8 300 000	13 124 350	225 000	270 000	150 000	135 000	160 000							



Fait à Strasbourg, le

en présence de,

**Pour l'Eurométropole de
Strasbourg**

Le Président,

**Le ministre à
l'aménagement du
territoire, de la ruralité et
des collectivités locales**

**Le préfet de la Région
Grand Est**

Robert Hermann

Jean-Michel Baylet

Stéphane Fratacci

**Pour la Caisse des Dépôts
et Consignations,**

Le directeur Régional Grand
Est

Pour l'Ademe,
La directrice générale

Patrick François

**Pour l'Agence de l'Eau
Rhin-Meuse,**

Le directeur général

Annexes

Ademe :

- Accord cadre ADEME-EMS

Agence de l'Eau Rhin-Meuse

- Accord cadre AERM-EMS
- Grandes lignes de l'Accord cadre AERM-CDC/ CDC biodiversité

Caisses des dépôts et Consignations

- **Convention de partenariat**

Pour atteindre leurs ambitions, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg souhaitent exercer un effet levier sur l'investissement privé au bénéfice de l'attractivité du territoire. Il s'agit de conforter leur positionnement européen et de s'engager pour relever les défis des transitions de notre société.

Les collectivités entendent s'appuyer sur la Caisse des Dépôts afin de favoriser l'émergence de projets s'inscrivant dans cette stratégie, et dans une recherche de modèle économique pérenne.

Cinq axes de partenariat ont été identifiés :

- **le soutien à la stratégie territoriale** et aux démarches institutionnelles visant à affermir le rôle métropolitain de Strasbourg dans l'ensemble de ses champs de compétence. La Caisse des Dépôts accompagne déjà le projet de création d'une plateforme d'appui à la transition énergétique des territoires, confié à l' ADEUS ;
- **la transition énergétique et écologique** pour tendre vers un territoire à énergie positive d'ici 2050 ;
- **la compétitivité et l'attractivité du territoire** visant à favoriser l'emploi et à générer un effet d'entraînement sur son aire d'influence ;
- **la construction d'une cité durable et solidaire** pour devenir une métropole durable, et économe de ses ressources ;
- **le renforcement du statut de « Strasbourg, capitale européenne »** et ville internationale.



Sur ces axes, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en conseil et accompagnement, ingénierie territoriale, prêts, soutien technique et financier de la politique de la Ville, et en investissement en fonds propres pour être le levier de l'investissement dans les territoires.

Point n° 15 Pacte métropolitain d'innovation

Pour

88

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DELEAU-Christian, DEPYL-Patrick, DILIGENT-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLY-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KUTNER-Jean-Marie, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINÉ-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, NISAND-Raphaël, OEHLER-Serge, PEIROTÉS-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, QUEVA-Michèle, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROHFRI TSCH-Sophie, SAHIN-Meliké, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

0

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 3 mars 2017

Fonds de soutien communal à la transition énergétique sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg : liste des projets retenus.

L'Eurométropole de Strasbourg et le SCOTERS figurent depuis le 9 février 2015 parmi les 350 territoires lauréats en France de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » initié par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM) pouvant ainsi bénéficier d'un appui financier pour leurs actions en faveur de la transition énergétique.

Dans ce cadre, l'Eurométropole de Strasbourg, le MEEM et la Caisse de Dépôt et Consignations ont signé une convention d'appui financier qui dote le territoire d'un fonds à hauteur de 2 millions d'euros dans le financement d'actions concourant à la transition énergétique.

Par deux délibérations successives du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, du 27 novembre 2015 et 30 juin 2016, la collectivité a formalisé les plans d'actions permettant la contractualisation de 1,630 millions d'euros affectés à 18 actions.

Une enveloppe complémentaire de 370 000 € a, par ailleurs, été réservée pour la création d'un fonds de soutien à la transition énergétique à l'attention des communes dont 80 000 € sont dédiés spécifiquement au déploiement des bornes de recharges électriques.

Lancement d'appel à candidature

Afin d'identifier les projets portés par les communes dans le cadre de la transition énergétique, l'Eurométropole de Strasbourg a lancé un appel à candidature en septembre 2016. La date limite de dépôt était fixée au 30 novembre 2016.

22 communes se sont mobilisées et ont déposées 60 actions dans les domaines de la rénovation du patrimoine (25 dossiers) et de l'éclairage public (17 dossiers), la promotion de la mobilité douce (14 dossiers), les énergies renouvelables (1 dossier), la sensibilisation aux économies d'énergie et à la précarité énergétique (3 dossiers) représentant un montant total de 4,494 millions d'euros.

Les critères d'analyse retenus

Le plafond d'aides par commune est fixé à 20 000 €.

Les actions éligibles des communes de moins de 3 000 habitants bénéficient d'une bonification de 15% tout comme les actions permettant la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables et celles relevant de la mobilité douce.

Les dossiers de mise en place de bornes électriques et de sensibilisation aux économies d'énergie et à la précarité énergétique bénéficient, quant à eux, d'un accompagnement de 80%.

Enfin, les actions favorisant les équipements fonctionnant aux énergies fossiles ont un malus de 15%.

Les actions retenues

Les projets déposés par les communes relatifs aux actions d'efficacité énergétique sur le patrimoine et au développement des énergies renouvelables ont été transférés à l'ADEME et à la Région Grand Est (programme « Climaxion ») pour leur permettre de disposer des aides existantes en vigueur. Les projets en lien avec la biodiversité et la gestion de la ressource en eau sont, quant à eux, transférés à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

14 actions sont transférées à l'ADEME et la Région Grand Est (cf. annexe 1) et 2 actions à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour instruction et accompagnement des projets (cf. annexe 2).

Par conséquent, 44 actions sont éligibles au Fonds de soutien communal à la Transition énergétique pour un montant total de 2,015 millions d'euros.

21 communes vont ainsi pouvoir bénéficier de l'appui financier national de transition énergétique et signer une convention avec l'Etat.

Le montant total d'aides du Fonds de soutien communal à la Transition énergétique affectées à ces projets s'élève à 370 000 € et se répartit de la manière suivante :

- 163 557 € pour l'éclairage public,
- 52 394 € sur le patrimoine,
- 43 079 € pour les énergies renouvelables,
- 45 602 € sur la mobilité,
- 36 921 € dans la création de bornes de recharge électrique
- 28 447 € pour les actions de sensibilisation.

Le Fonds communal financera en moyenne 18% des actions retenues.

Liste des projets retenus par commune (montants en € TTC) :

	Commune	Intitulé de l'action	Montant de l'action	Fonds propres	Fonds Communal
1	Blaesheim	Remplacement chaudière fioul par une chaudière gaz	25 000 €	20 028 €	4 972 €
2	Breuschwickersheim	Remplacement éclairage public	240 000 €	220 000 €	20 000 €
3	Eckbolsheim	Remplacement éclairage public - rue des Cigognes	30 000 €	24 033 €	5 967 €
4	Eckbolsheim	Remplacement éclairage public - rue Schott	50 000 €	40 056 €	9 944 €
5	Eckwersheim	Réduction temps éclairage public nocturne	1 920 €	1 355 €	565 €
6	Eckwersheim	Remplacement éclairage public	18 000 €	12 700 €	5 300 €
7	Eckwersheim	Réduction du nombre de coffret électrique	12 000 €	8 466 €	3 534 €
8	Eckwersheim	Pollution diurne	36 000 €	25 399 €	10 601 €
9	Entzheim	Remplacement éclairage public	70 800 €	50 800 €	20 000 €
10	Eschau	Développement de la mobilité durable: acquisition de 3 véhicules électriques	69 375 €	56 815 €	12 559 €
11	Eschau	Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique	9 301 €	1 860 €	7 441 €
12	Geispolsheim	Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique	24 735 €	4 947 €	19 788 €
13	Holtzheim	Restructuration et extension de la salle de la Bruche - surcoût LED	12 960 €	8 438 €	4 522 €
14	Illkirch-Graffenstaden	Installation solaire photovoltaïque flottante en autoconsommation	100 000 €	56 921 €	43 079 €
15	Illkirch-Graffenstaden	Modulation communicante de l'éclairage public - 2nde tranche	69 000 €	55 277 €	13 723 €
16	Illkirch-Graffenstaden	Acquisition véhicule hybride	29 000 €	27 582 €	1 418 €
17	Lampertheim	Remplacement chaudière	34 383 €	27 545 €	6 838 €
18	Lampertheim	Acquisition d'un véhicule électrique	24 424 €	12 239 €	12 185 €
19	La Wantzenau	Rénovation du système de chauffage de l'école maternelle du Woerthel	55 456 €	53 682 €	1 774 €
20	La Wantzenau	Renouvellement éclairage public	44 400 €	38 621 €	5 779 €
21	La Wantzenau	intervention auprès des habitants via une campagne de visite à domicile pour la promotion des économies d'énergies dans le logement	23 775,00 €	11 328 €	12 447 €
22	Lingolsheim	Rénovation de la chaufferie de l'école des Vosges	31 000 €	29 485 €	1 515 €

23	Lingolsheim	Remplacement éclairage public en vue d'une réduction des puissances	72 000 €	57 680 €	14 320 €
24	Mundolsheim	Acquisition d'un vélo-cargo pour le projet "Passeur de livres"	2 500 €	1 628 €	872 €
25	Mundolsheim	Acquisition de vélos pour les services de la commune	1 750 €	1 139 €	611 €
26	Mundolsheim	Acquisition d'un vélo-cargo pour le service des espaces verts	2 500 €	1 628 €	872 €
27	Mundolsheim	Acquisition d'un véhicule électrique pour le service des espaces verts	22 818 €	14 857 €	7 961 €
28	Oberhausbergen	Remplacement des chaudières gaz de l'école primaire et mise en place d'une seule chaufferie pour les 2 bâtiments	102 899 €	97 868 €	5 030 €
29	Oberhausbergen	Remplacement éclairage public en vue d'une réduction des puissances	16 954 €	13 582 €	3 372 €
30	Oberschaeffolsheim	Remplacement éclairage public (tr1 et tr2)	50 280 €	32 738 €	17 542 €
31	Oberschaeffolsheim	Installation d'un dispositif programmable d'extinction de l'éclairage public	2 040 €	1 328 €	712 €
32	Oberschaeffolsheim	Acquisition d'un triporteur électrique pour la propreté urbaine	3 180 €	1 594 €	1 586 €
33	Ostwald	Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique	12 115 €	2 423 €	9 692 €
34	Ostwald	Acquisition de 2 vélos	1 106 €	720 €	386 €
35	Ostwald	Installation d'un parc à vélo abrité et sécurisé pour le personnel de la mairie	19 560 €	15 670 €	3 890 €
36	Ostwald	Installation de 19 horloges astronomiques pour la gestion de l'éclairage public	11 400 €	9 133 €	2 267 €
37	Plobsheim	Rénovation thermique de la mairie Remplacement chaudière	62 400 €	59 350 €	3 050 €
38	Reischtett	Acquisition de 2 vélos électriques pour le service technique	10 000 €	6 738 €	3 262 €
39	Reischtett	Remplacement éclairage public	75 000 €	61 052 €	13 948 €
40	Reischtett	Remplacement de sources lumineuses dans les bâtiments publics (programme pluriannuel)	15 000 €	12 210 €	2 790 €
41	Schiltigheim	Lutte contre la précarité énergétique et sensibilisation aux éco-gestes Sensibilisation aux travaux de rénovation énergétique	20 000 €	4 000 €	16 000 €
42	Souffelweyersheim	Remplacement éclairage public	307 200 €	291 216 €	15 984 €
43	Souffelweyersheim	Changement du dispositif de chauffage	102 804 €	98 788 €	4 016 €

44	Vendenheim	Remplacement des sources et optimisation de l'éclairage (espace culturel, centre omnisports, écoles maternelle et élémentaire)	89 928 €	72 043 €	17 885 €
Total			2 014 961 €	1 644 961 €	370 000 €

Une démarche s'inscrivant dans la stratégie énergétique sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

La dynamique initiée par cet appel à candidature s'inscrit clairement dans une démarche volontaire de l'Eurométropole de Strasbourg de favoriser les actions concourant à la transition énergétique de l'ensemble du territoire. Il s'agit, par là, de créer un environnement favorable à l'initiative locale permettant une diffusion des bonnes pratiques et l'émergence d'une dynamique vertueuse.

L'ensemble de ces actions, portées par les communes, permet de porter à 2 millions d'euros, le montant octroyé dans le cadre de l'appui de soutien financier de transition énergétique mis à disposition par l'Etat.

Adossé aux aides de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, de la Région Grand Est et de l'ADEME, organisme avec lequel la collectivité a contractualisé un partenariat pour les trois prochaines années le 19 décembre 2016, la collectivité met à la disposition des acteurs du territoire, les outils opérationnels et financiers qui permettront de décupler les actions de transition énergétique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

la liste des projets retenus de l'appel à candidature dans le cadre du Fonds de soutien communal Transition énergétique tel que figurant ci-dessous ;

	Commune	Intitulé de l'action	Fonds Communal
1	<i>Blaesheim</i>	<i>Remplacement chaudière fioul par une chaudière gaz</i>	4 972 €
2	<i>Breuschwickersheim</i>	<i>Remplacement éclairage public</i>	20 000 €
3	<i>Eckbolsheim</i>	<i>Remplacement éclairage public - rue des Cigognes</i>	5 967 €
4	<i>Eckbolsheim</i>	<i>Remplacement éclairage public - rue Schott</i>	9 944 €

5	<i>Eckwersheim</i>	<i>Réduction temps éclairage public nocturne</i>	565 €
6	<i>Eckwersheim</i>	<i>Remplacement éclairage public</i>	5 300 €
7	<i>Eckwersheim</i>	<i>Réduction du nombre de coffret électrique</i>	3 534 €
8	<i>Eckwersheim</i>	<i>Pollution diurne</i>	10 601 €
9	<i>Entzheim</i>	<i>Remplacement éclairage public</i>	20 000 €
10	<i>Eschau</i>	<i>Développement de la mobilité durable: acquisition de 3 véhicules électriques</i>	12 559 €
11	<i>Eschau</i>	<i>Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique</i>	7 441 €
12	<i>Geispolsheim</i>	<i>Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique</i>	19 788 €
13	<i>Holtzheim</i>	<i>Restructuration et extension de la salle de la Bruche - surcoût LED</i>	4 522 €
14	<i>Illkirch-Graffenstaden</i>	<i>Installation solaire photovoltaïque flottante en autoconsommation</i>	43 079 €
15	<i>Illkirch-Graffenstaden</i>	<i>Modulation communicante de l'éclairage public - 2nde tranche</i>	13 723 €
16	<i>Illkirch-Graffenstaden</i>	<i>Acquisition véhicule hybride</i>	1 418 €
17	<i>Lampertheim</i>	<i>Remplacement chaudière</i>	6 838 €
18	<i>Lampertheim</i>	<i>Acquisition d'un véhicule électrique</i>	12 185 €
19	<i>La Wantzenau</i>	<i>Rénovation du système de chauffage de l'école maternelle du Woerthel</i>	1 774 €
20	<i>La Wantzenau</i>	<i>Renouvellement éclairage public</i>	5 779 €
21	<i>La Wantzenau</i>	<i>intervention auprès des habitants via une campagne de visite à domicile pour la promotion des économies d'énergies dans le logement</i>	12 447 €
22	<i>Lingolsheim</i>	<i>Rénovation de la chaufferie de l'école des Vosges</i>	1 515 €
23	<i>Lingolsheim</i>	<i>Remplacement éclairage public en vue d'une réduction des puissances</i>	14 320 €
24	<i>Mundolsheim</i>	<i>Acquisition d'un vélo-cargo pour le projet "Passeur de livres"</i>	872 €
25	<i>Mundolsheim</i>	<i>Acquisition de vélos pour les services de la commune</i>	611 €
26	<i>Mundolsheim</i>	<i>Acquisition d'un vélo-cargo pour le service des espaces verts</i>	872 €
27	<i>Mundolsheim</i>	<i>Acquisition d'un véhicule électrique pour le service des espaces verts</i>	7 961 €
28	<i>Oberhausbergen</i>	<i>Remplacement des chaudières gaz de l'école primaire et mise en place d'une seule chaufferie pour les 2 bâtiments</i>	5 030 €

29	<i>Oberhausbergen</i>	<i>Remplacement éclairage public en vue d'une réduction des puissances</i>	3 372 €
30	<i>Oberschaeffolsheim</i>	<i>Remplacement éclairage public (tr1 et tr2)</i>	17 542 €
31	<i>Oberschaeffolsheim</i>	<i>Installation d'un dispositif programmable d'extinction de l'éclairage public</i>	712 €
32	<i>Oberschaeffolsheim</i>	<i>Acquisition d'un triporteur électrique pour la propreté urbaine</i>	1 586 €
33	<i>Ostwald</i>	<i>Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique</i>	9 692 €
34	<i>Ostwald</i>	<i>Acquisition de 2 vélos</i>	386 €
35	<i>Ostwald</i>	<i>Installation d'un parc à vélo abrité et sécurisé pour le personnel de la mairie</i>	3 890 €
36	<i>Ostwald</i>	<i>Installation de 19 horloges astronomiques pour la gestion de l'éclairage public</i>	2 267 €
37	<i>Plobsheim</i>	<i>Rénovation thermique de la mairie Remplacement chaudière</i>	3 050 €
38	<i>Reischtett</i>	<i>Acquisition de 2 vélos électriques pour le service technique</i>	3 262 €
39	<i>Reischtett</i>	<i>Remplacement éclairage public</i>	13 948 €
40	<i>Reischtett</i>	<i>Remplacement de sources lumineuses dans les bâtiments publics (programme pluriannuel)</i>	2 790 €
41	<i>Schiltigheim</i>	<i>Lutte contre la précarité énergétique et sensibilisation aux éco-gestes Sensibilisation aux travaux de rénovation énergétique</i>	16 000 €
42	<i>Souffelweyersheim</i>	<i>Remplacement éclairage public</i>	15 984 €
43	<i>Souffelweyersheim</i>	<i>Changement du dispositif de chauffage</i>	4 016 €
44	<i>Vendenheim</i>	<i>Remplacement des sources et optimisation de l'éclairage (espace culturel, centre omnisports, écoles maternelle et élémentaire)</i>	17 885 €
Total			370 000 €

autorise

Le président ou son-sa représentant-e à signer les conventions et tout autre document s'y rapportant.

<p>Adopté le 3 mars 2017 par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg</p>

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 6 mars 2017**